<366120316300 13

<366120316300 13

Bayer. Staatsbibliothek

<366120316300 13

<366120316300 13

Bayer. Staatsbibliothek

Polem. 5435.

LA RELIGION PROTESTANTE,

UN E VOYE SÛRE AU SALUT.

PAR

Mr. CHILLINGWORTH,
Chancelier de l'Egliſe de Salisbury.

Où l'on a joint

DES DISSERTATIONS

DE

Mr. J. HALES,
Chanoine de Windſor;

ET

LES VIES DE CES DEUX AUTEURS.

TRADUIT DE L'ANGLOIS.

TOME TROISIEME.

A AMSTERDAM,
Chez PIERRE MORTIER.
MDCCXXX.

LA RELIGION PROTESTANTE,

BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS.

DE

J. H. K. E. S,

Chanoine de Windsor;

ET

TRADUIT DE L'ANGLOIS.

TOME TROISIEME.

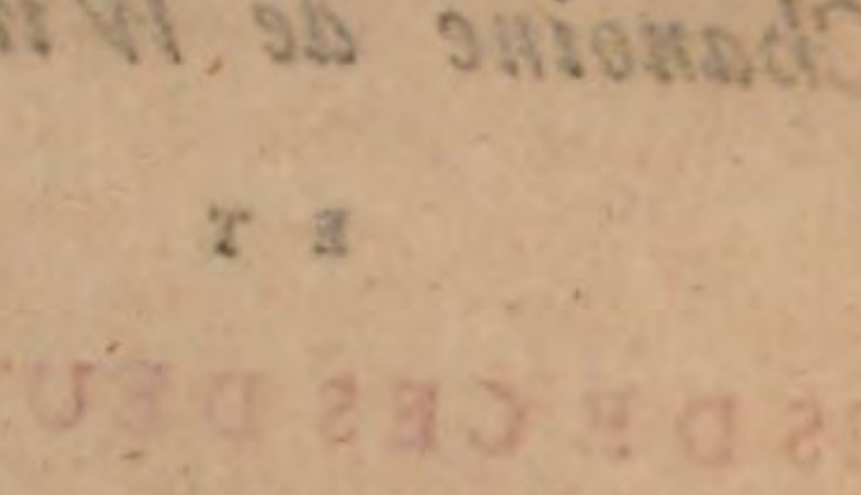

LA CHARITE'
RÉVENDIQUÉE.

CHAPITRE VI.

Que Luther *& les autres Proteſtans ont ajouté l'Héréſie au Schiſme.*

I. COMME le Vice ne ſe connoit jamais mieux que par ſon contraire, le meilleur moyen de connoître l'*Héréſie*, c'eſt de lui oppoſer la vertu de la *Foi*; dont nous n'aurons pas plûtôt compris la nature, autant que cela eſt néceſſaire pour notre deſſein, qu'il nous ſera aiſé de paſſer à la définition de l'*Héréſie*, & de diſcerner, qui ſont ceux qui ſont, à proprement parler, *Hérétiques*. C'eſt ce que j'ai deſſein de faire, non en entrant dans les queſtions particulieres, controverſées entre les Catholiques & les Proteſtans; mais ſeulement en appliquant certains Principes généraux, ou déja prouvez, ou généralement avouez de tous les Partis.

II. DIEU ayant deſtiné l'homme à une *Félicité ſurnaturelle*, à laquelle il devoit arriver par des *moyens ſurnaturels*; il étoit néceſſaire qu'il eût un entendement capable de comprendre *cette fin & ces moyens* par une *connoiſſance ſurnaturelle*. Et parce que, ſi cette connoiſſance n'étoit que probable, elle n'au-

roit pas une force ſuffiſante pour déterminer la Volonté, & pour la faire reſiſter aux probabilitez humaines, ſoutenuës de toute la puiſſance dé la chair & du ſang; il étoit de plus néceſſaire que cette connoiſſancē fût *très-certaine*, & infaillible. D'ailleurs, comme les *Moyens* & la *Fin* de la *Viſion Beatifique*, excédent de beaucoup la portée naturelle de nos eſprits; la *certitude* de la Foi ne pouvoit pas toûjours ſe trouver jointe avec cette *évidence* de raiſon, qui ſe trouve d'ordinaire dans les *Principes* & les *Concluſions* des Sciences humaines, afin que nulle chair ne pût ſe glorifier dans le bras de la chair; *mais que celui*

(a) 2 *Cor.* X. 17. (a) *qui ſe glorifie, ſe glorifiât en notre Seigneur.* Enfin il étoit expédient non ſeulement que notre Croyance, ou notre conſentement aux Véritez Divines, fût entierement inconnu, & *inévident* par aucun raiſonnement humain; mais encore qu'il fût abſolument *obſcur* en lui-même, & (ordinairement parlant) deſtitué d'évidence ſurnaturelle, afin que nous puſſions avoir occaſion d'exercer & de témoigner l'obéiſſance que nous devons à notre Dieu, non ſeulement en ſoumettant notre volonté à la ſienne, & à ſes *Commandemens*; mais encore en aſſujettiſſant notre *Entendement* à

(b) 2 *Cor.* X. 5. ſa *Sageſſe* & à ſa *Parole*; le *captivant* (b) (comme parle l'Apôtre) *à l'Obéiſſance de la Foi*: ce que nous n'aurions pas eu occaſion de faire, ſi Dieu nous avoit découvert clairement les Véritez, qui ſont preſentées maintenant à nos eſprits, avec *certitude*, à la vérité, mais non avec *évidence*. En effet, quand la Vérité ſe fait voir clairement, notre conſentement n'eſt plus l'effet de *l'obéiſſance*, mais de la *néceſſité*. C'eſt par cette raiſon que les Théologiens enſeignent, que les Objets de la Foi n'étant pas évidens à la Raiſon humaine, il

eſt

eſt au pouvoir de l'homme, non ſeulement de s'empêcher de croire, en ſuſpendant ſon jugement, ou en n'exerçant de part ni d'autre aucun acte; mais encore de *décroire*, c'eſt à dire de croire le contraire de ce que la Foi lui propoſe, comme l'exemple d'un nombre innombrable d'Archi-hérétiques peut nous en convaincre. Nous avons dans l'Ecriture des preuves de cette obſcurité de la Foi, ſuivant ces paroles de l'Apôtre: *La Foi eſt la ſubſtance des choſes* (a) *qu'on eſpére, l'Argument de celles qui ne paroiſſent point.* Et *nous voyons dans un miroir obſcurément, mais* (b) *alors nous verrons face à face.* St. *Pierre* dit de même, *à quoi vous faites bien de regarder, comme à une chandelle qui* (c) *luit dans un lieu obſcur.*

(a) *Hebr.* XI. 1.
(b) 1. *Cor.* XIII 12.
(c) 2. *Pierre* I. 19.

III. LA Foi donc étant *obſcure* (en quoi elle différe des Sciences naturelles) & étant en même tems très-*certaine* & *infaillible* (en quoi elle ſurpaſſe l'Opinion Humaine) elle doit être appuyée ſur un Motif & un Fondement, qui lui donne ſa *certitude*, ſans lui ôter ſon obſcurité. Car, ſi ce *Motif*, ce *Fondement*, cet *Objet formel* de la Foi, étoit quelque choſe, qui ſe préſentât évidemment à notre entendement; & ſi nous connoiſſions evidemment, qu'il a une connexion néceſſaire avec les Articles que nous croyons, notre conſentement à ces Articles, ne ſeroit plus *obſcur*, mais évident; ce qui, comme nous avons dit, eſt contre la nature de notre Foi. De même ſi le *Motif* ou le Fondement de notre Foi, *nous étoit propoſé obſcurément*, & s'il n'étoit pas en lui-même *infaillible*, il laiſſeroit bien à notre conſentement ſon *obſcurité*; mais il ne lui donneroit pas ſa *certitude*. Il faut donc, pour ſervir de Fondement à notre Foi, trouver un motif qui nous ſoit *obſcur*, mais en même tems *certain* en ſoi-même, a-

fin que l'acte de Foi puiſſe être tout enſemble *obſcur*, & *certain* Ce Motif ne peut être autre que l'Autorité de Dieu, qui révéle, ou déclare ces Véritez que notre Foi croit. Car il eſt manifeſte que Dieu peut communiquer la certitude à notre Foi, ſans la dépouiller de ſon obſcurité, parce qu'il n'y a ni raiſonnement humain, ni démonſtration, qui puiſſe prouver, que Dieu révéle aucune Vérité ſurnaturelle, puiſque Dieu n'auroit pas été moins parfait qu'il n'eſt, quand il n'auroit jamais révélé aucun des Objets que nous croyons maintenant.

IV. CEPENDANT, comme Dieu, par ſa Sageſſe, & par ſa Bonté, concourt avec ſes créatures, de la maniere la plus convenable à leur nature & à leurs beſoins; & parce que l'homme eſt une créature douée de Raiſon, Dieu n'exige de ſa Volonté & de ſon Entendement d'autre ſervice que celui que l'Apôtre appelle *raiſonnable*: *rationabile* (a) *obſequium*, une Obéiſſance ſoutenuë par la Raiſon; ce qui ne paroîtroit pas être ainſi, ſi on exigeoit de notre entendement, qu'il crût avec *certitude*, des choſes qui ne lui ſeroient pas repréſentées comme *certaines* & infaillibles. C'eſt pourquoi Dieu, en nous obligeant, ſous peine de damnation, de croire avec la plus grande certitude diverſes Véritez, qui nous ſont inconnuës par la Raiſon naturelle, ne peut manquer de fournir notre Entendement, de Motifs, & d'Argumens, capables de perſuader une Ame, qui n'eſt ni partiale, ni paſſionnée, que les Objets que nous croyons, procédent d'une Autorité ſi *ſage*, qu'elle ne peut ſe tromper, & ſi *bonne*, qu'elle ne peut nous tromper, ſelon ces paroles de David: *Tes Témoignages* (b) *ſont très-dignes de créance.* Les Théologiens appellent ces Motifs, *Argumenta Credibi-*

(a) *Rom.* XII. 1.

(b) *Pſ.* XCII. 7.

dibilitatis, *Motifs* de *Credibilité*. lesquels, sans nous faire voir avec évidence ce que nous croyons, ne laissent pas de nous convaincre avec *évidence*, que les Objets de notre Foi sont infiniment dignes de croyance, & que, si nous écoutons la Sageſſe & la Prudence, nous les recevrons, comme Révèlations Divines. Car, sans ces Motifs, notre jugement de Foi ne seroit pas prudent, l'Ecriture elle-même nous disant, *que celui qui croit* (a) *aussitôt*, *est leger de cœur*. Par ces raisons & ces Motifs notre Entendement est touché d'une *évidence de credibilité*, & les Objets de la Foi retiennent en même tems leur *obscurité*; parce qu'être *évidemment croyable*, & être *évidemment vrai*, sont deux choses différentes. Ainsi ceux qui furent témoins oculaires des Miracles de J. C. & de ses Apôtres, n'eurent point d'évidence, que la Doctrine qu'ils enseignoient fût vraie; (car alors ce n'auroit pas été Foi, mais *Science*; & ils auroient été necessitez à croire, comme dans les actions des Sens, de la Vuë, du Toucher &c.) mais ils furent évidemment convaincus, que les choses, qui étoient attestées par de si grands Miracles, étoient *très-croyables*, & dignes d'être embrassées, comme Véritez révélées de Dieu.

(a) *Eccles.* XIX. 4.

V. CES preuves de Credibilité se trouvent en grand nombre, dans l'Eglise visible, & perpétuelle de J. C. Nous apprenons de nos Predécesseurs immediats, qu'il y a toûjours eu sur la terre une Societé d'hommes faisant profession de telle & telle Doctrine. Ceux-ci ont appris la même chose de ceux qui les ont précédez; & ainsi de suite, en remontant jusqu'aux Apôtres, & à J. C. lui-même. Et cette Gradation est connuë avec une évidence sensible, par l'Histoire & les Livres, par la Tradition qui s'est faite de l'un à l'autre.

Il eſt en effet de la derniere évidence que des hommes, de Païs différens & très-éloignez, de genies & d'interêts ſi différens, ne pourroient pas ſe trouver d'accord à dire une ſeule & même choſe, ſi elle étoit une fiction de leur invention. C'eſt ce qui fait dire à Tertullien: *Quelle* (a) *apparence y a-t-il que tant & de ſi grandes Egliſes qui n'ont qu'une même Foi ſuſſent dans l'erreur? Il n'y a pas tant d'uniformité dans les événemens, qui dépendent du hazard; il devroit ſe trouver de la varieté dans les Erreurs de l'Egliſe. Ce qui ſe trouve uniforme, en tant d'endroits, ne peut venir de l'Erreur, qui varie toûjours, mais de la Tradition qui ne varie point. Y a-t-il quelqu'un d'aſſez hardi pour dire, que l'Erreur vient de ceux qui ont été les Auteurs de la Tradition?* A la perpétuité de l'Egliſe, ajoûtez les grands & nombreux Miracles qui ont été faits par des hommes qui appartenoient à cette Societé, la ſainteté de leur vie, les ſignalées victoires qu'ils ont remportées ſur les Perſécuteurs, & les Perſécutions; ſur le Monde, & ſur l'Enfer; & enfin l'exiſtence perpétuelle de cette Sainte Egliſe. Quand on la fait remonter juſqu'aux Apôtres; on la trouve alors jouïſſant de la même *certitude*, que ces Saints Hommes communiquerent à leur Doctrine, par de ſi puiſſans moyens; & qu'ils reçûrent eux-mêmes de J. C. Notre Seigneur, révélant au Monde, ce qu'il avoit appris de ſon Pére. Ainſi nous pouvons bien dire avec *Tertullien*: (b) *Nous l'avons reçû des Egliſes; les Egliſes l'ont reçû des Apôtres; les Apôtres, de J. C.; & J. C., de ſon Pére.* Si nous rompons une fois le fil de cette Succeſſion, qui nous eſt certainement connuë par le moyen de la Sainte Tradition, nous ne pouvons plus joindre l'Egliſe & la Doctrine préſente, avec l'Egliſe

(a) *De Præſcr.* Cap. 28.

(b) *De Præſcript.* C. 21. & 37.

&

& la Doctrine des Apôtres: mais nous nous trouvons dans la néceſſité, de chercher de nouveaux moyens, & de nouvelles preuves, afin de découvrir quelle eſt la vraie Egliſe & la vraie Foi, indépendamment de la Prédication & des Ecrits des Apôtres, qui ne peuvent être connus eux-mêmes que par la Tradition. C'eſt ce que *Tertullien* a remarqué avec beaucoup de ſolidité, & de raiſon: *Je ſoutiens* (a) *qu'il n'y a point d'autre moyen de prouver ce que les Apôtres ont préché; que l'Egliſe même que les Apôtres ont fondée.*

(a) *De Præſcrip.* Cap. 21.

VI. VOICI donc comment il nous faut procéder: Par la *Tradition*, qui eſt manifeſte, & qui n'a point été corrompuë, je connois avec *certitude*, qu'il y a toûjours eu, depuis les Apôtres, une Succeſſion non interrompuë d'hommes, qui ont *crû*, *profeſſé*, *pratiqué* telles & telles Doctrines: Par des preuves évidentes de *crédibilité*, comme ſont les *Miracles*, *la ſainteté des Mœurs*, *l'Unité* &c. enfin par tous les moyens, par où les Apôtres, & J. C. lui-même, ont confirmé leur Doctrine; nous ſommes aſſurez, que tout ce que propoſe cette Egliſe, qui n'a jamais ſouffert d'interruption, eſt digne d'être reçû & reconnu comme Vérité Divine: Par une *évidence ſenſible*, nous voyons que cette même Egliſe, propoſe telle, & telle Doctrine, comme Véritez Divines, c'eſt à dire comme Véritez révélées, & atteſtées par Dieu lui-même: Par ce *Témoignage de Dieu*, nous ſommes infailliblement aſſurez de ce que nous croyons. Ainſi le dernier Motif, le Fondement, *l'Objet formel* de notre Foi, c'eſt le témoignage infaillible de cette Vérité ſuprême, qui ne peut ni être trompée, ni tromper.

VII. SELON cette enchaînure, ou cette Gradation, notre Foi ſe trouve revêtuë des

qualitez, que nous avons dit lui être néceſſaires, ſavoir la *Certitude*, l'*Obſcurité* & la *Prudence*. Elle tient la *certitude* du témoignage infaillible de Dieu, propoſé, & preſenté à notre Entendement par un moyen qui eſt infaillible en lui même; & duquel nous connoiſſons ceci avec évidence; qu'il nous propoſe tel ou tel Point; & qu'il peut manifeſtement déclarer en quel ſens il le propoſe: Or ce moyen n'eſt autre, comme nous l'avons prouvé, que l'Egliſe viſible de J. C. L'*Obſcurité* lui vient de la maniere dont Dieu parle aux hommes, qui eſt ordinairement telle, qu'il ne manifeſte ni la perſonne de celui qui parle, ni la vérité de la choſe qui eſt énoncée. La *Prudence* ne lui manque pas non plus, parce que notre Foi eſt accompagnée d'un ſi grand nombre de preuves de Crédibilité, qu'un eſprit un peu bien diſpoſé peut, & doit, juger, que des Doctrines, ainſi confirmées, méritent d'être crûës comme procédantes d'une Autorité Divine.

VIII. DE ce que nous avons dit, on peut aiſément juger quelle eſt la nature de la Foi; & la définir. *La Foi eſt un conſentement volontaire, ou libre, infaillible, & obſcur, à quelque Vérité, parce qu'elle eſt atteſtée de Dieu, & ſuffiſamment propoſée comme telle; laquelle propoſition ſe fait d'ordinaire par l'Egliſe viſible de J. C.* Je dis, *ſuffiſamment propoſée par l'Egliſe.* Non que j'aie deſſein de diſputer ſi cette *Propoſition* ou Déclaration de l'Egliſe entre dans l'*Objet formel*, ou le *Motif* de la Foi; ou ſi une Erreur eſt *formellement* & preciſément une Héreſie, parce qu'elle eſt contre la *Déclaration* de l'Egliſe, comme ſi cette *Déclaration* étoit l'Objet formel de la Foi; ce que le Dr. *Potter* combat de toutes ſes forces, & avec bien de l'inutilité: Mais je dis ſeulement, que quand l'E-

l'Eglise propose une Vérité comme révélée, nous sommes bien assurez qu'elle l'est en effet. Ainsi elle devient tout aussitôt un Objet propre pour la Foi Chrétienne, qui nous donne le pouvoir & l'inclination nécessaire, pour croire tout ce qui nous est dûment presenté, comme Révélation Divine. Comme, quand un Supérieur légitime fait connoître sa volonté, par le moyen, & pour ainsi dire, par la *proposition* d'un Messager fidéle; en ce cas l'Inférieur qui obéit, ou desobéit aux ordres que ce Messager fidéle lui a fait savoir, est censé obéir ou desobéir à son Supérieur légitime. Ainsi le témoignage de Dieu nous étant notifié par l'Eglise, nous disons, & nous le pouvons dire avec beaucoup de vérité, que de ne pas croire ce que l'Eglise propose, c'est rejetter le témoignage & la Parole de Dieu, qui nous est signifiée par l'Eglise, selon cette Sentence de St. *Irénée*: *Nous* (a) *n'avons nul besoin de nous adresser à nul autre pour trouver la Vérité, que nous pouvons aisément apprendre de l'Eglise.*

(a) *Lib. 3. contrà Hæres.*

IX. De cette définition de la Foi, nous pouvons aisément apprendre ce que c'est que l'Héréfie. Comme c'est le contraire de la Foi, nous n'avons qu'à prendre les termes contraires; ainsi l'Héréfie est *une Erreur volontaire, contre ce que Dieu a révélé, & ce que l'Eglise propose comme tel.* Il n'importe pas que cette Erreur concerne des Points peu ou beaucoup importans en eux-mêmes, Fondamentaux, ou Non-fondamentaux. Car comme il faut plus de choses pour un acte de Vertu, que de Vice, si quelque Vérité, pour peu importante qu'elle soit, peut être cruë par la Foi, aussitôt qu'on connoit qu'elle est attestée par une Révélation Divine; à plus forte raison sera-ce une *Héréfie* formelle, de rejetter le

qualitez, que nous avons dit lui être néceſſaires, ſavoir la *Certitude*, l'*Obſcurité* & la *Prudence*. Elle tient la *certitude* du témoignage infaillible de Dieu, propoſé, & preſenté à notre Entendement par un moyen qui eſt infaillible en lui même; & duquel nous connoiſſons ceci avec évidence; qu'il nous propoſe tel ou tel Point; & qu'il peut manifeſtement déclarer en quel ſens il le propoſe: Or ce moyen n'eſt autre, comme nous l'avons prouvé, que l'Egliſe viſible de J. C. L'*Obſcurité* lui vient de la maniere dont Dieu parle aux hommes, qui eſt ordinairement telle, qu'il ne manifeſte ni la perſonne de celui qui parle, ni la vérité de la choſe qui eſt énoncée. La *Prudence* ne lui manque pas non plus, parce que notre Foi eſt accompagnée d'un ſi grand nombre de preuves de Crédibilité, qu'un eſprit un peu bien diſpoſé peut, & doit, juger, que des Doctrines, ainſi confirmées, méritent d'être crûës comme procédantes d'une Autorité Divine.

VIII. DE ce que nous avons dit, on peut aiſément juger quelle eſt la nature de la Foi; & la définir. *La Foi eſt un conſentement volontaire, ou libre, infaillible, & obſcur, à quelque Vérité, parce qu'elle eſt atteſtée de Dieu, & ſuffiſamment propoſée comme telle; laquelle propoſition ſe fait d'ordinaire par l'Egliſe viſible de J. C.* Je dis, *ſuffiſamment propoſée par l'Egliſe.* Non que j'aie deſſein de diſputer ſi cette *Propoſition* ou Déclaration de l'Egliſe entre dans l'*Objet formel*, ou le *Motif* de la Foi; ou ſi une Erreur eſt *formellement* & preciſément une Héreſie, parce qu'elle eſt contre la *Déclaration* de l'Egliſe, comme ſi cette *Déclaration* étoit l'Objet formel de la Foi; ce que le Dr. *Potter* combat de toutes ſes forces, & avec bien de l'inutilité: Mais je dis ſeulement, que quand l'E-

l'Egliſe propoſe une Vérité comme révélée, nous ſommes bien aſſurez qu'elle l'eſt en effet. Ainſi elle devient tout auſſitôt un Objet propre pour la Foi Chrétienne, qui nous donne le pouvoir & l'inclination néceſſaire, pour croire tout ce qui nous eſt dûment preſenté, comme Révélation Divine. Comme, quand un Supérieur légitime fait connoître ſa volonté, par le moyen, & pour ainſi dire, par la *propoſition* d'un Meſſager fidéle; en ce cas l'Inférieur qui obéit, ou deſobéit aux ordres que ce Meſſager fidéle lui a fait ſavoir, eſt cenſé obéir ou deſobéir à ſon Supérieur légitime. Ainſi le témoignage de Dieu nous étant notifié par l'Egliſe, nous diſons, & nous le pouvons dire avec beaucoup de vérité, que de ne pas croire ce que l'Egliſe propoſe, c'eſt rejetter le témoignage & la Parole de Dieu, qui nous eſt ſignifiée par l'Egliſe, ſelon cette Sentence de St. *Irénée*: *Nous* (a) *n'avons nul beſoin de nous adreſſer à nul autre pour trouver la Vérité, que nous pouvons aiſément apprendre de l'Egliſe.*

(a) *Lib. 3. contrà Hæreſ.*

IX. DE cette définition de la Foi, nous pouvons aiſément apprendre ce que c'eſt que l'Héréſie. Comme c'eſt le contraire de la Foi, nous n'avons qu'à prendre les termes contraires; ainſi l'Héréſie eſt *une Erreur volontaire, contre ce que Dieu a révélé, & ce que l'Egliſe propoſe comme tel.* Il n'importe pas que cette Erreur concerne des Points peu ou beaucoup importans en eux-mêmes, Fondamentaux, ou Non-fondamentaux. Car comme il faut plus de choſes pour un acte de Vertu, que de Vice, ſi quelque Vérité, pour peu importante qu'elle ſoit, peut être cruë par la Foi, auſſitôt qu'on connoit qu'elle eſt atteſtée par une Révélation Divine; à plus forte raiſon ſera-ce une *Héréſie* formelle, de rejetter le

moindre Point de Foi, dès qu'il ſera ſuffiſamment propoſé, comme Vérité à laquelle Dieu rend témoignage.

X. CETTE Foi Divine ſe diviſe en *Actuelle* & en *Habituelle*. La Foi eſt actuelle, lors qu'actuellement on conſidére, & on croit quelque Myſtère de Foi; par exemple, que notre Seigneur J. C. eſt vrai Dieu, & vrai Homme &c. La Foi *habituelle* eſt celle qui nous donne la dénomination de *Fidéles*, comme la Foi *actuelle* nous donne celle de *Croyans*. Cette habitude de *Foi* eſt une qualité, qui nous rend capables de croire des Objets, qui ſurpaſſent la Raiſon humaine. Elle eſt permanente dans l'Ame, dans le tems même que nous dormons, ou que nous ne penſons à aucun Myſtere de Foi. Elle eſt la premiere des trois Vertus *Théologales*. La *Charité* nous unit à Dieu, entant qu'il eſt *infiniment bon en lui-même*. L'*Eſpérance* nous attache à lui, entant qu'il eſt notre *ſouverain Bien*. La *Foi* le conſidére, entant qu'il eſt la Souveraine & Immuable *Vérité*. La *Charité* s'appuye ſur ſa *Bonté*, l'*Eſpérance* ſur ſa *Toute-puiſſance*, & la *Foi* ſur ſa *Sageſſe*. De là il s'enſuit que la Foi étant une des Vertus que les Théologiens appellent *infuſes* (c'eſt à dire, qui ne s'acquierent pas par une induſtrie humaine, mais qui de leur nature ſont ſurnaturelles) elle a cette proprieté, qu'elle ne ſe détruit point peu à peu, & par dégrez (comme ſont toutes les habitudes qu'on appelle *acquiſes*, c'eſt à dire, qui ſont le fruit de l'induſtrie & du travail, & qui ſe formant ſucceſſivement & par dégrez ſe détruiſent auſſi de même); mais qu'elle ſe conſerve tout entiere, ou qu'elle ſe détruit entierement. Et comme elle ne peut demeurer entiere, avec un acte qui lui eſt directement contrai-

re,

re, un ſeul acte ſuffit, pour la détruire totalement, la renverſer, & l'extirper. Il en eſt comme de la *Charité*, ou de l'Amour de Dieu, qu'un ſeul acte de Haine de Dieu, un ſeul péché mortel commis contre la Majeſté Divine, bannit entierement de l'Ame; comme de l'*Eſpérance*, qu'un ſeul acte de *Deſeſpoir volontaire* détruit. Ainſi la Foi s'anéantit par un ſeul acte d'Héréſie, parce que tous & chacun de ces actes, lui ſont formellement & directement oppoſez. Je ſai qu'il y a certains péchez, leſquels (comme parlent les Théologiens) ſont *ex genere ſuo*, dans leur genre, griefs & mortels; mais qui ne laiſſent pas de s'exténuer, & de devenir *veniels*, *ob levitatem materiæ*, parce que la matiere en eſt légére: par exemple, de voler un ſol n'eſt qu'un péché veniel, quoi que le vol ſoit, de ſa nature, un péché mortel. Mais je ſai auſſi, que cette Règle n'eſt pas générale, ni applicable à toutes ſortes de péchez; y en ayant tels, qui, de leur nature, ont une malignité ſi grande, que ni la petiteſſe de la matiere, ni leur petit nombre, ne peut les empêcher d'être des péchez mortels. Par exemple, y a-t-il quelque blaſphême contre Dieu, ou quelque faux ſerment volontaire qui ne ſoit un péché damnable? il n'y en a certainement point: quand le ſalut de tout le Genre humain devroit dépendre d'un ſeul faux ſerment; cela ne ſeroit pas capable d'exténuer ſon énormité. La même choſe arrive dans le cas d'Héréſie; ſon iniquité qui réfléchit contre l'honneur de la Sageſſe & de la Bonté Divine, eſt toûjours énorme. Ce n'étoient pas des pierres précieuſes, que David choiſit dans l'eau, pour aller combattre *Goliath*, & néanmoins ſi quelqu'un s'opiniâtroit à dire qu'il n'en prit que *quatre*, au lieu que le

Il eſt en effet de la derniere évidence que des hommes, de Païs différens & très-éloignez, de genies & d'interêts ſi différens, ne pourroient pas ſe trouver d'accord à dire une ſeule & même choſe, ſi elle étoit une fiction de leur invention. C'eſt ce qui fait dire à Tertullien: *Quelle* (a) *apparence y a-t-il que tant & de ſi grandes Egliſes qui n'ont qu'une même Foi ſuſſent dans l'erreur? Il n'y a pas tant d'uniformité dans les événemens, qui dépendent du hazard; il devroit ſe trouver de la varieté dans les Erreurs de l'Egliſe. Ce qui ſe trouve uniforme, en tant d'endroits, ne peut venir de l'Erreur, qui varie toûjours, mais de la Tradition qui ne varie point. Y a-t-il quelqu'un d'aſſez hardi pour dire, que l'Erreur vient de ceux qui ont été les Auteurs de la Tradition?* A la perpétuité de l'Egliſe, ajoûtez les grands & nombreux Miracles qui ont été faits par des hommes qui appartenoient à cette Societé, la ſainteté de leur vie, les ſignalées victoires qu'ils ont remportées ſur les Perſécuteurs, & les Perſécutions; ſur le Monde, & ſur l'Enfer; & enfin l'exiſtence perpétuelle de cette Sainte Egliſe. Quand on la fait remonter juſqu'aux Apôtres; on la trouve alors jouïſſant de la même *certitude*, que ces Saints Hommes communiquerent à leur Doctrine, par de ſi puiſſans moyens; & qu'ils reçûrent eux-mêmes de J. C. Notre Seigneur, révélant au Monde, ce qu'il avoit appris de ſon Pére. Ainſi nous pouvons bien dire avec *Tertullien*: (b) *Nous l'avons reçû des Egliſes; les Egliſes l'ont reçû des Apôtres; les Apôtres, de J. C.; & J. C., de ſon Pére.* Si nous rompons une fois le fil de cette Succeſſion, qui nous eſt certainement connuë par le moyen de la Sainte Tradition, nous ne pouvons plus joindre l'Egliſe & la Doctrine préſente, avec l'Egliſe

(a) *De Præſcr.* Cap. 28.

(b) *De Præſcript.* C. 21. & 37.

&

& la Doctrine des Apôtres: mais nous nous trouvons dans la néceſſité, de chercher de nouveaux moyens, & de nouvelles preuves, afin de découvrir quelle eſt la vraie Egliſe & la vraie Foi, indépendamment de la Prédication & des Ecrits des Apôtres, qui ne peuvent être connus eux-mêmes que par la Tradition. C'eſt ce que *Tertullien* a remarqué avec beaucoup de ſolidité, & de raiſon: *Je ſoutiens* (a) *qu'il n'y a point d'autre moyen de prouver ce que les Apôtres ont préché; que l'Egliſe même que les Apôtres ont fondée.*

(a) *De Præſcrip.* Cap. 21.

VI. VOICI donc comment il nous faut procéder: Par la *Tradition*, qui eſt manifeſte, & qui n'a point été corrompuë, je connois avec *certitude*, qu'il y a toûjours eu, depuis les Apôtres, une Succeſſion non interrompuë d'hommes, qui ont *crû*, *profeſſé*, *pratiqué* telles & telles Doctrines: Par des preuves évidentes de *crédibilité*, comme ſont les *Miracles*, *la ſainteté des Mœurs*, *l'Unité* &c. enfin par tous les moyens, par où les Apôtres, & J. C. lui-même, ont confirmé leur Doctrine; nous ſommes aſſurez, que tout ce que propoſe cette Egliſe, qui n'a jamais ſouffert d'interruption, eſt digne d'être reçû & reconnu comme Vérité Divine: Par une *évidence ſenſible*, nous voyons que cette même Egliſe, propoſe telle, & telle Doctrine, comme Véritez Divines, c'eſt à dire comme Véritez révélées, & atteſtées par Dieu lui-même: Par ce *Témoignage de Dieu*, nous ſommes infailliblement aſſurez de ce que nous croyons. Ainſi le dernier Motif, le Fondement, *l'Objet formel* de notre Foi, c'eſt le témoignage infaillible de cette Vérité ſuprême, qui ne peut ni être trompée, ni tromper.

VII. SELON cette enchaînure, ou cette Gradation, notre Foi ſe trouve revêtuë des

qualitez, que nous avons dit lui être néceſſaires, ſavoir la *Certitude*, l'*Obſcurité* & la *Prudence.* Elle tient la *certitude* du témoignage infaillible de Dieu, propoſé, & preſenté à notre Entendement par un moyen qui eſt infaillible en lui même; & duquel nous connoiſſons ceci avec évidence; qu'il nous propoſe tel ou tel Point; & qu'il peut manifeſtement déclarer en quel ſens il le propoſe: Or ce moyen n'eſt autre, comme nous l'avons prouvé, que l'Egliſe viſible de J. C. L'*Obſcurité* lui vient de la maniere dont Dieu parle aux hommes, qui eſt ordinairement telle, qu'il ne manifeſte ni la perſonne de celui qui parle, ni la vérité de la choſe qui eſt énoncée. La *Prudence* ne lui manque pas non plus, parce que notre Foi eſt accompagnée d'un ſi grand nombre de preuves de Crédibilité, qu'un eſprit un peu bien diſpoſé peut, & doit, juger, que des Doctrines, ainſi confirmées, méritent d'être crûës comme procédantes d'une Autorité Divine.

VIII. DE ce que nous avons dit, on peut aiſément juger quelle eſt la nature de la Foi; & la définir. *La Foi eſt un conſentement volontaire, ou libre, infaillible, & obſcur, à quelque Vérité, parce qu'elle eſt atteſtée de Dieu, & ſuffiſamment propoſée comme telle; laquelle propoſition ſe fait d'ordinaire par l'Egliſe viſible de J. C.* Je dis, *ſuffiſamment propoſée par l'Egliſe.* Non que j'aie deſſein de diſputer ſi cette *Propoſition* ou Déclaration de l'Egliſe entre dans l'*Objet formel*, ou le *Motif* de la Foi; ou ſi une Erreur eſt *formellement* & preciſément une Héreſie, parce qu'elle eſt contre la *Déclaration* de l'Egliſe, comme ſi cette *Déclaration* étoit l'Objet formel de la Foi; ce que le Dr. *Potter* combat de toutes ſes forces, & avec bien de l'inutilité: Mais je dis ſeulement, que quand

l'E-

l'Egliſe propoſe une Vérité comme révélée, nous ſommes bien aſſurez qu'elle l'eſt en effet. Ainſi elle devient tout auſſitôt un Objet propre pour la Foi Chrétienne, qui nous donne le pouvoir & l'inclination néceſſaire, pour croire tout ce qui nous eſt dûment preſenté, comme Révélation Divine. Comme, quand un Supérieur légitime fait connoître ſa volonté, par le moyen, & pour ainſi dire, par la *propoſition* d'un Meſſager fidéle; en ce cas l'Inférieur qui obéit, ou deſobéit aux ordres que ce Meſſager fidéle lui a fait ſavoir, eſt cenſé obéir ou deſobéir à ſon Supérieur légitime. Ainſi le témoignage de Dieu nous étant notifié par l'Egliſe, nous diſons, & nous le pouvons dire avec beaucoup de vérité, que de ne pas croire ce que l'Egliſe propoſe, c'eſt rejetter le témoignage & la Parole de Dieu, qui nous eſt ſignifiée par l'Egliſe, ſelon cette Sentence de St. *Irénée*: *Nous* (a) *n'avons nul beſoin de nous adreſſer à nul autre pour trouver la Vérité, que nous pouvons aiſément apprendre de l'Egliſe.*

(a) *Lib. 3. contrà Hæreſ.*

IX. De cette définition de la Foi, nous pouvons aiſément apprendre ce que c'eſt que l'Héréſie. Comme c'eſt le contraire de la Foi, nous n'avons qu'à prendre les termes contraires; ainſi l'Héréſie eſt *une Erreur volontaire, contre ce que Dieu a révélé, & ce que l'Egliſe propoſe comme tel.* Il n'importe pas que cette Erreur concerne des Points peu ou beaucoup importans en eux-mêmes, Fondamentaux, ou Non-fondamentaux. Car comme il faut plus de choſes pour un acte de Vertu, que de Vice, ſi quelque Vérité, pour peu importante qu'elle ſoit, peut être cruë par la Foi, auſſitôt qu'on connoit qu'elle eſt atteſtée par une Révélation Divine; à plus forte raiſon ſera-ce une *Héréſie* formelle, de rejetter le

moindre Point de Foi, dès qu'il ſera ſuffiſamment propoſé, comme Vérité à laquelle Dieu rend témoignage.

X. CETTE Foi Divine ſe diviſe en *Actuelle* & en *Habituelle*. La Foi eſt actuelle, lors qu'actuellement on conſidére, & on croit quelque Myſtère de Foi; par exemple, que notre Seigneur J. C. eſt vrai Dieu, & vrai Homme &c. La Foi *habituelle* eſt celle qui nous donne la dénomination de *Fidéles*, comme la Foi *actuelle* nous donne celle de *Croyans*. Cette habitude de *Foi* eſt une qualité, qui nous rend capables de croire des Objets, qui ſurpaſſent la Raiſon humaine. Elle eſt permanente dans l'Ame, dans le tems même que nous dormons, ou que nous ne penſons à aucun Myſtere de Foi. Elle eſt la premiere des trois Vertus *Théologales*. La *Charité* nous unit à Dieu, entant qu'il eſt *infiniment bon en lui-même*. L'*Eſpérance* nous attache à lui, entant qu'il eſt notre *ſouverain Bien*. La *Foi* le conſidére, entant qu'il eſt la Souveraine & Immuable *Vérité*. La *Charité* s'appuye ſur ſa *Bonté*, l'*Eſpérance* ſur ſa *Toute-puiſſance*, & la *Foi* ſur ſa *Sageſſe*. De là il s'enſuit que la Foi étant une des Vertus que les Théologiens appellent *infuſes* (c'eſt à dire, qui ne s'acquierent pas par une induſtrie humaine, mais qui de leur nature ſont ſurnaturelles) elle a cette proprieté, qu'elle ne ſe détruit point peu à peu, & par dégrez (comme ſont toutes les habitudes qu'on appelle *acquiſes*, c'eſt à dire, qui ſont le fruit de l'induſtrie & du travail, & qui ſe formant ſucceſſivement & par dégrez ſe détruiſent auſſi de même); mais qu'elle ſe conſerve tout entiere, ou qu'elle ſe détruit entierement. Et comme elle ne peut demeurer entiere, avec un acte qui lui eſt directement contrai-

re,

re, un ſeul acte ſuffit, pour la détruire totalement, la renverſer, & l'extirper. Il en eſt comme de la *Charité*, ou de l'Amour de Dieu, qu'un ſeul acte de Haine de Dieu, un ſeul péché mortel commis contre la Majeſté Divine, bannit entierement de l'Ame; comme de l'*Eſpérance*, qu'un ſeul acte de *Deſeſpoir volontaire* détruit. Ainſi la Foi s'anéantit par un ſeul acte d'Héréſie, parce que tous & chacun de ces actes, lui ſont formellement & directement oppoſez. Je ſai qu'il y a certains péchez, leſquels (comme parlent les Théologiens) ſont *ex genere ſuo*, dans leur genre, griefs & mortels; mais qui ne laiſſent pas de s'exténuer, & de devenir *veniels*, *ob levitatem materiæ*, parce que la matiere en eſt légére: par exemple, de voler un ſol n'eſt qu'un péché veniel, quoi que le vol ſoit, de ſa nature, un péché mortel. Mais je ſai auſſi, que cette Règle n'eſt pas générale, ni applicable à toutes ſortes de péchez; y en ayant tels, qui, de leur nature, ont une malignité ſi grande, que ni la petiteſſe de la matiere, ni leur petit nombre, ne peut les empêcher d'être des péchez mortels. Par exemple, y a-t-il quelque blaſphême contre Dieu, ou quelque faux ſerment volontaire qui ne ſoit un péché damnable? il n'y en a certainement point: quand le ſalut de tout le Genre humain devroit dépendre d'un ſeul faux ſerment; cela ne ſeroit pas capable d'exténuer ſon énormité. La même choſe arrive dans le cas d'Héréſie; ſon iniquité qui réfléchit contre l'honneur de la Sageſſe & de la Bonté Divine, eſt toûjours énorme. Ce n'étoient pas des pierres précieuſes, que David choiſit dans l'eau, pour aller combattre *Goliath*, & néanmoins ſi quelqu'un s'opiniâtroit à dire qu'il n'en prit que *quatre*, au lieu que le

(a) 1 Rois I. 17.

Texte porte qu'il en prit *cinq*, encore qu'il n'en diminuât le nombre que d'*une*, il ſeroit ſur le champ coupable d'un péché damnable. Pourquoi cela ? Parce que par cette ſouſtraction qui n'eſt que d'*une Unité*, il auroit privé la Parole & le Témoignage de Dieu, de *tout* ſon Credit, & de *toute* ſon Autorité. Puis donc que toute Héréſie contredit quelque Vérité révélée de Dieu, il ne faut pas s'étonner qu'il n'y en ait aucune, qu'on puiſſe excuſer de péché mortel, & damnable: Car ſi le *Blaſphême* volontaire, & le *Parjure*, qui ne ſont oppoſez qu'à la Vertu *Morale* de la *Religion*, ne peuvent être excuſez de péché mortel; beaucoup moins l'Héréſie peut-elle en être excuſée, l'Héréſie, qui eſt oppoſée à la Vertu *Théologale* de la *Foi*.

XI. SI quelqu'un objectoit que le Péché de *Schiſme* peut paroître plus grand que celui d'Héréſie, parce que la Vertu de la Charité, à laquelle le *Schiſme* eſt oppoſé, eſt plus grande que celle de la Foi, ſelon ce que dit l'Apôtre, *Maintenant ces trois* (b) *choſes demeurent, la Foi, l'Eſpérance & la Charité; mais la plus grande d'elles c'eſt la Charité.* St. *Thomas* (c) répond en ces termes: *La Charité a deux objets, l'un principal, ſavoir la Bonté de Dieu; l'autre ſubordonné, ſavoir le Bien du Prochain. Or le Schiſme, & les autres péchez qui ſe commettent contre le Prochain, ſont oppoſez à la Charité entant qu'elle ſe rapporte à cet objet moins principal, qui n'eſt pas ſi conſiderable que celui de la Foi, qui eſt Dieu lui-même conſideré comme Premiere Vérité, ſur la véracité de qui la Foi ſe repoſe; Par cette raiſon ces péchez-là ſont moindres que celui d'Infidélité.* Il prend l'*Infidélité* dans un ſens général entant qu'elle comprend l'Héréſie, & les autres Vices oppoſez à la Foi.

(b) 1 Cor. XIII. 13

(c) 2 2. Q. 39 Art. 2 in Corp. & ad 3.

XII.

XII. APRE'S avoir ſuffiſamment expliqué ce que c'eſt que l'*Héréſie*, & en quoi elle conſiſte, venons à la preuve de ce que nous nous ſommes propoſé dans ce Chapitre. Je prie qu'on ſe ſouvienne, qne l'Egliſe Catholique viſible ne peut tomber dans aucune erreur damnable, comme le Dr. *Potter* en convient. Et que, quand *Luther* parût, il n'y avoit alors aucune autre vraie Egliſe viſible de J. C., oppoſée à l'Egliſe Romaine, comme nous l'avons démontré dans le Chapitre précédent.

XIII. MAINTENANT que *Luther* & ſes Sectateurs ne peuvent être excuſez d'Héréſie formelle, voici comme je le prouve. Contredire quelque Vérité, propoſée par la vraie Egliſe viſible, comme Vérité révélée de Dieu; c'eſt une Héreſie formelle: Or *Luther*, *Calvin* & leurs Diſciples, ont contredit diverſes Véritez révélées de Dieu; Bien plus ils n'ont contredit l'Egliſe, que parce qu'elle propoſoit comme Véritez Divines, certains Points qu'ils regardoient ou comme faux, ou comme des inventions humaines: Donc ils ſont coupables d'Héréſie formelle.

XIV. AUTRE Preuve: toute Erreur, contre une Doctrine révélée de Dieu, eſt une Héréſie damnable; ſoit que la matiere en ſoit peu ou beaucoup importante, il n'importe, comme nous l'avons prouvé. Donc ou les Proteſtans, ou l'Egliſe Romaine, ſont coupables d'Héréſie formelle; parce qu'il faut de néceſſité qu'eux, ou elle, errent contre la Parole & le Témoignage de Dieu: Mais vous accordez (par force) que l'Egliſe Romaine n'a point d'erreur damnable; & moi j'ajoûte, qu'elle n'en peut point avoir d'aucune ſorte, parce qu'elle eſt l'Egliſe vraiment Catholique, qui, ſelon vous-mêmes, ne peut tomber dans des erreurs damnables. Donc c'eſt les Proteſ-

tans, qui ſont coupables d'Héréſie formelle.

XV. TROISIE'ME Preuve. Nous avons démontré que l'Egliſe viſible eſt Juge des Controverſes, & par conſéquent qu'elle doit être infaillible dans toutes ſes *Propoſitions* ou Déclarations: Ce qui étant une fois ſuppoſé, il s'enſuit évidemment, que de contredire ce qu'elle déclare être une Révélation Divine, n'eſt pas tant la contredire que donner le démenti à Dieu lui-même: par conſéquent cette contradiction eſt formellement le crime d'Héréſie.

XVI. QUATRIE'ME Preuve. Si *Luther* étoit Hérétique, dans les Points, dans leſquels il différoit de l'Egliſe Romaine, tous ceux qui s'accordent avec lui dans les mêmes Points, ſont auſſi néceſſairement Herétiques. Or que *Luther* fût formellement Hérétique, voici comme je le démontre. De dire que la vraie Egliſe viſible de J. C. n'eſt pas Univerſelle; mais qu'elle eſt confinée dans quelque coin du monde, c'eſt, ſelon votre confeſſion expreſſe, une Héréſie proprement dite, & contre cet Article du Symbole: *Je croi la Sainte Egliſe Catholique*: Vous taxez *Donat* d'Héréſie, pour avoir borné l'Egliſe Univerſelle à l'Afrique. Mais c'eſt une choſe évidente, & reconnuë par *Luther* lui-même, & d'autres Chefs des Proteſtans, que la Réformation de *Luther*, quand elle commença (beaucoup moins pluſieurs ſiécles auparavant) n'étoit pas univerſelle ni repanduë par tout le monde, mais reſſerrée dans le petit eſpace, que le Corps de *Luther* occupoit. Donc ſa Réformation ne peut être excuſée d'Héreſie formelle. Si St. *Auguſtin* diſoit, en ce tems-là, aux *Donatiſtes*: *Il y a un nombre innombrable de Textes de l'Ecriture qui prouvent, que l'Egliſe de J. C. n'eſt pas* (a) *dans l'Afrique ſeule*,

(a) Ep 50 De la v. Edit.

le, comme ces gens-là ont l'impudence de le dire; mais qu'elle eſt repanduë ſur la face de toute la terre; à plus forte raiſon peut-on dire aujourd'hui, qu'il paroît par un nombre infini de Textes de l'Ecriture, que l'Egliſe de J. C. ne peut pas être renfermée dans la Ville de *Wittemberg*, ou dans l'eſpace qu'occupoit *Luther*; mais qu'elle doit être repanduë par tout le monde. C'eſt donc une impudence outrée, & une extravagance, de la croire bornée à la Réformation de *Luther*. Dans un autre (a) endroit le même Pére écrit, auſſi bien contre *Luther* que contre les *Donatiſtes*. C'eſt ſur ces paroles: *Toutes les Nations ſeront benites en ta Semence*; où, après avoir prouvé *que l'Egliſe de Dieu doit être univerſelle*, il dit: *Pourquoi donc ajoutez-vous à ces paroles en diſant, que J. C. n'eſt héritier nulle part ſur la terre, que là où il a* Donat *pour Héritier. Montrez-nous cette Egliſe* [univerſelle] *ſi elle eſt chez vous, prouvez-nous que vous êtes toutes les Nations, que nous faiſons voir qui ont été benites dans cette Semence. Montrez-nous*, dis-je, *cette Egliſe, ſinon, calmez vos fureurs, & la recevez de nous.* Or il eſt bien évident que *Luther* ne pouvoit nous montrer l'Egliſe Univerſelle, quand il diſoit: *J'étois tout ſeul au commencement*: Qu'il auroit donc été heureux pour lui, & pour ſes Sectateurs, s'il avoit bien voulu alors recevoir l'Egliſe de nous! Nous concluons donc avec le même Pére, parlant dans un autre endroit de l'Egliſe Univerſelle: *Elle a* (b) *cette marque infaillible qu'elle ne ſauroit être cachée*: *Elle eſt donc connuë à toutes les Nations. La Secte de* Donat *eſt inconnuë à pluſieurs Nations*; *Donc elle ne ſauroit être elle* [l'Egliſe.] La Secte de *Luther* (au moins quand elle commença, & beaucoup plus encore avant qu'elle commençât) étoit inconnuë à la plûpart

(a) *De Vbi. n.t. Eccl. c. 6.*

(b) *Con. Lit. Petil. L. 1.*

part des Nations; Donc elle ne peut être l'Egliſe.

XVII. ET afin qu'on voye encore plus clairement, que le cas de *Luther* eſt parfaitement parallèle à celui des *Donatiſtes*, il faut remarquer, qu'on ne leur enſeignoit pas que l'Egliſe Catholique ne devoit pas s'étendre plus loin, que cette partie de l'Afrique où regnoit leur faction, mais que de fait elle étoit ainſi confinée, parce que tout le reſte de l'Egliſe s'étoit ſouillé, en communiquant avec *Cécilien*, qu'ils diſoient fauſſement avoir été ordonné Evêque par les *Traditeurs*, c'eſt à dire, ceux qui avoient eu la foibleſſe de rendre leurs Bibles aux Perſécuteurs qui les faiſoient brûler; Bien plus, dans ce temps-là même, ils avoient des gens de leur Secte qui réſidoient à *Rome*, où ils envoyerent, un Evêque nommé *Victor*, ſous prétexte de prendre ſoin de leurs Fréres qui étoient dans cette Ville; mais en effet, comme *Baronius* (a) le remarque, afin de faire croire dans le monde qu'ils étoient Catholiques, & qu'ils communiquoient avec l'Evêque de *Rome*, avec qui c'étoit chez les anciens Péres, une marque infaillible de Catholicité, que d'être en Communion. Ils avoient auſſi au rapport de St. *Auguſtin* (b), une prétenduë Egliſe, dans la Maiſon & la Terre d'une Dame de Qualité Eſpagnole nommée *Lucille*; & qui ne ſait quelle influence n'eurent pas en Angleterre deux Femmes, la Mére & la Fille, pour l'établiſſement du Proteſtantiſme dans ce Royaume? Je ne m'arrête pas non plus à faire remarquer leur conformité de langage avec les *Donatiſtes*, qui appelloient la Chaire de *Rome*, le *Chaire de Peſtilence*, & l'Egliſe Romaine *une Proſtituée*, ce qui eſt la propre expreſſion du Dr. *Potter*, en quoi il eſt bien moins excuſable

(a) *Ann. 321. Nu. 2.*

(b) *De Vnit. Eccl. c. 3.*

sable qu'ils ne l'étoient, parce qu'il maintient qu'elle est une vraie Eglise Chrétienne: C'est pourquoi je le prie, de bien péser ces paroles de St. *Augustin* (a) contre les *Donatistes*. *Si je persécute, avec justice celui qui calomnie son Prochain, pourquoi ne persécuterois-je pas celui qui calomnie l'Eglise de J. C., & qui ose dire: Non elle ne l'est pas; c'est une Prostituée?* Moins encore veux-je examiner si on ne pourroit pas justement vous comparer à un certain Donatiste, nommé *Ticonius*, qui écrivit contre *Parmenien* autre *Donatiste*, qui soutenoit que l'Eglise avoit péri; (comme vous faites, dans ce Livre-ci même, contre quelques-uns de vos Fréres Protestans, ou comme vous les appellez, vos *Zélateurs*, qui enseignent la même Hérésie, ou une plus *pestilente* encore); & ne laissoit pas de demeurer parmi eux, après même que *Parmenien* l'eut excommunié, (ce que vos Zélateurs ne manqueroient pas de faire à votre égard, si cela étoit en leur pouvoir): Et néanmoins, à l'exemple de *Ticonius*, vous demeurez dans leur Communion, au lieu de revenir à celle de l'Eglise qui a été, qui est, & sera toûjours l'Eglise Universelle. C'est pour cette raison que St. *Augustin* se plaint de *Ticonius*, de ce qu'ayant écrit contre les *Donatistes*, il avoit le cœur si pervers, qu'il ne vouloit pas tout-à-fait les abandonner. Parlant sur le même sujet dans un autre endroit il remarque qu'encore que *Ticonius* refutât parfaitement bien ceux qui soutenoient que l'Eglise avoit péri; *Il ne vit pas* (b) *néanmoins ce qu'il auroit certainement dû voir, s'il avoit raisonné conséquemment, savoir, que ces Chrétiens d'Afrique appartenoient à l'Eglise repanduë par tout le monde, qui demeuroit unie, non avec ceux qui s'étoient séparez de Communion d'avec tout le monde, mais*

(a) *Cont. Sup. Gen. cum Emer.*

(b) Aug. *contra* Parm. L. 1. c. 1.

avec

avec ceux qui étoient en Communion avec tout le monde. Mais Parmenien, & le reſte des Donatiſtes, ont vû cette conſéquence & ont mieux aimé perſiſter dans leur obſtination, contre la Vérité la plus évidente, que Ticonius ſoutient, que d'y acquieſcer, & de ceder aux Egliſes d Afrique, qui jouiſſoient de la Communion de cette Vérité que Ticonius défendoit, & de laquelle ils s'étoient détachez. Je prie le Lecteur de conſiderer avec quelle juſteſſe ces paroles s'appliquent aux Catholiques d'Angleterre, par rapport aux Proteſtans. Mais je ne veux pas trop inſiſter ſur ces conformitez des Proteſtans avec les *Donatiſtes*; je m'attache au Point principal, qui eſt; que l'Egliſe Réformée, de *Luther*, n'ayant pas été en être pluſieurs ſiécles avant *Luther*; & ayant exiſté pourtant (à ce qu'ils prétendent) dès le tems des Apôtres; ils ſont réduits à dire, avec les *Donatiſtes*, que la vraie, l'immaculée Egliſe de J. C. a péri; & que celle qui a continué ſur la terre eſt, ô Blaſphême! une Proſtituée. De plus la même Héréſie s'enſuit de la Doctrine du Dr. *Potter*, & d'autres Proteſtans; que l'Egliſe peut errer dans les Points Non-fondamentaux; parce que, comme nous l'avons fait voir, toute erreur, contre toute Vérité révélée, eſt une Héréſie damnable ſoit que la matiere en ſoit en elle-même, grande ou petite. Quand peut-on avoir plus de raiſon de dire que l'Egliſe a péri, que quand on la laiſſe en liberté de maintenir une Héréſie damnable? Enfin, nous prouverons dans la ſuite, que tout acte d'Héréſie, détruit toute Foi Divine: or de s'imaginer une Egliſe, comme une aſſemblée de perſonnes ſans Foi, c'eſt s'imaginer un homme vivant, ſans ame. Il eſt donc évident que, tels que les *Donatiſtes*, les Proteſtans enſeignent que l'Egliſe de J. C. a péri.

Ils

Ils ſont même pires que les *Donatiſtes*, qui convenoient au moins, que l'Egliſe étoit demeurée en Afrique; au lieu que les Proteſtans ſont obligez de néceſſité d'accorder, qu'un très-long tems avant *Luther*, elle n'étoit nulle part. Mais paſſons à d'autres raiſons.

XVIII. L'ECRITURE & les Péres donnent pour un caractère de l'Héréſie, la ſéparation d'avec l'Egliſe viſible, ſuivant ce que dit St. *Jean*, *Ils ſont ſortis d'entre nous*, & (a) *Quelques-uns qui ſont ſortis d'entre nous*: Et encore; *ſur ce que nous* (b) *avons appris que quelques-uns qui étoient ſortis d'avec nous.* *Vincent de Lerins* dit auſſi. *Qui a jamais commencé d'enſeigner* (c) *une Hérèſie, qui ne ſe ſoit auparavant ſéparé de l'Univerſalité, de l'Antiquité, du Conſentement de l'Egliſe Catholique?* Mais il eſt viſible que, quand *Luther* parut, il n'y avoit point d'Egliſe viſible, diſtincte de l'Egliſe Romaine, hors de laquelle il pût ſortir; auſſi bien qu'il eſt notoire, que c'eſt hors d'elle, que *Luther* & ſes Sectateurs ſortirent; Elle n'eſt donc point ſujette à cette marque d'Héréſie; mais au contraire, les Proteſtans ne ſauroient l'éviter. St. *Proſper* (d) a, ſur ce ſujet, ces paroles moelleuſes. *Un Chrétien, qui eſt en Communion avec l'Egliſe Univerſelle eſt un Catholique; mais celui qui eſt ſéparé de l'Egliſe eſt un Hérètique & un Antechriſt.* Or *Luther*, quand il commença ſa Réformation, ne pouvoit pas communiquer avec l'Egliſe Catholique viſible de ce tems-là; puiſqu'il ne la commença qu'en s'oppoſant aux prétenduës erreurs de cette Egliſe; Reſte donc à conclure avec St. *Proſper*, qu'il étoit Hérétique. Ce qui ſe prouve encore très-clairement par St. *Cyprien.* Ce *n'eſt pas nous* (e), *qui nous ſommes ſéparez d'avec eux; c'eſt eux, qui ſe ſont ſéparez d'avec*

(a) *Actes* XIV. 24.

(b) *Actes* XX. 30.

(c) *Lib. ad Hæreſ. c.* 34.

(d) *Dimid. Temp. c.* 5.

(e) *Ep.* 57. *ad Dam.*

d'avec nous; & parce qu'après cela ſont venuës les Héréſies & les Schiſmes, & tandis qu'ils ſe ſont des Conventicules, ils abandonnent le Chef, & le Principe de la Vérité.

XIX. ET afin qu'on ne pût douter, quelle eſt la ſéparation qui eſt la marque de l'Héréſie, les anciens Péres ont pris ſoin de nous dire en particulier, que c'eſt celle qui ſe fait d'avec l'Egliſe de *Rome*, conſiderée comme le Siége de St. *Pierre*. Ainſi le Dr. *Potter* ne doit pas tant marquer de chaleur, quand nous ſoutenons de vive voix & par écrit que l'Egliſe Romaine dans le ſens qu'elle eſt la Mére de toutes les autres Egliſes, avec laquelle toutes les autres Egliſes ſont d'accord, eſt appellée, avec beaucoup de raiſon, *l'Egliſe Catholique*. St. *Jerôme* écrivant au Pape *Damaſe* dit: *Je ſuis dans la Communion de la Chaire de Pierre. Je ſai que l'Egliſe eſt édifiée ſur cette Pierre-là. Quiconque* (a) *mange de l'Agneau hors de cette Maiſon-là, eſt un profane. S'il ſe trouve quelqu'un hors de l'Arche dans le tems du déluge, il périra certainement. Quiconque ne recueille pas avec vous diſſipe, je veux dire, que celui qui n'eſt pas à J. C. eſt à l'Antechriſt.* Il dit ailleurs: *Qu'appelle-t-il ſa Foi? Celle de l'Egliſe Romaine, ou* (b) *celle qui eſt contenuë dans les Livres d'Origene? S'il répond celle de l'Egliſe Romaine: nous ſommes donc Catholiques, & nous n'avons rien emprunté des Erreurs d'Origene.* Et dans un autre endroit: *Sachez que la Foi Romaine, dont l'Apôtre lui même a fait l'éloge, ne reçoit pas ces chimeres; quand même un Ange du Ciel évangeliſeroit autrement, qu'il n'a été d'abord évangeliſé.* St. *Ambroiſe* racontant, comment ſon Frére cherchant une Egliſe où il pût rendre graces à Dieu de l'avoir délivré d'un Naufrage; dit qu'*il fit venir l'Evêque, & que* (c) *ne croyant pas qu'un bienfait fût véritable,*

(a) *Lib. 1. Apolog.*

(b) *Ibid. L. 3.*

(c) *De Obit. Satyr. Fratris.*

ble, s'il ne partoit d'une véritable Foi; il lui demande, s'il étoit en communion avec les Evêques Catholiques; c'eſt à dire *avec l'Egliſe Romaine.* Et ayant connu qu'il étoit Schiſmatique, c'eſt à dire ſéparé d'avec l'Egliſe Romaine, il ne voulut point avoir de communion avec lui. En quoi nous voyons le Privilège de l'Egliſe Romaine, confirmé par des paroles & par des faits, par la Doctrine, & par la Pratique. Le même Pére dit de cette Egliſe: *c'eſt de là que* (a) *dérivent tous les Rites de la vénerable Communion.* St. *Cyprien* dit auſſi, *ils ont la hardieſſe de manquer à la Chaire de* Pierre, *& à l'Egliſe principale, où eſt la ſource de l'Unité de la Prêtriſe. Et ils ne conſiderent pas que* (b) *ce ſont ces mêmes Romains, dont la Foi a été louée, par la Prédication de l'Apôtre, auprès deſquels la fauſſeté ne peut avoir d'accès.* Où l'on voit que ce St. Homme joint enſemble, *la principale Egliſe, & la Chaire de Pierre*, & aſſure, que *la fauſſeté* non ſeulement *n'a point eu*, mais encore *ne peut avoir d'accès à ce Siège.* Et ailleurs, *vous* (c) *m'avez écrit, que je devrois envoyer une Copie des mêmes Lettres à* Corneille *notre Collégue, pour le tirer d'inquietude, & lui apprendre que vous êtes en Communion avec lui, c'eſt à dire avec l'Egliſe Catholique.* Qu'en penſez-vous Mr. le Docteur? Vous ſemble-t-il encore étrange que nous confondions ces deux choſes; *être en Communion avec l'Egliſe de* Rome, *&, être en Communion avec l'Egliſe Catholique*? St. *Irénée* (d) dit; *Parce qu'il ſeroit trop long de détailler la Succeſſion de toutes les Egliſes, en déclarant quelle eſt la Tradition* (& la Foi qui nous a été prêchée, & qui nous eſt venuë par cette Tradition) *de la plus grande, de la plus ancienne, & de la plus fameuſe Egliſe, fondée par les plus glorieux Apôtres Pierre & Paul, laquelle Tradition elle tient*

(a) Lib. 1. Ep. 4. ad Imper.

(b) Ep. 55. ad Cornel.

(c) Ep. 52.

(d) Lib. 3. cont. Hær. cap. 3.

tient des Apôtres, & laquelle eſt deſcenduë juſqu'à nous par la Succeſſion des Evêques; nous couvrons de confuſion tous ceux qui par quelque motif que ce ſoit, ou par Amour propre, ou par vaine gloire, ou par aveuglement, ou par erreur, s'aſſemblent autrement qu'ils ne devroient. Car c'eſt à cette Egliſe, comme à la plus puiſſante Primauté, que toutes les autres Egliſes, c'eſt à dire, tous les Fidéles de tous les autres endroits, doivent ſe rendre conformes. Dans laquelle [l'Egliſe de Rome] *la Tradition qui vient des Apôtres, a été conſervée, de ceux qui ſont par tout ailleurs.* St. *Auguſtin* dit auſſi: *Nous avons de la douleur de vous voir ainſi retranchez: Comptez la Succeſſion* (a) *des Prêtres depuis Pierre; & conſiderez dans cette longue ſuite de Péres, de qui, & à qui la Succeſſion eſt parvenuë. Cette Egliſe eſt cette pierre, contre laquelle les Portes d'Enfer ne prévaudront point.* Dans un autre endroit, parlant de *Cécilien* il dit: *Il pouvoit mépriſer en* (b) *toute ſureté la multitude d'Ennemis, qui s'étoient liguez contre lui; parce qu'il ſavoit bien, qu'il étoit uni par des Lettres de Communion, & à l'Egliſe de Rome, où la Primauté du Siège Apoſtolique a toûjours fleuri, & aux autres Païs, d'où l'Evangile paſſa premierement en Afrique.* *Tertullien*, admirablement: *Si vous êtes près de l'Italie, vous avez* (c) *Rome, dont l'Autorité nous eſt plus voiſine; heureuſe Egliſe, où les Apôtres ont repandu toute leur Doctrine, & tout leur ſang.* St. *Baſile* dans une Lettre à l'Evêque de Rome: *Certainement ce qui a été donné à votre* (d) *Pieté par notre Seigneur, eſt bien digne de cet Eloge dans lequel vous êtes appellé Bienheureux; ſavoir, le privilège de pouvoir diſcerner, ce qui eſt contrefait, d'avec ce qui eſt vrai & pur, & de prêcher, ſans aucune diminution, la Foi de vos Ancêtres.* *Maximilien* Evêque de Conſtantinople il y a environ

(a) In Pſal. Contra Part. Donat.

(b) Ep. 162. vet. Edit.

(c) Præſc. c. 36.

(d) Ep. ad Pont. Rom.

viron douze cens ans: *Toutes les extremitez de la terre qui ont ſincérement embraſſé J. C., & les Catholiques répandus par tout le monde qui font profeſſion de la véritable Foi, tournent leurs regards vers la Puiſſance de l'Evêque de Rome, comme vers le Soleil &c. Car le Créateur du Monde l'a choiſi*, (il parle de St Pierre) *par deſſus tous les hommes du monde, pour le faire aſſeoir ſur la Chaire de Docteur; pour le faire jouïr principalement, & par un droit perpétuel, de ce Privilege; que quiconque eſt déſireux d'atteindre à une ſcience profonde & Divine, puiſſe avoir recours à l'Oracle, & à la Doctrine de cette inſtruction. Jean* Patriarche de *Conſtantinople* qui vivoit il y a plus de onze cens ans, dans une Epitre à *Hormiſdas*, lui parle en ces termes: *Parce que le commencement du ſalut eſt de conſerver la Règle de la droite Foi, ſans s'éloigner le moins du monde de la Tradition de nos Anciens Péres; parce que les Paroles de notre Seigneur*: Tu és Pierre, & ſur cette pierre j'édifierai mon Egliſe, *ne ſauroient manquer d'avoir leur accompliſſement, ces Paroles ont été confirmées par des faits; parce que dans le Siége Apoſtolique, la Religion Catholique s'eſt toûjours conſervée inviolable.* Et encore; *Nous nous promettons de ne plus reciter deſormais dans les Sacrez Myſteres, les noms de ceux qui ſont exclus de la Communion de l'Egliſe Catholique, c'eſt à dire, qui ne ſont pas parfaitement d'accord avec le Siege Apoſtolique.* On pourroit accumuler un grand nombre d'autres autoritez d'anciens Péres, ſur le même ſujet: mais celles-ci ſuffiſent pour faire voir, que les Péres, Grecs & Latins, regarderent comme une preuve de *Catholicité* ou d'*Héréſie*, l'union avec l'Egliſe de Rome, ou la diviſion d'avec elle. Et j'ai choiſi exprès celles que je viens d'alléguer, parce qu'il y eſt parlé des Privilèges du Siége

ge de Rome, comme de choſes permanentes, & fondées ſur la Promeſſe de J. C. à St. *Pierre*, ſur quoi les ſiécles ſuivans ont dû ſe règler; *parce que le Ciel & la Terre* (a) *paſſeront, mais la Parole du Seigneur demeure éternellement.*

(a) Matt XXIV.

Je conclus donc, que puiſqu'il eſt évident que *Luther* & ſes Sectateurs ſe diviſerent d'avec le Siége de Rome, ils portent ſur leur front la marque de l'Héréſie.

XX. Et quoi que je n'aie pas intention de diſcuter le Point de l'Ordination, ou de la Succeſſion dans l'Egliſe Proteſtante; comme les Péres, que nous venons de citer, alléguent auſſi la Succeſſion comme une marque de la vraie Egliſe; Je ne dois pas omettre de dire, que ſuivant les Principes des Proteſtans eux-mêmes, ils ne peuvent prétendre avoir, ni une *Succeſſion perſonnelle* d'Evêques, ni une Succeſſion de Doctrine. Car comme la Succeſſion des Evêques emporte une ligne continuée de Perſonnes, revêtues d'une *qualité* indélebile, que les Théologiens appellent *Caractére*, qui ne peut s'effacer, ni par la Dépoſition, ni par la Dégradation, ni par aucun autre moyen; & de plus révêtuës de Juriſdiction & d'Autorité pour prêcher, pour enſeigner, pour gouverner l'Egliſe par des Loix, des Préceptes, & des Cenſures &c. les Proteſtans, ne peuvent prétendre en aucune maniere, ni à l'une ni à l'autre de ces Succeſſions. Car, outre qu'il n'y eut jamais d'Evêque Proteſtant avant *Luther*, & qu'il ne peut y avoir de Succeſſion continuée, où il n'y a point eu de commencement, communément les Proteſtans ne reconnoiſſent point de Caractère, & doivent dire conſéquemment, que quand leurs prétendus Evêques ou Prêtres, ſont privez de leur juriſdiction, ou dégradez, ils demeurent de ſimples Laïques com-

comme ils étoient avant leur Ordination, accompliſſant à la lettre ce que *Tertullien* regarde comme une marque d'Héréſie: *Aujourd'hui Pretre* (a), *& demain Laïque.* En effet s'il n'y a point de Caractère indélébile, leur *Puiſſance d'Ordre* ne doit conſiſter que dans la juriſdiction, ou dans une eſpèce de députation morale pour exercer certaines fonctions; & qui par conſéquent peut être ôtée par la même Puiſſance qui la donne. Ils ne peuvent pas non plus prétendre à la Succeſſion de l'Autorité ou de la Juriſdiction; car toute l'Autorité ou la Juriſdiction qu'ils avoient, leur avoit été conférée par l'Egliſe de *Rome*, c'eſt à dire, par le Pape; parce que toute l'Egliſe ne s'aſſemble pas en corps, pour ordonner des Evêques & des Prêtres, ou pour leur conférer la Juriſdiction. Mais ſelon leur propre Doctrine, ils croyent que le Pape *n'a ni ne doit avoir aucune Juriſdiction, Puiſſance, Supériorité, Prééminence, ou Autorité Eccleſiaſtique ou Spirituelle dans ce Royaume*; ce qu'ils confirment par ſerment, quand on les ordonne Prêtres, Evêques, ou Diacres. Comment eſt-ce donc que le Pape peut donner la Juriſdiction s'ils jurent *qu'il n'en a ni n'en* DOIT *avoir aucune?* Ou, s'il l'a, comment peuvent-ils en conſcience s'y ſouſtraire? De plus l'Egliſe Romaine n'a jamais donné à perſonne le pouvoir de lui nuire à elle-même. Mais, ſuppoſé que leurs premiers Evêques tinſſent leur Autorité de l'Egliſe de *Rome*, après leur mort, qui a donné l'Autorité à leurs prétendus Succeſſeurs? Eſt-ce le Primat d'Angleterre? Mais de qui la tenoit-il ſon Autorité? Et après ſa mort, qui a pû la donner à ſes Succeſſeurs? Eſt-ce le Magiſtrat Civil? Le Roi *Henri*, qui n'étoit ni Catholique ni Proteſtant? Le Roi *Edouard*,

(a) Præſcr. c. 41.

un Enfant? La Reine *Elizabeth*, une Femme? Un Enfant d'une heure eſt vrai Roi après le decès de ſon Prédéceſſeur; Mais faudra-t-il que votre Egliſe demeure à l'abandon juſqu'à ce que ce Roi Enfant, & ce beau Chef de l'Egliſe ſoit venu en âge de diſcretion? Vos Evêques, votre Hierarchie, votre Succeſſion, vos Sacremens, votre condamnation ou votre juſtification, par rapport à l'accuſation d'Héréſie, à cauſe du manque de Succeſſion, dépend de cette Doctrine de nouvelle invention. La *Supremacie*, qui n'a été introduite que pour des fins honteuſes; que *Calvin* & ſes Sectateurs ont combatuë; qui eſt l'Objet de la riſée du Monde Chrétien; & que des hommes de grand nom parmi vous, *André Wotton* &c. n'ont pas crû devoir mettre au rang des Points de Foi néceſſaires. Et de qui, je vous prie, les Evêques tenoient-ils leur Autorité, quand il n'y avoit point encore de Rois Chrétiens? Faudra-t-il que le Patriarche des Grecs reçoive ſa Juriſdiction Spirituelle du Grand Turc? Le Baptême des Princes a-t-il privé le Pape du Pouvoir Spirituel qu'il avoit auparavant, de donner aux Evêques la Juriſdiction Spirituelle? Le Magiſtrat Civil a-t-il l'autorité de prêcher, d'abſoudre des péchez, d'excommunier, d'infliger des Cenſures? Pourquoi n'a-t-il pas le pouvoir d'excommunier auſſi bien que de diſpenſer de l'irrégularité, comme fit le feu Roi *Jacques*, qui diſpenſa le feu Archevêque de *Cantorbery*, ou donna pouvoir à quelques Evêques de l'en diſpenſer? Et puiſqu'ils étoient Sujets de leurs Primats, & que leur Primat n'étoit pas le leur, il eſt clair qu'ils n'avoient pas le pouvoir de l'en diſpenſer; & que ce pouvoir reſidoit dans le Prince, comme dans le Supérieur d'eux tous, & le

Chef

Chef des Egliſes Proteſtantes d'Angleterre. S'il n'a pas cette autorité, comment peut-il donner à d'autres, ce qu'il n'a pas lui-même? Votre Ordination, la Conſécration de vos Evêques & de vos Prêtres, n'imprimant point Caractère, ne peut conſiſter, qu'à donner Pouvoir, Autorité, Juriſdiction, ou, comme je l'ai déja dit, une eſpéce de Députation, pour exercer les Fonctions d'Evêque ou de Prêtre. Si c'eſt donc le Magiſtrat Civil, qui confére ce Pouvoir, il peut auſſi, il doit même, ordonner & conſacrer les Evêques & les Prêtres, de même qu'il leur confere l'Autorité & la Juriſdiction; & vos Evêques, dès qu'ils ſont déſignez & confirmez par le Roi, ſont par cela même ordonnez & conſacrez par lui, ſans l'intervention des Evêques, ni ſans qu'il ſoit beſoin de matiere, ni de forme d'Ordination. Abſurditez, que vous aurez plus de répugnance à accorder, que de moyens de concilier, ſi vous voulez maintenir opiniâtrement votre Doctrine. Le Pape, de qui il faut que vous teniez originairement votre Succeſſion Epiſcopale, n'a jamais reçu, ne reconnoit ni ne peut reconnoître avoir reçû, aucune Juriſdiction Spirituelle, d'aucun Prince Temporel; ainſi s'il eſt néceſſaire que la Juriſdiction Spirituelle dérive des Princes, il n'en a aucune; Par conſéquent vous êtes réduits à la néceſſité d'accorder, ou qu'il a une vraie Juriſdiction Spirituelle, ou, que vous ne ſauriez tenir la vôtre de lui.

XXI. DE plus cette nouvelle Réformation, ou Egliſe Proteſtante réformée, ne manquera pas (ſi on les en croit) d'être l'Egliſe Catholique & Univerſelle, & ne ſera pas confinée dans l'Angleterre, comme la Secte des *Donatiſtes* l'étoit dans l'Afrique; ainſi il faudra qu'elle comprenne toutes les Egliſes Ré-

formées, *d'Allemagne*, *de Hollande*, *de Suéde*, *de France* &c. Celles d'*Allemagne*, de *Hollande* & de *France* ne ſont pas gouvernées par des Evêques, & n'ont nul égard à la ſucceſſion perſonnelle, à moins qu'il ne s'agiſſe de quelque riche Evêché, tel qu'étoit celui dont *Luther* conſacra *Nicolas Amsfordius* Evêque, comme l'écrit (a) *Dreſſerus*, quoi que *Luther* lui-même n'eût jamais été Evêque. Quoi que l'Ecoſſe ait reçû depuis peu quelques Evêques, je doute fort qu'on y regarde l'Epiſcopat comme néceſſaire, & comme d'Inſtitution Divine; & cette admiſſion forcée de l'Epiſcopat eſt bien moins propre à perſuader aux Peuples, qu'ils ont une Succeſſion perſonnelle d'Evêques, qu'à les convaincre, qu'ils manquent de la Succeſſion de la Doctrine, puiſque le mépris qu'ils ont pour l'ordre de l'Epiſcopat eſt une preuve qu'ils ne ſont d'accord ni avec les Proteſtans modérez d'Angleterre, ni avec la vraie Egliſe Catholique; & n'ayant point de Succeſſion perſonnelle d'Evêques, ils retiennent les marques de Schiſme & d'Héréſie. Il eſt donc certain, ou que l'Egliſe Proteſtante d'Angleterre n'eſt pas Univerſelle, étant limitée à l'Angleterre; ou que comprenant ces Egliſes à qui la Succeſſion manque, non ſeulement elle eſt en Communion avec des Egliſes Schiſmatiques & Hérétiques; mais encore eſt une même Egliſe avec elles; ce qui ſuffit pour lui imprimer à elle-même les notes de Schiſme & d'Héréſie. Car il eſt impoſſible de communiquer avec la vraie Egliſe Catholique, & d'être en même tems en Communion avec des Egliſes qui ſont diviſées d'avec elle par le Schiſme & par l'Héréſie. Autrement on pourroit être en même tems & dans l'Egliſe, & hors l'Egliſe; ce qui implique contradiction, comme nous l'avons

(a) In Mullen. 6. p. 187.

l'avons fait voir dans le Chapitre précédent, parlant de la Communion que les Proteſtans modérez conſervent avec ceux qui maintiennent l'Héréſie, de la défaillance, ou de l'inviſibilité de l'Egliſe, ſur quoi j'ai allégué un paſſage célèbre de St. *Auguſtin*, que le Lecteur aura la bonté de relire, dans le *Chapitre* V. § 17.

XXII. MAIS outre ce défaut de Succeſſion perſonnelle d'Evêques Proteſtans, il y en a un autre de grande importance; c'eſt qu'ils n'ont pas la forme légitime de l'Ordination: celle dont ils ſe ſervent étant ſi différente de celle de l'Egliſe Romaine, qu'elle ne ſauroit ſuffire; (dans l'opinion commune des Théologiens) pour l'eſſence de l'Ordination. C'eſt ce que je pourrois aiſément prouver, ſi c'en étoit le lieu, & ce que je ne manquerai pas de faire, ſi le Dr. *Potter* m'en donne occaſion. En attendant, je prie le Lecteur de lire l'Auteur, que je cite (a) à la marge, & de comparer la forme de notre Ordination avec celle des Proteſtans; & de ſe ſouvenir que ſi la forme dont ils uſent dans la Conſécration des Evêques & des Prêtres, eſt au moins trop douteuſe; ils n'ont nulle certitude d'avoir de vrais Evêques & de vrais Prêtres. Car les Prêtres ne ſauroient être ordonnez que par de vrais Evêques, & il ne peut y avoir de vrai Evêque, s'il n'eſt auparavant Prêtre. Je dis que leur Ordination eſt au moins douteuſe; parce que cela me ſuffit à préſent pour mon deſſein. Car des Evêques & des Prêtres, dont l'Ordination eſt notoirement reconnuë douteuſe, ne doivent pas eux-mêmes être reconnus Evêques & Prêtres; & nul ne peut, ſans ſacrilège, recevoir les Sacremens d'eux; Si l'on en excepte le Baptême, ils n'en adminiſtrent aucun legitime-

(a) *Adam Tannerus Tom. 4. Diſp. 7. Q. 2. Dub. 3. & 4.*

ment, & ſans un manifeſte danger d'invalidité; & ſans qu'il y ait obligation de les réïterer, au moins ſous condition. Ainſi les Proteſtans doivent demeurer dans le doute, ſi leurs péchez leur ont été remis; s'ils ont une véritable Hierarchie; & ils ne ſauroient prétendre être une véritable Egliſe; qui ne peut ſubſiſter, ſans vrais Evêques, & ſans vrais Prêtres, bien connus pour tels, & ſans une légitime adminiſtration des Sacremens; ce qui, dans leurs principes mêmes, eſt une des marques eſſentielles de la vraie Egliſe. On ne peut conſiderer ſans étonnement, le procédé de l'Egliſe Anglicane, dans la matiere de l'Ordination. 1. *An.* 3. d'*Edouard VI. Chap.* 2. Lorſque ce Prince étoit encore un Enfant, de l'âge d'environ douze ans; *Il fut ordonné, qu'on ſe ſerviroit, pour faire & conſacrer les Evêques & les Prêtres, à l'excluſion de toute autre forme, de celle qui ſeroit dreſſée par ſix Prélats, & ſix autres Eccleſiaſtiques nommez par le Roi, & publiée ſous le grand Seau.* Mais après que cet Acte eut été révoqué & annullé 1. *Mar. Seſſ.* 2. il arriva *An.* 6. & 7. de la Reine *Elizabeth*, que l'Evêque *Bonner*, étant pourſuivi en juſtice, ſur un certificat du Dr. *Horn*, Evêque Proteſtant de *Wincheſter*, pour avoir refuſé de prêter le Serment de Suprémacie; *Bonner* allégua, pour prouver la nullité de la plainte, que le Dr. *Horn* n'étoit pas Evêque: ce qui arrêta tout-à-coup la pourſuite; juſqu'à ce que l'*An* 8. d'*Elizabeth. chap.* 1. l'Acte d'*Edouard* VI. fut renouvellé, avec cette Clauſe que perſonne ne ſeroit accuſé ni moleſté, ſur le Certificat d'aucun Evêque ou Archevêque fait avant ledit Acte. Par où il paroît, que leur propre Ordination leur étoit ſuſpecte: & que ſur cette matiere, tout eſt plein chez eux d'incertitude, & dépend de ſix Prélats, du grand Seau,

Seau, d'Actes de Parlement, qui s'entredétruiſent, & autres choſes ſemblables.

XXIII. MAIS au défaut de la Succeſſion des perſonnes, ils ont la Succeſſion de la Doctrine, comme ils le diſent, & comme ils le prétendent prouver, parce qu'ils croient ce que les Apôtres ont crû. C'eſt là une pure petition de principe, & ſe ſaiſir hardiment de ce qu'on ſait bien qu'on ne nous accordera jamais. Car s'ils n'ont point de Succeſſion Perſonnelle, & s'ils n'ont que du mépris pour la Tradition Eccleſiaſtique; croyent-ils pouvoir perſuader qui que ce ſoit, que leur Doctrine eſt conforme à celle des Apôtres? Nous avons entendu dire à *Tertullien*. *Je preſcris* (contre tous les Hérétiques) *qu'il n'y a point de moyen de prouver ce que les Apôtres ont prêché, ſi ce n'eſt par les Egliſes que les Apôtres ont fondée.* St. *Irénée* dit (a) auſſi: *que ſi on veut apprendre la Vérité; on peut voir dans chaque Egliſe, la Tradition des Apôtres, & compter dans les Egliſes ceux qui furent faits Evêques par les Apôtres, & leurs Succeſſeurs juſques à nos temps.* Le même Pére dit encore en un autre endroit: *Nous devons* (b) *obéir aux Prêtres qui ſont dans l'Egliſe, qui ont la Succeſſion depuis les Apôtres, & qui avec la Succeſſion dans leurs Siéges, ont reçû le don certain de la Vérité.* St. *Auguſtin* de même: *Ce qui me retient dans l'Egliſe, c'eſt la* (c) *Succeſſion des Paſteurs, depuis la ſéance de Pierre Apôtre, à qui J. C. après ſa Reſurrection, laiſſa le ſoin de paître ſes Brebis, juſqu'à l'Evêque à preſent ſiégeant.* *Origéne* nous donne ſur cela une excellente Règle (heureux s'il l'avoit ſuivie lui-même!): *Puiſqu'il y* (d) *en a pluſieurs qui ſe perſuadent qu'ils croyent toutes les choſes, qui appartiennent à la Doctrine de J. C.; & qu'il y en a d'autres, qui s'éloignent du ſentiment de leurs Prédéceſſeurs; Qu'on s'attache à*

(a) *Lib.* 3. *Cap.* 5.

(b) *Lib.* 4. *Cap.* 43.

(c) Cont. Ep. Fund. c. 4.

(d) *Præf. ad Lib. de Princip.*

ce que l'Egliſe prêche de conforme à ce qui ſe trouve enſeigné par les Apotres, dans l'ordre de la Succeſſion, & qui demeure encore établi dans l'Egliſe: car on ne doit recevoir, comme Vérité indubitable, que ce qui eſt entierement conforme à la Tradition de l'Egliſe.

C'eſt donc bien en vain que les Proteſtans ſe vantent d'avoir la Doctrine des Apôtres, s'ils ne ſont en état de faire voir, qu'ils ont eu depuis les Apôtres une Succeſſion continuelle d'Evêques, & de nous montrer une Egliſe, laquelle, ſelon St. *Auguſtin*, dérive, par une *Succeſſion inconteſtable, du Siége Apoſtolique, juſqu'aux Evéques actuellement ſiegeans.*

XXIV. MAIS, ſuppoſé même qu'on leur accordât, que leur Doctrine eſt conforme à celle des Apôtres, cela ne ſuffiroit pas pour prouver qu'ils ont la Succeſſion de la Doctrine. Car, outre la conformité, la *Succeſſion* emporte une Tradition continuée, ſans interruption, depuis le tems des Apôtres juſqu'à celui de ceux, qui s'attribuent cette Succeſſion. C'eſt ce que dit St. *Auguſtin*: *L'Evangile* (a) *que nous devons croire, c'eſt celui, qui depuis les Apôtres, eſt deſcendu juſqu'à nous, ſans nulle interruption, & par une enchaînure de Succeſſion indubitable.* Or, que la Réformation que commença *Luther*, eut été interrompuë pluſieurs ſiécles avant lui, c'eſt un fait certain par l'Hiſtoire, & par la Réformation même, qui préſuppoſe néceſſairement des abus. Il n'eſt donc pas poſſible, qu'il ait une Succeſſion continuée, d'une Doctrine, qu'il s'eſt efforcé de faire revivre, & dont il a ramené la connoiſſance & la pratique. Ce n'eſt pas à eux à prouver, qu'ils ont la Succeſſion de la Doctrine, parce que leur Doctrine ſe trouve conforme à celle des Apôtres; mais c'eſt à nous à prouver, & nous le prouvons fort bien, que leur Doctrine ne peut être con-

(a) *Lib. 26. cont. Fauſt.*

conforme à celle des Apôtres ; parcequ'ils ne ſauroient prétendre, à une Succeſſion non interrompue de Doctrine, depuis les Apôtres juſqu'à *Luther*. Ici il n'eſt pas hors de propos de remarquer, qu'encore que les *Vaudois*, *Wiclef* &c. euſſent été en tout & par tout conformes aux Proteſtans, ceux-ci ne pourroient pas ſe vanter d'avoir la Succeſſion par ce canal ; parce que leur Doctrine n'a pas été exempte d'*interruption*, ce qui traverſe & empêche de neceſſité, la Succeſſion.

XXV. Et comme le défaut de Succeſſion *Perſonnelle* ou Doctrinale, eſt incompatible, avec la perpetuité, *ou l'univerſalité de temps* qui eſt inſéparable de l'Egliſe Catholique ; de même les Sectes diſcordantes répandues en different Païs, ne font rien pour la Catholicité ou l'Univerſalité de lieu, qui doit neceſſairement convenir à la vraye Egliſe. Au contraire cette multiplication locale de ſectes, ne fait que prouver plus clairement, leur Diviſion, & leur défaut de Succeſſion dans la Doctrine. La remarque de St. Auguſtin, à l'occaſion de ces paroles d'*Ezechiel* : *Mes Troupeaux ſont répandus ſur toute la face de la terre*, s'ajuſte admirablement à tous les Hérétiques modernes. *Tous les Hérétiques ne ſont pas répandus ſur toute la face de la terre, & il y a pourtant des Hérétiques répandus ſur toute la face de la terre, les uns ici, les autres là, & quoi qu'il y en ait par tout, ils ne ſe connoiſſent pas l'un l'autre. Il y en a par exemple, une ſecte en Afrique, une autre dans le Levant, une 3. en Egypte, une 4. en Méſopotamie. Ils différent ſelon les differens endroits. L'Orgueil eſt la Mere* (a) *qui les a enfantez tous ; comme l'Egliſe Catholique eſt la Mere, qui a enfanté tout le Peuple Fidèle diſperſé dans tous les endroits du monde. Mais faut-il s'étonner, ſi l'Orgueil produit les diſſenſions, & la*

(a) *Lib. de Pact. cap. 8.*

(a) Ep. 48. Vet. Ed. (b) Cant. I. 7.

Charité l'Union. Il applique ailleurs aux (a) Hérétiques ces paroles des Cantiques (b) : *Si tu ne te connois pas toi-même, va-t'en ; ſui la piſte des Troupeaux. & pais tes Chevreaux* ; & dit : *ſi tu ne te connois pas toi-même, va t'en ; ce n'eſt pas moi qui t'envoye, mais va t'en de ton plein gré; afin qu'on puiſſe dire de toi ; ils ſont ſortis d'avec nous ; mais ils n'étoient pas des nôtres. Va, & ſui les traces des Troupeaux, non mes traces, mais les traces des Troupeaux ; non du Troupeau ; mais des Troupeaux, qui ſont differens entre eux, & qui s'égarent tous. Pais tes Chevreaux, non comme il fut dit à Pierre, Pais* mes Brebis, *mais Pais tes Chevreaux auprès des Cabanes des Bergers ; non dans la Cabane du Berger, où il n'y a qu'un ſeul Troupeau, & un ſeul Berger.* Dans ce paſſage ce St. Docteur fixe les Marques de l'Héréſie, ſavoir, *de ſortir de l'Egliſe* ; de ſe trouver diviſée après en être ſortie ; & cela faute de reconnoître un ſeul Chef ſuprême, un ſeul Paſteur viſible ſous J. C. Après avoir ainſi prouvé, que les Proteſtans n'ont, ni Succeſſion de Perſonnes, ni Succeſſion de Doctrine, ni *Perpetuité*, ni *Catholicité*, il eſt clair qu'ils ne ſauroient ſe laver de l'Accuſation d'Héréſie.

XXVI. JUSQU'ICI nous avons allegué les raiſons, qui prouvent que *Luther* & tous les Proteſtans ſont coupables d'Héréſie, contre le Précepte *Negatif* de la *Foi*, lequel oblige, ſous peine de damnation, de n'embraſſer jamais aucune erreur contraire à aucune vérité ſuffiſamment propoſée, comme atteſtée & révélée de Dieu ; ce qui ſuffiroit pour juſtifier, qu'entre des Partis qui différent dans un ſeul point de Foi, il n'y a que l'un des deux qui puiſſe ſe ſauver : néanmoins, nous allons de plus prouver, que quiconque erre dans un ſeul Point, viole auſſi le Précepte *affirmatif* de la *Foi*, lequel oblige à croire poſitivement

d'une

d'une *Foi infaillible & ſurnaturelle*, certaines veritez revélées, néceſſaires à ſalut de néceſſité de *Fin* ou de *moyen*, comme parlent les Théologiens; c'eſt à dire tellement néceſſaires, qu'il n'y a perſonne, lorſqu'il eſt parvenu à l'age de Raiſon, qui ait été, ou qui puiſſe être ſauvé ſans elles, ſuivant ces Paroles de l'Apôtre: *ſans là Foi il eſt impoſſible de plaire à Dieu.*

XXVII. J'AI fait voir dans le commencement de ce Chapitre que les Caractéres eſſentiels de la Foi Catholique ſont la Certitude, l'Obſcurité, la Prudence & la *Surnaturalité*: nous allons prouver que tous ces Caractéres manquent à la Foi des Proteſtans, même à l'égard des Points qui ſont vrais en eux-mêmes, & dans leſquels ils s'accordent avec nous; d'où nous conclurons, que n'ayant point la Foi divine, ils manquent des moyens néceſſaires à ſalut.

XXVIII. LA *Certitude* manque à leur Foi, parce que niant l'Infaillibilité univerſelle de l'Egliſe, ils n'ont aucun moyen certain de connoître quels Objets ſont révélez ou atteſtez de Dieu. L'Ecriture Sainte eſt en elle-même très-vraye, & très-infaillible; mais ſans la Direction, & la Declaration de l'Egliſe, nous n'avons point de moyen de connoître avec certitude, ni quelles Ecritures ſont Canoniques, ni quelles Verſions de l'Ecriture ſont fideles & recevables, ni quel eſt ſon véritable ſens. Je veux bien ſuppoſer que chaque Proteſtant eſt perſuadé que ſes Opinions ſont vrayes, & qu'il s'eſt ſervi, pour entendre l'Ecriture, de tous les moyens qu'on a coutume de preſcrire pour cela; teis que ſont la priere, la confrontation des Textes paralleles &c. il eſt pourtant vrai, & leurs *diſſentimens* en font foi, que quelques-uns d'eux ſont dans l'erreur;

La Foi des Proteſtans incertaine.

cela ſuffit pour faire voir, qu'ils n'ont aucun fondement certain, ſur quoi ils puiſſent s'aſſurer qu'ils entendent bien l'Ecriture. Et comme la Foi qu'ils ont, même des Articles Fondamentaux, eſt fondée, non ſur l'Ecriture interpretée par l'Egliſe, mais ſur quelques autres régles, dont l'experience de leurs Contradictions prouve l'incertitude & la faillibilité, il eſt viſible, que leur Foi n'eſt infaillible en aucun point. S'ils rencontrent vrai quelquefois, c'eſt un effet du hazard; & ils pourroient tout auſſi bien rencontrer faux. Ainſi tous les Archi-Hérétiques croyant quelques veritez, mais en même temps donnant dans pluſieurs erreurs, en ſuivant les mêmes principes & les mêmes motifs; n'ont dans la vérité aucune Foi veritable, divine & infaillible; mais ſeulement, une Opinion, & une perſuaſion faillible & humaine. Car ſi les Principes qu'ils ſuivent étoient certains, ils ne pourroient jamais les faire tomber dans aucune erreur.

XXIX. UNE autre cauſe de l'incertitude de la Foi des Proteſtans, vient de leur diſtinction de Points Fondamentaux, & non Fondamentaux, car comme ils reconnoiſſent, qu'une ſeule erreur, en matiere Fondamentale, détruit la Foi; & que néanmoins ils ne ſauroient déterminer quels points ſont Fondamentaux; il s'enſuit qu'ils doivent demeurer incertains s'ils ont, ou n'ont pas quelque erreur Fondamentale; & s'ils ne ſont pas, par conſequent, deſtituez de cette Foi, ſans laquelle, il n'y a point de ſalut à eſperer.

XXX. QUE quiconque erre, contre quelque verité révélée (comme font de neceſſité quelques Proteſtans, parce que des propoſitions contradictoires ne ſauroient être les unes & les autres vrayes) eſt deſtitué de Foi divine;

divine; c'eſt une verité, enſeignée ſi unanimement par les Théologiens Catholiques, qu'on a coûtume de cenſurer comme téméraire, l'Opinion contraire. Le Dr. Angelique (a) St. *Thomas* propoſe cette queſtion: *Si un homme qui nie quelque Article de Foi, peut retenir la Foi dans les autres.* Il la reſoud *negativement*; ce qu'il prouve (*Argumento ſed contrà*) *parce que comme le péché mortel eſt oppoſé à la Charité, ainſi, de nier un ſeul Article de Foi, eſt oppoſé à la Foi.* A quoi il ajoûte cette autre raiſon: *parce que la nature de chaque habitude dépend de ſon motif, ou de ſon Objet formel; ôtez ce motif; l'habitude ſe détruit. Or l'Objet formel de la Foi c'eſt la Souveraine Vérité, ainſi qu'elle eſt révélée dans l'Ecriture, & dans la Doctrine de l'Egliſe, qui procede de la même ſouveraine Vérité. Quiconque donc ne s'appuye pas ſur la Doctrine de l'Egliſe, (qui procede de la ſupreme Verité manifeſtée dans l'Ecriture) comme ſur une regle infaillible, n'a pas l'habitude de la Foi, mais croit les autres choſes qui appartiennent à la Foi, par un motif différent de celui de la Foi. De même qu'un homme, qui ſe ſouviendroit de certaines Conſéquences, mais qui ne connoitroit pas le Principe d'où elles ſe tirent, n'auroit pas une vraye ſcience, mais ſeulement une Opinion. Or il eſt évident, que celui qui ſe fonde ſur la Doctrine de l'Egliſe, comme ſur une Régle infaillible, croira ſans difficulté, tout ce que l'Egliſe enſeigne; car, ſi entre les choſes, qu'elle enſeigne, il reçoit ce qui lui plaît, & ne reçoit pas ce qui ne lui plaît pas; ce n'eſt plus ſur la Doctrine de l'Egliſe qu'il ſe fonde, comme ſur une Regle infaillible; mais ſur ſa propre fantaiſie. D'où il eſt évident qu'un Hérétique, qui nie avec opiniâtreté un ſeul Article de Foi; n'eſt pas diſpoſé à ſuivre en tout & par tout la Doctrine de l'Egliſe; & par conſequent évident, que quiconque eſt Hérétique dans un ſeul Article de*

(a) 2. 2. Q. 5. Art. 3. in Corpore.

Foi; n'a point la Foi dans les autres Articles; mais une eſpece d'Opinion fondée ſur ſa fantaiſie. C'eſt ainſi que s'explique St. Thomas. Et un peu après. *On croit tous les Articles de Foi, par une ſeule & même raiſon, qui n'eſt autre que la ſuprême Vérité qui nous eſt propoſée dans l'Ecriture entendue conformément à la Doctrine de l'Egliſe. Quiconque par conſéquent, manque de ce motif, eſt entierement deſtitué de Foi.* La conſequence de cette Doctrine eſt, que ce n'eſt, ni l'importance, ni le nombre des Articles de Foi, qui fait qu'on retient, ou qu'on perd la ſubſtance de la Foi; mais l'oppoſition, au Témoignage de Dieu, qui ſe trouve renfermée, dans chaque erreur contre la Foi. S'il eſt donc vrai qu'il y a quelques Proteſtans dans l'erreur, & qu'il n'y a point de raiſon de croire que ce ſoit les uns qui y ſoient plûtôt que les autres; il s'enſuit évidemment, qu'ils n'ont tous aucune certitude, qu ils retiennent dans aucun Point, la ſubſtance de la Foi. De plus le Dr. *Potter*, étant forcé d'avouer, que l'Egliſe Romaine retient la Subſtance de la Foi, il s'enſuit qu'elle n'erre en aucun point de Foi; parce que, comme nous le venons de voir par le raiſonnement de St. *Thomas*, il n'y a aucune erreur de ce genre qui ne détruiſe la ſubſtance de la Foi. Or ſi l'Egliſe Romaine n'a erré dans aucun point de Foi; il eſt manifeſte que les Proteſtans errent dans tous les Points, en quoi ils s'écartent de l'Egliſe Romaine. Cela ſuffit pour demontrer, que l'Infaillibilité manque à la Foi des Proteſtans.

L'Obſcurite manque à la Foi des Proteſtans.

XXXI. MAINTENANT, pour le ſecond Caractere de la Foi, je dis, que ſi les Proteſtans ont la *Certitude*, ils n'ont pas l'*Obſcurité*; & que par conſéquent, ils n'ont pas la *Foi*, dont parle l'Apôtre, qui a pour objet des choſes

choſes qui n'*apparoiſſent point*, ou qui ne néceſſitent & n'extorquent pas le conſentement de l'Entendement. Tout l'Edifice de la Foi Proteſtante porte ſur ces deux Principes; l'un que tels & tels livres de l'Ecriture ſont Canoniques; l'autre: que le ſens & l'intention de ces Ecritures Canoniques, eſt clair & évident, au moins dans tous les points néceſſaires à ſalut. Or ces principes une fois poſez, il s'enſuit avec la derniere évidence, que ce que les Proteſtans croyent comme néceſſaire à ſalut, leur eſt évidemment connu, comme vrai. *En voici la preuve. Il eſt certain & évident*, que tout ce qui eſt contenu dans la Parole de Dieu eſt vrai; or il eſt *certain & évident* que tels & tels livres ſont la Parole de Dieu; donc il eſt certain & évident que tout ce qui eſt contenu dans tels & tels livres eſt vrai. Cette concluſion me ſervira de Majeure pour le Syllogiſme ſuivant, que voici.

Il eſt certain & évident que tout ce qui eſt contenu dans tels & tels livres eſt vrai; Or il eſt certain & évident que tels & tels Articles (la Trinité par exemple, l'Incarnation, le péché Originel) ſont contenus dans tels & tels livres; Donc il eſt certain & évident, que tels & tels Articles ſont vrais. Il ne vous ſerviroit de rien de dire que ces principes ne ſont pas évidens à la Raiſon naturelle, mais ſeulement à *l'Oeil de la Raiſon éclairé de la lumiere de la Grace*, comme vous le dites. Car l'Evidence ſurnaturelle n'exclud pas moins, ou même exclud davantage l'Obſcurité, que ne fait l'Evidence naturelle. On ne peut pas dire non plus, qu'un homme ainſi éclairé, captive volontairement ſon Entendement à cette lumiere; c'eſt plutôt, ſon Entendement qui eſt captivé par elle & neceſſité à ne pas rejetter ce qui lui eſt preſenté par

une

une lumiere ſi claire. Donc cette Foi imaginaire n'eſt point la Foi, que l'Apôtre a definie, mais une Foi de votre invention.

La Prudence manque à leur Foi.

XXXII. DE ce que nous avons déja dit, il s'enſuit encore que le 3. Caractere de la vraye Foi, je veux dire la *Prudence*, manque à la Foi Proteſtante. Quelle prudence y avoit-il à abandonner une Egliſe très-ancienne ſans contredit; & outre laquelle, il n'etoit pas poſſible d'en indiquer une autre qui fût l'Egliſe viſible de J. C. ſur la Terre. Une Egliſe qu'on avoue ne manquer de rien de ce qui eſt neceſſaire pour le ſalut, & qui avec la Succeſſion des Evêques, à la Viſibilité, la Perpetuité, la Catholicité: une Egliſe, dont, ſi elle n'eſt pas la vraye Egliſe, les Ennemis ne ſauroient pretendre avoir ni Egliſe, ni Ordination, ni Ecriture, ni Succeſſion &c. & ſont forcez, pour l'amour d'eux-mêmes, de maintenir la perpetuité, & l'exiſtence continuée. Y avoit-il, dis-je, de la Prudence, à quitter cette Egliſe, pour s'en faire une qui n'a ni unité, ni moyens de ſe la procurer. Une Egliſe, qui lorſque *Luther* commença ſa Revolte, ne s'étendoit pas au delà de l'eſpace que le corps de cet Héréſiarque occupoit Une Egliſe ſans univerſalité ni de temps ni de lieu, c'eſt-à-dire ſans Perpetuité; & ſans Catholicité: une Egliſe qui ne peut pretendre de *Viſibilité*, que celle de la premiere, contre laquelle elle s'eſt révoltée: une Egliſe qui n'a ni Succeſſion de Perſonnes, ni Succeſſion de Doctrine. Y avoit-il donc de la ſageſſe à ſuivre un homme tel que *Luther*, dans une Rebellion contre toute l'Egliſe viſible de J. C. & à laquelle il ne s'étoit engagé que par pure paſſion? Y avoit-il donc de la ſageſſe à recevoir de nous une Egliſe, une Ordination, des Ecritures,

une

une Succeſſion de Perſonne, & non une Succeſſion de Doctrine. N'eſt-ce pas là verifier juſqu'au nom même d'Héréſie, qui ſignifie *Election ou choix*? En quoi ils ne ſauroient éviter ce Caractere d'imprudence, ou comme St. *Auguſtin* l'appelle, d'Extravagance, ſi bien marqué dans les paroles de ce Pere, contre les Manichéens, que j'ai déja rapportées. *Je ne croirois pas*, dit-il, *l'Evangile, ſi l'autorité de l'Egliſe ne m'y portoit. Voulez vous que j'écoute ceux qui me diſent; Croi l'Evangile; & que je ne les écoute pas, quand ils me diſent: ne croi pas* Manès, [Luther, Calvin,] *Il faut que vous optiez. Si vous me dites: croi les Catholiques; Les Catholiques me diſent de ne vous pas croire; & ſi je les croi, je ne puis plus vous croire. Si vous me dites: ne croi pas les Catholiques; vous n'avez plus raiſon de vouloir m'obliger à embraſſer la Foi de Manès, par cette raiſon que je croi l'Evangile, que je ne croi que par le Motif de l'autorité des Catholiques. Si vous dites, qu'à la verité je fais bien de croire les Catholiques, quand ils me recommandent l'Evangile; mais que je fais mal de les croire quand ils me recommandent de ne pas croire Manès, en bonne foi me croyez-vous aſſez ſimple, pour croire ou ne pas croire ce qu'il vous plaît, ſans en avoir aucune bonne raiſon?* Ce St. Pere ne ſe contente pas d'appeller cela Simplicité, il l'appelle *Folie* ou *Fureur* dans les paroles *qui ſuivent; Pourquoi ne m'addreſſerois-je pas pour ſavoir exactement ce que J. C. a commandé, à ceux-là principalement, à l'Autorité de qui je ſuis redevable, de ce que je ſai que J. C. a commandé de croire quoi que ce ſoit? Pouvez-vous mieux qu'eux m'inſtruire de ce que J. C. dit, lui de qui je ne croirois pas même qu'il eût exiſté, ni qu'il exiſtât, s'il n'y avoit que vous qui me l'euſſiez dit. Quand donc j'ai crû en lui, j'y ai*

crû perſuadé par une tradition célèbre, conſtante, unanime, ancienne: mais chacun peut voir, que vous n'êtes qu'une poignée de gens factieux, & turbulens, qui n'ayant commencé que d'hier, ne pouvez rien produire qui merite d'être crû; quelle Folie eſt-ce ici? Apprenez des Catholiques à croire en J. C. mais apprenez de nous ce que J. C. a dit. Et pourquoi cela je vous prie? En vérité s'il n'y avoit point de Catholiques, qui puſſent m'inſtruire, je croirois plûtôt ne devoir pas croire en J. C. que je ne croirois devoir croire, touchant ſa Doctrine, tout autres que ceux qui m'ont appris à croire en lui. Enfin je demande, y avoit-il de la ſageſſe à abandonner toutes les Egliſes viſibles, & conſéquemment la veritable Egliſe Catholique, laquelle, de votre propre aveu, ne ſauroit errer dans les Points néceſſaires à ſalut; & l'Egliſe Romaine, laquelle, de votre propre aveu, n'a point d'erreurs fondamentales; pour ſuivre des particuliers qui pouvoient errer, même dans les Points néceſſaires à ſalut? Sur tout ſi l'on ajoûte, que quand *Luther* parût, il n'y avoit d'Egliſe Catholique viſible que celle de *Rome*, & celles qui s'accordoient avec elle; auquel ſens, elle étoit, & eſt la ſeule Egliſe de J. C. incapable d'errer en matiere de Foi. Que dis-je, *Luther* lui-même, qui le premier ſe déclara contre l'Egliſe Romaine ſe trouvant engagé dans la diſpute avec d'autres Hérétiques fut forcé de ſe donner à ſoi-même le dementi en diſant. *Nous confeſſons librement* (a) *que dans le Papiſme, il y a beaucoup de bonnes choſes, & bien dignes du nom Chrétien; que nous avons empruntée d'eux. Nous confeſſons en particulier qu'il y a dans le Papiſme la vraye Ecriture, le vrai Baptême, le vrai Sacrement de l'Autel, les vrayes Clefs pour la Remiſſion des péchez, le vrai Miniſtére de la Prédication, le vrai*

(a) *In Ep. cont. Anabap. ad duos Paroch. tom. 2.*

vrai Catechiſme, ſavoir l'Oraiſon Dominicale, les Commandemens, les Articles de la Foi &c. Et enſuite; *je reconnois que dans le Papiſme ſe trouve le vrai Chriſtianiſme, & même la moële du vrai Chriſtianiſme, & pluſieurs grands Saints.* Il aſſure encore que l'*Egliſe de Rome a le vrai Eſprit, le vrai Evangile, la vraie Foi, les vrais Sacrements, le Baptême, les Clefs, le Miniſtere, la Priere, la Sainte Ecriture, & généralement, tout ce que la Religion Chrétienne doit avoir* Et un peu auparavant: *j'apprends & je voi, qu'on n'introduit l'Anabaptiſme que pour faire dépit au Pape; parce que les Anabaptiſtes ne veulent rien recevoir de l'Antechriſt, non plus que les Sacramentaires, qui croyent qu'il n'y a que du Pain & du Vin dans le Sacrement uniquement en haine de l'Evêque de Rome; eſperant par ce moyen de venir à bout de renverſer la Papauté. Il faut avouer que ces gens-là, ſe fondent ſur un principe bien ruineux; car en le ſuivant, il faudra auſſi qu'ils rejettent toute l'Ecriture, & le Miniſtère de la Prédicatlon. Car c'eſt du Pape que nous tenons ces choſes-là; autrement, nous n'avons qu'à faire une autre Ecriture. Ainſi nous pouvons bien dire avec Moïſe:* Inimici noſtri ſunt Judices: *nos propres Ennemis rendent ſentence en notre faveur.*

XXXIII. ENFIN, la *Certitude* & la *Prudence*, manquant à votre Foi, il eſt aiſé d'en conclure, que le 4. Caractere, je veux dire la *Surnaturalité*, lui manque auſſi. N'étant qu'une Opinion, & une Perſuaſion purement humaine, elle ne peut être ſurnaturelle de ſa nature; Et étant téméraire & imprudente, elle ne peut avoir la Grace de Dieu pour principe; ainſi elle n'eſt ſurnaturelle, ni dans elle-même ni dans ſa cauſe. Leur Foi n'eſt pas ſurnaturelle.

XXXIV. MAINTENANT, après avoir prouvé;

prouvé, que quiconque erre dans un ſeul point de Foi, perd abſolument la Foi divine, même à l'égard des autres Articles en quoi il n'erre pas; & que quand il pourroit ſe faire, qu'on retint encore, à l'égard de quelques Points la vraye Foi, cependant toute erreur en quelque matiere de Foi que ce ſoit, eſt un grand péché: il s'enſuit clairement, que là où deux, ou pluſieurs, ont des ſentimens oppoſez, en matiere de Foi & de Religion, il ne peut y avoir de ſauvez que ceux de l'un ou de l'autre Parti ſeulement. Si on accuſe les *Catholiques* de manquer de Charité, & de *Modeſtie*, parce qu'ils déclarent hautement cette Vérité; & ſi on les taxe à cette occaſion de Témerité, d'Ambition, de Fureur, comme fait le Dr. *Potter*: je prie qu'on faſſe attention à ce qu'enſeigne St. *Chryſoſtome*; que la moindre erreur renverſe la Foi; & que quiconque en eſt coupable, eſt à peu près dans l'Egliſe, ce qu'eſt un faux Monnoyeur dans un Etat: *qu'ils écoutent* (dit ce Pere) *ce que dit St.* Paul; *ſavoir, que ceux qui avoient introduit quelque legere erreur, avoient renverſé l'Evangile; car, pour faire voir quelle altération eſt capable de produire dans un tout le mêlange de quelque choſe de mauvais, il dit, que l'Evangile étoit renverſé. En effet de même que celui qui rogne tant ſoit peu la Monnoye du Roi, ôte à la piece toute ſa valeur; ainſi quiconque diminue quelque choſe de la ſaine Croyance, la corrompt tout entiere, & va toûjours en empirant. Où ſont donc ceux qui nous condamnent comme des perſonnes contentieuſes; parce que nous ne ſaurions vivre en paix avec les Hérétiques; & qui diſent qu'il n'y a point de différence entre eux & nous; & que nos diviſions ne viennent que de l'Ambition que nous*

avons

avons de dominer? Après avoir prouvé, que les Protestans n'ont point de veritable Foi; il reste encore pour remplir notre plan à faire voir, qu'ils manquent aussi de Charité; chacun d'eux par rapport à soi-même.

RE-

REPONSE

AU SIXIEME CHAPITRE.

Que les Proteſtans ne ſont point Héréti-ques.

I. QUAND on accuſe quelqu'un, & ſur tout une grande & nombreuſe Societé, de quelque Crime énorme; la Raiſon voudroit, que la force & l'évidence des Preuves qu'on a par devers ſoi, égalaſſent au moins la qualité du Crime, ſi elles ne l'excédent pas. C'eſt auſſi ce que vous avez prétendu faire, en poſant pour juſtifier votre accuſation, 1. *certains Principes, ou déja prouvez, ou généralement accordez de tous les Partis:* &, en élévant enſuite, ſur ces Principes, un édifice ſolide d'Argumens convainquans. Mais j'ai reconnu que cette prétenſion eſt extrêmement vaine; & après avoir examiné ce Chapitre, comme j'ai fait les précédens, ſans paſſion & ſans préjugé, je me ſens obligé par la force de la Vérité, à prononcer hardiment, que votre Diſcours tout entier, tel qu'un bâtiment ruineux, ne porte que ſur un fondement de ſable.

Réponſe aux §. 2. 3.

II. 1. POUR vos Principes, il eſt faux, qu'ils ayent été, pour la plûpart, ou *prouvez*, ou *accordez*. Il eſt bien vrai que *l'homme par ſa ſeule Raiſon naturelle, & par ſon induſtrie, n'auroit jamais pû parvenir à con-*

connoître, ni, que Dieu le destinoit à un bonheur surnaturel & éternel, ni, les moyens par où il avoit dessein de l'y conduire. Ainsi votre premier Principe est bon; qu'*il étoit nécessaire que son entendement fut rendu capable de comprendre cette fin, & ces moyens par une connoissance surnaturelle.* Je dis que ce Principe est bon si vous entendez par *connoissance*, *Perception*, ou Croyance: mais si vous prenez ce terme, dans le sens propre & exact, il est faux: car la Foi n'est pas une *connoissance*, non plus que trois ne sont pas quatre, mais elle est compriſe éminemment dans la *connoissance*. Celui qui connoît, *croit*, & fait plus encore: mais celui qui croit, ne *connoit* pas le plus souvent; ou plûtôt, s'il croit simplement, il ne peut jamais connoître. De plus vous vous retractez vous-même tout aussitôt, *en exigeant que l'Objet de la Foi ne soit connu ni naturellement, ni surnaturellement*; aussi bien que dans la page suivante, où vous dites; que *la Foi différe de la Science, à cause de l'obscurité de son Objet.* Car la science & la connoissance sont des expressions synonymes, & la *connoissance* d'une chose *absolument inconnuë*, est une contradiction dans les termes; Tout cela est si évident, que je ne croi pas que vous en demandiez de preuve.

III. MAIS quand vous ajoutez; que *si cette connoissance n'étoit que probable, elle n'auroit pas assez de force pour résister aux probabilitez humaines, soutenuës de toute la puissance de la chair & du sang*; & que de là vous concluez, qu'*il étoit de plus néces-*

saire

ſuire que cette connoiſſance ſurnaturelle fût très-certaine, & infaillible. Voici ce que je réponds. Je reconnois, & je croi de tout mon cœur, que les Articles de notre Foi ſont en eux-mêmes, des Véritez auſſi certaines, & auſſi infaillibles, que le ſont les Principes communs de la Géometrie, & de la Métaphyſique: mais qu'on exige de nous, que nous en ayons une connoiſſance d'adhérence, auſſi certaine, qu'eſt celle des Sens, ou de la Science; qu'on exige, dis-je, de nous une pareille certitude, ſous peine de damnation, en ſorte que nul ne doive eſpérer d'être en état de Salut, s'il n'éprouve en ſoi ce dégré de Foi, & fermeté d'adhérence: j'ai déja démontré que c'étoit là une grande erreur, & dont les conſéquences pouvoient être dangereuſes, & pernicieuſes. Mais comme je ſuis de plus en plus confirmé dans la perſuaſion que la Vérité contraire eſt d'un grand & ſingulier uſage; je vais tâcher de la confirmer, par un plus grand nombre de preuves. Afin que vous ne croyiez pas que ce ſentiment me ſoit particulier, vous pouvez voir cité en marge, un Théologien (1) Proteſtant de grande reputation, qui n'a point

(1) Mr. *Hooker* Rép. à *Travers.* J'ai enſeigné que l'aſſurance que nous avons des choſes que nous croyons par la Parole, n'eſt pas ſi certaine, que celle que nous avons de celles que nous connoiſſons par ſenſation. L'eſt-elle en effet autant? Bien plus, j'ai enſeigné, que les choſes que Dieu nous promet dans ſa Parole, ſont plus certaines, que celles que nous voyons, ou touchons. Mais en ſommes-nous, nous-mêmes, auſſi ſûrs, & auſſi certains? Si nous le ſommes, comment eſt-ce que Dieu confirme

point d'Opinions ſingulieres, & qui a depuis longtems prêché & défendu la même Doctrine.

IV. JE dis donc, que chaque Texte de l'Ecriture, où il eſt fait mention *des foibles*, ou *des forts*, *en la Foi*; chaque Texte, où il eſt parlé de *petite*, ou de *grande Foi*; chaque Texte, où il eſt parlé de ceux qui *abondent en Foi*, qui ſont *riches en Foi*; qui *croiſſent*, qui ſont *enracinez*, *fondez*, *établis*, *confirmez dans la Foi*; Je dis que tous & chacun de ces Textes renferment la réfutation de votre ſentiment; & une preuve démonſtrative, que la Foi, j'entends la vraie Foi, la Foi qui ſauve, ne conſiſte pas, comme vous vous l'imaginez, dans un point indiviſible de perfection; mais eſt ſuſceptible de progrès, & de diminution. Chaque Priere, que vous faites à Dieu, d'augmenter votre Foi; ou (ſi vous étiez dans la penſée, qu'une telle Priere dérogeât à la perfection de votre Foi) celle que les Apôtres firent à J. C. *d'augmenter leur Foi;* eſt une preuve convain-

ſi ſouvent les Promeſſes qu'il fait aux hommes par des preuves tirées des Sens? Il eſt bien certain que la preuve doit être à notre égard plus certaine, que la choſe qui eſt prouvée, autrement elle ceſſeroit d'être preuve. D'où vient que de dix hommes qui regardent la Lune, il n'y en a pas un plus certain que l'autre, que c'eſt la Lune qu'il voit; au lieu que pluſieurs Chrétiens, qui croyent aux mêmes Promeſſes, n'ont pas tous la même plénitude de perſuaſion? D'où vient, que quand quelqu'un ſait quelque choſe, par le rapport de ſes Sens, il ne peut en avoir une plus grande certitude que celle qu'il a? Au lieu que le plus fort en la Foi, qui ſoit ſur la terre, a toûjours beſoin de travailler, de combattre, de prier, afin que l'aſſurance qu'il a, des choſes ſpirituelles & celeſtes, s'accroiſſe, ſe fortifie, s'enracine.

vainquante de la même vérité. De plus, ſi votre opinion étoit vraie; comme le moindre doute ne peut compatir avec la plus infaillible certitude; il s'enſuivroit, que de douter le moins du monde en matiere de Foi, ce doute fût-il involontaire & y reſiſtât-on, ſeroit commettre un péché damnable, & abſolument deſtructif, tout le tems que le doute dureroit, de la vraie & ſalutaire Foi. Conſéquence, que vous n'accorderez pas, puiſqu'au lieu de regarder ces ſortes de doutes comme des péchez, vous les regardez comme des occaſions de mériter; & ſi vous les regardiez comme des péchez; alors vous ſeriez obligé à reconnoître, contre vos principes, qu'il y a des péchez actuels purement involontaires. La même vérité ſe confirme encore, d'une maniere invincible, par chaque péché, qu'un Chrétien commet délibérement; par chaque progrès, qu'il fait dans la Charité. Car, puiſque (comme S. *Jean* nous en aſſure) notre Foi eſt la Victoire qui ſurmonte le Monde; il eſt certain que ſi la Foi de tous les vrais Chrétiens étoit parfaite, leur Victoire ſur le monde, ſur la chair, & ſur le péché, ſeroit auſſi de néceſſité parfaite; ainſi, il ſeroit impoſſible qu'aucun Chrétien commît jamais un ſeul péché délibérement; & par conſéquent, quiconque en commet un ſeul, ne devroit pas ſe croire vrai Chrétien, ou vrai Croyant. En effet, ſi la vraie Foi n'eſt pas capable d'imperfection; ou, s'il n'y a point de vraie Foi, qui ne ſoit une connoiſſance très-certaine & infaillible

ble; il n'y a point non plus de vraie Foi qui ne ſoit parfaite; car la plus imparfaite, ſelon vous, & ſi votre Doctrine eſt vraie, doit être *très-certaine*; & le plus que la plus parfaite puiſſe être, c'eſt d'être *très-certaine*. De plus, puiſque la Foi opère par la Charité, & que la Charité eſt l'effet de la Foi; il eſt certain que ſi la cauſe étoit parfaite, l'effet ſeroit parfait auſſi; & conſéquemment, comme vous n'admettez point de dégrez dans la Foi, il n'y en auroit point non plus dans la Charité; ainſi perſonne ne pourroit faire de progrès dans cette Vertu; & tous les vrais Fidèles ſeroient égaux en Charité, de même que vous les faites égaux en Foi: Et de là il s'enſuivroit néceſſairement, que quiconque trouveroit en ſoi une véritable Foi, devroit par cela même ſe perſuader, qu'il auroit une Charité parfaite: & au contraire, que quiconque découvriroit dans ſa Charité la moindre imperfection, devroit ſe croire, par cela même, entierement deſtitué de Foi. Vous voyez bien que ces conſéquences ſont étranges & fauſſes; cependant elles ſe déduiſent néceſſairement, & très-clairement de votre Doctrine; ce qui démontre qu'elle eſt fauſſe, malgré le déſir que vous avez qu'elle ſe trouvât vraie, afin qu'il y eût quelque néceſſité d'admettre l'Infaillibilité de votre Egliſe; & non ſeulement fauſſe; mais encore contraire à toute ſorte de Religion & de Pieté, n'étant bonne qu'à arrêter tous les progrès qu'on pourroit faire dans la Foi, & dans la Charité. Je prens Dieu à témoin, que

je ne connois pas le moindre défaut dans les raiſonnemens que je viens d'oppoſer à votre opinion ; ſi vous y en trouvez, je vous prie, & je vous conjure de me les faire connoître ; ou ſinon, de ne plus ouvrir la bouche pour la maintenir.

V. A l'égard de la raiſon unique que vous alléguez pour la défendre ; on ſe convaincra, après un peu d'examen, qu'elle n'eſt fondée, que ſur une Aſſertion qui vous eſt propre, & contraire elle-même à toute ſorte de Verité & d'expérience ; ſavoir ; qu'*il n'y a point de dégré de Foi, au deſſous d'une connoiſſance très-certaine & infaillible qui ait aſſez de force pour déterminer la volonté, & pour la faire reſiſter aux probabilitez humaines, ſoutenuës de toute la puiſſance de la chair & du ſang.* Car qui ne ſait qu'il y a des millions d'hommes au monde, qui renoncent ſouvent à leurs aiſes, & à leurs plaiſirs, qui entreprennent de grands & de difficiles travaux ; qui ſe reſolvent à lutter contre de grandes difficultez ; qui affrontent de grands dangers ; & cela non dans l'attente certaine, mais dans l'eſpérance probable, de quelque avantage éloigné, & de quelque commodité avenir, bien que finie & temporelle, loin d'être éternelle & infinie ? Qui ne ſait, que pluſieurs s'abſtiennent de pluſieurs choſes qu'ils déſirent paſſionnément, non ſur une aſſurance certaine, mais ſur une crainte probable, d'un danger avenir ? Où eſt l'homme pour ſi grand amateur de l'argent qu'il fût, qui ne ſacrifiât volontiers quelques ſous qu'il a, à la moindre eſpérance de ga-

gagner par ce petit ſacrifice, cent mille Livres Sterling? Et je voudrois bien ſavoir, quelles probabilitez, pour plauſibles qu'elles fuſſent, vous pourriez inventer, capables de le détourner de cette reſolution? Et ſi vous n'en pouvez imaginer aucune, quelle raiſon pouvez-vous alléguer, pourquoi l'eſpérance probable d'un bonheur infini & éternel, deſtiné à tous ceux qui obéiſſent à J. C.; & beaucoup plus, une ferme Foi, moins certaine pourtant, & d'une nature différente de celle de la ſenſation ou de la ſcience; ne ſeroit pas capable de fléchir notre volonté, de la faire obéir, de lui faire remporter une pleine victoire ſur toutes les tentations que la chair & le ſang pourroient lui ſuggérer au contraire? On peut dire ce qu'on voudra en faveur de cette abſoluë, & infaillible certitude de la Foi; Il y a apparence, que ſi les Chrétiens étoient ſeulement, auſſi fortement perſuadez que le ſeul moyen d'être heureux dans cette vie & dans l'autre, eſt d'obéir à J. C., qu'ils le ſont qu'il y a une certaine Ville qu'on appelle *Conſtantinople*, ou même que *Céſar* eſt l'Auteur de ſes Commentaires, ou *Saluſte* de ſon Hiſtoire; Papiſtes & Proteſtans, meneroient tout une autre vie que celle qu'ils menent. Voici donc comme je raiſonne contre votre opinion, fondé ſur vos Principes. Celui qui exige, que la Foi, pour être véritable, ſoit abſolument certaine & infaillible, par cette ſeule raiſon; qu'*aucun moindre dégré de Foi ne ſuffiroit pas pour determiner la volonté*; ſuppoſe que ſi un moindre dégré de Foi ſuffi-

ſoit pour cela; ce moindre dégré ſuffiroit auſſi afin que la Foi fût véritable, Divine, ſalutaire: Or l'expérience fait voir, & la Raiſon le confirme, qu'une ferme Foi, bien que moins certaine, que ne ſont les ſenſations ou la ſcience, peut ſuffire, pour déterminer notre volonté & vaincre nos paſſions &c. Donc il s'enſuit, de votre propre raiſonnement, qu'une Foi, qui n'eſt pas une connoiſſance très-certaine & infaillible, peut être une Foi véritable, divine, & ſalutaire.

VI. CE ſont les raiſons dont j'ai crû devoir me ſervir pour montrer, que cette Foi très-certaine & infaillible, dont vous parlez, n'eſt pas ſi néceſſaire, que, ſans l'avoir dans cet éminent dégré, on ne puiſſe plaire à Dieu. J'en concluds que la Doctrine de votre 25. §. eſt auſſi peu charitable qu'elle eſt préſomptueuſe; ſavoir: que *cette Foi très-certaine & infaillible eſt néceſſaire pour le ſalut de néceſſité de fin ou de moyen*; ſi néceſſaire, qu'*il n'y a perſonne, lorſqu'il eſt parvenu à l'âge de Raiſon, qui ait été, ou qui puiſſe être ſauvé ſans elle.* En cela, vous vous mettez hardiment à la place de Dieu, & vous vous aſſeiez ſur ſon Tribunal, en damnant des hommes, qui transgreſſent non les Loix de Dieu, mais les vôtres. Et, de plus, vous vous contrediſez vous-même; non ſeulement quand vous dites que *notre Foi dépend de la Tradition d'un ſiécle à un autre ſiécle, d'un Pére à ſon Fils;* ce qui ne peut être le fondement que d'une ſimple certitude morale; mais encore quand vous prétendez

dez que *non ſeulement l'ouïe & la vuë*; mais encore, *les Hiſtoires, les Livres, les Relations*, qui ne produiſent certainement pas, une certitude abſoluë & infaillible, *ſont d'aſſez bons fondemens pour ſupporter la Foi*, Si cette Doctrine étoit recevable, & de bon alloi. Je ne voi pas pourquoi les Proteſtans ne ſeroient pas en droit d'eſpérer, que les Hiſtoires, les Livres, les Relations pourroient auſſi leur ſuffire, pour produire en eux une certitude ſuffiſante; & pour n'être pas exclus du ſalut manque de cette certitude. Il y a bien de l'apparence, que dans cet endroit-ci, afin d'éluder la difficulté dont vous vous ſentiez preſſé, vous avez dit plus que vous ne ſauriez juſtifier; que pour donner le change au Dr. *Potter*, vous étalez vos moyens de certitude morale; Au lieu que l'Objection étoit, que vous n'aviez *ni poſſibilité*, *ni moyens de certitude infaillible*, que vous êtes, en effet, auſſi embaraſſé à trouver que vos Adverſaires mêmes. Vous avez, par cette raiſon, un grand interêt, à ne pas damner les autres, à cauſe du défaut de ces moyens, de crainte que vous ne vous enveloppiez vous-mêmes dans la même condamnation, ſuivant ces paroles terribles de l'Apôtre: *Tu és inexcuſable, ô homme, qui que tu ſois qui juges autrui; car en le jugeant tu te condamnes toi-même; vû que tu fais les mêmes choſes que tu condamnes* &c. En cela donc vous êtes viſiblement en contradiction avec vous-mêmes; auſſi bien qu'en retractant, comme vous faites ici, la prétenduë Charité, qu'il ſembloit,

bloit, au commencement de votre Livre que vous accordiez aux Proteſtans. Là vous déclarez, *que vous n'avez point de certitude, que des Proteſtans, mourant Proteſtans, ne puiſſent mourir avec Contrition, & être ſauvez;* & ici vous dites poſitivement le contraire; qu'*ils ne peuvent pas ne pas manquer d'un moyen abſolument néceſſaire pour le ſalut; faute de quoi, ils ne peuvent pas ne pas être damnez.*

VII. LA troiſiéme Condition, néceſſaire pour la Foi, eſt que notre conſentement aux Véritez Divines, *ſoit non ſeulement entierement inconnu, & inévident par aucun raiſonnement humain; mais encore abſolument obſcur en lui-même, &, ordinairement parlant, deſtitué d'évidence ſurnaturelle.* Il faut donner à ces paroles une conſtruction bien favorable, pour y trouver du ſens. Car que peuvent ſignifier ces expreſſions priſes dans le ſens propre: *La Foi doit être un conſentement inconnu, inévident; ou un conſentement abſolument obſcur?* J'avois toûjours crû, que d'être connu ou inconnu, obſcur ou évident, étoient des qualitez, non de notre conſentement, mais de ſon Objet; non de notre Croyance, mais de la choſe qui eſt cruë. En effet, nous pouvons bien conſentir à une choſe inconnuë, obſcure, inévidente; mais que par cette raiſon notre conſentement lui-même fût obſcur, inconnu, inévident; c'eſt, à mon avis, une auſſi grande impropriété de langage, que ſi on diſoit, que notre vuë eſt verte ou bleuë, lorſque nous voyons quelque choſe de ces couleurs-là.

Ail-

Ailleurs donc, je réponds à ce que vous dites ; ici il faut que je réponde à ce que vous avez voulu dire ; qui eſt, ſi je ne me trompe : qu'il eſt néceſſaire pour la Foi, que ſon Objet, (c'eſt à dire les Points que nous croyons) ne ſoit pas ſi évidemment certain, qu'il entraine malgré nous notre conſentement, afin que notre Foi puiſſe être méritoire ; (comme vous aimez à vous expliquer, vous qui ne voulez recevoir, non pas même de Dieu, rien pour rien ; *mais tant pour tant*) ou, *ſelon nous*, afin que l'obéiſſance puiſſe avoir lieu ; ce qui pourroit difficilement être, s'il n'étoit pas poſſible de deſobéir ; comme en effet l'obéiſſance n'a point de lieu, lorſque l'Entendement fait tout, & que la Volonté ne fait rien. Maintenant, comme nous ne prétendons pas que la Religion Proteſtante, bien que plus croyable que la vôtre, ait une évidence abſoluë, pareille à celle de la ſenſation, ou de la ſcience ; je pourrois fort bien laiſſer paſſer cette Doctrine ſans y faire d'exception, & ſans crainte que cette Confeſſion nous nuisît : Mais il n'eſt pas inutile de remarquer que votre raiſonnement prouve bien à la vérité, que cette condition eſt néceſſaire pour le mérite de la Foi ; mais il ne prouve pas qu'elle le ſoit pour l'eſſence de la Foi. Sans cette condition la Foi ne ſeroit plus un acte d'Obéiſſance ; mais ſans cette condition la Foi ne laiſſeroit pas d'être Foi. Et c'eſt de quoi il faut que vous conveniez, à moins que vous ne preniez le parti de dire, ou que les Apôtres ne crûrent pas

tout l'Evangile qu'ils prêcherent ; ou qu'ils ne furent pas témoins oculaires de la meilleure partie de cet Evangile ; à moins que vous ne doutiez de la vérité de ce que dit St. *Jean : Ce que nous avons vû de nos propres yeux, ce que nos mains ont touché &c ;* & même de ce que dit J. C. lui-même : *Thomas, parce que tu as vû, tu as crû ; Bienheureux ceux qui n'ont pas vû, & qui pourtant ont crû.* Que ſi vous dites, qu'à l'égard des choſes que virent les Apôtres, leur conſentement, à parler à la rigueur, ne fut pas une ſimple Foi ; mais quelque choſe de plus ; un conſentement qui renfermoit de telle ſorte la Foi, qu'il y ajoûtoit quelque choſe au delà ; je ne veux pas diſputer, ſur cela, avec vous, parce que ce ne ſeroit qu'une diſpute de mots : mais, en ce cas, vous me permettrez bien de vous dire, qu'en exigeant cette condition comme néceſſaire ; vous vous relâchez, à mon ſens, ſur la néceſſité de la précédente. Car ſi vous aviez donné aux matieres de Foi, une évidence ou naturelle, ou ſurnaturelle ; vous en auriez fait à la vérité des Objets tout propres à produire une certitude abſoluë, ou naturelle, ou ſurnaturelle : mais d'exiger, comme vous faites, que *la Foi ſoit une connoiſſance abſoluë de choſes, qui ne ſont pas abſolument connuës ; & une certitude infaillible de choſes, qui bien qu'en elles-mêmes infailliblement certaines, ne les ſont pas par rapport à nous* ; c'eſt, à mon avis, exiger des impoſſibilitez. Il eſt vrai que cela convient aſſez bien à un homme de votre Religion.

Car

Car la matiere & l'Objet de votre Croyance, n'étant qu'un amas de contradictions; une Foi contradictoire assortit assez bien une Religion contradictoire. Je consens donc, puisque vous le voulez ainsi, que votre Foi soit un consentement libre, & nécessaire; certain, & incertain; évident, & obscur; prudent, & téméraire; naturel, & surnaturel: Mais, pour ceux qui ne se trouvent pas disposez eux-mêmes à croire des contradictions, ni à imposer pareille Croyance aux autres; il doit bien leur être permis de faire de la Foi, par laquelle ils croyent, quelque chose d'intelligible, de compatible, de lié avec soi-même; & de ne la pas desunir par des incompatibilitez & des contradictions. Or quoi de plus incompatible, & de plus déraisonnable, que d'exiger qu'on croie avec une certitude de la plus grande adhérence, une chose, qu'on ne sauroit faire voir être très-certainement croyable; car si elle ne paroissoit telle, alors il ne seroit plus obscur, ni inévident qu'elle fût telle. Car enfin, si vous parlez d'une Foi acquise, raisonnable, & raisonnée, certainement les raisons, qui font que son Objet paroît croyable, sont nécessairement la cause qui la produit; & par conséquent, la force & la fermeté de mon consentement dépend de la crédibilité apparente de l'Objet, & doit y être nécessairement proportionnée. Si c'est d'une Foi infuse & surnaturelle que vous parlez; En ce cas, ou vous la supposez infuse, par les moyens dont on vient de parler; & alors il ne faudra que répé-

ter ce qu'on vient tout-à-l'heure de dire; car tout effet, qui eſt produit ſimplement par de certains moyens, & ne peut jamais exceder l'efficacité de ces moyens par leſquels il eſt produit. L'eau, par exemple, ne ſauroit rendre rien de plus froid, qu'elle n'eſt elle-même; ni le feu rien de plus chaud, que le feu; ni le miel rien de plus doux que le miel; ni le fiel, rien de plus amer que le fiel. Ou vous la ſuppoſez infuſe ſans moyens; & alors, la même puiſſance qui verſe dans l'Entendement la Foi, ou le conſentement, ayant de l'analogie avec la lumiere qui produit la vuë dans l'œil, repandra auſſi l'évidence, c'eſt à dire la viſibilité ſur l'Objet. Et quand vous me demandez une adhérence, qui ſurpaſſe la credibilité apparente de l'Objet; c'eſt comme ſi vous me demandiez de faire dix milles par heure ſur un Cheval qui n'en pourroit faire que cinq; comme ſi vous me demandiez de diſcerner les traits du viſage d'un homme, à travers un gros brouillard, qui le rendroit méconnoiſſable; comme ſi vous me demandiez d'ouïr certains ſons, plus clairement, qu'ils ne ſeroient formez, & capables d'être ouïs; comme ſi vous me demandiez de comprendre une choſe plus pleinement, & plus diſtinctement qu'elle n'eſt intelligible. Après de pareilles demandes, la premiére que je m'attendrois que vous me fiſſiez, ſeroit que je viſſe quelque choſe d'inviſible; que j'ouïſſe quelque choſe qui ne feroit point de ſon; & que je compriſſe quelque choſe de tout-à-fait inintelligible: car celui qui me demande

de dix de quelque choſe, ſachant bien que je n'en ai que cinq, fait en effet la même choſe que s'il m'en demandoit cinq, ſachant bien que je n'en ai rien. Par la même raiſon, quand vous me demandez de voir certaines choſes au delà de ce qu'elles ſont viſibles, vous me demandez en effet de voir quelque choſe d'inviſible; & quand vous me demandez de croire quelque choſe plus fermement qu'il ne me paroît incroyable, dans le tems même qu'il me paroît tel. *Je ne nie pas que je ne ſois* obligé de croire la vérité de certains Textes de l'Ecriture, dont le ſens m'eſt tout-à-fait obſcur; & la vérité de certains Articles de Foi, dont la maniere eſt obſcure, & incompréhenſible à l'Entendement humain; Mais auſſi il faut bien remarquer, que ce n'eſt ni le ſens de ces Textes, ni la maniere des choſes contenuës dans ces Articles, que je ſuis obligé de croire la vérité d'une choſe, dont on ne me peut rendre la vérité évidente, d'une évidence proportionnée au dégré de Foi qu'on exige de moi; c'eſt ce qui eſt ſouverainement injuſte & déraiſonnable; parce que cela eſt abſolument impoſſible.

VIII. NEANMOINS, quand je nie, qu'on doive exiger de nous d'être certains, dans le plus haut dégré, infailliblement certains de la vérité des choſes que nous croyons; (parce qu'alors, ce ſeroit ſavoir, & non pas croire; & que cela n'eſt pas poſſible, à moins que l'évidence que nous en avons, ſoit naturelle, ſoit ſurnaturelle, ne fût dans le plus haut dégré) je ne nie

Réponſe aux § 4. 5. 6 7 8 9. 10 & 12.

pas, pour cela, que nous ne devions, & que nous ne puiſſions être infailliblement certains, que nous devons croire la Religion Chrétienne. Et voici pourquoi. 1. Il eſt très-certain, qu'en toutes choſes, nous devons plûtôt agir conformément à la Prudence & à la droite Raiſon, qu'autrement. 2. Il n'eſt pas moins certain, que la Prudence & la droite Raiſon veulent que nous croyions les choſes, qui ſont de beaucoup de dégrez plus probables, & plus croyables, que les contraires. 3. Il n'eſt pas moins certain, que tout homme, qui conſidérera ſans partialité combien de raiſons, qu'on peut alléguer, pour prouver la vérité de la Religion Chrétienne, ſont fortes; & combien celles qu'on allégue au contraire, ſoit en faveur de toute autre Religion, ſoit en faveur de l'Irreligion, ſont foibles; demeurera convaincu, qu'il eſt ſans comparaiſon, & d'un grand nombre de dégrez, plus croyable que la Religion Chrétienne eſt vraie, que non pas qu'elle eſt fauſſe. Et de toutes ces Prémiſſes, cette Concluſion ne s'enſuit-elle pas évidemment; qu'il eſt infailliblement certain, que nous devons croire fermément la Vérité de la Religion Chrétienne?

IX. VOICI donc de quoi je tombe d'accord, touchant la 4. Condition de la Foi, qui eſt, ſelon vous, la Prudence. 1. Que ſi on exigeoit de nous de croire avec certitude, (j'entends une certitude morale) des choſes qui ne nous ſont pas repréſentées, comme infaillibles & certaines (j'entends moralement certaines); on exigeroit de

de nous une ſoumiſſion déraiſonnable. Il en ſeroit de même, ſi on exigeoit de nous de croire comme abſolument certain, ce qui ne nous ſeroit pas repréſenté comme abſolument certain. 2. Que quand Dieu nous oblige de croire quelque choſe, il ne manque jamais de nous fournir des motifs ſuffiſans, pour nous porter à la croire; pourvû que nous ſoyions fidèles, à ne pas les négliger ou rejetter. 3. Qu'il y a une multitude d'Argumens, croyables de la plus grande Crédibilité, capables de perſuader la Vérité de la Religion Chrétienne; Je dis croyables, non qu'ils nous découvrent, ou nous faſſent voir avec évidence, ce que nous croyons; mais parce qu'ils nous convainquent, qu'en ſuivant les Règles de la Prudence, ce que nous croyons mérite d'être crû, & embraſſé comme Révélation Divine. 4. Que ſans ces raiſons & ces motifs, notre choix, même de la véritable Foi, ne ſeroit ni prudent ni louable; mais plûtôt blâmable, comme étant l'effet de notre légéreté & de notre imprudence.

X. MAIS quand vous faites de la Prudence non ſeulement une qualité recommandable dans celui qui croit, ou une juſtification de ſa Croyance; mais encore une qualité eſſentielle de la Foi, & qui entre dans ſa définition; vous vous trompez aſſurément en cela; & c'eſt comme, ſi ayant à définir l'Homme, vous diſiez que c'eſt une Créature raiſonnable, & entenduë dans l'Aſtronomie: car ſi tous les Aſtronomes ſont hommes; tous les hommes ne ſont pas Aſtronomes; & par conſéquent l'Aſtro-

l'Aſtronomie ne doit pas entrer dans la définition de l'Homme; où rien ne devroit entrer, que ce qui convient à tous les hommes: de même, encore que tous ceux qui ſont vraiment ſages, c'eſt à dire ſages pour l'Eternité, croyent comme il faut; cependant il y en a pluſieurs qui peuvent croire comme il faut, & qui ne ſont pas ſages pour l'Eternité. Je ſouhaiterois de tout mon cœur, comme fit *Moïſe*, *que tout le Peuple du Seigneur pût prophetiſer*; que tous ceux qui croyent la vraie Religion fuſſent en état, ſuivant le Précepte de St. *Pierre*, *de rendre raiſon de l'eſpérance qui eſt en eux*; de rendre raiſon, pourquoi ils eſpérent d'aller au Ciel par le chemin qu'ils tiennent, plûtôt que par un autre; & je ne croi pas la choſe ſi difficile, que des hommes d'une capacité ordinaire, s'ils vouloient s'y appliquer, n'en vinſſent bientôt à bout. Mais ſi je voulois ſoutenir que tous les vrais Fidèles ſont en état de cela; Je ſuppoſe que cela ſeroit autant contre l'expérience & la modeſtie, qu'il eſt contre la Vérité & la Charité, de dire comme vous faites, que *ceux qui n'y ſont pas, ou ne ſont point du tout vrais Fidèles, ou le ſont, ſans qu'il leur en revienne aucun avantage.* Vous voyez donc bien que les Fondemens ſur quoi vous bâtiſſez, ſont ruineux & trompeurs, & ſi peu capables de ſupporter votre édifice, qu'ils s'entre-détruiſent mutuellement. Je vais maintenant prouver que vos Argumens, pour prouver que les Proteſtans ſont Hérétiques, ſont de même qualité que les Principes

que

que nous venons d'examiner, en opposant à chacun d'eux des Réponses claires & satisfaisantes.

XI. VOICI le 1.; *Que les Protestans sont Hérétiques: parce qu'ils ont contredit diverses Véritez proposées par l'Eglise visible comme Véritez Divines.* Je réponds, que ce n'est pas une Hérésie de combattre quelque Vérité que ce soit que l'Eglise propose; mais seulement des Véritez, qui sont parties essentielles de l'Evangile de J. C. 2. Les Doctrines, que les Protestans ont combattuës n'étoient pas des Véritez; mais des Faussetez visibles, & des Impietez. 3. Elles n'étoient pas proposées comme Véritez par l'Eglise visible, mais seulement par une partie de l'Eglise, & une partie fort corrompuë. Réponse au § 13.

XII. L'ARGUMENT qui suit est celuici: *Toute erreur contre une Doctrine révélée de Dieu, est une Hérésie damnable. Maintenant, il faut de toute nécessité, que, ou les Protestans ou l'Eglise Romaine errent contre une Doctrine révélée de Dieu: Vous accordez, (par force) que l'Eglise Romaine n'a point d'erreur damnable, & elle n'en peut avoir, parce qu'elle est l'Eglise Catholique, qui, selon vous-même, ne peut tomber dans des erreurs damnables; Donc c'est les Protestans qui errent contre la Parole de Dieu; Donc ils sont coupables d'Hérésie formelle.* Je réponds qu'il y a dans cet Argument presque autant de Faussetez qu'il y a de Propositions. 1. Toute erreur contre une Doctrine révélée de Dieu, n'est pas une Hérésie damnable, à moins que cette Doctrine Réponse au § 14.

trine ne ſoit révélée très-clairement, & qu'il n'y ait un Commandement exprès, pour tous, de la croire. 2. Le Dr. *Potter* n'accorde nulle part, que les Erreurs de l'Egliſe Romaine ne ſont pas damnables en elles-mêmes; bien qu'il croye qu'il peut arriver, par accident, qu'elles ne damneront pas quelques-uns de ceux qui les croyent: Vous-mêmes nous dites, en divers endroits de votre Livre; qu'*il ne croit pas ceux d'entre vous, que l'ignorance n'excuſe pas, en état de ſalut.* 3. Vous ſuppoſez deux fois ce qui eſt en queſtion, en ſuppoſant 1., que *l'Egliſe Romaine eſt la vraie Egliſe Catholique*; elle qui, ſans une grande faveur, peut à peine paſſer, pour partie de l'Egliſe Catholique. 2. que *l'Egliſe Catholique ne peut tomber dans aucune erreur damnable en elle-même*; ce qui n'eſt pas vrai, elle peut tomber dans ces ſortes d'erreurs, ſans ceſſer d'être Egliſe Catholique, lorſqu'elle retient en même tems les Vérités, qui peuvent ſervir d'antidote, contre la malignité de ces Erreurs, à ceux qui s'y trouvent engagez, par une ignorance ſimple & non affectée. 4. Enfin, ſuppoſé que cela fût vrai, il me ſemble qu'on pourroit être en droit de vous demander quelques preuves pourquoi il faut de toute néceſſité, que les Proteſtans ou l'Egliſe Romaine errent contre la Parole de Dieu. Car ſi vous n'en avez de raiſon que leurs contradictions; alors il faudra de néceſſité que vous, ou les *Dominicains* ſoyiez auſſi Hérétiques, parce que vous ne vous contrediſez pas moins les uns les autres,

que

que les Papiſtes & les Proteſtans ſe contredi-ſent.

XIII. VOUS prétendez dans votre troiſiéme Argument, que *vous avez déja fait voir que l'Egliſe viſible eſt Juge des Controverſes, & par conſéquent infaillible; d'où vous ſuppoſez qu'il s'enſuit, que de s'oppoſer à elle, c'eſt s'oppoſer à Dieu.* A quoi je réponds, que vous vous êtes contenté de dire, ſans le prouver, que *l'Egliſe viſible eſt Juge des Controverſes.* En effet, comment peut-elle être Juge des Controverſes, ſi elle ne peut pas les décider. Et comment peut-elle les décider, ſi c'eſt une queſtion qu'elle puiſſe en être Juge? Ce qui eſt en queſtion, n'eſt aſſurément pas propre à décider d'autres queſtions; & moins encore celle-ci, ſi elle a l'autorité de juger & de décider de toutes? 2. Quand elle ſeroit Juge; il ne s'en enſuivroit pas qu'elle fût infaillible; car nous avons dans nos Cours de Judicature des Juges, dont il n'y a aucun qui ſoit infaillible. Bien plus, vous ne ſauriez nier, avec la moindre apparence de raiſon, que chacun ne doive juger pour ſoi, quelle Religion eſt la véritable; & cependant vous ne direz pas que chaque particulier ſoit infaillible. 3. Quand on ſuppoſeroit l'Egliſe infaillible, il ne s'en enſuivroit point du tout, moins encore très-clairement, que de s'oppoſer à ſes déclarations ce ſoit s'oppoſer à Dieu; à moins que vous ne ſuppoſaſſiez encore, que comme elle eſt infaillible, elle eſt auſſi reconnuë pour telle, par ceux qui s'oppoſent à elle.

Réponſe au § 15.

5. En-

4. Enfin quand tout cela ſeroit vrai (au lieu que tout cela eſt faux) je ne vois pas de quelle utilité il pourroit vous être, ayant omis de prouver que l'Egliſe Romaine eſt l'Egliſe viſible.

Répon'e au § 16. XIV. ON nous donne pour une quatriéme preuve l'Argument ſuivant: *Que ſi* Luther *étoit Hérétique, tous ceux qui ont les mêmes Opinions que lui, doivent l'être auſſi.* Or que *Luther* fût formellement Hérétique; vous tâchez de le prouver, par ce raiſonnement: *De dire que la vraie Egliſe viſible de J. C. n'eſt pas Univerſelle, c'eſt une Héréſie proprement dite*: Or *la Réformation de* Luther *n'étoit pas univerſelle; Donc* Luther *ne peut être excuſé d'Héréſie formelle.* Je réponds, 1., à la premiere partie, qu'il n'eſt nullement impoſſible que *Luther* eût été l'Inventeur de quelque fauſſe Doctrine, (quoi que cela ne ſoit pas) & par conſéquent formellement Hérétique; & que ceux qui le ſuivent, ne fuſſent que materiellement, & improprement Héréti-ques, ou plûtôt ne le fuſſent point du tout. Vos propres Auteurs, après St. *Auguſtin*, diſtinguent entre les Hérétiques, & leurs Sectateurs, *Hæreticos, & Hæreticorum ſequaces.* Et vous même, quoi que vous condamniez *les Chefs des Ariens d'Héréſie formelle*, ne laiſſez pas d'avouer que *Salvien* étoit au moins dans le doute, ſi les *Ariens*, qui ſuivirent leurs Maîtres dans la ſimplicité de leur cœur, n'ont pas pû trouver dans leur ignorance, une excuſe à leur erreur. Il ſemble que le doute de *Salvien* vous a fait douter vous-même;

car

car vous ne l'approuvez, ni ne le condamnez. 2. Je réponds à la ſeconde partie, que ſi vous n'aviez beaucoup compté ſur notre ignorance ou *Logique*, ou *Metaphyſique*, & dans la Théologie de l'Ecôle; vous n'auriez jamais oſé nous donner cette corde de ſable pour un Syllogiſme. Il eſt à peu près auſſi concluant que celui-ci: De nier la Réſurrection c'eſt une Héréſie proprement dite; Or la Réformation de *Luther* n'étoit pas univerſelle; Donc il ne peut être excuſé d'*Héréſie formelle*; ou que le ſuivant: De dire que l'Egliſe viſible n'eſt pas univerſelle, c'eſt une Héréſie proprement dite; Or la Prédication de l'Evangile n'étoit pas univerſelle au commencement; Donc on ne peut pas l'excuſer d'être une Héréſie formelle. Car, comme celui, dont la Réformation n'eſt que particuliere, peut bien ne pas nier la Reſurrection; auſſi peut-il bien ne pas nier l'Univerſalité de l'Egliſe. Et, comme les Apôtres qui, au commencement, prêcherent l'Evangile, crûrent l'Egliſe Univerſelle, quoi qu'au commencement leur Prédication ne le fût pas: Auſſi *Luther* pût bien croire, & crût en effet, l'Egliſe Univerſelle, encore que ſa Réformation ne fût que particuliere. Je dis qu'il crût en effet l'Egliſe Univerſelle, dans le ſens que vous l'entendez vous-même, Univerſelle *de jure*, & non *de facto*. Pour ce qui eſt de l'Univerſalité de fait; Il crût l'Egliſe beaucoup plus Univerſelle que ſa Réformation; car il conçût (à ce qui paroît par ce que vous citez de lui) que non ſeulement

lement la partie, qui s'étoit réformée, étoit la vraie Egliſe; mais que ceux mêmes, qui avoient beſoin de Réformation, en étoient auſſi partie. Auſſi ne prétendit-il jamais faire une nouvelle Egliſe, mais ſeulement réformer l'ancienne. En troiſiéme & dernier lieu, à la premiere Propoſition de ce Syllogiſme, qui en eſt ſi peu un; Je réponds que de dire que l'Egliſe n'eſt pas toûjours univerſelle *de facto*, eſt ſi peu une Héréſie; que c'eſt au contraire une vérité certaine à tous ceux qui connoiſſent un peu le monde; & qui ſavent quelles Religions en occupent la plus grande partie. *Donat* n'étoit pas à blâmer, pour dire que l'Egliſe pouvoit être confinée dans l'Afrique; mais pour le dire ſans aucun fondement. Et St. *Auguſtin*, qui avoit raiſon de penſer que l'Egliſe étoit alors au delà de l'Afrique n'en avoit pas de penſer, qu'il dût être néceſſaire que cela fût toûjours ainſi. Sur tout il avoit le plus grand tort du monde de croire que l'Egliſe fût alors répanduë ſur toute la terre, & connuë de toutes les Nations; Vous-même, ſi la paſſion ne vous troubloit, & ne vous faiſoit oublier, la nouvelle découverte qu'on a faite de près de la moitié de la Terre, & l'état où on y a trouvé ſes habitans, n'auriez nulle peine à en convenir.

Réponſe au § 17. XV. DANS cette Section vous prétendez *n'avoir nul deſſein de ſuivre la comparaiſon d'entre les Proteſtans & les Donatiſtes*; & vous le faites néanmoins avec toute la malice imaginable; mais bien inutilement;

ment; car *Lucilla* pût avoir tort de favoriſer la Secte des *Donatiſtes*; & la Mére & la Fille que vous avez en vuë, pûrent avoir raiſon de favoriſer l'établiſſement du Proteſtantiſme en Angleterre. A moins que vous ne concluiez, de ce qu'une Femme a eu tort en une certaine choſe, que nulle Femme ne peut avoir raiſon en rien; ou que, ſi c'eſt mal fait de favoriſer une Secte, ce ſoit auſſi mal fait d'en favoriſer une autre.

XVI. LES *Donatiſtes pûrent avoir tort d'appeller la Chaire de Rome, une Chaire de Peſtilence; & l'Egliſe Romaine, une Proſtituée*; &, l'état de cette Egliſe ayant changé; Les Proteſtans pourroient avoir raiſon de ſe ſervir de ces mêmes expreſſions: ainſi, quand St. *Auguſtin n'auroit peut-être pas eu tort de perſécuter les Donatiſtes, parce qu'ils calomnioient l'Egliſe*, & qu'ils l'appelloient une *Proſtituée*, lorſqu'elle n'en étoit pas une; Vous pouvez en avoir de menacer le Dr. *Potter*, que vous le perſécuteriez (comme l'application de ce paſſage fait voir que ce ſeroit votre intention, ſi vous en aviez le pouvoir;) parce que l'Egliſe Romaine n'eſt pas aujourd'hui, ce qu'elle étoit du tems de St. *Auguſtin*. C'eſt de quoi la concluſion de votre Livre nous fournit une preuve bien convainquante, où vous nous dites d'après St. *Auguſtin*, qu'une des choſes qui empêcha le plus les Sectateurs de *Donat* de ſe réunir à l'Egliſe, fut la calomnie qui ſe répandît contre les Catholiques: *Qu'ils avoient placé ſur leur Autel, quelque choſe d'ex-*

d'extraordinaire. Combien le bruit des mauvaiſes Langues, dit St. *Auguſtin*, *n'en a-t-il pas empêché de rentrer, à qui on a fait croire, que nous mettons je ne ſai quoi ſur notre Autel?* La déteſtation qu'il avoit de cette calomnie, & la juſte indignation qu'il avoit conçuë contre les Calomniateurs, l'empêche de nommer ſeulement l'Impieté dont on les accuſoit, & par une figure de Rhétorique il l'appelle; *un je ne ſai quoi.* Mais donnez-vous la peine de comparer avec ce que dit St. *Auguſtin*, ce qu'*Optat* écrit ſur la même matiere, & vous demeurerez convaincu que ce *je ne ſai quoi* qu'on prétendoit qu'ils avoient mis ſur l'Autel, étoit une Image, ce que les *Donatiſtes*, (ſachant combien ç'auroit été une choſe déteſtable en ce tems-là de mettre des Images dans les Egliſes, pour les y vénérer, comme c'eſt aujourd'hui votre coutume) prirent ſoin de répandre, qu'il ſe pratiquoit dans des Egliſes des Catholiques. Mais quelle réponſe St. *Auguſtin* & *Optat* font-ils à cette accuſation? Avouent-ils le fait, & le juſtifient-ils? Diſent-ils, comme vous diriez aujourd'hui: Il eſt vrai; nous mettons des Images ſur notre Autel, & cela non ſeulement, pour l'ornement, ou pour aider la Memoire, mais auſſi pour le Culte: Mais en cela nous ne faiſons rien que de bien; Cela ne doit pas vous effaroucher, ni vous donner de l'éloignement pour notre Communion? J'avouë que je ne ſai pas quelle autre réponſe votre Egliſe pourroit faire aujourd'hui à cette Objection. Si donc la Doctrine des Péres avoit

voit été, en ce point-là, la même qu'eſt aujourd'hui la vôtre, ils auroient dû répondre, comme vous répondriez: mais au contraire; non ſeulement ils nient le fait; mais ils le déteſtent, & l'abhorrent, comme un crime horrible. Vous n'avez donc pas beaucoup gagné à courir après ces ombres de reſſemblance entre nous & les *Donatiſtes*; il auroit fallu, avant toutes choſes, faire voir, qu'il n'y a nulle différence, entre l'Egliſe de Rome d'autrefois, & celle d'aujourd'hui: mais comme la particularité que nous venons de rapporter, & pluſieurs autres que nous pourrions ajouter à celle-là, font aſſez voir, que cela vous eſt impoſſible; rien n'empêche que cette Egliſe, qui alors étoit Vierge, ne ſoit maintenant une *Proſtituée*; & que ce qui étoit une calomnie dans la bouche des *Donatiſtes*, ne ſoit maintenant dans celle des Proteſtans, une accuſation très-bien fondée.

XVII. Vous n'avez pas mieux réuſſi dans votre comparaiſon du Dr. *Potter* avec *Ticonius*, que St. *Auguſtin blâme, d'avoir demeuré avec les Donatiſtes, après avoir renoncé la Doctrine, qui ſervoit de fondement à leur Schiſme, ſavoir l'extinction de l'Egliſe*; *vous blâmez de même le Dr. de demeurer dans la Communion de ceux qui enſeignent*, dites-vous, *la même Doctrine*. Mais ſi c'étoit-là la Doctrine des *Donatiſtes*; comment dites-vous auſſitôt après, que *ceux des Proteſtans, qui diſent que l'Egliſe a péri, ſont pires que les Donatiſtes, qui diſoient que l'Egliſe avoit au moins demeuré en Afri-*

que? Il me ſemble que cela n'eſt pas le mieux lié du monde; Mais ne nous y arrêtons pas. La vérité eſt que cette différence, que vous groſſiſſez ſi fort, & que vous voudriez bien, qui fût entre le Dr. *Potter* & ſes Fréres, le ſujet d'une horrible diſſenſion, ne gît, à la bien conſidérer, que dans des termes & des manieres de s'exprimer. Tout ce que les Proteſtans diſent, c'eſt que l'Egliſe a péri, quant à ſa premiere pureté, c'eſt à dire qu'elle eſt tombée dans de grandes corruptions; ce que le Dr. *Potter* ne nie pas. Et tout ce que le Dr. nie, c'eſt que l'Egliſe a péri quant à ſon eſſence, & a abſolument ceſſé d'être Egliſe; ce que les autres Proteſtans ne diſent pas.

XVIII. CE n'eſt là qu'une légere Objection, ſur quoi vous ne paroiſſez pas inſiſter beaucoup. Mais ce qui ſuit, vous paroît capital; c'eſt que *l'Egliſe Réformée de* Luther *n'ayant pas exiſté pluſieurs ſiécles avant* Luther, *& ayant néanmoins exiſté du tems des Apôtres; il faut de néceſſité qu'ils donnent dans l'opinion Hérétique des Donatiſtes: que la vraie, la pure Egliſe de J. C. a peri, & que celle qui eſt demeurée ſur la terre, étoit (ô Blaſphême!) une Proſtituée.* Il ſemble que vous êtes reſolu une fois pour toutes, de confondre toûjours la *vraie* Egliſe, avec l'Egliſe *pure*; & de ne point mettre de différence entre une Egliſe *corrompuë*, & une Egliſe qui n'eſt *plus Egliſe*. Mais n'y a-t-il point en effet de différence entre un homme malade, & un homme mort? Et vous-mê-

mêmes, n'êtes-vous pas en contradiction avec vous-mêmes? Car enfin, vous ne ſauriez nier que des péchez, ſont, devant *Dieu*, des difformitez & des tâches, auſſi bien que des Erreurs. Et qu'eſt votre Egliſe entiere, qu'un aſſemblage d'hommes, dont chacun en particulier, ſans nulle exception (& par conſéquent la généralité, qui n'eſt compoſée que de ces particuliers) eſt entâché & ſouillé de péchez? *Vous continuez;*

XIX. DE *plus la même Héréſie s'enſuit de cette Doctrine du Dr.* Potter, *& d'autres Proteſtans, que l'Egliſe peut errer dans les Points Non-fondamentaux; parce que, comme nous l'avons fait voir, toute erreur, contre toute Vérité révélée, eſt une Héréſie damnable, ſoit que la matiere en ſoit, en elle-même, grande ou petite. Et quand peut-on avoir plus de raiſon de dire que l'Egliſe a péri, que quand on la croit capable de maintenir des Héréſies damnables? De plus, nous prouverons dans la ſuite que tout acte d'Héréſie détruit toute Foi Divine: Or de s'imaginer une vraie Egliſe ſans Foi, c'eſt s'imaginer un homme vivant ſans ame.* Nous avons déja répondu à ce que vous avez dit auparavant; & nous refuterons dans la ſuite, ce que vous direz dans la ſuite. Mais ſi c'eſt un principe ſi certain; *que toute erreur, contre toute Vérité révélée, eſt une Héreſie damnable*; vous me permettrez bien d'en conclure, que dans votre opinion, les *Dominicains* doivent être de damnables Hérétiques, de rejetter l'immaculée Conception de la Ste. Vierge; qui doit certainement

nement paſſer chez vous pour une Vérité révélée: Autrement auriez vous été ſi ardens à ſolliciter le St. Siége de définir ce Point-là, vous qui avez pour maxime: qu'*on ne doit rien définir, qui ne ſoit auparavant révélé?* Mais, ſans attendre votre permiſſion, je prendrai la liberté d'en conclure, que ſi l'une ou l'autre de ces Opinions eſt une Vérité révélée; il n'y a pas de milieu, il faut de toute néceſſité que vous ou eux, ſoyiez ſans contredit, dans une Héréſie damnable; puiſque toute Erreur, contre toute Vérité révélée, en eſt une. Mais je ſuis ſûr, que de peur d'inconveniens, vous jugerez à propos, de modérer la rigueur de cette Aſſertion; & de nous dire que ni eux, ni vous, n'êtes Hérétiques; parce que la Vérité, dont il s'agit, bien que révélée, n'eſt pas encore ſuffiſamment propoſée. Et c'eſt preciſément ce que je vous réponds; Votre Doctrine, que les Proteſtans contrediſent, n'eſt pas encore ſuffiſamment propoſée. Car encore qu'il ſoit aſſez évident, que votre Egliſe la propoſe; il n'eſt pas moins évident, à ce qui me ſemble, que la *Propoſition*, ou la Déclaration de votre Egliſe n'eſt pas encore ſuffiſante; & je voudrois bien, qu'au lieu de vous contenter de dire le contraire, vous vouluſſiez bien le prouver. Enfin, pour repondre à votre Queſtion: *Comment peut-on dire avec plus de vérité que l'Egliſe périt, que quand on la croit capable de maintenir des Héréſies damnables?* Je dis qu'on peut bien dire avec plus de raiſon qu'elle périt, quand non ſeulement

on la croit capable de maintenir des Héréfies damnables, mais encore qu'on ſoutient qu'elle en maintient de telles *de facto*, actuellement, & de fait. On peut bien dire encore avec plus de raiſon qu'elle périt, quand elle tombe dans une Héréſie, non ſeulement damnable en elle-même, & *ex natura rei*, comme vous parlez; mais encore dans une Héréſie, contraire à une Vérité, dont la croyance eſt néceſſaire, non ſeulement de *néceſſité* de Précepte, mais encore de *néceſſité de moyen*; Une Héréſie par conſéquent, qui détruit ſi abſolument, & ſi inévitablement le ſalut, qu'il n'y a point d'ignorance qui puiſſe l'excuſer, ni de Répentance générale, qui puiſſe en obtenir le pardon, à moins que préalablement on ne l'abjure formellement. Il eſt clair, que ſi l'Egliſe tomboit dans une Héréſie de cette eſpèce, on pourroit bien dire avec plus de vérité qu'elle auroit péri, que ſi elle tomboit ſeulement dans quelque Héréſie damnable de ſa propre nature. Car, en la ſuppoſant dans cet état, tous ſes Membres, ſans exception, & ſans miſéricorde devroient périr pour jamais. Au lieu, que dans l'autre état, encore que ceux qui peuvent connoître la Vérité & ne le veulent pas, ne puiſſent raiſonnablement ſe flatter de l'eſpérance de pouvoir ſe ſauver; elle ne laiſſeroit pas ſans contredit d'envoyer au Ciel un grand nombre d'Ames, qui auroient été ravies d'embraſſer la Vérité, ſi les moyens de la trouver, ne leur avoient pas manqué. En troiſiéme & dernier lieu, on pourroit encore dire

avec plus de raiſon qu'elle périt, ſi elle venoit juſqu'à apoſtaſier abſolument de la Foi Chrétienne, & à rejetter les Véritez capitales, qui pourroient l'aider à ſe retirer de ſes Héréſies; ſi elle nioit, par exemple, directement que JESUS *eſt le* CHRIST, ou que l'Ecriture eſt la Parole de Dieu. Et, pour ne vous point flatter, il eſt à craindre que l'Egliſe de Rome ne panche un peu vers ce précipice, & cet état de perdition abſoluë, depuis qu'elle a ajoûté à ſes autres erreurs la Doctrine de ſa propre Infaillibilité, par où ces mêmes erreurs ſont devenuës irrémédiables; & depuis qu'elle prétend que l'Ecriture doit être interpretée, conformément à ſa Doctrine, & non ſa Doctrine jugée par l'Ecriture; ce qui rend l'Ecriture de nul effet pour ſa *Réformation*.

Réponſe au § 18.

XX. J'AI été bien aiſe de vous entendre dire que *la Sainte Ecriture & les anciens Péres, aſſignent, comme une marque d'Héréſie, la ſéparation d'avec l'Egliſe viſible*: car j'eſpérois qu'un Chrétien ne voudroit pas faire dire à l'Ecriture, une choſe, ſans avoir, au moins un Texte à produire, qui contînt cette choſe, ou clairement ou par voye de conſéquence. Car, ne vous y trompez pas, Monſieur, c'eſt un grand péché de dire: *Ainſi dit l'Eternel, lorſque l'Eternel ne dit rien de tel.* Je m'attendois donc à vous voir alléguer quelque Texte, où il ſeroit dit: *Quiconque ſe ſépare de l'Egliſe Romaine eſt Hérétique*; ou bien, *l'Egliſe Romaine eſt infaillible*, ou *la Guide de la Foi*; ou bien encore; *il*

y au-

y aura toûjours une Egliſe viſible infaillible en matiere de Foi. J'étois, dis-je, dans l'attente de quelque direction ſemblable, & jugez vous-même, Monſieur, ſi je n'avois pas raiſon. Les Evangeliſtes & les Apôtres, qui ont écrit le Nouveau Teſtament, étoient, comme nous le ſuppoſons tous, fort gens de bien; ils avoient un extrême déſir de nous indiquer le chemin le plus ſûr & le plus droit, pour aller au Ciel. Nous ſuppoſons encore qu'ils étoient ſuffiſamment inſtruits par l'*Eſprit de Dieu* de tous les Points néceſſaires de la Foi Chrétienne; ils n'ignoroient pas par conſéquent, cet *Unum Neceſſarium*, ce Point le plus néceſſaire de tous, ſans lequel, comme vous le prétendez, & comme vous l'enſeignez, la Foi n'eſt point Foi; ſavoir; que *l'Egliſe Romaine étoit établie de Dieu, pour être la Guide de la Foi.* Enfin nous ſuppoſons, qu'ils étoient des hommes ſages, eux qui avoient reçu l'Eſprit de Sageſſe; & qu'ils n'ignoroient pas, que pour la direction des Chrétiens, il vaudroit autant qu'ils n'euſſent point du tout de Guide, que d'en avoir qui fût douteux, & ſujet à queſtion. Après toutes ces Propoſitions, que je ſuis ſûr qu'il n'y a point de bon Chrétien qui oſe revoquer en doute; eſt-il poſſible qu'il y en ait quelqu'un, qui puiſſe ſe perſuader, qu'aucun des Apôtres n'eût pas fait, au moins une ſeule fois, mention dans ſes Ecrits, d'une Doctrine ſi néceſſaire? Sans mentir, à ne conſulter ſur cela, que la droite Raiſon, on voit tout d'un coup, qu'ils auroient rendu

un plus grand ſervice à l'Egliſe en ne laiſſant par écrit, que cela ſeul, qu'ils n'ont fait en écrivant tout le reſte. Il me ſemble que les Evangeliſtes, en entreprenant d'écrire l'Evangile, ne pouvoient pas, tous & chacun d'eux, omettre raiſonnablement ce Point de Foi ſi néceſſaire; Et ſur tout St. *Luc*, qui declare poſitivement, *que ſon intention a été d'écrire toutes les choſes néceſſaires*. Il me ſemble que St. *Paul*, en écrivant aux Romains, s'il avoit connu qu'ils avoient ce rare Privilège, n'auroit pas manqué de leur faire compliment ſur cela. Il me ſemble, dis-je, qu'au lieu de leur dire, qu'on parloit de leur Foi par tout le Monde (éloge qui ne doit pas vous enorgueillir, puiſqu'il en dit autant de celle des Theſſaloniciens) il auroit dû leur dire, au moins une fois en termes clairs: que *leur Foi devoit ſervir de Règle pour toûjours, à tous les Chrétiens du Monde*. Mais en même tems il auroit bien dû ſe diſpenſer de leur faire craindre des impoſſibilitez, comme il fait dans le Chapitre onziéme, & de leur dire qu'eux, & non ſeulement eux, mais l'Egliſe entiere des Gentils, s'ils ne prenoient garde à ſe tenir fermes dans la Foi, *pourroient bien tomber dans l'infidélité*, comme avoient fait les Juifs. Il me ſemble, que dans toutes les autres Epitres, au moins dans quelques-unes, au moins dans une ſeule il auroit bien dû donner au Monde Chrétien, cette direction ſi utile, & ſi néceſſaire, s'il l'avoit connuë pour telle: *Que tous les Chrétiens devoient ſe laiſſer guider par l'Egliſe*

de Rome ; & que nul d'eux ne devoit ſe ſeparer d'elle, ſous peine de damnation. Il me ſemble, qu'en faiſant ſi ſouvent mention des Hérétiques & de l'Antechriſt ; il auroit bien dû donner au monde ce Préſervatif unique & ſi certain, comme vous le prétendez, contre leur ſéduction. Eſt-il bien poſſible que St. *Pierre*, qui a écrit deux Epitres Catholiques, dans chacune deſquelles il parle de ſa mort prochaine, & exhorte les Chrétiens à perſévérer dans la Foi, ne leur eût recommandé dans aucune, de ſe laiſſer guider par ſes prétendus Succeſſeurs, les Evêques de Rome ? Comment eſt-ce que St. *Jacques* & St. *Jude*, dans leurs Epitres Catholiques, ont auſſi omis cette Direction Catholique ? Il ſemble que St. *Jean* au lieu de dire : *Celui qui croit que* JESUS *eſt le* CHRIST *eſt né de Dieu* ; (Leçon que vos Gloſes énervent entierement, en rendant inutile cette marque à laquelle il veut qu'on diſcerne les Enfans de Dieu) : auroit dû dire : *Celui qui s'attache inviolablement à la Doctrine de l'Egliſe de Rome, & qui règle ſa vie par elle, eſt bon Chrétien ; & c'eſt à cette marque que vous le reconnoîtrez.* Où eſt l'homme, s'il n'a perdu le ſens, qui, s'il conſidére ſérieuſement la prétenduë néceſſité de cette Doctrine, ſans laquelle, ordinairement parlant, il n'y a point de ſalut à eſpérer, puiſſe ſe perſuader que ces grands Hommes, ces Hommes ſi ſaints, ſi gens de bien, ſi paſſionnez pour le Salut des hommes ; ſi convaincus, à ce qu'on prétend, de la néceſſité de cette Doctrine, auroient

affecté de la ſupprimer dans un ſi profond ſilence, ſans qu'aucun d'eux l'eût enſeignée une ſeule fois en termes clairs, laiſſant ſeulement à chacun la liberté de la déduire de certains principes fort obſcurs & incertains, par des conſéquences plus obſcures & plus incertaines encore ? En vérité, celui qui peut faire de ces Saints Hommes un jugement ſi peu charitable peut bien, ſans qu'on doive le trouver étrange, traiter des Serviteurs de J. C., qui leur ſont ſi inférieurs en tout, d'Athées, d'Hypocrites, & de ce qu'il leur plaît. J'attendois donc, & j'avois aſſurément raiſon d'attendre que vous nous produiriez de bons paſſages, bien clairs & bien formels, après nous avoir dit: que *la Ste. Ecriture aſſigne comme un des caractères de l'Héréſie, la ſéparation d'avec l'Egliſe viſible*; Mais au lieu de ces paſſages, que nous avez-vous allégué, ſinon de pures inutilitez ? St. *Jean* dit de certains faux Chrétiens, qui ſe faiſoient honneur de ce beau nom, ſans le mériter, & qui abandonnerent cette ſainte Profeſſion, quand leur interêt charnel le demanda: *Ils ſont ſortis d'entre nous; mais ils n'étoient pas des nôtres; car s'ils euſſent été des nôtres, ils auroient indubitablement demeuré avec nous.* Il eſt dit au Livre *des Actes* de quelques autres, qui avant le Décret du Concile de Jeruſalem, étoient perſuadez, & enſeignoient, que les Convertis d'entre les Gentils, devoient garder la Loi de Moïſe; *Quelques-uns qui ſont ſortis d'entre nous.* St. *Paul*, dans le même Livre, prédit aux Ephéſiens, que

d'en-

d'entre eux il s'éléveroit des hommes qui enſeigneroient des Doctrines perverſes. De ces Textes-là, qui ſont apparemment les plus clairs, que vous ayiez pû trouver, vous concluez: que la ſéparation d'avec l'Egliſe viſible, eſt déſignée dans l'Ecriture, comme un caractère de l'Héréſie. Convenez que cette conſéquence eſt terriblement forcée, & ne vaut du tout rien, à moins que tous les Textes, où il eſt dit que quelqu'un ſe ſépare de quelqu'un, ne puiſſent vous fournir de bonnes preuves de ce que vous avancez. A l'égard du premier paſſage; il n'eſt pas certain qu'il y ſoit parlé d'*Hérétiques*, mais plûtôt d'hommes qui n'étoient pas *Chrétiens*, d'*Antechriſts*, qui nioient que JESUS *fût le Chriſt*. Reliſez l'endroit; & vous en tomberez d'accord. Le ſecond paſſage ne regarde certainement pas des *Hérétiques* non plus; mais ſeulement des gens qui croyoient, & qui maintenoient une Opinion erronée, lorſque l'Opinion contraire étoit encore une queſtion, & avant qu'elle fût décidée; ce qui, ſelon vos propres principes, n'eſt pas une Héréſie formelle. Il eſt dit à la vérité dans le troiſiéme, que d'entre ceux qui faiſoient profeſſion de Chriſtianiſme, il devoit s'en élever, qui enſeigneroient des Héréſies: mais il n'eſt dit, ni dans ce Texte-ci, ni dans aucun des précédens, que quiconque ſe ſépare de l'Egliſe viſible, dans quelque état qu'on la ſuppoſe, eſt certainement Héretique. Les Hérétiques, je l'avouë, le ſont toûjours; mais ceux qui le ſont, ne ſont pas toûjours Héréti-

ques ; car peut-être l'état de l'Egliſe les met-il dans la néceſſité de le faire ; Ainſi des Rebelles deſobéiſſent toûjours aux ordres du Roi ; & néanmoins ceux qui desobéiſſent aux ordres du Roi (qui peut-être ſont injuſtes) ne ſont pas, pour cela, Rebelles.

XXI. LES Autoritez de *Vincent de Lerins*, de *Proſper*, de *Cyprien*, que vous alléguez, ſont ſujettes aux exceptions ſuivantes. 1. Qu'elles ſont d'Auteurs, qui n'étoient pas inſpirez, & à l'autorité de qui vous-même n'êtes pas d'avis de vous ſoumettre en tout & par tout. 2. Que la premiere & la derniere, ne ſont rien au ſujet, & ne diſent, ni de près ni de loin, que la ſéparation d'avec l'Egliſe viſible préſente, eſt le caractère de l'Héréſie. D'ailleurs la premiere ne parlant, comme il paroît, que d'une ſéparation d'avec l'*univerſalité*, le *conſentement*, l'*antiquité* ; ſi vous ſuppoſez que nous nous ſommes ſéparez ; & vous, non ; vous ſuppoſez ce qui eſt en queſtion. Car vous n'ignorez pas que nous prétendons ne nous être ſéparez que d'avec l'Egliſe préſente, qui s'étoit elle-même écartée de la Doctrine ancienne, & que ce n'eſt même, que pour cela, & en cela ſeulement & non autrement, que nous nous ſommes ſéparez d'avec elle. 3. La derniere partie du paſſage de *Proſper*, ne ſauroit être généralement vraie, ſelon vos propres Principes ; car vous enſeignez qu'un homme peut être diviſé d'avec l'Egliſe, par un ſimple Schiſme, ſans aucun mélange d'Héréſie ; & qu'il peut être

juſte-

juſtement excommunié, pour pluſieurs bonnes raiſons, outre l'Héréſie. Enfin, un homme peut être retranché de l'Egliſe, par une Excommunication injuſte, bien qu'il fût auparavant, & qu'il ne ceſſe pas d'être après, un fort bon Catholique: ainſi vous ne ſauriez pas ſoutenir que cette propoſition ſoit univerſellement vraie; *Que quiconque eſt diviſé d'avec l'Egliſe eſt un Hérétique, & un Antechriſt.*

XXII. NOUS avons dans ce Paragraphe huit citations des Péres, par où vous prétendez prouver; que *la ſéparation d'avec l'Egliſe de Rome, entant que Chaire de St. Pierre* (je comprends que vous entendez, entant qu'elle eſt cette Egliſe particuliere) *eſt le caractère de l'Héréſie.* Je pourrois fort bien me diſpenſer de répondre à ces ſortes d'Argumens, juſqu'à ce que j'euſſe tiré parole de vous, que toutes les fois que je produirai, pour appuyer quelque ſentiment que ce ſoit, un pareil nombre de Citations auſſi formelles, & de Péres auſſi anciens, vous voudrez bien y ſouſcrire; quand même ce ſentiment ſe trouveroit contraire à la Doctrine de votre Egliſe. Après tout il n'y a rien de plus injuſte & de plus déraiſonnable que de vous croire en droit d'employer contre nous ces ſortes de preuves, tandis que vous ne les jugez d'aucune force, quand on vous les oppoſe; & que vous regardez les Péres, comme des *Péres* quand ils ſont pour vous, & comme de vrais *Enfans*, quand ils vous ſont contraires. Ce que je ne dis pas comme ſi je n'étois bien certain, qu'il

Réponſe au § 19.

n'eſt pas poſſible que vous gagniez jamais votre cauſe au Tribunal des Péres, & de ceux mêmes, dont vous nous objectez les Citations. Pour vous en convaincre, je veux bien les examiner de ſuite, après quoi, on n'aura pas le moindre lieu de douter, que la meilleure partie de ces paſſages, & même tous ceux, qui ſont un peu conſiderables, vous ſont tout-à-fait inutiles pour votre deſſein.

XXIII. S T. *Jerôme* (dites-vous) écrivant au Pape *Damaſe* dit: *Je ſuis dans la Communion de la Chaire de* Pierre, &c. Mais remarquez, s'il vous plaît, que c'eſt au Pape *Damaſe* qu'il écrit; & cette circonſtance eſt bien capable d'affoiblir un peu cette autorité, dans l'eſprit de ceux qui n'ignorent pas que c'eſt aſſez la coûtume des hommes de ſe faire de faux complimens, dans les Lettres qu'ils s'entr'écrivent. Remarquez encore, qu'il dit ſeulement qu'il étoit alors en Communion avec la Chaire de *Pierre*; & qu'il ne dit pas qu'il vouloit toûjours y être, ou qu'il étoit d'une abſoluë néceſſité qu'il y fût; car ſa reſolution au contraire, eſt trop bien marquée dans ce qu'il dit ailleurs, & que nous rapporterons dans la ſuite. Il dit *que cette Egliſe*, dans le tems qu'il écrivoit, *étoit bâtie ſur ce Roc*; mais non ſur ce *Roc*, ſeulement, ni ſur ce *Roc*, pour toûjours; & même il paroît qu'il étoit d'une opinion directement contraire. C'eſt dans le même ſens qu'il faut encore entendre ſes autres expreſſions; leſquelles, ſi on veut accorder St. *Jerôme* avec lui-même, doivent être

tre neceſſairement reſtraintes, aux circonſtances préciſes de la Perſonne, du tems, de l'état préſent de l'Egliſe de Rome d'alors, de la Doctrine, dont il s'agiſſoit. Autrement, ſi ce Pére s'étoit crû d'obligation, de conformer en tout & par tout, en matiere de Foi, ſon jugement à celui de l'Evêque de Rome; conçoit-on bien, qu'il eût crû, avec l'Egliſe d'Orient, l'Epitre aux Hebreux, Canonique, contre l'Autorité de l'Egliſe Romaine, qui la rejettoit du Canon? Conçoit-on bien qu'il eût encore embraſſé un ſentiment oppoſé à celui de cette Egliſe, touchant le Canon de l'Ancien Teſtament? Si vous dites qu'alors l'Egliſe étoit d'accord avec St. *Jerôme*; prenez garde que vous ne perdiez votre Fort, en voulant défendre vos déhors, & que pour éviter un danger, vous ne tombiez dans un autre beaucoup plus grand, qui ſeroit d'être forcé d'avouer que l'Egliſe Romaine d'aujourd'hui, eſt en cela, oppoſée à celle d'autrefois. Conçoit-on bien qu'il eût pû jamais croire (a), que le Pape *Libére* eût été, ou même eût pû être gagné par les ſollicitations de *Fortunatien* Evêque d'*Aquilée*; *& qu'après avoir ſouffert deux fois l'exil, il eût eu la foibleſſe de ſouſcrire un Formulaire Hérétique.* Je ſai que quelques-uns revoquent en doute cette action de *Libére*, ſe promettant vainement, qu'on croira plûtôt, ſur un fait qui s'eſt paſſé il y a près de treize cens ans, des Auteurs qui ne ſont, pour ainſi dire, que d'hier, & qui parlent dans leur propre cauſe; que des Contemporains desin-

(a) *Hieron. de Script. Eccleſ. Tit. Fortunat.*

téreſſez, ou des Succeſſeurs immédiats de ce Pape lui-même : Mais, quoi qu'il en ſoit, ils ne pouſſeront pas, j'eſpère, l'impudence juſqu'à dire qu'il n'eſt pas certain, que St. *Jerôme* ait crû cela de *Libére*. Or cela étant certain, je demande, s'il avoit vêcu du tems de *Libére*, auroit-il voulu ou pû, lui écrire dans les mêmes termes qu'il écrit à *Damaſe* ? Auroit-il pû lui dire : *Je ſuis dans la Communion de la Chaire de Pierre ; Je ſai que l'Egliſe eſt édifiée ſur ce Roc ; Quiconque n'amaſſe pas avec vous, diſſipe ?* Auroit-il pû dire que la Foi Romaine & la Foi Catholique, ne ſont qu'une même Foi ; ou que la Foi Romaine ne pouvoit être ſéduite, non pas même par un Ange ? Il n'y a pas d'apparence qu'il eût pû s'expliquer dans des termes ſi contraires à la Croyance où il étoit. Ainſi, il me paroît inconteſtable, que ce qu'il dit à *Damaſe* (quoi qu'il en diſe peut-être trop) il ne le dit qu'à lui ; & qu'il étoit alors bien éloigné de penſer, qu'on dût un jour faire valoir ſes paroles en faveur de tous ceux qui l'avoient précédé, ou qui devoient lui ſuccéder dans le Siege de Rome.

XXIV. C'EST encore la réponſe que je fais au premier paſſage de St. *Ambroiſe* ; ſavoir, que tout ce qu'on en peut certainement conclure, eſt que les Evêques Catholiques & l'Egliſe de Rome, étoient alors parfaitement d'accord ; de ſorte qu'on ne pouvoit être uni de ſentiment avec l'Egliſe de Rome, ſans l'être auſſi avec les Evêques Catholiques. Mais que cette Règle fût perpétuelle ; & que perſonne ne pût être d'accord avec les Evêques Catholiques,

liques, ſans être, par cela même d'accord avec l'Egliſe Romaine, c'eſt ce que St. *Ambroiſe* ne dit nullement, & ce que vous ne fauriez raiſonnablement conclure de ce qu'il dit. Quand *Athanaſe* fut excommunié par *Libére*, il s'en falloit bien qu'il ne fût uni de ſentiment avec l'Egliſe Romaine; & cependant vous ne voudrez pas nier, qu'il ne fût aſſez bien d'accord avec les Evêques Catholiques. Pour le ſecond paſſage du même Pére je ne ſuis pas certain, quel en eſt le vrai ſens, ni quelle vérité il renferme; mais je ſai bien certainement, qu'il eſt tout-à-fait étranger à la Queſtion préſente; car il n'y eſt dit ni formellement, ni implicitement, que la ſéparation d'avec l'Egliſe Romaine eſt le caractère de l'Héréſie. En effet, on pourroit dire que les *Droits de Communion* (quel que puiſſe être le ſens de ces termes) dérivent de cette Egliſe, quand elle ne ſeroit, que de Droit Eccleſiaſtique, la Mére des autres Egliſes; mais à moins qu'elle ne le fût abſolument & de Droit Divin; on ne peut pas dire que de ſe ſéparer d'avec elle, fût une marque d'Héréſie.

XXV. A l'égard de St. *Cyprien*, tout le monde (a) ſait avec quelle fermeté il s'oppoſa au Décret de l'Evêque de *Rome*, & à tous ſes adhérens, touchant *la Rebaptiſation des Hérétiques*; Quoi que l'Egliſe Romaine enſeignât en ce tems ſon opinion, comme une Tradition néceſſaire: Si néceſſaire, que *Firmilien*, & les autres Evêques de *Cappadoce*, de *Cilicie*, & de *Galatie*, & généralement tous ceux (b) qui perſiſté-

(a) *Baronius* en convient An. 258. N. 41. & *Bellarmin* L. 4. de R. Pont. Cap. 7. Sect. 3.

(b) *Baronius* avouë ce fait An. 258. N. 14. & 15. Et le Card. *Du Perron* Rep. L. 2. C. 25.

fiſtérent dans l'Opinion contraire, furent privez de la Communion de l'Egliſe par l'Evêque de *Rome*; (Excommunication, dans laquelle St. *Cyprien* ne pût pas n'être pas enveloppé, lui qui ne ſoutenoit pas cette Opinion avec moins de reſolution que *Firmilien*, quoi que le Cardinal *Du Perron*, magiſtralement, & ſans la moindre ombre de preuve, diſe le contraire.) Le Pape *Etienne* donna à St. *Cyprien* à cette occaſion, l'Epithete de *Faux Chriſt*. Si néceſſaire encore, que les Evêques que *Cyprien* envoya d'Afrique à Rome, n'y furent pas même reçus à la Communion d'une Conférence ordinaire; & qu'il y eut défenſe, à tous les ſujets du Pape, non ſeulement de les recevoir à la Paix, & à la Communion de l'Egliſe, mais même de leur accorder l'Hoſpitalité: déclarant hautement par cette rigueur, qu'ils les mettoient au rang de ceux que St. *Jean* ne veut pas *qu'on reçoive dans ſes Maiſons, ou qu'on ſalüe*. Malgré toutes ces terreurs, St. *Cyprien* ne laiſſa pas de perſiſter dans ſon ſentiment, & quoi que par égard pour la Paix de l'Egliſe, *il ne jugeât perſonne* (a), *ni ne retranchât perſonne de ſa Communion, pour être d'un ſentiment différent du ſien*; il demeura néanmoins perſuadé qu'*Etienne* & ſes Adhérens étoient dans une pernicieuſe (b) erreur. Et, encore que St. *Auguſtin* dans la Diſpute contre les *Donatiſtes*, paroiſſe tergiverſer en ce point; il dit pourtant ailleurs, qu'*on ne trouve point*, (c) *que Cyprien ait jamais changé d'Opinion*. Il étoit ſi éloigné de s'y croire obligé, en ſoumettant

(a) *Vid. Conc. Carthag. ap. Sur. Tom. 10.*

(b) *Bell. L. 2. de Con. C. 5.*

(c) *Aug. Ep. 48. & L. 1. de Bap. C. 18. Vet. Edit.*

mettant ſon jugement à celui de l'Evêque & de l'Egliſe de Rome; qu'il dit nettement, que *nul autre que notre Seigneur J. C. ſeul, n'avoit le pouvoir de juger* (avec autorité) *de ſon jugement*; & il ne laiſſe pas moins nettement entendre qu'*Etienne qui uſurpoit ce Pouvoir, & qui s'érigeoit en Juge des Evêques, agiſſoit en Tyran.* Il le reprend preſque auſſi ſévérement, comme un homme obſtiné dans l'erreur, dans l'endroit même, où ſe trouve cette Sentence célèbre. *Comment pourroit avoir Dieu pour Pére, celui qui n'a pas l'Egliſe pour Mére?* Par où il paroît qu'il ne doutoit pas qu'on ne pût avoir l'Egliſe pour Mére, dans le tems même, qu'on s'oppoſoit à l'Egliſe de Rome; & qu'il étoit bien éloigné de penſer, (comme vous voudriez nous le faire croire) que d'être uni à *l'Egliſe Romaine*, & à *l'Egliſe* n'étoit qu'une même choſe; & que la ſéparation d'avec la Chaire de *Pierre*, étoit une marque (certaine j'entends) de Schiſme ou d'Héréſie. Après toutes ces Particularitez, ſi vous vous faiſiſſez encore de quelque Phraſe, ou de quelque compliment de St. *Cyprien*, en vuë de perſuader aux Proteſtans, qui ſavent cette hiſtoire ſur le bout du doigt, que St. *Cyprien* a crû que *la fauſſeté ne pouvoit avoir d'entrée dans l'Egliſe de Rome*; & que de s'oppoſer à elle, c'étoit une marque d'Héréſie: nous devons-nous attendre, que dans le premier Ecrit, que vous publierez ſur cette matiere, vous citerez *Luther* & *Calvin*, en faveur de votre ſentiment; & que vous nous prouverez, non ſeulement que nous ne ſavons point

point de Métaphyſique, comme vous le dites; mais que nous n'avons pas même d'yeux à la tête. Après quoi vous n'aurez pas grand' peine à nous faire croire, qu'il n'eſt pas vrai que nous liſions dans *Bellarmin*; que St. Cyprien *a toûjours* (a) *été mis au rang des Catholiques*, ni dans *Caniſius*, (b) que *c'étoit un excellent Docteur, & un illuſtre Martyr:* ni dans votre Kalendrier (c), que *c'eſt un Saint, & un Martyr;* mais que ce ſont autant d'illuſions; & que vous l'avez toûjours regardé comme un Schiſmatique & un Hérétique, qui portoit la marque de la bête, l'*Oppoſition à la Chaire de St. Pierre.* Non ſeulement cela; mais qu'il a dû (quelque choſe qu'il pretendît au contraire) faire ce jugement de ſoi-même; puiſqu'il ſavoit, & qu'il croyoit, (à ce que vous prétendez) que cette Oppoſition étoit le caractere de l'Héréſie & qu'il n'ignoroit pas qu'il étoit lui-même dans le cas.

(a) *Bellar. de Conc. Cap. V. Sect.* 1.
(b) *Can. in init. Catech.*
(c) *Sept. die* 1.

XXVI. MAIS nous n'avons pas beſoin de chercher ſi loin de quoi réfuter votre prétenſion. Que le Lecteur ſe donne la peine de lire l'Epitre même, d'où cette Citation eſt tirée, & il n'en faudra pas davantage pour le convaincre, qu'elle eſt mal fondée. 1. Il trouvera que pour la rendre plus plauſible, vous avez tordu les paroles de St. Cyprien, par une Traduction fauſſe ou du moins hardie, & forcée; car il ne dit pas, *à laquelle la fauſſeté* ne *peut avoir d'accès*; expreſſion, qui a fait ſans doute juger à pluſieurs de vos Lecteurs, que *St. Cyprien* a voulu dire, que votre Egliſe étoit

étoit incapable d'errer ; mais il dit ; *à laquelle la Perfidie ne peut avoir d'accès* ; entendant par la *Perfidie*, par une figure assez usitée, *les Perfides Schismatiques*, dont il se plaint dans cet endroit : & c'est d'eux qu'il dit par une insinuation de Rheteur, *qu'il n'étoit pas possible, que parmi d'aussi bons Chrétiens* qu'étoient *les Romains, ces sortes de gens trouvassent du support & de la faveur*. Non qu'il crût effectivement cela impossible ; car le but de cette Epitre, & plusieurs endroits qui s'y trouvent, prouvent assez le contraire ; mais parce qu'il avoit cette confiance, ou plûtôt qu'il affectoit de l'avoir, que les Romains ne leur temoigneroient nulle faveur ; afin de les engager à en user à cet égard, comme il présumoit qu'ils en useroient. C'est dans la même vûe qu'il dit encore à la fin de cette Epître, parlant du Peuple de l'Eglise de Rome : *que la Prudence de leur Evêque, & leur propre vigilance les sauroient bien garantir du venin des Hérétiques* ; mais encore un coup il étoit bien éloigné de les croire incapables d'écouter les Heretiques & les Schismatiques & de s'en laisser seduire. Autrement, à quel propos auroit-il écrit à *Corneille* cette longue, cette élégante, & cette véhémente Epitre ? C'auroit été un travail bien inutile, que de les prémunir contre des dangers, à quoi il croyoit, & savoit bien, qu'il étoit impossible qu'ils succombassent. D'ailleurs comment accorder cela avec ce qu'il dit au commencement de sa Lettre : *que Corneille avoit été un peu ébranlé, par les artifices de ses adver-*

verſaires ? Comment l'accorder avec les plaintes qu'il lui fait à cette occaſion ? Comment l'accorder avec cette exhortation pathétique qu'il leur adreſſe de demeurer ferme & inébranlable ; & avec la priere qu'il lui fait à la fin de ſa Lettre, *de la faire lire publiquement dans l'Aſſemblée du Clergé & du Peuple de Rome, afin que ſi la contagion de leurs diſcours empoiſonnez s'étoit gliſſée parmi eux, elle pût être chaſſée du cœur & des oreilles des Freres ; & afin que la charité ſincere de ces gens de bien, fût purifiée de l'ordure de la calomnie des Hérétiques ?* Comment l'accorder avec ces prieres véhémentes qu'il leur fait *d'éviter à l'avenir tout commerce avec eux parce que leurs diſcours gagnent comme la gangrene, ſelon l'expreſſion de l'Apôtre ; parceque les mauvais diſcours corrompent les bonnes mœurs, & que les mechans cachent du venin dans leurs bouches, & portent du feu ſur leurs lévres ?* Il faut convenir, que tout ce Pathetique auroit été bien froid, & bien mal placé ; s'il avoit cru dans ſon cœur les Romains auſſi fermes que des Rochers, contre leſquels le Schiſme & l'Hereſie ne pouvoient qu'échouer, comme ſes paroles ſembleroient le dire, ſi on les entendoit à la rigueur ; au lieu qu'en aidant à la lettre, & en ſe ſouvenant que ce grand homme n'avoit pas oublié toute ſa Rhetorique lui qui en avoit été Profeſſeur ; on voit bien, qu'il apelle *impoſſible*, une choſe qu'il n'étoit pas abſolument certain qui ne put arriver ; mais afin d'exprimer la forte confiance qu'il avoit, ou vouloit

loit paroitre avoir qu'elle n'arriveroit pas: *Ut fides habita fidem obligaret*; afin de les engager à faire ce qu'il leur faiſoit l'honneur de ſe promettre qu'ils feroient; & à répondre à la bonne opinion qu'il témoignoit avoir d'eux. Je ne voi pas non plus, pourquoi vous joignez enſemble ces deux choſes *la principale Egliſe, & la Chaire de Pierre;* dans la vûe de prouver, que la ſéparation d'avec l'Egliſe de Rome eſt une marque d'Héréſie. Il ne me paroit pas même, que cela puiſſe nous nuire, dans toute autre vûe; car nous ne nions pas abſolument que l'Egliſe de Rome ne puiſſe s'appeller *la Chaire de Pierre;* eu égard à ce qui eſt dit dans l'Hiſtoire qu'il a prêché l'Evangile à *Rome*: & la *principale Egliſe*; parce que Rome étoit la Cité *principale ou Imperiale:* Car, ſi l'on en croit les Peres du Concile de Chalcedoine, la Prerogative de *Rome* comme Cité Imperiale, fut l'occaſion & le fondement, pourquoi les Peres de ces premiers temps (remarquez bien cela, s'il vous plait,) confererent à l'Egliſe de Rome, cette Prerogative au deſſus des autres Egliſes.

XXVII. Je comprends tout auſſi peu, que vous puiſſiez conclure de l'autre ſentence, que d'avoir communion avec l'Egliſe & le Pape de Rome, & d'avoir communion avec l'Egliſe Catholique ſoit *toûjours* (car c'eſt ce que vous avez à prouver,) une ſeule & même choſe. *St. Cyprien* ne parle point du tout de l'Egliſe de Rome; il ne parle que de l'Evêque de Rome, lequel, quand il communique avec l'Egliſe Ca-

Catholique, comme *Corneille* faiſoit alors, ne peut pas ne pas communiquer avec l'Egliſe Catholique. Auquel cas, l'on peut dire, par accident, avec verité : Un tel communique avec vous, c'eſt à dire avec l'Egliſe Catholique ; & que de communiquer avec lui, c'eſt communiquer avec l'Egliſe Catholique. Si *Titius* & *Sempronius* étoient enſemble ; celui qui ſeroit en la compagnie de *Titius*, ne pourroit pas ne pas être en même temps en celle de *Sempronius*. Si un Général marchoit avec ſon Armée, vers une certaine Place ; celui qui ſeroit avec le Général, ſeroit en même temps avec l'Armée : & alors on pourroit dire ſans abſurdité : J'étois en tel temps avec le Général, c'eſt à dire avec l'Armée ; & qu'être avec le Général, ce ſeroit être avec l'Armée. Ou bien ſi la main d'un homme étoit jointe à ſon corps, le doigt qui ſe trouveroit joint à la main, ſe trouveroit auſſi joint au corps ; & alors on pourroit fort bien dire : ce doigt eſt joint à la main, c'eſt à dire au corps, & qu'être joint à la main, ce ſeroit être joint au corps, parce que tout cela ſe trouve vrai par accident. Cependant vous ne nierez pas qu'il ne pût fort bien arriver, que le doigt ſe trouvât joint à la main ſans être joint au corps ; ſi la main, par exemple, étoit retranchée du corps. De même un homme pourroit dans un autre temps être avec le Général, ſans être avec l'Armée, ſi le Général en étoit abſent. Par la même raiſon, votre conſéquence ne vaut rien, n'étant autre que celle-ci : Etre en Communion

avec un tel Evêque de Rome, qui étoit lui-même en Communion avec l'Egliſe Catholique, c'eſt être en Communion avec l'Egliſe Catholique: Donc il eſt *toûjours* & *abſolument* vrai qu'être en Communion avec l'Evêque de Rome, c'eſt être en Communion avec l'Egliſe Catholique; & qu'être ſéparé de ſa Communion, c'eſt être ſéparé de cette Egliſe, & être Hérétique.

XXVIII. EN preſſant le paſſage d'*Irénée*, vous avez marqué plus de bonne foi, que pluſieurs de vos Controverſiſtes. Car, au lieu qu'ordinairement ils ne commencent leur citation qu'à ces paroles: *En déclarant quelle eſt la Tradition de &c.*: & qu'ils ſupprimment ce qui précéde; vous l'avez cité tout au long; ſinon avec toute l'exactitude que vous auriez dû, au moins d'une maniere ſuffiſante pour faire voir, qu'il attribuoit aux autres Egliſes Apoſtoliques la même Autorité qu'à l'Egliſe de Rome en particulier; j'entends une Autorité du même genre, quoi que peut-être pas dans le même dégré. Or cela étant, vous êtes réduit à cette alternative, ou de dire qu'*Irénée* croyoit Divin & infaillible le témoignage des autres Egliſes Apoſtoliques (ce qu'il ne croyoit aſſurément pas; vous-mêmes ne prétendez pas qu'il l'ait crû; & s'il l'avoit crû, les Erreurs & les Héréſies, où ces Egliſes tomberent dans la ſuite, ſeroient une bonne preuve, qu'il ſe ſeroit trompé); ſinon, qu'il ne croyoit le témoignage de l'Egliſe Romaine, qu'un témoignage humain, &

ſimplement croyable, quoi que peut-être plus croyable que celui de toute autre Egliſe (de même que le témoignage d'un homme eſt ſouvent plus croyable que celui d'un autre homme); & certainement beaucoup plus croyable, que n'étoit cette Tradition cachée, que les Herétiques contre qui il écrit prétendoient avoir; ce qui ſuffiſoit pour le deſſein de ce Pére, qui étoit d'employer contre ſes Adverſaires un Argument de même genre que le leur, mais d'un poids ſans comparaiſon plus grand. Or ſi *Irénée* croyoit le témoignage de l'Egliſe Romaine faillible & humain, dans ce point-là; il eſt bien certain qu'il ne pouvoit pas croire que de s'attacher à cette Egliſe fût une preuve toûjours certaine de Catholicité, ni que de s'en ſéparer, fût une marque toûjours certaine d'Héréſie.

XXIX. DANS le même paſſage, au lieu que votre Achille le Cardinal *Du Perron*, en *François*, (& après lui, ſon illuſtre *Traductrice* en *Anglois*) prévoyant bien que le terme de l'Original, *ſe rendre à Rome*, ne ſeroit pas d'un grand ſervice pour ſa cauſe, a fait violence au Latin, comme il l'a fait très-ſouvent au Grec, & a traduit *ad hanc Eccleſiam neceſſe eſt omnem convenire Eccleſiam*, par ces mots; *Il eſt néceſſaire que chaque Egliſe ſe conforme à cette Egliſe*; Vous avez beaucoup plus de bonne foi, & afin de faire parler votre Auteur d'une maniere plus liée, & plus ſuivie, vous, dis-je, avez traduit: *Il eſt néceſſaire que toutes les autres Egliſes ſe rendent à cette*

cette Egliſe: En effet, s'il avoit dit: *En montrant la Tradition de l'Egliſe de Rome, nous confondons tous les Hérétiques, car il faut que toutes les Egliſes ſe conforment à cette Egliſe*; il auroit apporté pour raiſon une choſe beaucoup plus douteuſe, que celle-même qui étoit en queſtion; une choſe que ſes Adverſaires nioient; qui n'eſt pas évidente par elle-même, & que St. *Irénée* n'a prouvée ni entrepris de prouver, ni dans cet endroit, ni nulle part ailleurs. Le faire par conſéquent parler de la ſorte, c'eſt le faire parler ridiculement. Au contraire, de lui faire dire: *Vous autres Hérétiques ne voulez pas qu'on examine votre Doctrine par l'Ecriture, que vous regardez comme imparfaite & corrompuë; & comme très-peu propre à décider les Controverſes, à moins qu'on n'ait recours à la Tradition; & au lieu de cela, vous recourez à une Tradition ſecrête, que vous prétendez tenir de vos Prédéceſſeurs, comme vos Prédéceſſeurs, la tenoient des Apôtres. En vérité vos Calomnies contre l'Ecriture ſont tout-à-fait injuſtes, & déraiſonnables: mais ſoyez de plus aſſurez, que ſi c'eſt par la Tradition, que vous voulez être jugez, vous ſerez encore condamnez par la Tradition. Car la nôtre eſt beaucoup plus célèbre, plus uniforme, & à tous égards plus croyable, que celle à laquelle vous avez recours. Je pourrois ſans peine raſſembler contre vous les Succeſſions non interrompuës de toutes les Egliſes fondées par les Apôtres, & dont les témoignages conſpirent contre vous. Mais parce qu'il ſeroit trop long de rapporter les Succeſſions*

de toutes les Egliſes ; il me ſuffira de rapporter celle de la très-ancienne & très-glorieuſe Egliſe de Rome, qui ſuffit ſeule pour refuter votre Doctrine, parce que ſon Autorité ſurpaſſe la Tradition, ſur laquelle vous vous fondez, autant que la lumiere du Soleil ſurpaſſe celle d'un Ver-luiſant. Car, c'eſt dans cette Egliſe, ſoit parce qu'elle eſt placée dans la Cité Imperiale, où tous les hommes ſe rendent pour leurs affaires, ſoit parce qu'elle a une puiſſante Primauté ſur toutes les Egliſes Adjacentes, qu'il y a, & qu'il y a toûjours eu, un concours perpétuel des Fidèles de tous les lieux d'alentour; leſquels, s'il étoit arrivé quelque changement dans l'Egliſe de Rome, n'auroient pû probablement s'empêcher de l'obſerver. Mais au contraire ils ont toûjours obſervé dans cette Egliſe, la vraie Tradition, qui eſt venuë des Apôtres, & nulle autre. De faire dire cela à St. *Irénée*, c'eſt donner à ſes paroles un ſens raiſonnable & intelligible; au lieu qu'on renverſe tout quand on traduit, *convenire* par *ſe conformer.* Ici donc nous avons lieu de nous louer de votre bonne foi, & c'eſt-ce qui me fait croire, que ce n'eſt pas par une falſification affectée, mais par pure mépriſe, que vous avez pris deux fois dans la même Sentence, *ubique* pour *undique*, & que vous avez traduit, *par tout*, où il falloit traduire *de tous les lieux d'alentour*; car il n'eſt pas vrai *que tous les Fidèles* de par tout *fuſſent obligez de ſe rendre à Rome.* Et il n'y auroit pas de ſens à dire, *que la Tradition Apoſtolique a toûjours été conſervée-là* [à Rome] *par ceux qui*

qui ſont par tout. Maintenant au lieu de *conſervata*, liſez *obſervata*, comme il eſt tout-à-fait probable qu'on doit lire; & traduiſez, comme cela ſe doit, *undique*, *de tous les endroits d'alentour*; & vous trouverez un ſens juſte & raiſonnable; car alors il faudra traduire ainſi: *Car dans cette Egliſe, à cauſe de ſon éminente Primauté, il ſe fait de néceſſité un concours de toutes les Egliſes, c'eſt à dire de tous les Fidèles* de tous les lieux d'alentour; *qui s'y rendent*; *& qui ont toûjours eu occaſion d'y* obſerver *la Tradition Apoſtolique.* Si quelqu'un dit que c'eſt une Critique un peu bien hardie de ſubſtituer *obſervata* à *conſervata*; j'ai à répondre que la conjecture n'eſt pas de moi; & que comme je n'attends pas qu'on m'en louë, auſſi ne doit-on pas m'en blâmer. Mais en même tems, je prie ce quelqu'un de conſiderer, ſi n'eſt pas aſſez probable, que le même mot qui ſignifie dans le Grec, *conſervo*, ſignifiant auſſi *obſervo*, le Traducteur d'*Irénée*, qui ſavoit à peine le Latin, ait pû s'y méprendre; & qu'il ait rendu, Ἀλλὰ τήρηται *conſervata eſt*, au lieu d'*obſervata eſt*; ou, s'il n'eſt pas probable que ceux qui copioient anciennement des Livres, qu'ils n'entendoient pas, ayent ſouvent fait de ces ſortes de fautes; ou, enfin s'il y a d'autre moyen de ſauver le ſens du paſſage; s'il y en a, à la bonne heure, qu'on s'en ſerve: ſinon, je ne croi pas qu'on doive condamner, celui, qui avec un ſi petit changement, a rendu intelligible, ce qui ne l'étoit pas auparavant.

XXX. MAIS ſoit que vous liſiez *obſer-*

vata, ou *conſervata*; ſoit que vous gardiez le nouveau *ſumpſimus*, ou le vieux *mumpſimus*; cela fait bien quelque différence pour le Texte d'*Irénée*; mais cela n'en fait point, pour notre cauſe. Car ſi on traduit bien le reſte du paſſage, ni le *conſervata*, ne ſauroit vous fournir une preuve contre nous; ni l'*obſervata*, nous fournir une défaite pour éluder votre preuve. A la vérité, dès qu'on entend les glorieux Titres qui ſont ici donnez, & à bon droit, à l'Egliſe de *Rome*; *qu'elle confond les Hérétiques par ſa Tradition*; *& qu'il eſt néceſſaire que toutes les Egliſes ſe rendent à cette Egliſe*; on peut prendre d'abord ces Eloges pour des preuves qui favoriſent vos prétenſions: mais, ſi l'on y fait un peu plus d'attention, on verra aiſément, 1. qu'*Irénée*, qui avoit à faire à des Hérétiques, qui récuſoient l'Ecriture comme imparfaite, & peu propre à décider les Controverſes ſans la Tradition, avoit beaucoup de raiſon, de leur oppoſer une Tradition, ſans comparaiſon plus croyable que la leur, & qui d'ailleurs étoit conforme à l'Ecriture & contenuë même dans l'Ecriture; au lieu que vous n'avez nulle raiſon de nous oppoſer, à nous qui loin de decliner le jugement de l'Ecriture, en appellons à l'Ecriture, comme à la Règle parfaite de la Foi; de nous oppoſer, dis-je, une Tradition, que nous prétendons qui repugne à pluſieurs égards à l'Ecriture, qui répugne à une autre Tradition beaucoup plus générale qu'elle n'eſt elle-même, & qui de plus eſt contraire à elle-même, en ce qu'el-

le

le rend témoignage à l'Ecriture, dans le même tems, qu'elle maintient des Doctrines, combattuës visiblement par l'Ecriture. 2. Que l'Autorité de l'Eglise Romaine, étoit alors un bien meilleur Argument pour la vérité de sa Tradition, lorsqu'elle étoit unie avec toutes les autres Eglises Apostoliques, qu'elle n'est aujourd'hui, qu'elle en est divisée, suivant cette Sentence de *Tertullien*: *Si les Eglises avoient erré, il y auroit eu de la varieté dans leurs Erreurs; mais ce qui est par tout le même, ne peut venir de l'Erreur, mais de la Tradition*; Ainsi la preuve d'*Irénée*, étoit alors fort probable, au lieu qu'aujourd'hui la vôtre peut fort bien ne rien valoir. 3. Que quatorze cens ans ont pû faire un grand changement dans l'Eglise Romaine. Il en est à cet égard comme des ruisseaux, dont les eaux sont toûjours assez pures près de leur source; mais qui se chargent d'impuretez & de limon à mesure qu'elles s'en éloignent. De même la Tradition de l'Eglise Romaine, bien que pure alors, peut être aujourd'hui impure & corrompuë. Ainsi votre Argument, étant de la nature des choses qui s'usent avec le tems, pouvoit être bon & valable du tems d'*Irénée* & être aujourd'hui usé, & de nulle force. Sur tout si l'on considere, qu'*Irénée* n'écrit pas en *Prophète*, mais en *Historien*; & s'il rapporte, *que la Tradition Apostolique avoit toujours été observée*, dirai-je? ou *conservée*: Je vous en laisse le choix: il ne prédit pas, *que cela seroit toûjours ainsi*, & il n'avoit pas autorité pour cela. Il n'ignoroit pas

qu'il étoit prédit que les Egliſes de J. C. *devoient ſe ranger du parti de l'Antechriſt*; & qu'on avoit menacé l'Egliſe Romaine, en particulier, & qui plus eſt *toute l'Egliſe des* (a) *Gentils*, *d'une chute funeſte*, ſi elles ne veilloient ſur elles-mêmes: Ainſi *Irénée* n'avoit ni commiſſion, ni raiſon de promettre à l'Egliſe Romaine, qu'elle ſeroit à perpetuité, à couvert du danger de *tomber*. 4. Qu'il paroît évidemment, par *Irénée*, dans le même Livre d'où votre citation eſt extraite, qu'il croyoit la Doctrine des *Millenaires* de Tradition Apoſtolique. Il y a même apparence que c'étoit l'opinion commune de tous les Docteurs, de tous les Saints, de tous les Martyrs, qui vécurent environ ce tems-là; puiſque tous ceux qui en parlent, & dont nous avons les Ecrits, s'accordent dans ce ſentiment. *Juſtin* (b) *Martyr* dit nettement, *que tous les Chrétiens de ſon tems croioient cette Doctrine*, & il met au rang des Hérétiques ceux qui ne la croyent pas. Ce fait étant certain, je demande: Cette Tradition étoit-elle du nombre de celles qui s'étoient *conſervées* ou *obſervées* dans l'Egliſe de Rome, ou n'en étoit-elle pas? Si elle n'en étoit pas; & qu'*Irénée* l'eût ſû, il auroit dû retracter les éloges qu'il avoit donnez à cette Egliſe. Si elle en étoit, il eſt donc vrai que la Tradition de l'Egliſe Romaine d'à préſent contredit la Tradition de l'ancienne Egliſe de Rome, qu'elle regarde même comme Hérétique; Il eſt donc vrai auſſi, que ce n'eſt pas une marque certaine d'Héréſie, de ſe ſéparer d'avec ceux qui

(a) Rom. II.

(b) *In Dial. cum Tryph.*

qui ne ſont pas d'accord avec eux-mêmes; & qui prennent ſoin de prouver qu'ils ſont eux-mêmes capables d'errer, en embraſſant ſucceſſivement des opinions contradictoires. 5. En dernier lieu, qu'il eſt auſſi clair, que le Soleil en plein midi, par l'Hiſtoire de l'Egliſe, que, bien qu'*Irénée* regardât la Tradition Romaine, comme un bon Argument, pour établir la Doctrine qu'il enſeigne, & qu'il maintient dans cet endroit, contre les Hérétiques de ce tems-là; ſavoir, *Qu'il n'y a qu'un Dieu*; il ne laiſſoit pas d'être bien éloigné de penſer, que cette Egliſe fût, ou dût jamais être, une Gardienne fidèle, & un témoin infaillible de la Tradition en général; comme il eſt conſtant par l'hiſtoire de ſa Vie. Tout le monde ſait que, quand le Pape *Victor* prétendît faire valoir la Tradition Romaine, ſur le temps de la Célébration de la Pâque, contre les Evêques d'Aſie, ſous peine d'excommunication, & de damnation: *Irénée*, & tous les autres Evêques d'Occident, bien que d'accord avec lui dans cette Pratique, le reprirent néanmoins très-vivement, d'avoir excommunié les Evêques d'*Aſie* pour ce léger *diſſentiment*; faiſant voir très-clairement par là, qu'ils ne regardoient pas comme un fondement ſuffiſant d'excommunication, ce que le Pape & ſes Adhérens regardoient comme tel. Autrement l'auroient-ils repris d'avoir excommunié ces Evêques; s'ils avoient crû la cauſe de leur excommunication juſte & légitime? Il s'enſuit auſſi qu'ils ne regardoient pas la ſéparation d'avec l'Egliſe Romaine

maine comme une marque certaine d'Héréſie; puiſqu'ils ne regardoient pas comme Hérétiques les Evêques d'Aſie, quoique ſéparez & retranchez de l'Egliſe Romaine.

Le Cardinal *Du Perron*, pour éluder la force de cet Argument, l'enveloppe d'un nuage de paroles éloquentes; & comme vous les empruntez de lui dans votre ſeconde partie, je vais les inſérer, avec de courtes notes qui les refutent. J'eſpére que ceux qui font leur Idole de ce grand Génie, verront par cet échantillon, que la Vérité n'a point peur des Géans. Voici ſes paroles:

*Le premier exemple que Calvin allégue contre les Cenſures du Pape eſt pris d'*Euſébe (a) *Auteur Arien, & de ſon Traducteur Ruſin* (b) *Ennemi de l'Egliſe de Rome, qui* (c) *rapportent que St. Irénée reprit le Pape Victor, pour avoir excommunié les Egliſes d'Aſie, à l'occaſion de leur diſſentiment, ſur le jour de la Pâque, qu'ils obſervoient ſelon une Tradition particuliere, que St. Jean avoit* (d) *introduite pour un tems dans leurs Provinces, à cauſe des Juifs voiſins, & afin d'enſévelir la Synagogue avec honneur: & non, ſelon la Tradition univerſelle des Apôtres.* Irénée, *dit* Calvin, *reprit ſévérement le Pape* Victor, *d'avoir, pour une cauſe ſi légere, excité dans l'Egliſe, une ſi grande & ſi dangereuſe diſſenſion. Voici ce qu'il y a dans le Texte produit par* (1) Calvin: *Il* le reprit de ce qu'il n'avoit pas bien fait de retrancher du Corps de l'Unité tant, & de ſi grandes Egliſes. *Mais*

(1) *Ruſin in Verſ. Eccl. Hiſt. Euſeb* L. 5. C. 24.

contre qui eſt-ce que (e) *fait cette Objection, ſi ce n'eſt contre ceux qui la font? Car qui ne voit que St.* Irénée *ne reprend pas le Pape, de manque* (f) *de pouvoir, mais d'abus de ſon pouvoir? Il ne lui dit pas qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir d'excommunier les Evêques d'Aſie; mais il ſe plaint que pour un ſi léger* (g) *ſujet il avoit retranché tant de Provinces du Corps de l'Egliſe.* Irénée, *dit* Euſébe (1), *exhorte fort à propos le Pape* Victor, *à ne pas excommunier toutes les Egliſes de Dieu, qui ſuivoient cette ancienne Tradition; &* Rufin (2), *qui corrompt le Texte d'*Euſébe *en le traduiſant dit*: Il reprit Victor de n'avoir pas bien fait, en retranchant du Corps de l'Unité tant & de ſi grandes Egliſes de Dieu. *Et en vérité, comment St.* Irénée *auroit-il pû reprendre le Pape de manque de pouvoir? lui qui dit*, qu'il eſt néceſſaire que toutes les Egliſes ſe conforment à l'Egliſe Romaine (h), à cauſe de la plus puiſſante Principauté; *c'eſt à dire, comme il paroît par ce que nous avons dit ci-deſſus, à cauſe de ſa Principauté qui eſt plus* (i) *puiſſante que la Temporelle: ou, comme nous l'avons expliqué ailleurs, à cauſe de ſa plus puiſſante Origine.* (k) *Auſſi* Irénée *n'allégue-t-il à* Victor, *ni ſon propre exemple, ni celui des autres Evêques des Gaules, qui s'étant aſſemblez en Concile* (3) *ſur cette Queſtion n'avoient point excommunié les Evêques d'Aſie, ni celui de* Narciſſe *Evêque de* Jeruſalem, *& des Evêques de Paleſtine, qui dans un Concile aſſemblé ſur le même ſujet, ne les avoient pas non plus excommuniez; ni celui de*

(1) *Euſeb. Hiſt. Eccl. L. 5. C. 24.*

(2) *Ruffin. in Verſ. Hiſt. Eccl. C. 24.*

(3) *Euſeb. Hiſt. Eccl. L. 5. C. 22.*

Palmas *& des Evêques du* Pont, *assemblez dans le* Pont, *de la même maniere & pour la même cause qui ne les avoient pas non plus excommuniez ; Tout ce qu'*Irénée *lui allégue c'est l'exemple des Papes ses Prédécesseurs.* Les Prélats, lui *dit-il* (1), qui ont présidé avant *Soter* dans l'Eglise où vous présidez, *Anisius, Pie, Hygin, Telesphore* & *Sixte*, n'observerent point cette coûtume &c. Et cependant aucuns de ceux qui l'observerent ne furent excommuniez. *Et de plus, ô Providence admirable ! Ce qui arriva dans les siécles suivans fit* (1) *bien voir que le Pape en usant, comme il fit, de son pouvoir, n'en abusa point ; Car, après la mort de* Victor, *les Conciles de* Nicée, *de* Constantinople, *& d'*Ephese *excommunierent derechef ceux qui se conformerent à cet égard, aux Provinces que le Pape avoit excommuniées, & les mirent dans le Catalogue des Hérétiques, sous le nom de* Quartodecimans.

(1) *Iren. apud Eusch. Hist. Eccl. L. 5. C. 26.*

Mais la Secte de Calvin *joint à cet exemple deux Observations nouvelles. La premiere, que le Pape ayant menacé les Evêques d'Asie de les excommunier*, Polycrate *Evêque d'*Ephese, *& Métropolitain d'*Asie, *méprisa les menaces du Pape, comme cela paroît par la réponse du même* Polycrate *au Pape* Victor, *insérée dans* Eusébe (2), *& dans St.* Jerôme (3) ; *& que* Jerôme *paroît approuver, quand il dit, qu'il rapporte ce fait*, pour faire voir le courage & l'autorité de *Polycrate. La seconde est que, quand le Pape excommunioit anciennement quelqu'un, il ne faisoit autre chose que de se séparer*

(2) *Euseb Hist. Eccl. L. 5 C. 24*
(3) *Hier. in Script. Eccl in Polyc.*

parer de ſa Communion, ſans le ſéparer de la Communion Univerſelle de l'Egliſe. Nous répondons à la premiere, que tant s'en faut que Polycrate, *dans cette Epitre rabaiſſe & diminuë l'Autorité du Pape, qu'au contraire il l'y exalte, & l'y réleve beaucoup. Car, encore que* Polycrate *aveuglé par le préjugé où il étoit pour la coûtume de ſa Nation, qu'il croyoit fondée ſur la Parole de Dieu, qui avoit aſſigné pour la Célébration de la Pâque le quatorziéme du Mois de* (1) Mars, *& ſur l'exemple de la Tradition de S. Jean* (2), *maintint cette coûtume avec beaucoup d'obſtination; cependant ce qu'il répond parlant en ſon nom, & en celui du Concile des Evêques d'Aſie auquel il préſidoit*: Je ne crains pas ceux qui nous menacent; car mes Prédéceſſeurs ont dit; Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes; *ne fait-il pas voir aſſez clairement, que n'étoit qu'il étoit perſuadé que les menaces du Pape étoient contraires à la Parole de Dieu, il auroit eu raiſon de les craindre; & il ſe ſeroit crû obligé de lui* obéir. *Car qui ne ſait que cette réponſe*: il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, *ne doit ſe faire qu'à ceux* (m) *à qui on ſeroit obligé d'obéir ſi leurs commandemens n'étoient pas contraires à ceux de Dieu? Et ce qu'il ajoûte qu'il avoit aſſemblé en Concile National, les Evêques d'Aſie, après avoir été ſommez* (n) *par le Pape de s'y rendre, n'inſinuë-t-il pas aſſez, que les autres Conciles dont parle* Euſébe (3), *qui ſe tinrent ſur la même matiere par toutes les Provinces du monde, & particulierement celui de la* Paleſtine, *que vous prenez pour l'Acte que* Béde *dit* (4) *qui lui tom-*

(1) *Exod.* XII.

(2) *Hieron. ubi ſuprà.*

(3) *Hiſt. Eccl. L. 5. Cap. 23.*

(4) *Beda in Fragm. de Æquinoct. Vernali.*

tomba entre les mains, & que Théophile *Archevêque de* Césarée *avoit convoqué par l'autorité de* Victor; *furent tenus aux instances du Pape, qui étoit par conséquent, le Moteur de l'Eglise Universelle? Et que les Conciles de* Nicée, *de* Constantinople *& d'*Ephese, *approuverent la Censure de* Victor, *& excommunierent ceux qui observoient la coûtume de* Polycrate, (o) *qui se trompa à croire que le commandement du Pape fût contraire au Commandement de Dieu? Et St.* Jerôme *en faisant l'éloge des Homélies de* Théophile, *Patriarche d'*Alexandrie, *qui se conformoit au Décret de* Nicée *touchant la Pâque, ne justifie-t-il pas; que, quand il dit qu'*il rapporte l'Epitre de Polycrate pour faire voir le courage & l'autorité du personnage; *il entend par Autorité, non une Autorité de Droit, mais une Autorité de Fait: par où il n'entend autre chose que le grand credit que* Polycrate *avoit parmi les Asiatiques, & les autres Quartodecimans.*

Ce sont les paroles de ce Cardinal, dont j'ai marqué par des lettres de l'alphabet les principaux passages, à quoi suivent mes réponses, distinguées par les mêmes lettres.

(a) Si *Eusébe* étoit un Auteur *Arien*, cela ne fait rien au sujet, ce qu'il dit n'étant ni l'*Arianisme*, ni rien qui y tende. On n'imputa jamais aux *Ariens*, comme une de leurs erreurs, de nier l'Autorité & l'infaillibilité de l'Evêque & de l'Eglise de *Rome*. De plus ce que dit *Eusébe*, il le cite d'*Irénée*: & le Cardinal ne nie pas, ni ne sauroit nier la vérité de ce fait; & c'est pour-

pourquoi il ſe ſert d'une réponſe artificieuſe, & détournée, pour le déguiſer. Enfin, toutes les fois qu'*Euſébe* dit quelque choſe qui paroît favoriſer la cauſe du Cardinal, il n'eſt plus *Arien*; ou du moins, il ne regarderoit pas comme une bonne réponſe aux Argumens qu'il tire de lui, ſi on diſoit qu'il étoit *Arien*.

(b) Il dit bien que *Ruffin* étoit ennemi de l'Egliſe de Rome; mais il ne le prouve pa, & il ne ſauroit le prouver.

(c) *Euſébe* dit auſſi la même choſe de, tous les autres Evêques, (*cæteri omnes Epiſcopi*) qu'ils conſeillerent à *Victor*, de s'attacher à ce qui pouvoit contribuer à conſerver la Paix & l'Unité; & qu'ils le reprirent ſévérement d'en avoir uſé autrement.

(d) C'eſt ce qu'on dit encore, ſans en donner la moindre preuve; Le Cardinal nous croit-il d'obligation de recevoir tout ce qu'il dit ſur ſa parole? Ceux qui avoient reçû cette Tradition, *Polycrate* & les Evêques d'Aſie, ne diſent rien de ſemblable, mais ils diſent tout le contraire. Et qui croira-t-on davantage ſur un fait de cette nature, ou des Auteurs qui n'ont vécu que deux ſiécles après qu'il s'eſt paſſé, ou le Cardinal qui en a vécu ſeize?

(e) Comment eſt-ce que cette Objection peut faire contre ceux qui la font, puis qu'il paroît par la repréhenſion d'*Irénée*, qu'il ne croyoit ni *Victor*, ni l'Egliſe de *Rome*, Juges infaillibles, de ce qu'il falloit néceſſairement croire ou faire; de ce qui étoit, ou n'étoit pas une raiſon légiti-

me

me & ſuffiſante d'Excommunication ni par conſéquent qu'il y eût une auſſi grande neceſſité qu'on le pretend, à ce que toutes les autres Egliſes ſe conformaſſent en matiere de Foi, à l'Egliſe de *Rome*.

(f) C'eſt ſuppoſer que l'Excommunication eſt un Acte, une preuve, une marque du Pouvoir & de l'autorité, qu'a le Parti qui excommunie, ſur celui qui eſt excommunié ; au lieu qu'il eſt inconteſtablement évident, par l'Hiſtoire de l'Egliſe, que ſouvent, des Egaux excommuniérent leurs Egaux, des Inferieurs leurs Supérieurs, quand ces Egaux ou ces Inferieurs jugerent que leurs Egaux & leurs Superieurs, avoient fait quelque choſe qui meritât l'excommunication.

(g) N'eſt-ce pas là avouer nettement, que ce que *Victor* crût une cauſe grave, & ſuffiſante d'Excommunication, des Evêques d'*Aſie* le crûrent une cauſe legere & inſuffiſante : & conſequemment que *Victor* & ſon Parti, déclara comme une matiere de Foi, & de neceſſité, ce que ces Evêques ne jugerent pas tel ? Et où étoit donc, je vous prie, leur pretendue Conformité avec l'Egliſe de Rome.

(h) Cela eſt mal traduit : tout le monde ſait, que *convenire ad Romanam Eccleſiam*, ne ſignifie autre choſe que *ſe rendre à l'Egliſe de Rome* ; ce qu'on ne pouvoit alors ſe diſpenſer de faire ; parce que toutes les affaires de l'Empire ſe faiſoient dans cette ville-là. De plus *Irénée* ne dit pas ſimplement que toutes les Egliſes duſſent s'y rendre, ce qui n'auroit pas été vrai ; mais

toutes

toutes les Egliſes c'eſt à dire *tous les Fideles d'alentour*. Nous avons donc bien plus de raiſon de retorquer contre vous cet Argument, de cette maniere. Si *Irénée* avoit cru toutes les Egliſes obligées *à ſe conformer* à l'Egliſe de Rome: comment auroit-il déclaré lui-même, & tous les autres Evêques avec lui, qu'ils ne regardoient ni comme matiere de Foi, ni comme une raiſon ſuffiſante d'excommunication; ce que *Victor* & ſes Adhérens regardoient comme tel? Comment auroient-ils repris ſi fortement *Victor*, de l'abus qu'il faiſoit de ſon pouvoir, comme le Cardinal avoue qu'ils le firent? Car enfin ſi ce que l'on pretend eſt vrai; ils auroient dû en cela, comme en toute autre choſe, ſe conformer à l'Egliſe Romaine? Il y a des gens qui diſent, plus ſpirituellement que veritablement, que tous les Ouvrages du Cardinal *du Perron* ſont auſſi liez enſemble, que s'il les avoit tous compoſez en deux heures de temps: mais s'il avoit écrit ſon Livre en deux heures de temps; il n'auroit pas fait au milieu de ſon Livre, ce qu'il condamne lui-même au commencement. Car dans cet endroit de ſon Livre il deſapprouve une Conſéquence tirée de quelques paroles mal entendues d'*Irénée*, contre la Pratique conſtante & averée de ce Pere; & taxe cette maniere de raiſonner d'une injuſtice manifeſte; ce qui eſt préciſément la faute où il tombe ici. Voici ſes paroles: (a) *Qui ne ſait que c'eſt une injuſtice criante, d'alléguer des Conſéquences, tirées captieuſement de certains paſſages,*

(a) *Dans ſa Lettre à Caſaubon vers la fin.*

ſages, ſouvent mal entendus & mal expliquez ; des Conſéquences, dis-je, contraires aux paroles expreſſes & à la pratique actuelle des Peres, de qui on prétend qu'elles ſont tirées. Cela ſeroit bon ſi on vouloit prendre les Peres à partie, & les accuſer de manque de raiſon, ou de memoire ; mais ce n'eſt pas la même choſe quand on les prend pour Juges, en vûe de ſe ſoumettre à obſerver ce qu'ils ont ou cru ou pratiqué.

(i) Il eſt vrai ; c'eſt ainſi que vous l'avez expliqué ; mais vous n'avez appuié votre explication d'aucune preuve. Faut-il donc vous en croire encore ſur votre parole ? *Irénée* ne dit pas un mot d'aucune autre puiſſance, à laquelle il compare, ou à laquelle il prefére la puiſſance de l'Egliſe Romaine. Et il eſt évident, par le Concile de *Chalcedoine* que toute la *Principauté qu'avoit l'Egliſe Romaine, elle la tenoit*, non de Dieu, *mais de l'Egliſe, par la raiſon qu'elle étoit placée dans la Cité Impériale*. C'eſt pourquoi après que *Conſtantinople* fût devenue la Cité Imperiale, il fut ordonné, *que cette Egliſe jouïroit des mêmes Priviléges, Dignité, Prééminence, dont l'Egliſe Romaine jouïſſoit*. Tous les Peres d'un commun conſentement, approuverent ce Decret, excepté les ſeuls Legats de l'Evêque de *Rome* : preuve évidente, qu'ils ne penſerent jamais à aucune Suprémacie, donnée à l'Egliſe Romaine de Droit divin, ou fondée ſur l'Ecriture ; mais ſeulement de Droit Eccleſiaſtique, & que l'Egliſe pouvoit revoquer quand elle le jugeroit à propos.

(k)

(k) Cela ne fait rien au ſujet. Il pût faire choix de ces exemples, non qu'il les crût de plus grande force, & de plus grande autorité en eux-mêmes ; mais parce qu'ils lui ſemblerent plus propres contre *Victor* parce que c'étoient des exemples domeſtiques, qui ſont ordinairement plus efficaces que les étrangers. Et s'il n'employa pas à cette occaſion, ſon propre exemple & celui des autres ; il pouvoit bien juger, qu'il l'auroit fait aſſez inutilement ; puiſque les Lettres que reçût *Victor* de tous les endroits, où l'on blâmoit ſa preſomption, devoient aſſez le convaincre, que tous ces exemples étoient contre lui. Mais de plus, ceux qui liront la Lettre d'*Irénée*, verront, qu'à l'égard du Jeûne de Carême, & de l'extrême varicté de ſon obſervance, qu'il compare avec celle de la Pâque, il preſſe *Victor* par ſon exemple, & par celui des autres Evêques, ſans faire mention de ceux de *Rome* : Les uns & les autres (dit-il parlant des autres Evêques) malgré cette différence ont conſervé entre eux la Paix ; & nous-mêmes la conſervons auſſi parmi nous ; Inférant de ſon propre exemple, que *Victor* devoit en uſer de la même maniere.

(l) Si les Cenſures du Pape furent juſtes, les Egliſes d'Aſie furent vraiment, & aux yeux de Dieu excommuniées, & hors d'état de ſalut, ce qu'*Irénée*, & les autres Evêques étoient bien éloignez de croire. Si cela étoit en effet, pourquoi les mettez-vous au rang des Saints & des Martyrs ?

Mais

Mais la vérité eſt que ces différens Conciles au lieu de regarder le procédé du Pape, comme juſte, en jugerent tout autrement. Car, encore que dans la ſuite ils établirent l'Uniformité dans cette pratique, ils l'établirent comme une choſe indifférente, & non comme une choſe de Foi, & de neceſſité, comme cela paroit par St. *Athanaſe*; (1) par conſéquent ils déclarent plûtôt que le procédé de *Victor* étoit injuſte, quand il excommunia tant d'Egliſes, qui ne différoient d'avec lui que dans une matiere indifférente.

(m) Il paroit donc que *Polycrate* a pû être Saint & Martyr, & avoir crû que ce qu'enjoignoit l'Egliſe de *Rome* ſous peine de damnation, étoit contraire aux Commandemens de Dieu. De plus St. *Pierre* lui-même, le Chef de l'Egliſe, & le Vicaire de J. C. à ce que vous prétendez, fit cette même réponſe au Souverain Sacrificateur; & cependant il n'y a pas d'apparence que vous diſiez, qu'il étoit ſon Inferieur, & dans l'obligation de lui obéir. Enfin, qui ne voit, que lorſque le Pape nous commande quelque choſe d'injuſte, comme de donner aux Laïques la Communion ſous un ſeul Symbole, de faire le ſervice public en Latin &c. nous pouvons lui

(1) *Atha. in Ep. ad Epiſc. in Africa*; où il fait voir clairement que cette Queſtion n'étoit pas une queſtion de Foi; en diſant: *le Concile de* Nicée *fut célébré à l'occaſion de l'Héréſie ancienne, & des differens ſur la Pâque; car ceux de* Syrie, *de* Cilicie, *de* Meſopotamie *differoient de nous en ce qu'ils célébroient cette Fête le même jour que les Juifs: mais graces à Dieu, on en vint à un Agrement, non ſeulement touchant* la Foi; *mais encore touchant cette ſainte Fête.*

lui dire fort à propos: *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux Hommes* ; ſans néanmoins lui attribuer aucune autorité ſur nous.

(n) Entre *ſommer* , & *prier* , il y a certainement uue grande différence. Or *Polycrate* ne dit rien de plus ſinon, *qu'il avoit été prié par l'Egliſe de Rome* de les convoquer & qu'il l'avoit fait. Ici, donc, comme en pluſieurs autres endroits, le Cardinal s'aide un peu aux dépens du Texte qu'il traduit fauſſement. Et comme ſa prétenſion eſt fauſſe; on peut voir aiſément, que ce qu'il prétend inſinuer par là, n'a nul fondement.

(o) *Polycrate* ſe trompa s'il crût cette Pratique contraire au Commandement de Dieu; & le Pape ne ſe trompa pas moins en la croyant un Commandement de Dieu: car la verité eſt qu'elle n'étoit ni l'un ni l'autre, mais une matiere ſimplement indifférente, & dans laquelle Dieu n'avoit pas interpoſé ſon autorité. Le Concile de *Nicée* n'approuva pas non plus la cenſure de *Victor*, en reconnoiſſant, que ſon Excommunication avoit été juſte & bien fondée; de quoi le Cardinal n'apporte, ni ne peut apporter aucune preuve comparable au paſſage d'*Athanaſe* que nous venons de citer, & qui temoigne le contraire, quoi que peut-être, après avoir établi l'Uniformité dans cette pratique, ils ayent pû excommunier ceux qui dans la ſuite, troubleroient la Paix des Egliſes pour une matiere indifférente. C'en eſt aſſez pour le paſſage d'*Irénée*.

XXXI. VENONS à St. *Auguſtin* , & com-

commençons par le 1. paſſage, où il ſemble dire: *que la Succeſſion dans le Siege de Pierre étoit la pierre que J. C. entendoit; quand il dit:* Et ſur cette pierre &c. Je réponds que nous n'avons point de raiſon qui nous aſſûre de la vérité de ce qu'il dit en cet endroit; puiſque St. *Auguſtin* n'en avoit point lui-même; & qu'il le retracte comme incertain, *laiſſant au Lecteur la liberté de recevoir ce ſens-là, ou quelque autre comme plus probable* (Retrac. l. 1. Cap. 26.) 2. Ce qu'il dit ici de la Succeſſion dans l'Egliſe Romaine, il le dit ailleurs des Succeſſions dans toutes les autres Egliſes Apoſtoliques. 3. Que comme en cet endroit il objecte aux *Donatiſtes* leur ſéparation d'avec l'Egliſe Romaine, comme une preuve de leur erreur; il leur objecte auſſi ailleurs leur ſéparation d'avec les autres Egliſes Apoſtoliques, & plus encore d'avec celles-ci que d'avec celle-là; parce que les *Donatiſtes* avoient un Evêque à *Rome*, quoi que ſans Succeſſion; mais ils n'avoient ni l'un ni l'autre dans les autres Egliſes Apoſtoliques. *Ces gens diſperſez* (dit-il des *Donatiſtes* Ep. 165.) *liſent les Saints Livres dans les Egliſes auxquelles les Apôtres ont écrit, & ils n'y ont nul Evêque: mais quoi de plus mechant & de plus extravagant que de dire aux Lecteurs qui liſent ces Epîtres: Paix vous ſoit; & de ſe ſéparer en même temps de la Paix de ces Egliſes auxquelles ces Epîtres ont été écrites? Optat* de même après vous avoir, à ce qui vous ſemble, rendu un grand ſervice en reprochant aux *Donatiſtes* leur Schiſ-

Schiſme, parce qu'ils n'avoient point de Communion avec l'Egliſe Romaine, défait auſſi tôt ce qu'il avoit fait, & effacé, pour ainſi dire, d'un coup d'éponge, tout ce qu'il avoit dit en votre faveur, en ajoûtant; qu'ils étoient Schiſmatiques *parce qu'ils n'avoient point de Communion avec les ſept Egliſes d'Aſie, à qui St. Jean écrit*: après quoi il prononce déciſivement (je ne ſai pas ſur quel fondement) *Extrà ſeptem Eccleſias quidquid foris eſt, alienum eſt; que tout ce qui eſt hors des ſept Egliſes, n'appartient point à l'Egliſe.* Maintenant, dites-le moi ingenument, croyez-vous l'Autorité de ces Péres une preuve convainquante que la ſéparation de ces autres Egliſes Apoſtoliques, étoit une marque certaine d'Héréſie, ou ne le croyez-vous pas? Si vous le croyez; vous voilà dans la neceſſité d'avouer que votre Egliſe a été durant pluſieurs Siecles dans l'Héréſie. Si vous ne le croyez pas; pourquoi leur Autorité ſera-t-elle d'un plus grand poids; quand on l'allégue en faveur de l'Egliſe Romaine, que quand on l'allégue en faveur des autres Egliſes. Si vous dites qu'ils ne crurent la ſéparation d'avec ces Egliſes-là, une marque de Schiſme, que lors qu'elles étoient unies avec l'Egliſe Romaine on dira la même choſe de l'Egliſe Romaine, qu'ils ne crurent la ſeparation d'avec cette Egliſe une marque de Schiſme, que quand elle étoit unie avec ces autres Egliſes. En un mot quelque réponſe que vous puiſſiez imaginer pour faire voir, que ces Péres, ne crurent pas la ſéparation d'avec ces E-

gliſes une marque d'Héréſie, appliquez-la à votre argument ; & vous en aurez la ſolution.

XXXII. LE 2. Paſſage eſt evidemment étranger à la Queſtion ; & voici tout ce qui y eſt dit: que *Cecilien pouvoit condamner le nombre de ſes Adverſaires, parce que ceux qui étoient unis avec lui étoient en plus grand nombre, que ceux qui étoient contre lui.* S'il avoit préféré l'Egliſe Romaine toute ſeule aux Ennemis de *Cecilien*, ç'auroit été peu de choſe, mais ç'auroit été pourtant quelque choſe ; mais quand les autres Païs, d'où l'Evangile paſſa premierement en *Afrique*, ſe trouvent joints dans la même *Patente* avec l'Egliſe de *Rome*, je ne voi pas de quel droit, elle peut s'attribuer ſur ce fondement un privilége particulier. Tout ce qu'on en peut conclûre, c'eſt qu'il y avoit dans l'Egliſe Romaine la *Principauté* (1) [la Primacie] *d'un Siege Apoſtolique*, de quoi il n'y a perſonne qui doute: & que l'Egliſe Romaine n'étoit pas la Mére Egliſe ; parce que ce ne fut pas d'elle, mais d'autres Egliſes que l'Evangile paſſa premierement en Afrique.

XXXIII. Vous voyez donc bien que ces paroles de St. *Auguſtin* ne font que peu, ou point pour vous: mais ſi l'on conſidére ſa conduite, & ſes actions, qui, ſelon le Cardinal *Du Perron*, ſont une Règle d'autant

(1) Vous traduiſez mal la Principauté du Siege Apoſtolique, comme s'il n'y en avoit qu'un ; au lieu que S. Auguſtin parle auſſi tôt après des Egliſes Apoſtoliques, au nombre plurier ; & qu'il fait les Evêques de ces Egliſes juges des cauſes Eccleſiaſtiques conjointement.

tant plus sûre que les paroles, qu'elles sont moins sujettes à être mal entenduës, bien loin que ce Pére vous soit favorable, on verra, qu'il vous est autant opposé qu'il est possible. On sait avec quelle fermeté il s'opposa à trois Evêques de Rome consécutifs dans la grande affaire des Appels, *que lui*, & les Evêques d'Afrique porterent, dans le 1. & 2. Concile de *Miléve*, jusqu'à faire un Décret, (1) qui portoit; *que tout Africain qui appelleroit à aucun Siege hors de l'Afrique seroit excommunié; & qu'il persista dans cette* résolution jusqu'à la mort. En effet, si *Boniface* & les autres Evêques Africains, dont la plûpart furent saints & Martyrs, croyoient, comme Article de Foi, que l'Union & la Conformité avec l'Eglise Romaine, dans toutes les choses qu'elle croyoit nécessaires, étoit une marque certaine de Catholicité, & d'une necessité indispensable pour le Salut, par le commandement de Dieu; comment est-ce qu'ils s'opposerent, avec tant de vigueur à cette Eglise, dans ce point-ci? A moins que vous ne veuilliez dire qu'ils étoient tous des gens si simples, qu'ils croyoient

(1) Voici en quels termes étoit conçu ce Decret (qui fut formé par S. *Augustin* lui-même, á ce que croit *Bellarmin Lib.* 1. *de Matrim.* Cap. 17.) *Si qui (Africani) ab Episcopis provocandum putaverint, non nisi ad Africana provocent Concilia, vel ad Primates Provinciarum suarum. Ad transmarina autem qui putaverit appellandum, à nullo intrà Africam ad Communionem suscipiatur.* Ce Decret a été corrompu, d'une maniere impudente, par *Gratien*. Car au lieu que l'intention des Peres étoit principalement d'empêcher les *Appels* à l'Eglise de Rome; il dit *qu'ils défendirent les Appels aux Eglises d'Outremer, excepté à la seule Eglise de Rome.*

croyoient ſans peine des Contradictions; que la Conformité, par exemple, avec l'Egliſe Romaine étoit néceſſaire dans tous les Points; mais qu'elle ne l'étoit pas dans celui-ci; ou qu'ils étoient ſi horriblement impies, que de recevoir la Doctrine de l'Egliſe Romaine, comme vraye dans tous les points, & de reconnoitre le Pouvoir qu'elle avoit de recevoir les Appels de par tout le monde Chrétien, comme fondé en Autorité divine; & de s'oppoſer en même temps à elle, de la condamner, d'anathématiſer tous les Africains, *de quelque rang qu'ils fuſſent*, qui oſeroient y porter des Appels. Je dis de quelque rang qu'ils fuſſent, car il eſt évident, qu'ils compriſent dans leur Décret les Evêques, auſſi bien que le bas Clergé, & les Laïques. Et la prétention du Cardinal *du Perron* au contraire, eſt une fauſſeté impudente, qui contredit les paroles (1) formelles de la Remontrance des Evêques Africains, à *Celeſtin* Evêque de Rome.

XXXIV. VOTRE Allegation de *Tertullien* eſt une preuve manifeſte de votre manque de ſincérité; car vous étalez avec beaucoup de pompe & d'oſtentation ce qu'il dit de l'Egliſe de *Rome*, en même temps que vous, & vos ſemblables ſupprimez ce qui précéde, où il attribuë la même

(1) Voici ce que porte la Remontrance des Africains: *Præfato debitæ ſalutationis officio impendiò deprecamur, ut deinceps, ad aures veſtras hinc venientes, non faciliùs admittatis; nec à nobis excommunicatos ultrà in Communionem velitis recipere; quia hoc etiam Nicæno Concilio definitum facile advertet Venerabilitas tua. Nam ſi de inferioribus Clericis vel Laïcis videtur id præcaveri, quantò magis hoc de Epiſcopis voluit obſervari?*

même direction aux autres Egliſes Apoſtoliques. Comme il envoye à *Rome* ceux qui étoient voiſins de l'*Italie*, il envoye de même à *Corinthe* ceux qui étoient voiſins de l'*Achaïe*; à *Philippe*, & à *Theſſalonique* ceux qui étoient voiſins de la *Macedoine*; à *Epheſe*, ceux d'*Aſie*. Voici ſes paroles: *Allez, vous qui aimez mieux employer votre curioſité dans l'affaire de votre Salut; parcourez les Egliſes Apoſtoliques, où les Chaires des Apôtres ſont encore placées chacune en leur lieu; où dans la récitation des Epîtres Authentiques, on entend encore le ſon de leurs voix, & où l'on ſe repreſente encore les traits du viſage de chacun d'eux. Etes-vous Voiſins de l'*Achaïe? *Vous avez près de vous* Corinthe: *Si vous n'êtes pas loin de la* Macedoine, *vous avez* Philippes, *vous avez* Theſſalonique: *Si vous pouvez aller dans l'*Aſie; *vous avez* Epheſe: *Si vous êtes dans le Voiſinage d'*Italie, *vous avez* Rome: *dont l'Autorité eſt la plus voiſine de nous* [*autres Africains*]. *Heureuſe l'Egliſe dans laquelle les Apôtres ont répandu toute la vraye Doctrine avec leur ſang &c.* Maintenant, Mr, dites-moi je vous prie, ſi la pudeur vous le permet, pourquoi un Corinthien, ou un Philippien, ou un Theſſalonicien, ou un Ephéſien, ne pourroit pas citer ce paſſage de *Tertullien* comme une preuve, que la ſéparation d'avec quelqu'une de ces Egliſes, eſt une marque certaine d'Hereſie, avec autant de raiſon que vous le citez, pour prouver que la ſéparation d'avec l'Egliſe Romaine, en eſt une à l'excluſion de celles-là. En vérité, ſi vous voulez

vous en tenir au Jugement de *Tertullien* ; il faut que vous accordiez que l'Autorité de l'Egliſe de *Rome* (quoi qu'en ce temps-là ce fût un bon Argument Topique, & peut-être meilleur qu'aucun de ceux dont les Hérétiques ſe ſervoient, ſur tout quand on la conſidere conjointement avec les autres Egliſes) il faut, dis-je, que vous accordiez que ſon Autorité n'étoit que faillible, non plus que celle des Egliſes d'*Epheſe*, de *Theſſalonique*, de *Philippes*, de *Corinthe*; ou que vous conveniez qu'elles étoient toutes & chacune d'une Autorité infaillible, auſſi bien que celle de *Rome*. Car quoi qu'il faſſe en particulier l'éloge de l'Egliſe de Rome, & qu'il ne parle des autres qu'en général; cependant, en fait de direction, il les égale toutes & les rend toutes également, ou faillibles, ou infaillibles, de quoi je vous laiſſe le choix. Or ſi vous ſoutenez, & vous le devez dans vos principes, qu'il n'eut jamais intention d'attribuer l'Infaillibilité aux Egliſes d'*Epheſe*, ou de *Corinthe*, ou que s'il l'eut il ſe trompa en cela, comme l'expérience le fait voir; pourquoi ne dira-t-on pas auſſi qu'il n'eut jamais intention d'attribuer l'Infaillibilité à l'Egliſe de *Rome*, & que s'il l'eut il ſe trompa auſſi en cela.

XXXV. TOUT ce qu'on peut conclure de l'Autorité de Sr. *Baſile*, c'eſt que l'*Evêque de Rome peut diſcerner ce qui eſt contrefait, d'avec ce qui eſt pur & légitime; & qu'il peut prêcher la Foi de ſes Prédéceſſeurs, ſans en rien diminuer*: Et il eſt hors de doute qu'il le pouvoit, & qu'il n'y a

que

que l'Avarice & l'Ambition qui l'en ont empêché ; ſans quoi je ne le condamnerois pas d'avoir fait autrement. Mais n'y a-t-il donc point de difference, entre *il peut le faire* & *il faut de neceſſité qu'il le faſſe ?* Entre *il peut en uſer ainſi* ; & *il ne peut en aucune maniere en uſer autrement ?* S'enſuit-il, de ce qu'il le peut faire qu'il le voudra toûjours ; qu'il le fera toûjours neceſſairement ? A mon ſens le contraire s'enſuit bien plûtôt ; car quand on dit ; vous pouvez faire cela, on inſinue par cela même, ſelon la maniere ordinaire de parler ; que celui, à qui on parle, peut auſſi, s'il veut, ne le pas faire. Vous pouvez, par exemple, ſi vous le voulez, ne plus amuſer le monde, avec votre Sophiſme ; mais que vous le vouliez ou non ; c'eſt de quoi je n'ai nulle certitude.

XXXVI. J'AUROIS volontiers examiné le temoignage qui ſuit ; mais il ſemble que vous ne vous ſouciez pas qu'on le trouve : autrement vous auriez cité l'endroit d'où vous l'avez pris. Je ne trouve rien de tel, dans les Conciles, touchant *Maximien*, Succeſſeur de *Neſtorius* ; & j'ai peine à croire qu'il y eût il y a douze cens ans, un Patriarche de Conſtantinople, auſſi lâche Adulateur du Siege de *Rome*, que celui que vous citez.

XXXVII. VOTRE dernier temoin eſt *Jean* de *Conſtantinople* ; j'avoue que ſa depoſition vous eſt tout-à-fait favorable, & qu'il exalte l'Egliſe Romaine juſqu'aux nues ; mais je ſoupçonne que c'eſt en vue

d'y élever auſſi la ſienne, qu'il déclare, dans cet endroit même, ne faire qu'un ſeul Siége avec celle de *Rome*; & comme il parle dans ſa propre cauſe, on ne doit pas avoir beaucoup d'égard à ſon témoignage. Mais de plus, vous n'avez pas beaucoup de raiſon de croire cette Epître vraie; au moins eſt-il certain que *Binius*, qui l'a recueillie, en a pluſieurs centaines de ſuppoſées. Celle-ci, bien qu'écrite par un Grec, ne ſe trouve point en Grec, mais ſeulement en Latin. Enfin elle nous vient d'un endroit bien ſuſpect, de la *Bibliotheque du Vatican;* Et tout le monde ſait que de cette Boutique ſont ſorties maintes & maintes pièces ſuppoſées.

Réponſe aux § 20. 21. 22. & 23.

XXXVIII. LE précis du contenu des quatre Sections ſuivantes, s'il a quelque rapport à notre Diſpute, revient à ceci: *Le défaut de Succeſſion d'Evêques & de Paſteurs, qui ayent enſeigné la même Doctrine; & le manque d'un Formulaire d'Ordination, pour les Evêques & les Prêtres, uſité dans l'Egliſe Romaine, ſont une marque certaine d'Héréſie: Or les Proteſtans manquent de toutes ces choſes; Donc ils ſont Hérétiques.* A quoi je réponds, qu'il n'y a que le manque de Vérité, & la Profeſſion des Erreurs, qui puiſſent rendre, ou prouver, un Particulier, ou une Egliſe Hérétique. Car comme, afin d'être bon *Ariſtotelicien*, bon *Platonicien*, bon *Epicurien*, bon *Pyrrhonien*, il ne faut que maintenir les ſentimens d'*Ariſtote*, de *Platon*, de *Pyrrhon*, d'*Epicure*; encore qu'on ne fût pas en état de nommer des gens qui les euſſent maintenus durant

rant pluſieurs ſiécles : de même afin d'être Chrétien Orthodoxe, il me ſuffit de croire toute la Doctrine de J. C. ne puſſai-je prouver, que je la tinſſe par une Succeſſion non interrompuë de ceux qui l'ont cruë avant moi. Par la même raiſon, vous devriez dire auſſi, qu'il n'y a perſonne qui puiſſe être un bon Evêque, un bon Paſteur, un bon Roi, un bon Magiſtrat, un bon Pére, s'il ſuccéde à un méchant. Car, ſi je puis conformer ma volonté & mes actions aux Commandemens de Dieu, quoique mon Prédéceſſeur n'y ait pas conformé la ſienne, pourquoi ne pourrois-je pas ſoumettre mon Entendement à ſa Doctrine, quoique mon Prédéceſſeur ne l'ait pas fait ? Vous avez défini la Foi au commencement de ce Chapitre : *Un conſentement libre, infaillible, ſurnaturel, obſcur aux Véritez Divines, parce qu'elles ſont révélées de Dieu, & ſuffiſamment propoſées.* Cette Définition eſt fort arbitraire, & fort chimerique ; mais je la laiſſe paſſer pour le préſent ; & je vous prie de me donner quelque raiſon apparente, pourquoi je ne puis pas faire ce que cette Définition emporte, ſans Succeſſion perpétuelle d'Evêques & de Paſteurs, qui l'ayent fait avant moi ? Vous pouvez penſer ou dire de moi tout le mal, que votre zéle aveugle, & votre ſuperſtition peut vous ſuggérer ; mais je ſai, malgré cela, certainement (& tous vos ſophiſmes ne ſauroient m'en faire douter) je ſai que je croi l'Evangile de J. C., tel qu'il eſt enſeigné, dans les Livres de l'Ecriture indubitablement Canoniques ; je

ſai cela auſſi certainement que je ſai qu'il fait jour, que je voi la lumiere, que j'écris actuellement; Je croi cet Evangile par ce motif, que je conçoi qu'il eſt ſuffiſamment, abondamment, ſurabondamment, prouvé, que c'eſt une Révélation Divine: & cependant en cela je ne dépends nullement d'aucune Succeſſion d'hommes, qui l'ayent de tout tems crû, ſans aucun mélange d'erreur. Bien plus, je ſuis très-convaincu, qu'il n'y a point eu de telle Succeſſion, ſans que je ſente pour cela ma Foi affoiblie; & je ſuis ſi aſſuré de la vérité de cet Evangile, que quand tous vos Diables de *Loudun*, & même un Ange deſcendu du Ciel le contrediroient en tout ou en partie; j'ai cette confiance que ma Foi n'en ſeroit pas le moins du monde ébranlée. Voilà ce que je dis, & ce que je ſuis ſûr qui eſt vrai; & ſi vous étiez aſſez *Pyrrhonien*, pour entreprendre de me perſuader, que je ne ſuis pas ſûr que je croi ce que je dis; je vous prie de me dire quelle ſûreté vous avez vous-même, de croire l'Egliſe Romaine? Car ſi quelcun peut ſe perſuader qu'il croit ce qu'il ne croit pas, alors vous pouvez vous imaginer croire l'Egliſe Romaine, & ne la croire pas. Au contraire ſi nul ne peut ſe tromper touchant ce qu'il croit; vous me permettrez bien, j'eſpére, d'être ſûr que je croi, & par conſéquent, que tout autre que moi peut croire les mêmes Véritez, par les mêmes motifs, independamment d'une Succeſſion d'hommes, qui les ayent toûjours cruës. Non ſeulement votre définition de la Foi, mais encore votre

tre définition de l'Héréſie, eſt une réfutation, de cette opinion chimerique. Car enfin, il eſt indubitable, qu'il ne peut y avoir d'Hérétique, que celui qui maintient une Héréſie; Or l'Héréſie, ſelon vous, eſt une *Erreur volontaire*; Donc il n'y a perſonne, qui puiſſe bon gré malgré être Hérétique, manque d'une choſe qu'il n'eſt pas en ſon pouvoir d'avoir. Maintenant, qu'il y ait toûjours eu une Succeſſion perpétuelle de Chrétiens orthodoxes dans tous les Points, cela ne dépend pas de nous; Donc notre Orthodoxie, ou notre Hétérodoxie n'en dépend pas non plus. De plus qu'y a-t-il de plus certain que ceci, qu'un homme qui a une Règle peut s'en ſervir à tirer une ligne droite; quand il n'y auroit jamais eu d'homme au monde qui en eût tiré une avant lui? Et pourquoi donc, je vous prie, un homme qui a l'Ecriture, & qui croit qu'elle eſt la Parole de Dieu, & la Règle de la Foi, ne pourroit-il pas régler ſa Foi par elle, & conſéquemment croire comme il faut; ſans ſe mettre beaucoup en peine de ce que les autres ont, ou n'ont pas fait avant lui? J'avouë bien qu'il eſt néceſſaire, ſi Dieu veut que ſa Parole ſoit cruë, qu'il faſſe en ſorte par ſa Providence, que par une Succeſſion d'hommes, ou par quelque autre moyen, naturel, ſurnaturel, elle ſoit conſervée, tranſmiſe, & ſuffiſamment notifiée, comme ſa Parole: mais que cela ſe doive néceſſairement faire par une ſucceſſion d'hommes abſolument exempts d'erreur contre cette Parole; il n'y a non plus de néceſſité à cela qu'il y

en a que cela ſe faſſe par une ſucceſſion d'hommes abſolument exempts de tout péché contre elle. Car ſi des hommes peuvent garder le Code où les Loix ſont écrites, & tranſgreſſer ces mêmes Loix, ils peuvent auſſi conſerver la Règle de la Foi, ſans y conformer en tout & par tout la leur. Je ne doute pas que les Avocats ne ſachent par leur expérience, qu'on peut ſouvent conſerver & produire des preuves, qui étant bien examinées ſont contre ſoi-même. Quand cela arrive c'eſt par ignorance, parce qu'il dépend d'eux de les ſupprimer ou de les alterer. Et pourquoi regarde-t-on donc, comme une choſe ſi étrange, qu'une Egliſe corrompuë & erronée, ait tranſmis & conſervé entieres les Ecritures; lorſqu'il ſe trouve, par un grand nombre de raiſons que j'ai déja alléguées, qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de les corrompre? Puiſque c'eſt là toute la néceſſité qu'on prétend pour une Succeſſion perpétuelle d'hommes orthodoxes généralement dans tous les Points; concluons donc qu'il n'y en a aucune; & que le défaut d'une ſemblable Succeſſion, n'eſt pas une preuve de l'Héréſie, ni d'un Particulier, ni d'une Egliſe.

XXXIX. QUAND donc vous aurez prouvé cette Propoſition, qui eſt la Majeure de votre Syllogiſme, que *le défaut de Succeſſion eſt une marque certaine d'Héréſie*, alors je vous promets de répondre, d'une maniere pertinente, à votre Mineure; Et nous verrons ſi votre Caractère indélebile eſt quelque choſe de réel, ou une pro-

production de votre imagination ; & ſuppoſé que ce ſoit une choſe, & non pas un ſimple ſon, ſi nos Evêques & nos Prêtres ne l'ont pas auſſi bien que les vôtres ; & ſi la perſuaſion où ſont quelques perſonnes, qu'il n'y a pas telle choſe, peut les empêcher de l'avoir, ou être une preuve qu'ils ne l'ont pas, ſuppoſé qu'il y ait telle choſe. Non plus que la perſuaſion où eſt un homme, qu'il n'a pas pris Médecine, ou du Poiſon, ne l'empêche pas de l'avoir pris, ſi effectivement il l'a pris ; & ne ſuſpend pas l'operation de ce poiſon, ou de cette Médecine ? Nous verrons ſi *Tertullien*, dans l'endroit que vous citez de lui, parle d'un Prêtre devenu Laïque par une juſte dépoſition ou dégradation, & non par une Deſertion volontaire de ſon Ordre ? Si dans le même endroit, il n'aſſigne pas comme un Caractère des Hérétiques, une marque qui convient à votre Egliſe ? Si toute l'Autorité qu'avoient nos Evêques d'*Angleterre*, avant la Réformation, leur étoit conferée par le Pape ? Suppoſé que cela fût, ſi c'étoit un Droit, ou une Uſurpation du Pape ? Suppoſé que ce fût un Droit, s'il lui appartenoit par une Loi Divine, ou par une Loi Eccleſiaſtique ? Suppoſé qu'il ne lui appartînt qu'en vertu d'une Loi Eccleſiaſtique, s'il ne pouvoit pas mériter d'en décheoir, par l'abus qu'il en feroit ? Si le Pape n'en avoit pas abuſé *de facto* ? Si dans la ſuppoſition qu'il eût mérité de perdre ce Droit, ceux qui l'en ont privé, ont pû légitimement l'en priver ? Sinon ; s'ils

n'ont pas eu au moins le pouvoir de ſuſpendre l'uſage de ce Droit, juſqu'à ce qu'on eût pris de bonnes meſures, & qu'on eût de bonnes aſſurances que quand il y ſeroit rétabli, il n'en abuſeroit pas comme il avoit fait auparavant? Si, en cas que ceux qui l'en ont privé, euſſent en cela, mal fait; ce ne ſeroit pas auſſi mal fait, aujourd'hui que les choſes ſont établies, & le Gouvernement fixé, de penſer à le lui rendre? Si ce n'eſt pas un ſophiſme de conclure, que, parce que nous croyons que le Pape n'a nul pouvoir en Angleterre, aujourd'hui que le Roi, l'Etat, & l'Egliſe l'en ont dépouillé; nous ne pouvons croire qu'il en eût aucun avant ſa deſtitution? Si on peut, ſans faire Schiſme, ſe ſouſtraire à une Autorité uſurpée, qui commande des choſes illicites? Si l'Egliſe Romaine ne peut pas donner aux Evêques & aux Prêtres le pouvoir de s'oppoſer à ſes Erreurs, comme un Roi donne à un Juge, celui de prononcer contre lui, ſi ſa cauſe eſt mauvaiſe; & comme fit *Trajan*, qui donnant à un Préfet, ſon épée, avec ſa commiſſion, lui dit: *ſi je gouverne juſtement, ſervez-vous-en pour moi; ſinon ſervez-vous-en contre moi.* Si l'Egliſe Romaine ne donne pas à ſes Evêques & à ſes Prêtres l'autorité de prêcher contre ſes abus en matiere de Mœurs? & ſuppoſé qu'elle l'eut fait; pourquoi pas l'Autorité de prêcher contre ſes Erreurs en matiere de Doctrine, ſi elle en avoit? Si elle ne leur donna pas plein pouvoir de prêcher tout l'Evangile de J. C.; & conſéquemment,

ment, contre ſa propre Doctrine, ſuppoſé qu'elle contredisît en quelque choſe l'Evangile de J. C.? Si on ne reconnoît pas dans l'Egliſe Romaine, qu'il eſt licite à un Laïque homme ou femme, qui en a la capacité, de diſſuader les autres d'une Erreur, & de leur perſuader la Vérité? Et pourquoi cela ne ſe pourroit-il pas pratiquer contre leur Religion, ſi elle eſt fauſſe, auſſi bien que pour leur Religion, ſi elle eſt vraie? Si un homme a beſoin d'une autre vocation que de celle de Chrétien, pour faire une œuvre de Charité? & ſi ce n'eſt pas une des plus grandes œuvres de Charité (pourvû qu'on le faſſe d'une maniere paiſible, & en évitant, autant qu'il eſt poſſible, de troubler l'ordre) de détourner les autres d'un méchant chemin, pour les faire entrer dans celui qui conduit à la felicité éternelle? Sur tout l'Apôtre nous aſſurant que *celui qui aura ramené un pécheur de l'erreur de ſa voye, ſauvera ſon ame de la mort, & couvrira un grand nombre de péchez?* Si les premiers Evêques qui ſe réformerent moururent tous en un jour; de ſorte qu'il n'en reſta pas ſuffiſamment, pour ordonner des Succeſſeurs aux Siéges vacans? Si les Evêques d'Angleterre n'ont pas auſſi bien le pouvoir de conſacrer un Métropolitain d'Angleterre, que les Cardinaux celui de faire un Pape? Si le Roi, ou la Reine d'Angleterre, ou ceux qui tiennent les Rênes du Gouvernement durant la minorité du Prince, ne peuvent pas légitimement recommander pour l'Ordination Epiſcopale, un Sujet contre le-

quel il n'y a point d'exception Canonique? Si cette Doctrine, que le Roi eſt le Chef ſuprême de l'Egliſe d'Angleterre, comme les Rois de *Juda* & les premiers Empereurs Chrétiens, l'étoient de l'Egliſe Judaïque & Chrétienne, eſt une Doctrine nouvellement inventée? S'il ne peut pas être vrai, que des Evêques étant faits Evêques, tiennent immédiatement leur Autorité de J. C.; & que néanmoins tel ou tel Sujet ne peut être fait Evêque, ſans que l'Autorité du Roi intervienne: de même que, ſelon vous, le Pape étant Pape, tient immédiatement ſon Autorité de J. C.; & que néanmoins, tel ou tel homme, ne peut être fait Pape, ſans l'intervention de l'Autorité des Cardinaux? Si vous faites bien, de ſuppoſer que des Rois Chrétiens n'ont pas plus d'Autorité, pour règler les affaires de l'Egliſe, que le Grand Turc, ou les Empereurs Payens? Si le Roi ne peut pas donner à un Evêque l'Autorité d'exercer ſes Fonctions, dans quelque partie de ſon Royaume, ſans être pour cela capable de les exercer lui-même, de même qu'un Evêque, peut donner à un Médecin, l'Autorité d'exercer la Médecine, dans ſon Diocèſe; ce que l'Evêque ne peut pas faire lui-même? Si l'Empereur *Neron* avoit commandé à St. *Pierre*, ou à St. *Paul*, de prêcher l'Evangile de J. C.; & d'exercer l'Office d'Evêque dans Rome; ſi ces Sts. Apôtres auroient conteſté à *Neron* ce Pouvoir? S'il y avoit quelque Loi Divine, ou Humaine qui défendît au Roi *Jacques* de donner commiſſion à des Evêques,

&

& même de leur enjoindre de faire ce qu'ils pouvoient légitimement faire, ſi on ne peut pas diſpenſer légitimement d'une irrégularité caſuelle ? Si ce que vous ſuppoſez comme certain, l'eſt effectivement ; *que votre Ordination* imprime Caractère, & que la nôtre ne l'imprime pas ? Si le Pouvoir de conſacrer & d'ordonner par l'Impoſition des mains, ne peut pas reſider dans les Evêques, & leur venir, non du Roi, mais de Dieu ; encore que le Roi ait l'Autorité de leur ordonner d'appliquer ce Pouvoir à des Sujets qualifiez, qu'il leur recommande : de même que ſi des Architectes ne ſavoient que l'Architecture, & qu'ils euſſent cet Art par une Inſpiration immédiate ; le Roi pourroit de ſon Autorité leur commander de lui bâtir un Palais pour ſon uſage, & une Fortereſſe pour ſon ſervice ? Si le Roi de France, qui ne prétend pas avoir lui-même le pouvoir de faire des Prêtres, ne peut pas commander à quelqu'un de ſes Sujets qui a ce pouvoir, d'ordonner Prêtre, une perſonne qualifiée pour cet emploi ? S'il ne s'enſuit pas que toutes les fois que le Roi ordonne qu'on éleve un bâtiment, qu'on faſſe un certain Meſſage, qu'on exécute un criminel, tout cela ſe fait, par cela même, ſans l'intervention de l'Architecte, du Meſſager, de l'Exécuteur ; de même que ceux qui ſont recommandez par le Roi pour être faits Evêques, ſont par cela même, *ipſo facto* ordonnez & conſacrez. Sur tout le Roi lui-même ne niant pas, que les Evêques qui ordonnent, peuvent refuſer de faire

ce que le Roi demande d'eux ; légitimement, ſi le ſujet eſt indigne ; *illégitimement*, s'il eſt digne : mais enfin, ils peuvent le refuſer *de facto* ; & ſoit que ce refus ſoit juſte, ſoit qu'il ſoit injuſte, ni le Roi ni perſonne, ne regardera ce Sujet comme Evêque, ſur la ſimple nomination du Roi ? S'il n'eſt pas vrai que pluſieurs Papes, ſans avoir été conſacrez Evêques par aucun Prince Temporel, ont pû recevoir, & ont actuellement reçû de l'Empereur, le pouvoir d'exercer leurs fonctions Epiſcopales, en tel ou tel endroit ? Si les Empereurs n'avoient pas l'autorité, lorſque le cas le demandoit, de les priver de leur Jurisdiction, en les empriſonnant ou en les banniſſant ? S'il eſt bien vrai que les Proteſtans prétendent que leur Réformation eſt univerſelle ? Si, en diſant que la *Secte des Donatiſtes étoit confinée à l'Afrique*, vous ne vous oubliez pas vous-même, & ne contrediſez pas ce que vous aviez dit dans la 17. Section de ce Chapitre ; qu'*ils avoient des gens de leur Secte qui réſidoient à Rome* ? S'il eſt bien certain qu'il n'y a que ceux qui croyent l'Epiſcopat de Droit Divin, qui puiſſent recevoir volontiers des Evêques ? Si ceux qui croyent ce Gouvernement le meilleur, mais non ſimplement néceſſaire, ne peuvent pas en recevoir volontiers ? Si tous ceux d'entre les Proteſtans qui ne croyent pas que la diſtinction d'entre les Prêtres & les Evêques ſoit d'inſtitution Divine, ſont Schiſmatiques, ou Herétiques ? Si votre forme d'ordonner les Evêques & les Prêtres eſt eſſentielle à

la conſtitution d'une vraie Egliſe ? Si le Formulaire de l'Egliſe d'Angleterre différe eſſentiellement du vôtre ? Si en diſant que la *vraie Egliſe ne peut ſubſiſter, ſans avoir des Evêques & des Prêtres indubitablement vrais* ; vous ne ruinez pas la vérité de votre propre Egliſe ? Au moins croi-je avoir bien prouvé, qu'il eſt tout-à-fait impoſſible, que qui que ce ſoit, ait ſeulement une certitude morale, ou de ſa propre Prêtriſe, ou de celle d'un autre. Enfin, s'il y a certain *Formulaire*, certain Ordre, certain Gouvernement, tellement néceſſaire à la Conſtitution eſſentielle d'une Egliſe ; que tout cela ne puiſſe être différent en différens lieux, & qu'un bon Chrétien, qui aime la Paix, ne puiſſe & ne doive ſe conformer au Gouvernement établi dans l'endroit où il ſe trouve, quel qu'il ſoit ? Voilà les Queſtions qu'il ſera néceſſaire de diſcuter afin d'éclaircir la vérité de la Propoſition *Mineure* de votre Syllogiſme précédent, & les preuves que vous en apportez : & je vous promets d'entrer avec vous dans cette diſcuſſion, dès que vous aurez apporté de meilleures preuves de *votre Majeure ; Que le défaut de Succeſſion eſt une marque certaine d'Héréſie* : mais c'eſt ce que je ne croi pas poſſible de faire.

XL. LES *Péres*, dites-vous, *parlent de la Succeſſion, comme d'une des marques de la vraie Egliſe.* J'avouë qu'ils ſe ſont ſervis de la Tradition comme d'une preuve de la vérité de leur Doctrine, & de la fauſſeté de la Doctrine contraire ; en quoi ils s'accordent avec vous. Mais remar- Réponſe au § 23.

quez,

quez, je vous prie, la différence: Ils ne s'en ſont pas ſervis contre toutes ſortes d'Hérétiques qui s'élévoient dans l'Egliſe; mais contre ceux qui rejettoient une grande partie de l'Ecriture, ſans autre raiſon, *que parce qu'elle répugnoit à leur Doctrine*; *Ils corrompoient d'autres parties de l'Ecriture, en y ajoutant, & en y diminuant; & ils en tordoient le reſte, par diverſes interprétations abſurdes.* C'eſt ainſi que *Tertullien* s'en explique un peu devant l'endroit que vous citez de lui. Ils s'en ſont ſervis contre ceux, *qui, quand on les réfutoit par l'Ecriture, s'en prenoient à l'Ecriture elle-même, qu'ils accuſoient de n'être pas exacte; de n'être pas fondée ſur une autorité valable; & de n'être pas d'accord avec elle-même: de ſorte qu'il n'étoit pas poſſible, que ceux, qui ignoroient la Tradition, puſſent découvrir la Vérité par l'Ecriture; Car ils ne croyoient pas que la Tradition* [toute entiere] *eût été écrite, mais qu'elle avoit été enſeignée principalement de vive voix; & que c'eſt à cette occaſion que St.* Paul *avoit dit: Nous enſeignons la Sageſſe parmi les parfaits.* C'eſt ainſi que s'en explique St. *Irénée*, dans le Chapitre qui précéde immédiatement celui que vous cottez. Voilà quels étoient les Hérétiques, contre qui ils furent d'obligation, de ſe ſervir de la Tradition. Mais de quelle Tradition? De la Tradition de toutes les Egliſes Apoſtoliques, qui, d'une ſeule bouche, & d'une ſeule voix, enſeignoient la même Doctrine. Ou, ſi, pour abréger, ils ſe contentérent de produire la Tradition d'une ſeule

Egli-

Egliſe; il eſt pourtant évident, que cette Egliſe étoit unie avec toutes les autres. *Irénée*, *Tertullien*, *Origéne* le témoignent dans les endroits qu'on a citez; & St. *Auguſtin*, dans le paſſage que j'ai ci-deſſus allégué. Ils ſe ſervirent de cette Tradition contre ces Hérétiques-là dans un tems, qui, par comparaiſon, avec le nôtre, étoit preſque contigu à celui des Apôtres. *Irénée* avoit été Diſciple d'un des Diſciples de l'Apôtre St. *Jean*. *Tertullien* & *Origéne*, n'étoient pas éloignez d'un ſiécle du tems d'*Irénée*; & le dernier d'eux tous, vécut un peu plus d'un ſiécle après ceux-ci. Encore eſt-il certain, qu'ils ne crûrent pas cet Argument démonſtratif; mais ſeulement fort probable, & d'un beaucoup plus grand poids qu'aucun de ceux que leurs Adverſaires pûſſent y oppoſer; c'eſt ce qui paroît par ce qui eſt cité de *Tertullien* dans la cinquiéme *Section*: *Eſt-il probable*, *que tant & de ſi grandes Egliſes ſe fuſſent trouvées dans une Erreur uniforme*, *touchant la Foi?* Telle étoit la nature de cet Argument. Mais ſi aujourd'hui, ayant à faire à des Adverſaires, qui ne doutent d'aucun des Livres de l'Ecriture, dont quelques-uns de ceux, que vous regardez comme bons Catholiques, n'ayent anciennement douté; qui même, ne refuſent pas d'être jugez par votre propre Canon, & par vos propres Verſions; qui veulent bien ſe ſoumettre à ſuivre, pour interpréter l'Ecriture, toutes les Règles que vous propoſez vous-mêmes; en un mot, qui conſentent à tout, excepté à vous avoir

pour

pour Juges. Si aujourd'hui quinze cens ans après les Apôtres, eſpace ſuffiſamment long, pour que l'Egliſe la plus pure ait eu le tems d'amaſſer bien des ordures, & des impuretez; & pour que *le Myſtère d'Iniquité* qui commençoit dès *le tems des Apôtres à ſe mettre en train*, ait pû faire de très-grands progrès: ſi, après un ſi long-tems, il vous plaît de nous objecter la Tradition d'une ſeule de ces Egliſes, qui n'eſt Catholique, que dans ſa propre opinion, & qui eſt Hérétique, dans l'opinion de toutes les autres: de nous objecter non ſeulement les Traditions anciennes & originaires de cette Egliſe; mais encore ſes Définitions de plus fraîche date, & contraires non ſeulement à l'Ecriture, mais encore à l'ancienne Tradition; & cela pour empêcher qu'on ne remette la deciſion de nos Diſputes à l'Ecriture, ſous prétexte, *que toutes les Véritez néceſſaires ne ſauroient s'y trouver, ſans qu'on ait recours à la Tradition*; Ce qui eſt la même calomnie de ces anciens Hérétiques contre l'Ecriture: Si, dis-je, malgré toutes ces différences, vous ne ceſſez point de nous preſſer, par cet Argument, comme s'il étoit encore le même, & s'il avoit encore la même force, que lorſque les Péres, dont nous avons fait mention, l'employerent contre les anciens Hérétiques, en vérité cela ne peut venir que de la perſuaſion où vous êtes, non ſeulement que nous n'entendons pas la *Théologie de l'Ecôle & la Métaphyſique*; mais encore que nous n'avons ni Logique ni ſens commun; & que nous ne ſom-

ſommes que des hommes en peinture, à qui la définition de Créatures raiſonnables ne convient que fort improprement.

XLI. MAIS ſuppoſé, que de notre grace, nous vous accordaſſions ce que vous ne ſauriez prouver ; *que les Peres ayent aſſigné la ſucceſſion, comme une marque certaine, & perpétuelle de la vraye Egliſe*, Qu'en voulez vous conclure ? Que le défaut de Succeſſion eſt une marque certaine de l'Héréſie. Si c'eſt là la conſéquence que vous en voulez tirer ; il faut ou que vous ne ſachiez guere de Logique, ce qui eſt un grand défaut dans un homme qui ſe mêle de diſputer ; ou que vous ne vous ſouciez pas d'en faire uſage ; ce qui eſt encore pis. La Faculté de parler, par exemple, eſt un ſigne certain qu'un homme eſt vivant, & le manque de cette Faculté, n'eſt pas pourtant une preuve certaine, qu'il eſt mort ; car il peut être muet & être vivant, & on peut avoir beaucoup d'autres ſignes qu'il eſt en effet vivant ; s'il mange, par exemple, s'il boit, s'il reſpire, s'il ſe meut. De même, quoi que ce ſoit une bonne preuve qu'une Doctrine eſt veritable, quand elle a été univerſellement, & conſtamment enſeignée par les Egliſes Apoſtoliques : Cependant il n'y a point de certitude que la Verité, j'entends une Verité divine, ne puiſſe, par la malice des hommes, ſe trouver avec le temps reſtrainte, & perdre de ſon univerſalité interrompue, & perdre de ſa perpetuité ; en ce cas cet Argument lui manquera ; mais elle en aura bon nombre d'autres, pour ſa défenſe & ſa juſtification.

cation. Cette vérité ſera peut-être, un de ces premiers principes écrits du doigt même de Dieu dans le cœur de tous les hommes: ou une de ces conſéquences qui s'en deduiſent avec beaucoup d'évidence: Peut-être ſera-t-elle contenuë dans l'Ecriture en termes exprès, ou au moins, par conſéquence & une conſéquence très-manifeſte. Si donc vous avez deſſein de prouver *que le défaut d'une Succeſſion perpetuelle d'hommes faiſant profeſſion de la même Doctrine eſt une marque certaine d'Héréſie*, il ne doit pas vous ſuffire de faire voir, que d'avoir cette marque c'eſt un des ſignes qu'on a la Vérité; mais vous devez encore faire voir, que c'en eſt le ſeul ſigne, & qu'il eſt abſolument inſéparable de la Vérité. Mais c'eſt ce que vous n'entreprendrez jamais de faire, ſi vous êtes bien conſeillé, 1. parce que ce ſeroit entreprendre l'impoſſible; 2. parce que ſi vous en veniez à bout, vous gâteriez tout: car en prouvant que ce ſigne eſt inſéparable de la Doctrine Catholique, vous prouveriez en même temps, que votre propre Egliſe à qui ce ſigne manque viſiblement en pluſieurs points, n'eſt pas l'Egliſe Catholique. Quand vous dites, par exemple, *Que cette Succeſſion emporte deux choſes, ſa conformité avec la Doctrine des Apôtres; & ſa deſcente non interrompue juſqu'à ceux qui pretendent en être en poſſeſſion*: il ne ſera pas difficile de prouver contre vous, que ces deux choſes vous manquent, & que de certaines choſes, en quoi vous êtes conformes aux Apôtres, n'ont pas toûjours été crues, comme votre con-

condamnation de la doctrine des *Millenaires*, & de la neceſſité de l'Euchariſtie pour les Enfans; enfin qu'en beaucoup d'autres choſes, vous n'êtes ni conformes aux Apôtres, ni à l'Egliſe, qui a continué pluſieurs ſiecles après les Apôtres; par exemple, dans votre mutilation de la Communion, dans votre uſage d'un ſervice généralement inintelligible à ceux qui y aſſiſtent, dans vos Offrandes aux Saints, dans vos Peintures de la Divinité, & votre culte d'Images &c.

Réponſe au §. 24.

XLII. POUR *ce qui eſt du manque d'Univerſalité Topique*, ou du lieu, *que vous objectez aux Proteſtans comme une marque d'Héréſie*, vous ne vous êtes pas expliqué bien clairement. Vous ne dites pas ſi c'eſt d'une Univerſalité de Fait, que vous entendez parler ou d'une Univerſalité de Droit; ſi d'une Univerſalité de Fait, ſi c'eſt d'une Univerſalité abſolue, ou comparative; ſi c'eſt d'une Univerſalité de Fait comparative, eſt-ce avec toute autre Religion que vous comparez l'Egliſe, ou avec les Chrétiens Hérétiques ſeulement? Si c'eſt avec les Chrétiens Hérétiques ſeulement, eſt-ce avec ceux de toutes les Sectes enſemble, ou avec ceux d'une certaine Secte en particulier? Vous n'avez pas non plus prouvé, que ce défaut dans aucun ſens fût une marque certaine d'Héréſie; car les paſſages de St. Auguſtin que vous alléguez ne méritent pas le nom de preuves, & à mon avis vous n'avez pas fait prudemment de n'en pas apporter de meilleures. A l'égard de l'Univerſalité de Droit, ou du Droit à l'Univerſalité

verſalité toutes les Religions y prétendent, quoi qu'il n'appartienne qu'à la veritable; & on ne ſauroit décider à laquelle il appartient, qu'on n'ait auparavant décidé, laquelle eſt la veritable. A l'égard de l'Univerſalité abſolue, qui comprend toutes les différentes Parties du Monde; vous vous feriez mocquer de vous ſi vous y prétendiez. Si même vous diſputiez d'étenduë, avec une ſeule des Religions établies, le *Mahométiſme* l'emporteroit ſur la vôtre. Si vous vous mettiez en oppoſition, avec tous les autres Chrétiens enſemble; vous perdriez encore votre procès. Enfin, ſi pour derniere reſſource, vous vous ſaviez bon gré d'être, de toutes les Sectes Chrétiennes, la plus nombreuſe; on vous répliqueroit ſur le champ qu'il n'eſt pas fort certain, que cela ſoit ainſi de notre temps, mais que certainement il y a eu un temps où cela n'étoit pas. *Quand tout le Monde par exemple s'étonna de ce qu'il étoit devenu* (a) *Arien*; Quand votre Pape Libere, à qui on objectoit, comme une preuve qu'il erroit, le petit nombre de ſes Adhérens, répondît pour lui-même: *Il y a eu un temps, où il n'y eut que trois Perſonnes* (b) *qui s'oppoſaſſent au Décret d'un Grand Roi: & ces trois perſonnes étoient dans le Droit, & tous les autres dans le tort; Quand ceux qui profeſſoient l'Erreur, ſurpaſſoient le nombre de ceux qui profeſſoient la Verité; autant que les grains de ſable de la mer ſurpaſſent en nombre les Etoiles du Firmament*, (c) comme parle St. Auguſtin; Quand *Vincent de Lerins* (d) avouoit, que *le Venin*

(a) *Hieron. contra Luciferianos.*

(b) *Theod. Hiſt. l. 16. c. 2.*

(c) *Ad Vincentium Ep. 48. Vet. Edit.*

(d) *Common. l. 1. c. 4.*

de

de l'Arianiſme avoit infecté, non pas une partie du Monde ſeulement; mais le Monde entier; Quand l'Auteur de la Vie de *Gregoire* de *Nazianze* témoignoit *que l'Héréſie d'Arius* (a) *s'étendoit auſſi loin que le Monde*; Et quand *Gregoire* de *Nazianze* lui-même s'écrioit: *Où ſont ceux* (b) *qui nous reprochent notre pauvreté, qui définiſſent l'Egliſe par la Multitude, & qui mépriſent le petit troupeau? Ils ont le grand nombre, mais nous avons la Foi;* Enfin quand *Athanaſe* voyant que le Torrent de l'Arianiſme entrainoit tout, ſe trouva obligé d'écrire un Traité, contre ceux qui *ne jugent de la verité*, (c) *que par la Multitude de ſes Adhérens*. De ſorte que ſi vous aviez prouvé que le défaut d'Univerſalité, même ainſi reſtrainte, eſt une marque infaillible d'Héréſie; il n'y a pas de milieu; vous auriez été forcé d'avouer qu'il y a eu un temps, que vous étiez Hérétiques. De plus, je ne voi pas comment vous auriez pû éviter cet autre inconvenient de poſer des principes, & de faire proviſion d'Argumens pour l'Antechriſt, afin que quand il ſera venu, il s'en ſerve pour prouver, que la ſocieté de ſes Partiſans eſt la vraye Egliſe. Car il eſt clair par l'Ecriture, & vous en tombez d'accord, qu'encore que ſon temps ne doive pas être long, ſon Empire doit avoir une très-grande étenduë; & qu'alors la vraye Egliſe ſera *la Femme qui s'enfuit dans le deſert*.

(a) *In Vita Nazianz.*

(b) *Orat. cont. Arian. & pro ſe ipſo.*

(c) *Tom. 2. Op. Athan.*

XLIII. Si je voulois agir à la rigueur, je pourrois laiſſer le reſte de ce Chapitre ſans réponſe, comme ne faiſant rien à la

Réponſe aux §. 25. & 26.

Queſtion. Car, au lieu que vous promettez dans le titre de l'employer tout entier à prouver que *Luther*, & les autres Proteſtans, ſont coupables d'Héréſie; ici vous abandonnez la Queſtion, & intentez contre eux une autre Accuſation; ſavoir *que leur Foi, même à l'égard des veritez qu'ils croyent, n'eſt pas une vraye Foi.* Mais poſé le cas qu'elle ne le fût pas; s'enſuivroit-il que d'avoir cette Foi les rendît Hérétiques, ou qu'ils ſont Hérétiques parce qu'ils ont cette Foi? *Ariſtote* crût qu'il y avoit trois Intelligences qui mouvoient les Sphéres Céleſtes; il crut cela d'une Opinion humaine, & non d'une Foi certaine, obſcure, prudente, & ſurnaturelle; direz-vous donc qu'*Ariſtote* fut Hérétique pour avoir eu cette Opinion? Vous croyez qu'il y a eu anciennement un tel homme que *Jule Ceſar*, & qu'il y a maintenant une grande ville qu'on nomme *Conſtantinople*; & votre croyance touchant ces faits, n'a pas aſſurément toutes les qualitez qui vous paroiſſent eſſentielles à la Foi divine: trouveriez-vous bon qu'on prît ce défaut pour une preuve ſuffiſante que vous êtes Hérétique? Vous avez défini l'Héréſie une *erreur volontaire*; mais celui qui croit la verité, quoique ſa croyance ne ſoit pas qualifiée comme vous le ſouhaitteriez, n'embraſſe pourtant pas une erreur en embraſſant la Vérité: d'où il s'enſuit, au moins ſelon les Régles de la Logique ordinaire, qu'un tel homme ne ſauroit, en cela, être coupable d'Héréſie.

XLIV. MAIS direz-vous, encore qu'il

ne ſoit pas coupable d'Héréſie pour croire ces véritez ; cependant ſi ſa Foi ne le ſauve pas ; de quoi lui ſert-elle ? Elle ne lui ſert de rien par rapport au ſalut, cela eſt vrai ; tout auſſi peu, qu'elle vous ſert pour prouver les Proteſtans coupables d'Héréſie. Mais nous voulons bien vous paſſer cela ; & vous faire la faveur d'entendre ce que vous avez à nous dire, pour nous faire croire que nous n'avons pas la Foi, ou au moins, cette Foi, *ſans laquelle il eſt impoſſible de plaire à Dieu.* Vous avez coupé en deux le Raiſonnement que vous faites ſur ce point-là, & par je ne ſai quelle Politique, vous en débitez les principes, au commencement de ce Chapitre, reſervant les conſéquences pour la fin. Je les ai déja examinez ces Principes ; & fait voir, qu'ils ſont vains & trompeurs. J'ai fait voir par un grand nombre de preuves certaines, qu'encore que l'Objet de la Foi, ſoit en lui-même très-certain ; il n'eſt pas neanmoins néceſſaire pour l'eſſence de la Foi, ni pour qu'elle ſoit agréable à Dieu, qu'on ait une certitude abſolue d'adhérence ; mais qu'il ſuffit, pour l'une & l'autre de ces fins, qu'elle ſoit aſſez ferme, pour produire l'obéiſſance & la Charité. J'ai fait voir de plus que la Prudence eſt bien une qualité louable de la Foi ; mais qu'elle ne lui eſt pas eſſentielle. De ſorte que j'ai déja répondu, par anticipation, aux Objections que vous faites ici, pour prouver que la Foi des Proteſtans n'eſt pas une vraie Foi par le défaut de Certitude, ou par le défaut de

Prudence : car par cela-même, que le Fondement eſt renverſé, ce qui portoit deſſus l'eſt auſſi. Néanmoins, afin de refuter plus pleinement encore toutes vos prétenſions, je vais montrer ici, qu'afin de prouver que notre Foi eſt deſtituée de ces qualitez, vous n'avez produit que de vains Sophiſmes; & des Objections qui pour la plûpart, réfléchiſſent, avec grande force contre vous. Voici donc ce que vous dites.

XLV. 1. QUE *la Certitude manque à leur croyance, je le prouve ; parce que niant l'Infaillibilité univerſelle de l'Egliſe, ils ne peuvent avoir de fondement certain, pour connoître quels Objets ſont atteſtez, ou révélez de Dieu.* Mais s'il ne peut y avoir de fondement certain, que l'Infaillibilité de votre Egliſe ; ſur quel fondement certain, connoiſſez-vous, que votre Egliſe eſt infaillible ? Sur quel fondement certain, connoiſſez-vous toutes les choſes, qu'il faut abſolument que vous connoiſſiez avant que vous puiſſiez connoître que votre Egliſe eſt infaillible ? Qu'il y a un Dieu, par exemple ; Que Dieu a promis ſon aſſiſtance à l'Egliſe, dans tous les Décrets qu'elle feroit ; Que l'Ecriture, où cette promeſſe eſt contenue, eſt la Parole de Dieu ; Que les Textes, que vous alléguez pour prouver l'Infaillibilité de votre Egliſe, n'ont point été corrompus ; que le ſens, dans lequel vous les entendez, eſt le vrai ſens ? Quand vous aurez produit les fondemens certains, que vous avez, pour connoître toutes ces choſes ; je ne doute pas qu'il ne paroiſſe évidemment, que nous

nous pouvons auſſi avoir des fondemens ſuffiſamment certains, pour croire notre Religion; qui n'eſt autre que la Bible ſans aucune dépendance de l'Infaillibilité de votre Egliſe. Je ſuppoſe que vous rencontraſſiez un homme qui ne crût encore ni Egliſe ni Ecriture, ni un Dieu; mais qui fût diſpoſé à les croire, dès que vous lui auriez fourni des fondemens ſuffiſans ſur quoi il pût appuyer ſa Foi; diriez-vous à un tel homme, qu'il n'y a point de Fondemens certains, ſur quoi il puiſſe croire & ſe convertir, ou lui diriez-vous qu'il y en a? Si vous lui diſiez qu'il n'y en a point; vous feriez de toute Religion une choſe incertaine; Et ſi vous lui diſiez qu'il y en a, alors vous ſeriez réduit, ou à lui perſuader, que votre Egliſe eſt infaillible, par cette ridicule raiſon, qu'elle eſt infaillible, ou à lui produire d'autres fondemens certains outre l'Infaillibilité de votre Egliſe.

XLVI. VOUS nous dites enſuite: *Que la Sainte Ecriture eſt en elle-même très-vraie & très-infaillible; mais que ſans la Direction & la Déclaration de l'Egliſe, nous n'avons nul moyen de connoitre avec certitude ni quelles Ecritures ſont Canoniques, ni quelles Verſions ſont fidèles, ni quel ſens de l'Ecriture eſt le veritable.* REPONSE. Il faut pourtant que vous ſachiez tout cela avant de pouvoir ſavoir que la Direction de votre Egliſe eſt infaillible car toutes les preuves que vous pouvez en avoir ſe réduiſent à quelques Textes de l'Ecriture Canonique: Ainſi il faut de néceſſité ou que vous vous trompiez, en penſant qu'il n'y a

point d'autre moyen de connoitre ces choſes, avec certitude, que la direction infaillible de votre Egliſe; ou nous voilà tous dans l'impoſſibilité, de ſavoir que votre Egliſe eſt infaillible.

XLVII. MAIS *les Proteſtans, encore qu'on les ſuppoſe perſuadez de la verité de leurs Opinions; encore qu'ils ſe ſoient, ſi l'on veut, ſervis des moyens, qu'on a coûtume de preſcrire pour l'intelligence de l'Ecriture, comme la Priere, la comparaiſon des Textes parallêles &c. Les Proteſtans, font aſſez voir par leurs différences mutuelles, qu'il y en a quelques-uns d'eux qui ſe trompent. Maintenant ils ne croyent tous les Articles de Foi, que ſur le fondement unique de l'Ecriture, interprétée ſelon ces Régles; Il eſt clair par conſéquent, que le Fondement de leur Foi n'eſt infaillible dans nulle ſorte de Points.* La 1. de ces ſuppoſitions eſt certainement vraie; mais la ſeconde eſt viſiblement fauſſe; je veux dire, que chaque Proteſtant eſt perſuadé qu'il s'eſt ſervi des moyens qu'on a coûtume de preſcrire pour l'intelligence de l'Ecriture. Mais la conſéquence que vous tirez de ces ſuppoſitions, ne vaut rien. Vous pourriez conclure tout auſſi conſéquemment, que la Logique & la Géometrie ne ſont appuiées ſur aucun fondement certain; & que les Regles de l'une, & les Principes de l'autre ſont quelquefois fautifs: parce que les *diſſentimens* des Logiciens, & des Géométres, font aſſez voir qu'il y en a quelques-uns d'eux qui ſe trompent. Un *Juif*, par la même raiſon,

ne

ne pourroit-il pas conclure contre tous les Chrétiens, qu'ils n'ont nul principe certain, pour bien entendre l'Ecriture, parce que leurs diſſentimens prouvent aſſez; qu'il y en a quelques-uns d'eux dans l'erreur; les uns trouvant l'Infaillibilité de l'Egliſe dans l'Ecriture; & les autres n'y trouvant rien de tel. Un *Turc* pourra de même ſe ſervir de cet Argument, contre les *Juifs* & les *Chrétiens*; un *Athée*, contre toutes les Religions; un *Sceptique* contre toute ſorte de certitude de Raiſon. L'*Athée* ne pourra-t-il pas dire, que les differens des hommes, en matiere de Religion, font aſſez voir qu'il n'y a nulle certitude dans aucune? Et le *Sceptique*, que l'experience de leurs contradictions eſt une preuve que les Règles du raiſonnement ſont fautives? Voyez-vous maintenant, ſentez-vous, combien votre Sophiſtiquerie eſt vuide de raiſon, & pleine d'Impieté? Voilà où votre zèle contre les Proteſtans vous tranſporte, vous leur faites des Objections, leſquelles, ſi elles étoient inſolubles, renverſeroient non ſeulement votre Religion, mais abſolument toute Religion? Mais graces à Dieu, elles ne ſont rien moins, qu'inſolubles; & qui plus eſt la ſolution en eſt aiſée. Qu'on ſe ſouvienne ſeulement de n'imputer les fautes des hommes, qu'aux hommes ſeuls; & on ne ſera pas long-temps à voir qu'il peut y avoir dans la Raiſon, dans la Religion, & dans les Règles d'Interprétation de l'Ecriture, une certitude ſuffiſante; quoi que les hommes par leur propre faute, n'ayent pas ſoin de les bien appliquer;

& tombent par là dans diverſes erreurs, qui cauſent leurs diſſenſions.

XLVIII. MAIS *les Proteſtans ne ſauroient determiner quels Points ſont fondamentaux ; par conſéquent ils doivent demeurer incertains s'ils ont, ou n'ont pas, quelque erreur fondamentale.* REPONSE. Par la même raiſon, comme vous reconnoiſſez que toute erreur dans les Points définis & déclarez par votre Egliſe détruit la ſubſtance de la Foi ; & que vous ne ſauriez déterminer quels Points ſont definis ; il s'enſuit auſſi que vous demeurez incertains ; ſi vous avez, ou n'avez pas quelque erreur fondamentale, qui détruiſe la ſubſtance de votre Foi, & vous excluë de l'eſperance du ſalut. Or que vous ſoyez incertains quels Points ſont définis, cela paroit par vos propres paroles (Ch. IV. §. 3. de votre 2. Partie) *Ce que vous dites touchant la difficulté qu'il y a à connoitre ce qui eſt une Héréſie, n'eſt pas plus à propos : car nous accordons qu'il n'eſt pas toûjours aiſé de déterminer, dans des occaſions particulieres, ſi telle ou telle Doctrine en eſt une, parce qu'il peut être douteux, ſi elle eſt contraire à l'Ecriture, à la Tradition divine, ou à la définition de l'Egliſe.* Il ne ſeroit pas difficile de vous extorquer cette Confeſſion, en vous nommant divers Points, que quelques-uns de vous croyent définis, d'autres non & d'autres enfin ſuſpendent, ſur cela, leur Jugement, ne ſachant quel parti prendre ; mais c'eſt-ce que j'ai déja fait ailleurs. J'ai auſſi fait voir avec aſſez d'évidence ; qu'encore que nous ne puiſ-

sions peut-être pas dire positivement. Voilà ce qu'il y a de fondamental & rien de plus; neanmoins, croyant la Bible tout entiere comme nous la croyons, nous avons une certitude suffisante, que nous croyons tout ce qu'il y a de fondamental. De même qu'un malade, qui dans une Médecine prendroit vingt Drogues différentes, dont il n'y en auroit que dix de nécessaires, pourroit bien ne pas pouvoir dire quelles sont ces dix : mais prenant les vingt ensemble, il seroit suffisamment certain, qu'il auroit pris tout ce qu'il y auroit de nécessaire.

XLIX. QUE *quiconque erre, contre quelque vérité révélée, perd la Foi divine; c'est une Doctrine fort vraie; & enseignée si unanimement par les Théologiens Catholiques,* (vous entendez ceux de votre Parti) *qu'on a coutume de censurer l'Opinion contraire comme téméraire: Maintenant, c'est ce qu'il faut de toute nécessité que quelques Protestans fassent; parce qu'ils ont des sentimens contradictoires, donc il y en a du moins quelques-uns d'eux qui n'ont pas la Foi divine.* RE-PONSE. Je ne releve point le ridicule qu'il y a, à opposer à des Protestans l'autorité de vos Théologiens, quoi que vous mériteriez bien que je le fisse. Car quand le Dr. *Potter*, pour prouver les dissentimens actuels des Docteurs Papistes, malgré leur unité *Potentielle*, dont ils se vantent, cite *Pappus*, qui a recueilli de *Bellarmin*, & dans les propres termes de ce Cardinal, leurs Contradictions, au nombre de 237. & *Flaccius, de Sectis & Controversiis Religionis Papisticæ:* Vous, qui Réponse au §. 29.

faites tout le même uſage de Mr. *Brerely*, contre les Proteſtans, vous, dis-je, raillez le Dr. *Potter*, avec un air de mépris; comme s'il vous objectoit, comme une preuve, la ſimple Autorité de *Pappus* & de *Flacius*, & vous lui dites pour toute réponſe: *C'eſt quelque choſe d'aſſez plaiſant de lui voir citer, pour prouver la multitude de nos contradictions*, Pappus & Flacius, *deux vrais Hérétiques*. Comme s'il avoit apporté pour preuve, la ſeule autorité, le ſeul jugement de ces deux Auteurs, & non plûtôt les termes formels de *Bellarmin* extraits par *Pappus* avec beaucoup de fidélité. Et pourquoi ne pourrions-nous pas vous dire auſſi: N'eſt-ce pas quelque choſe d'aſſez plaiſant de vous voir citer *Brerely*, auſſi vrai Herétique que *Pappus* & *Flacius*, pour prouver les contradictions des Proteſtans? Mais le Dr. ne penſa jamais à s'appuyer de l'autorité de ces Auteurs-là comme d'une preuve, & quand il auroit eu cette foibleſſe; & qu'en quelque Point, il ſe ſeroit ſervi de la ſimple autorité de quelques Théologiens Proteſtans; vous auriez bien dû ne lui pas faire ſur cela de procès, vous qui dans cet endroit ici, & dans pluſieurs autres, vous ſervez contre nous de l'autorité de vos Théologiens, comme d'un Argument d'un grand poids. Bien plus, quand l'autorité de vos Théologiens ſeroit une Autorité Canonique; vous n'en pourriez rien conclure ſur le ſujet en queſtion; car je poſe en fait qu'il n'y en a pas un ſeul d'entre eux, qui enſeigne, comme une Doctrine vraie, cette

te Théſe toute cruë, comme vous l'avez poſée: *Que toute Erreur, contre toute Vérité révélée, détruit toute Foi Divine.* Car il n'y en a point, (Je ne vous excepte pas vous-même) qui n'exige, que cette Vérité non ſeulement ſoit révélée, mais encore publiquement revélée, & ſuffiſamment propoſée au Parti qui erre, comme une des Véritez, que Dieu commande de croire ſous peine de damnation. Ainſi les contradictions des Proteſtans, (quand ce que vous dites de la Doctrine de vos Théologiens ſeroit vrai) ſeroient une méchante preuve, que les Véritez, en quoi ils différent, fuſſent de cette qualité. Mais ſi l'on peut, de pure grace, vous permettre de prendre cette Doctrine pour vraie, nous n'avons nulle raiſon de vous accorder qu'elle le ſoit: Ce n'eſt qu'une vaine opinion, qui n'a d'appui que le vain raiſonnement, que vous fondez ſur l'Autorité de vos Théologiens. Vous alléguez deux raiſons priſes de St. *Thomas*, dont la premiere renferme cette ſuppoſition, combattuë par la Raiſon & par l'expérience, ſavoir: que *tout péché mortel détruit entierement l'habitude de la Charité.* Et pour la ſeconde raiſon, que vous croyez invincible; & capable, comme autrefois la Tête de *Meduſe*, de pétrifier tout ce qui ſe préſente, & vous fait inſulter au Dr. *Potter*, comme s'il n'oſoit en approcher; J'ai, après un ſérieux examen, trouvé, qu'elle n'étoit qu'une ſerieuſe, grave, prolixe, & profonde bagatelle. Je pourrois y répondre en deux mots, & vous dire, qu'elle n'eſt qu'une

pure *pétition de Principe*; & qu'elle ſuppoſe, ſans la moindre ombre de preuve, une des principales queſtions agitées entre nous, ſavoir, que l'Infaillibilité de votre Egliſe, eſt ou l'Objet formel, ou la Règle, ou une condition néceſſaire de la Foi; ce que vous n'ignorez pas que nous nions formellement, ainſi tout ce que vous avez crû bâtir là-deſſus s'en va par terre; & n'a que du vent pour fondement. Mais j'ajoute à cette courte réponſe une réfutation fort étenduë, extraite d'un des plus raiſonnables & des plus profonds Théologiens qu'ait eu *votre Egliſe*. C'eſt *Eſtius*, qui, ſur 3. *Sentent. Diſtinc.* 23. § 13. s'explique en ces termes. „ On diſpute, „ ſi celui qui croit quelques Articles de „ notre Foi, & rejette les autres, ou mê„ me un ſeul, conſerve la Foi proprement „ dite, par rapport à ce qu'il croit? Dans „ cette queſtion, il faut avant toutes cho„ ſes bien diſtinguer, entre ceux, qui, „ conſervant une diſpoſition générale à „ croire, tout ce que l'Egliſe croit, ne „ laiſſent pas d'errer par ignorance, en „ quelque Point de Foi, parce qu'on ne „ leur a pas encore ſuffiſamment déclaré; „ que l'Egliſe le croit: & ceux qui, a„ près une ſuffiſante Déclaration, que la „ Doctrine dont il s'agit eſt la Doctrine „ de l'Egliſe, s'en écartent volontairement, „ ſoit en doutant de la Vérité de cette „ Doctrine, ſoit en embraſſant la Doctrine „ contraire. A l'égard des premiers, la „ réponſe n'eſt pas difficile; mais à l'égard „ des autres, c'eſt à dire des Hérétiques, „ qui

„ qui retiennent quelque partie de la ſaine
„ doctrine, la queſtion eſt plus embaraſſante;
„ & les Docteurs diſputent probablement
„ pour le pour & le contre. 1. Qu'ils
„ conſervent la vraie Foi, à l'égard des
„ Articles dans leſquels ils n'errent pas,
„ l'expérience ſemble en convaincre; car
„ il y en a aujourd'hui pluſieurs, qui
„ par exemple, le Purgatoire, ou l'Invo-
„ cation des Saints, croyent pourtant fer-
„ mement; qu'il y a trois Perſonnes & un
„ Dieu; que le Fils de Dieu s'eſt incarné;
„ qu'il a ſouffert, & autres choſes ſem-
„ blables. Comme anciennement les No-
„ vatiens, à l'exception de leur erreur par-
„ ticuliere, qui étoit de refuſer la recon-
„ ciliation, à ceux qui étoient tombez du-
„ rant la Perſécution, avoient en tout le
„ reſte même Foi que les Catholiques; &
„ leur furent d'un grand ſecours contre
„ les Ariens, comme *Socrate* le rapporte
„ dans ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique. De plus
„ cela ſe prouve encore, par l'exemple des
„ Apôtres, à qui la Paſſion de J. C. fut
„ une occaſion de chute, & de perdre la
„ Foi qu'ils avoient en lui: Auſſi J. C. a-
„ près ſa Réſurrection, leur reproche-t-il
„ leur incredulité; & il appelle *Thomas*
„ incredule, pour n'avoir pas crû qu'il fût
„ reſuſcité *Jean* XX. Ce qui fait dire à
„ St. *Auguſtin*, dans ſa Préface ſur le
„ Pſeaume XCVI. qu'après la Réſurrec-
„ tion de J. C.; ceux qui étoient tombez
„ recouvrerent la Foi. Et néanmoins nous
„ ne devons pas dire que les Apôtres per-
„ dirent alors la Foi de la Trinité, de la

 „ Créa-

„ Création du Monde, de la Vie éternel-
„ le, & d'autres ſemblables Articles. Les
„ Juifs auſſi avant la venuè de J. C. cro-
„ yoient en un ſeul Dieu Créateur du Ciel
„ & de la Terre; & s'ils perdirént la vraie
„ Foi du Meſſie, en ne recevant pas J.
„ C.; on ne peut pas dire néanmoins qu'ils
„ perdirent la Foi en un ſeul Dieu: puis-
„ qu'ils retinrent cet Article auſſi ferme-
„ ment qu'auparavant.

„ Ajoûtez à cela qu'il ne ſemble pas que
„ les Juifs, ni les Hérétiques mentent,
„ quand ils diſent qu'ils croyent, ceux-là
„ les Livres des Prophètes, & ceux-ci, les
„ quatre Evangiles. Il eſt en effet aſſez é-
„ vident, qu'ils reconnoiſſent en eux une
„ Autorité Divine, quoi qu'ils ne l'enten-
„ dent pas dans le vrai ſens. C'eſt à quoi
„ peut ſe rapporter ce qui eſt dit au Livre
„ des Actes Chapitre XX. *Crois-tu aux Pro-*
„ *phètes? Je ſai que tu y crois.* Enfin il
„ eſt manifeſte, qu'il ſe trouve même dans
„ de méchans hommes, & qui ſont hors de
„ l'Egliſe, pluſieurs dons de Dieu: ainſi
„ rien n'empêche que les Juifs & les Hé-
„ rétiques, bien que dans l'erreur à l'é-
„ gard de pluſieurs Points, ne puiſſent dans
„ les autres, être éclairez de la Lumiere
„ Divine, & croire comme il faut. C'eſt
„ ce que St. *Auguſtin* paroît enſeigner dans
„ ſon Livre *De unico Baptiſmo*, contre *Pe-*
„ *tilien Cap.* 3. dans ces paroles: *Quand un*
„ *Juif vient à nous pour ſe faire Chrétien,*
„ *nous ne détruiſons pas ce que Dieu a mis*
„ *de bon en lui, mais ce qu'il a de mauvais*
„ *de lui-meme. Nous le louons de ce qu'il*

„ *croit*

„ *croit qu'on ne doit adorer qu'un ſeul* Dieu,
„ *de ce qu'il eſpére une Vie éternelle ; de ce*
„ *qu'il ne doute pas d'une Réſurrection ; nous*
„ *lui déclarons, que comme il a toûjours crû*
„ *ces Véritez, il doit encore les croire, &*
„ *que comme il les a toûjours maintenuës,*
„ *il doit encore les maintenir.* C'eſt ainſi
„ que parle St. *Auguſtin*, répétant à peu
„ près les mêmes choſes dans le Chapitre
„ ſuivant & dans le Chapitre 26. & dans
„ ſon 3. Livre *De Bapt. contra Donat. Cap.*
„ *ultimo*, & ſur le LXIV. *Pſeaume*. Mais
„ voici une raiſon, qui ſemble perſuader
„ le contraire ; c'eſt que l'Objet formel de
„ la Foi, paroît être la premiere Vérité,
„ entant que manifeſtée par la Doctrine de
„ l'Egliſe, comme une Règle Divine &
„ infaillible ; Par conſéquent, quiconque
„ n'adhére pas à cette Règle, quoi qu'il
„ croye d'autre matiere de Foi, ce n'eſt
„ pas par la Foi qu'il les croit, mais par
„ quelque conſentement d'une autre natu-
„ re : de même qu'un homme qui conſent
„ à une concluſion, ſans pénétrer la rai-
„ ſon qui la démontre, n'a pas une vraie
„ Science, de cette concluſion, mais une
„ ſimple Opinion. Or qu'un Hérétique
„ n'adhére pas à la Règle ſuſdite, cela eſt
„ indubitable : parce que s'il y adhéroit
„ comme à une Règle Divine & infailli-
„ ble ; il embraſſeroit ſans exception, gé-
„ néralement tout ce que l'Egliſe enſei-
„ gne ; & il ne ſeroit plus Hérétique.
„ C'eſt de cette maniere que raiſonne St.
„ *Thomas* 2. 2. Q. 5. *Art.* 3. *Durand* s'écarte
„ du ſentiment de St. *Thomas*, & penſe

„ qu'il

„ qu'il peut y avoir une vraie Foi même „ dans un Hérétique, par rapport aux Vé- „ ritez dans leſquelles il n'erre pas. D'au- „ tres, comme *Scot*, & *Bonaventure*, ne „ décident pas nettement la queſtion, & „ ſemblent avoir un ſentiment mitoyen.

„ On peut ajoûter ceci à l'Autorité de „ St. *Auguſtin* & des Scholaſtiques, c'eſt „ que les bons Chrétiens ont coûtume de „ dire, que les Hérétiques n'ont pas une „ Foi entiere ; par où ils ſemblent in- „ ſinuer, qu'ils la retiennent en partie. Voi- „ ci encore une autre raiſon, c'eſt que ſi „ les Véritez qu'un Juif, ou un Héréti- „ que croyent, ils ne les croyoient pas, par „ une vraie Foi, mais de quelque autre „ maniere ; par leur propre jugement, par „ exemple, & un choix arbitraire ; il s'en- „ ſuivroit que la connoiſſance excellente „ qu'ils ont de Dieu & des choſes Divi- „ nes, ne devroit pas être attribuée à la „ grace de Dieu, mais aux ſeules forces „ de leur Libre Arbitre : ce qui eſt con- „ traire à la Doctrine de St. *Auguſtin*, à „ la fin de ſon Livre *de Potentiâ*, & ail- „ leurs.

„ Pour ce qui eſt de la raiſon qu'on al- „ légue au contraire, voici ce que nous „ répondons. Il n'importe, pour la Foi, „ par quels moyens on croye la premiere „ Vérité, c'eſt à dire par quels moyens, „ Dieu confére aux hommes le Don de la „ Foi. Car encore que le moyen ordinai- „ re dont il ſe ſert ſoit le témoignage & „ l'inſtruction de l'Egliſe ; il eſt néanmoins „ certain que la Foi a été autrefois, & eſt

„ en-

„ encore aujourd'hui, donnée, par d'au-
„ tres moyens. Pluſieurs des Anciens,
„ comme *Adam*, *Abraham*, *Melchiſedek*,
„ *Job*, reçûrent la Foi, par une Révéla-
„ tion particuliere ; Les Apôtres, par les
„ Miracles, & par la Prédication de J. C.;
„ enfin d'autres par d'autres moyens, &
„ même avant qu'ils euſſent entendu par-
„ ler de l'Infaillibilité de l'Egliſe. Aux
„ petits Enfans, la Foi eſt donnée, dans le
„ Baptême, par infuſion, ſans aucun autre
„ ſecours. Il n'eſt donc pas impoſſible,
„ que, ſans adhérer à la Doctrine de l'E-
„ gliſe, comme à une Règle infaillible, on
„ ne puiſſe recevoir, comme Parole de
„ Dieu, certaines Véritez, qui appartien-
„ nent véritablement à la Foi; ſoit parce
„ qu'elles ſont maintenant, ou qu'elles ont
„ autrefois été, confirmées par des Mira-
„ cles; ſoit parce qu'on voit manifeſtement
„ qu'elles ont été enſeignées par l'Egliſe
„ ancienne, ou enfin par quelque autre
„ motif. Cependant on ne doit pas dire
„ non plus, que les Hérétiques & les Juifs
„ ayent la Foi, abſolument parlant, mais
„ ſeulement quelque partie de la Foi. Car
„ *la Foi* ſignifie quelque choſe d'entier
„ & de complet ; au lieu que l'on peut
„ dire de l'Hérétique qu'il eſt ſimplement
„ infidèle, qu'il a perdu la Foi, ou, com-
„ me parle l'Apôtre, 1. *Tim.* I. *Qu'il a*
„ *fait naufrage quant à la Foi*; encore qu'il
„ retienne certains Points de Foi, avec la
„ même fermeté & la même adhérence,
„ que d'autres croyent tous les Points qui
„ appartiennent à la Foi. „ Juſqu'ici ce

ſont

ſont les paroles d'*Eſtius*, dont le raiſonnement peut à mon avis paſſer pour une bonne refutation de celui que vous avez emprunté de *Thomas d'Aquin*. Ainſi les Corollaires que vous en tirez; que *toute Erreur contre la Foi, emporte oppoſition au témoignage de Dieu*; que *les Proteſtans n'ont ni Foi, ni certitude*; & que *vous avez toute la Foi*; tombent avec la raiſon, qui les appuyoit.

L. SI *les Proteſtans ont la certitude, ils n'ont pas l'obſcurité, ainſi ils n'ont pas la Foi, dont parle l'Apôtre, qui a pour objet* des choſes qui ne ſe voyent point. Vous pouſſez cet Argument dans le Paragraphe ſuivant; mais il n'a rien, qui me puiſſe convaincre, ou me perſuader, que les Proteſtans ne puiſſent avoir autant de certitude qu'il en faut pour la Foi, dont l'Objet n'eſt pas aſſez évident pour produire la Science. Si l'obſcurité eſt incompatible avec la certitude dans le ſuprême dégré; c'eſt vous qui êtes à blâmer, d'exiger, pour la Foi, des conditions contradictoires. Si la certitude & l'obſcurité peuvent compatir enſemble; Quelle raiſon pouvez-vous donner, pourquoi elles ne ſe trouveroient pas dans un Proteſtant auſſi bien que dans un Papiſte? Vos Corps, vos Ames, vos Entendemens, vos Volontez, ſont, à ce que je croi, de même condition que les nôtres. Et pourquoi donc, je vous prie, ne pourrions-nous pas être certains d'une choſe obſcure, auſſi bien que vous? Ainſi rien n'empêche, qu'en mettant l'*Egliſe* à la place de l'*Ecriture*, nous ne puiſſions

vous renvoyer le long raiſonnement que vous faites contre les Proteſtans. Voici comment: *Si les Papiſtes ont la certitude, ils n'ont pas l'obſcurité: & par conſéquent ils n'ont pas la Foi, dont parle l'Apôtre, qui a pour Objet des choſes* qui n'apparoiſſent point. *Car tout l'édifice de la Foi des Papiſtes porte ſur ces deux Principes, l'un que telles & telles Déclarations ſont des Déclarations de l'Egliſe; l'autre, que le ſens de ces Déclarations eſt clair & évident, au moins dans tous les Points néceſſaires à ſalut. Or ces Principes une fois poſez, il s'enſuit avec la derniere évidence que ce que les Papiſtes croyent comme néceſſaire à ſalut, leur eſt évidemment connu, comme vrai. En voici la preuve. Il eſt certain & évident, que tout ce qui eſt Parole de Dieu, & Révélation Divine, eſt vrai; Or il eſt certain & évident, que telles & telles Déclarations de l'Egliſe, ſont Parole de Dieu & Révélations Divines; Donc il eſt certain & évident que telles & telles Déclarations de l'Egliſe ſont vraies. Cette concluſion me ſervira de Majeure pour le Syllogiſme ſuivant, que voici. Il eſt certain & évident que toutes les Déclarations de l'Egliſe ſont vraies; Or il eſt certain & évident que telles & telles Déclarations, par exemple, celle qui regarde la Demi-communion, celle qui regarde le Service en Latin, la Doctrine de la Tranſubſtantiation, les Indulgences &c. ſont les Déclarations de l'Egliſe; Donc il eſt certain & évident que tous ces Objets particuliers ſont vrais. Il ne vous ſervira de rien de dire que ces Principes ne ſont pas évidens à la Raiſon naturelle; mais*

à la Raiſon éclairée de la Lumiere de la Grace ; car l'évidence ſurnaturelle n'exclud pas moins, ou plutôt, exclud davantage, l'obſcurité ; que ne fait l'évidence naturelle. On ne peut pas dire non plus qu'un homme ainſi éclairé, captive volontairement ſon entendement à cette Lumiere ; c'eſt plûtôt ſon entendement, qui eſt captivé par elle, & néceſſité à ne pas rejetter ce qui lui eſt préſenté par une lumiere ſi claire. Donc cette Foi imaginaire n'eſt point celle que l'Apôtre définit ; mais une autre de votre invention.

LI. AINSI nous voilà but à but vous & moi ; & je vous prie, bien ſérieuſement de chercher, (car pour moi, je l'ai déja fait inutilement) de chercher quelque réponſe à cet Argument, qui ne puiſſe auſſi ſervir au vôtre. Car vous ne direz pas, j'eſpére, que je vous aie fait tort, en établiſſant votre Foi, ſur des Principes que vous deſavouez. Si vous alléguez, pour diſparité, que vous êtes plus certains de vos Principes, que nous ne le ſommes des nôtres ; en même tems que vous niez que vos Principes ſoient auſſi évidens, que nous prétendons que les nôtres le ſoient ; ce ſeroit dire que vous avez plus d'aſſurance que nous, bien que vous ayiez moins de raiſon d'en avoir : car enfin l'évidence de la choſe à laquelle on conſent, dans quelque dégré qu'elle ſoit, eſt la raiſon & la cauſe de ce conſentement. Mais de plus permettez-moi, de vous dire, qu'ici, & par tout ailleurs vous entendez mal, ou vous affectez de mal entendre, la Doctrine des Proteſtans. Ils reconnoiſſent à la vérité,

vérité, que les choſes qu'ils croyent ſont auſſi certaines, que les Véritez démonſtratives ou ſenſibles; mais ils ne prétendent pas, pour cela, que la certitude d'adhérence qu'ils en ont, ſoit abſoluë & très-parfaite; Elle eſt ſelon eux ſuſceptible de divers dégrez, & peut ſe perfectionner & augmenter, tout auſſi long tems, qu'*ils cheminent par Foi, & non par vuë.* C'eſt à quoi s'accorde leur Doctrine touchant l'évidence des Objets à quoi ils adhérent. Car vous vous mocquez d'eux & du monde, ſi vous prétendez qu'ils avouent le premier de vos deux Principes; *Que tels & tels Livres de l'Ecriture ſont la Parole de Dieu*, comme un Principe certain, en lui-même & de lui-même, bien que dépouillé de ſes motifs de credibilité; (car je croi, que c'eſt ainſi que vous l'entendez). Ils ne ſont pas aſſurément ni aſſez ſimples, pour s'imaginer, ni aſſez vains pour prétendre, que tous les hommes le reçoivent; ce qu'ils ne pourroient ſe diſpenſer de faire, s'il étoit évidemment croyable. Mais que diſent-ils donc ſur cela? Rien autre choſe, ſinon ceci: que tout homme qui n'aura pas le cœur gâté, &, qui péſera ſérieuſement, les grandes & fortes raiſons, qui rendent l'Autorité Divine de l'Ecriture croyable, avec les petites & foibles Objections, que la prudence humaine peut leur oppoſer, aura des motifs ſuffiſans & plus que ſuffiſans, de ſe porter à la croire & à lui obéir. Que le ſavant *Grotius* parle pour tous les autres. Il ſuffit de lire avec attention, ſon Livre *de la Vérité de la*

Re-

Religion Chrétienne, pour ſe convaincre, qu'on peut avoir de grandes raiſons d'être Chrétien, indépendamment de votre Egliſe; & que votre Religion, loin d'être le Fondement du Chriſtianiſme, en eſt plûtôt le ſcandale. Voici ce que dit ce grand homme dans le dernier Chapitre du Livre 2. *S'il y avoit encore quelqu'un que les Argumens que nous avons déja propoſez, ne ſatisfiſſent pas, & qui demandât des preuves plus convainquantes de l'excellence de la Religion Chrétienne; Je le prie de conſiderer que comme il y a de différentes Véritez, il y a auſsi de différentes voyes de les faire connoître & de les prouver. Il y en a une pour les véritez Mathématiques; une autre pour celles de Phyſique; une troiſiéme pour celles de Morale; & enfin une quatriéme pour les Véritez de fait. A ce dernier égard, il faut néceſſairement ſe contenter de témoignages, qui ne ſoient pas ſuſpects de fauſſeté: Autrement c'en ſeroit fait de l'Hiſtoire & de ſes uſages; une grande partie de la Phyſique n'auroit plus de lieu; & les devoirs reciproques d'entre les Péres & les Méres, & les Enfans, ceſſeroient: car les matieres de Pratique ne ſont connoiſſables que par de tels témoignages. Or le bon plaiſir de Dieu a été que les choſes qu'il veut que nous croyions, (de ſorte que leur croyance nous ſoit imputée à obéiſſance) ne nous fûſſent pas ſi évidemment connuës, que celles que nous connoiſſons ou par nos Sens, ou par des Démonſtrations claires: mais qu'elles ne nous fuſſent révélées que dans un dégré ſuffiſant, pour produire la Foi, ou la perſuaſion de leur Vérité, dans le*

le cœur, & dans l'esprit de ceux qui ne sont pas opiniâtres; afin que l'Evangile fût pour ainsi dire la pierre de touche qui fît connoître si les cœurs des hommes sont sains, ou corrompus. Car puisque les preuves que nous avons rapportées, ont suffi pour faire approuver & embrasser cette Religion, à un si grand nombre d'hommes sages, pieux, gens de bien; il n'en faut pas davantage pour faire voir, que l'Infidelité des autres ne vient pas du manque d'un témoignage suffisant; mais de la répugnance qu'ils ont à reconnoitre & embrasser, comme vraye, une Religion contraire à leurs Passions. Ils ne sauroient se resoudre à renoncer à leurs vains honneurs, & à mépriser leurs aises & leurs commoditez; ce qu'ils savent bien qu'il faudroit de necessité qu'ils fissent, s'ils recevoient la Doctrine Chretienne, dans la résolution de lui obéir. Et ce qui est bien remarquable à leur égard; c'est qu'ils reçoivent comme indubitables quantité d'Histoires, qui n'ont d'appui qu'une simple Autorité; & qui n'ont pas à beaucoup près pour elles d'aussi fortes preuves, & d'aussi puissans motifs de credibilité que ceux qui persuadent la Vérité de l'Histoire de J. C.

LII. Vous voyez à present, j'espére, que les Protestans ne prétendent pas avoir, pour la Doctrine qu'ils croyent, des preuves qui ne puissent bien compatir avec l'Essence de la Foi, & avec l'Obéissance. Venons à la derniere Nullité, que vous trouvez dans la Foi des Protestans, je veux dire *le manque de Prudence*. J'ai déja fait voir que la Prudence n'est pas essentielle à

la Foi ; & qu'on ne laiſſe pas de croire la Vérité, lors même qu'on la croit par des motifs inſuffiſans ; & je me fais fort de faire voir de plus que ſi cette vertu étoit néceſſaire pour la Foi, nous pourrions y prétendre à meilleur Titre que vous ; & que s'il y avoit ici un ſecond *Salomon* qui eût à faire un choix de Religion, il préféreroit celles des Proteſtans à la Papiſte ; la Bible, au Concile de Trente. Mais voyons ce que vous avez à dire.

Réponſe au §. 31.

LIII. QUELLE *Prudence, y avoit-il* (c'eſt votre 1. demande) *à abandonner une Egliſe très-ancienne ſans contredit, & outre laquelle, il n'étoit pas poſſible d'en indiquer une autre, qui fut l'Egliſe viſible de J. C.* Je reponds: Contre Dieu, & la Vérité, il n'y a point de preſcription ; ainſi il pouvoit y avoir beaucoup de ſageſſe à abandonner d'anciennes erreurs, pour des veritez beaucoup plus anciennes encore. Il vaut mieux ſuivre Dieu tout ſeul, que des Mondes innombrables d'hommes ; ainſi il pouvoit y avoir beaucoup de ſageſſe, ou pour toute l'Egliſe viſible, & même pour tous les hommes du monde, de retourner à la Vérité, dont ils étoient écartez ; ou pour une partie de l'Egliſe, je dis bien plus pour un ſeul homme de prendre ce parti ; quand tout le monde enſemble s'y ſeroit oppoſé? Il pouvoit y avoir beaucoup de ſageſſe à abandonner les Erreurs même de l'Egliſe viſible toute entiere, & combien plus de l'Egliſe Romaine, qui en ſe croyant l'Egliſe viſible toute entiere reſſemble aſſez bien à la Grenouille de la Fable, qui prenoit,

noit, le Fossé dans lequel elle habitoit, pour le Monde entier.

LIV. QUELLE *Sagesse y avoit-il*, (demandez-vous encore) *à abandonner une Eglise, qu'on avoue ne manquer de rien de ce qui est nécessaire pour le Salut, & qui avec la Succession des Evêques à la Visibilité, à la Perpetuité* &c. jusqu'à l'*Election ou Choix*. Je réponds; il pourroit pourtant y avoir beaucoup de sagesse à abandonner une Eglise, qu'on n'avoueroit pas ne manquer de rien de nécessaire pour le salut, mais qui seroit au contraire accusée & convaincuë de plusieurs erreurs damnables; certainement damnables, pour ceux qui en seroient convaincus, s'ils y persistoient après leur conviction; quoique peut-être pardonnables (qui est tout ce que l'on avoue) pour ceux qui y persisteroient par ignorance. Une Eglise, qui s'attribuë vainement, sans qu'elle en puisse produire de preuve, une Succession perpetuelle d'Evêques, qui ont toûjours enseigné la même Doctrine; & qui par une impudence ridicule, se vante d'avoir toûjours été répanduë par tout le monde; au lieu que tout le monde sait, qu'un peu devant *Luther*, elle étoit confinée, dans une partie d'une partie du Monde. Une Eglise enfin, qui se glorifie vainement de la dépendance où les autres Eglises sont d'elle; quoi qu'elle ne les supporte non plus que ces Antiques qu'on voit courbez sous de grands Edifices, en supportent le poids. Car une Eglise fausse & corrompuë, peut donner le pouvoir de prêcher la Vérité, & par conséquent

de prêcher contre ſes propres erreurs & ſa propre corruption. De plus une fauſſe Egliſe peut conſerver l'Ecriture dans toute ſa pureté, (comme on voit les Juifs conſerver, l'Ancien Teſtament) ſoit parce qu'elle n'en eſt pas encore venuë à ce point d'Impieté, d'entreprendre de la corrompre, ſoit parce qu'elle ne s'apperçoit pas de la contrarieté que ſes corruptions ont avec elle. Ainſi votre Egliſe fût-elle une fauſſe Egliſe, rien n'empêche que nous n'ayons pu recevoir d'elle, l'Ordination légitime, & les veritables Ecritures; or en recevant de vous, (quoi que non uniquement de vous) les véritables Ecritures, il n'eſt pas beſoin, j'eſpere, que nous attendions auſſi de vous la permiſſion de les croire, & d'y conformer notre vie. Votre Egliſe toute fauſſe qu'elle eſt, peut donc bien nous aider à nous en faire une veritable. Pour ce qui eſt d'une Succeſſion d'hommes, qui ayent toûjours été d'acoord avec nous généralement dans tous les Points de Foi; c'eſt une choſe qui ne nous eſt pas néceſſaire, & qui vous manque auſſi bien qu'à nous. Si donc nous reconnoiſſons, que votre Egliſe, avant *Luther*, étoit une vraye Egliſe, ce n'eſt ni parce que nous avons en cela nos vuës, ni par aucune dépendance où nous ſoyons de vous, mais uniquement parce que nous croyons que la Charité nous oblige à faire de vous ce Jugement. Nous reconnoiſſons votre Egliſe pour vraye, dans le même ſens, & avec les mêmes reſtrictions, que vous reconnoiſſez quelquefois la nôtre

pour

pour telle, c'eſt-à-dire pour une ſocieté de Chrétiens, où il y a quelques Ignorans qui peuvent ſe ſauver; de ſorte qu'en mettant dans une balance égale les deux Religions & les deux Egliſes, il eſt viſible, que vous n'avez pas un ſeul grain de raiſon ſolide qui puiſſe l'incliner en votre faveur; mais ſeulement du vent, de la fumée, de vaines & de chimeriques prétenſions. D'autre part, ſi la Religion Proteſtante n'avoit rien pour elle que les louanges à rebours que vous lui donnez; des négations & des privations; le défaut d'unité, & de moyens de ſe la procurer; une étendue, qui quand *Luther* parut, n'excedoit pas celle du Corps de *Luther*; le défaut d'Univerſalité de temps & de lieu; le manque de viſibilité ou d'exiſtence, horsmis celle qu'elle avoit dans votre Egliſe; la privation d'une Succeſſion perſonnelle, ou doctrinale; le manque de chefs, horsmis *Luther*, dans une querelle que les ſeules Paſſions humaines élévérent; le manque d'Egliſe, d'Ordination, d'Ecritures, horsmis celles qu'elle tient de vous; ſi tout cela étoit vrai; & ſi c'étoit là tout ce qu'on pût alleguer en faveur de la Réligion Proteſtante; peut-être avec trois grains de partialité en votre faveur, ſe trouveroit-elle legere en comparaiſon de la vôtre. Mais auſſi ſi l'on peut faire voir qu'une partie de ces Objections ſont fauſſes & que les autres ſont tout à fait vaines; que tout ce qu'il y a de vrai dans ces imputations ne fait rien à la queſtion & que tout ce qui fait à la queſtion, n'eſt pas vrai; &

que de plus vous avez ſupprimé bon nombre de bonnes raiſons qu'on peut alléguer en faveur des Proteſtans ; alors je ne deſeſpére pas, que malgré vos vaines prétenſions notre cauſe ne ſe puiſſe trouver bonne.

LV. VOICI donc ce que je dis; que le défaut d'Univerſalité de temps & de lieu ; que l'Inviſibilité, ou la Non-exiſtence de gens qui profeſſaſſent la Doctrine Proteſtante avant *Luther ;* que *Luther* fût ſeul, quand il commença à s'oppoſer à votre Egliſe ; que nous n'avons d'Egliſe, d'Ordination, d'Ecriture, de Succeſſion perſonnelle & doctrinale, que de vous, ſont des allegations vaines, & qui n'intéreſſent en rien notre doctrine & notre Egliſe. Que la Vérité Chrétienne toute entiere, & ſans aucun mélange d'erreur, dût être profeſſée ou crue, dans tous les lieux du monde, en même temps ; c'eſt-ce que la Raiſon ne nous découvre point ; & ce que je ne ſache pas non plus que la Révélation nous apprenne. Ainſi en vous appuyant avec tant de ſécurité ſur ce fondement, vous bâtiſſez ſur du ſable. Je ne voi pas non plus, que nous fuſſions obligez d'être d'aſſez mauvaiſe humeur, pour ne rien prendre de vous, ou d'aſſez mauvais goût pour prendre tout de vous: car quand vous dites, qu'en cela nous verifions juſqu'au nom même d'Héréſie, qui ſignifie originairement *Choix*, ou *Election* ; ſachez qu'encore que tous les Hérétiques faſſent un choix, tous ceux qui font un choix, ne ſont pas pour cela Hérétiques. Et quand vous ajoûtez, *que*

nous

nous n'avons ni Unité, ni moyens de nous la procurer; que Luther *ne s'oppoſa à votre Egliſe que par pur dépit; que nous ſuivons des particuliers plûtôt que l'Egliſe Catholique.* La 1. & la derniere de ces imputations ſont de pures Fauſſetez; car nous ne manquons ni d'Unité, ni de moyens de nous la procurer dans les choſes néceſſaires. Les paſſages clairs de l'Ecriture, qui n'ont pas beſoin d'interpretation ſont les moyens que nous avons pour cela. Il n'eſt pas vrai non plus que nous ſuivions des particuliers; nous n'avons que l'Ecriture, & la Parole de Dieu pour notre Regle, avec la Raiſon, que Dieu a donnée aux hommes pour les guider dans toutes leurs actions, qni nous ſert de guide dans l'Uſage & l'application de notre Régle. Que *Luther* ſe ſoit oppoſé à votre Egliſe par pure paſſion, c'eſt-ce que je ne ſaurois nier poſitivement, parce que je ne ſai pas quel étoit le fond de ſon cœur; & c'eſt-ce que vous ne devriez pas affirmer poſitivement, par la même raiſon. Une choſe ſai-je bien; c'eſt que ſi ce ne fut pas par raiſon qu'il s'oppoſa à votre Egliſe, il ne manquoit pas de raiſon de le faire: ainſi s'il le fit par paſſion, pour nous, nous ne l'imitons que dans ſon action, & nullement dans ſa paſſion; nous l'imitons dans ſon oppoſition, mais nullement, dans la maniere de cette oppoſition: & cela étant, vous n'avez nulle raiſon de nous condamner, à moins que vous ne diſiez, qu'on ne peut pas faire une bonne action avec raiſon; parce qu'il s'eſt trouvé quelqu'un

qui a fait cette même action par paſſion. Convenez donc que la Prudence vous a manqué dans le choix des preuves, par où vous prétendiez prouver, que les Proteſtans étoient imprudens dans le choix de leur Religion.

LVI. IL me reſte maintenant à faire voir, qu'il y a bon nombre de raiſons d'un grand poids, qu'on peut alléguer pour la juſtification des Proteſtans, que vous avez jugé à propos de laiſſer à l'écart, & de ne pas mettre dans la balance. Sachez donc, Monſieur, que quand je dis, que la Prudence voudroit, qu'on préférât la Religion Proteſtante à la vôtre; comme je ne prends pas, d'une part, pour votre Religion, la Doctrine de *Bellarmin*, celle de *Baronius*, ou de quelque autre particulier d'entre vous, non pas-même celle de la *Sorbonne*, des *Jeſuites*, des *Dominicains*, ou de quelque autre de vos Societez particulieres: mais celle dans laquelle vous vous accordez ou vous faites au moins profeſſion de vous accorder tous, ſavoir, *la Doctrine du Concile de Trente*: auſſi, d'autre part, n'entends-je pas par la *Religion* des *Proteſtans* la Doctrine de *Luther*, celle de *Calvin*, celle de *Melanchthon*, j'entends tout auſſi peu la Confeſſion d'*Auſbourg*, celle de *Généve*, le Catechiſme d'*Heidelberg*, les Articles de *l'Egliſe Anglicane*; ni même l'*Harmonie des Confeſſions de Foi Proteſtantes*: mais ce en quoi tous les Proteſtans ſont d'accord, & qu'ils ſouſcrivent, avec une harmonie plus grande encore, comme la Regle parfaite de leur Foi & de

leurs

leurs Mœurs; je veux dire LA BIBLE. La Bible, la Bible, voilà la ſeule Religion des Proteſtans. Tout ce qu'ils croyent au delà de la Bible, & des conſéquences claires, irréfragables, indubitables qui s'en déduiſent, ils peuvent bien le ſoutenir, comme *matiere* d'*Opinion*, mais comme *matiere de Foi & de Religion*, c'eſt-ce qu'ils ne peuvent ni croire eux-mêmes s'ils veulent s'en tenir à leurs principes, ni exiger que les autres croyent, ſans la plus coupable, & la plus Schiſmatique préſomption. Pour moi, je proteſte hautement qu'après avoir cherché long-temps, & par un examen conſcientieux, & desintereſſé, (comme je l'eſpere, & que j'en ſuis très-perſuadé) *le vrai Chemin qui mene à la Félicité éternelle*; je n'ai pû trouver où aſſeoir mon pied, que ſur ce Roc-là. Je voi clairement, & de mes propres yeux, qu'il y a des Papes, contre des Papes, des Conciles, contre des Conciles, des Peres, contre d'autres Peres, & quelquefois les mêmes Peres, contre eux-mêmes; le conſentement des Peres d'un ſiécle, contre le conſentement des Peres d'un autre ſiécle, l'Egliſe d'un ſiécle, contre l'Egliſe d'un autre ſiécle: On prétend qu'il y a des Interprétations Traditionnelles de l'Ecriture; mais on n'en trouve que peu, ou point. Il n'y a point de Tradition, que celle de l'Ecriture, qu'on puiſſe faire remonter juſqu'à la premiere ſource; & dont on ne prouve au contraire ou qu'elle s'eſt introduite dans tel ou tel ſiécle, après J. C. ou

que dans tel ou tel ſiécle, il n'y avoit pas telle choſe. En un mot il n'y a rien de certain que l'Ecriture ſeule, & ſur quoi un homme ſage puiſſe bâtir avec quelque confiance, & quelque ſolidité. Il n'y a donc que l'Ecriture, & l'Ecriture ſeule que j'aie raiſon de croire. C'eſt-là ma profeſſion de Foi, ſelon laquelle je veux vivre, & pour laquelle, ſi l'occaſion s'en preſente, je ſuis diſpoſé à donner non ſeulement volontiers, mais encore avec joye ma vie, quoi que je fuſſe faché que ce fuſſent des Chrétiens qui me l'ôtaſſent. Propoſez-moi quoi que ce ſoit, qui ſoit extrait de ce Livre, & demandez-moi ſi je le croi ou non? Je n'heſiterai pas un moment, quelque incomprehenſible qu'il ſemble être à la Raiſon humaine; je le ſouſcrirai du cœur & de la main; perſuadé qu'il ne peut y avoir de Demonſtration plus forte que celle-ci: *Dieu l'a dit, donc cela eſt vrai.* En d'autres choſes, je ne veux ôter à qui que ce ſoit la liberté de ſon Jugement; mais auſſi perſonne ne peut m'ôter la liberté du mien. Je ne croirai pas qu'un homme en ſoit plus méchant homme ni plus méchant Chrétien; je ne l'en aimerai pas moins, pour être d'une opinion differente de la mienne: Et *de la méſure dont je méſure autrui, j'attends qu'on me méſurera reciproquement.* Je ſuis pleinement aſſuré que c'eſt-là, tout ce que Dieu demande de nous (& les hommes ne doivent pas en demander davantage) de croire que l'Ecriture eſt la Parole de Dieu; de

de faire tous nos efforts pour l'entendre dans le vrai ſens, & pour vivre d'une maniere qui y ſoit conforme.

LVII. VOILA la Religion dont j'ai fait choix après la plus mure déliberation; & je ſuis très-perſuadé, que mon choix a été ſage, beaucoup plus ſage ſans comparaiſon, que ſi je m'étois guidé, pour le faire, par l'Autorité de votre Egliſe. Car l'Ecriture étant toute entiere vraie, je ſuis ſûr qu'en ne croyant rien autre choſe, je ne croirai rien de faux, comme matiere de Foi. Et ſi je me méprends dans le ſens que je donne à l'Ecriture; & que je tombe ainſi dans quelque erreur; je ne riſque point en cela mon Salut, même ſelon vos principes: parce que tâchant d'en découvrir le vrai ſens, je ne ſaurois être attaché opiniâtrement à mon erreur, & n'être pas diſpoſé à y renoncer, dès qu'on me fera voir qu'il y a un autre ſens, plus vrai, & plus probable. Et à l'égard des véritez néceſſaires, comme elles ſont, ainſi que je l'ai prouvé, enſeignées clairement dans l'Ecriture, je ſuis bien ſûr, qu'en croyant l'Ecriture, je croirai toutes les véritez néceſſaires. Et en les croyant, ſi ma vie répond à ma Croyance, conçoit-on bien que je puiſſe ne pas arriver au Salut?

LVIII. DE plus tout ce qu'on peut alléguer, pour établir votre Egliſe ſur le pied de Guide de la Foi; on peut auſſi l'alléguer, & beaucoup plus encore en faveur de l'Ecriture. Votre Egliſe eſt-elle ancienne? L'Ecriture l'eſt beaucoup plus. Votre Egliſe eſt-elle un moyen de

rappeller les Chrétiens à l'Unité. L'Ecriture peut auſſi retenir ceux qui la croyent, & qui lui obéiſſent, dans l'Unité d'une même croyance, à l'égard des Points néceſſaires ou fort profitables; & dans l'Unité d'une Charité mutuelle, à l'égard des Points non néceſſaires. Votre Egliſe eſt-elle Univerſelle, quant à la perpetuité, & à l'étenduë? Certainement l'Ecriture l'eſt beaucoup plus. Car tous les Chrétiens du monde (j'entends ceux, qui ſont en droit d'en prendre le nom) croyent aujourd'hui, & ont toûjours crû que l'Ecriture étoit la Parole de Dieu; au lieu qu'il n'y a que vous qui diſiez que vous êtes l'Egliſe, & que tous les autres Chrétiens, excepté vous, le nient.

LIX. EN m'attachant à l'Ecriture, je m'attache à une choſe, par où vous prouvez l'Infaillibilité de votre Egliſe; (car ſans l'Ecriture, ſur quoi fonderiez-vous cette Infaillibilité, & quelle notion en auriez-vous? Ce qui eſt une Confeſſion tacite, que vous-mêmes êtes d'autant plus certains de la vérité de l'Ecriture, que de l'Infaillibilité de votre Egliſe, que la Preuve doit être plus certaine, que la choſe prouvée; ſans quoi elle ne mériteroit pas le nom de preuve.

LX. EN m'attachant à l'Ecriture, je m'attache à une choſe qui doit être vraie, ſi votre Egliſe eſt vraie; car votre Egliſe donne ſon atteſtation à l'Ecriture. Au lieu qu'en m'attachant à votre Egliſe, je m'attache à ce qui peut être faux, quand bien l'Ecriture ſeroit vraie; je dis plus, je m'at-

m'attache à ce qui ne peut pas n'être pas faux, ſi l'Ecriture eſt vraie; parce que l'Ecriture dépoſe contre elle.

LXI. QUAND je m'attache à l'Ecriture, je ſuis autoriſé à le faire, par un Commandement exprès de Dieu; ſans qu'il y ait ſeulement l'ombre de défenſe au contraire, mais il n'y a aucun Commandement, moins encore un Commandement exprès, qui m'autoriſe à croire votre Egliſe infaillible. Bien plus, j'ai tout lieu de juger qu'on me défend de la croire telle dans ces paroles. *N'appellez qui que ce ſoit ſur la terre, votre Maître. Elles ſont tombées à cauſe de l'incredulité; mais vous, vous vous tenez fermes par la Foi. Ne vous enorgueilliſſez pas; mais ſoyez dans la crainte. L'Eſprit de Vérité, que le monde ne peut recevoir.*

LXII. EN m'attachant à votre Egliſe, je dois croire pluſieurs choſes, non ſeulement au deſſus de la Raiſon; mais encore contre la Raiſon, ſi tant eſt qu'il y ait quelque choſe contre la Raiſon; en m'attachant à l'Ecriture, je croirai pluſieurs Myſtères: mais je ne croirai point d'impoſſibilitez. Je croirai beaucoup de choſes au deſſus de la Raiſon; mais je ne croirai rien contre la Raiſon. Je croirai beaucoup de choſes, leſquelles, ſi elles n'avoient été révélées, la Raiſon n'auroit jamais pû découvrir; mais je n'en croirai aucune, qui puiſſe être réfutée par la droite Raiſon: Beaucoup de choſes, dont la Raiſon ne ſauroit comprendre le *comment*; mais aucune, dont la Raiſon puiſſe com-

prendre, qu'elle eſt impoſſible. Il y a plus; je ne croirai rien, que la Raiſon ne puiſſe me convaincre que je ſuis d'obligation de croire; car il n'y a point d'homme s'il n'a l'Eſprit renverſé ou le Cœur gâté, que la Raiſon ne convainque que l'Ecriture eſt la Parole de Dieu; après quoi, quelle raiſon peut-on demander plus convainquante que celle-ci: *Dieu l'a dit; Donc cela eſt vrai?*

LXIII. EN m'attachant à votre Egliſe, je ſuis d'obligation de croire pluſieurs choſes, qui paroîtront, à tout homme de bon ſens qui ſe reſerve la liberté de ſon Jugement, contredites dans l'Ecriture, plus clairement, que l'Infaillibilité de votre Egliſe n'y eſt atteſtée; & conſéquemment d'obligation, d'être aſſez peu raiſonnable, pour croire plûtôt votre Egliſe exempte d'erreur, ſur des preuves légeres, que ſujette à la condition commune de l'Humanité, ſur des preuves d'un beaucoup plus grand poids. En m'attachant à l'Ecriture, je ne ſerai point d'obligation de dévorer de pareilles abſurditez.

LXIV. EN m'attachant à votre Egliſe, il faut que je croie des impoſſibilitez, & que je les croie avec une certitude abſolue, ſans en avoir d'autres motifs, que des raiſons de Prudence, (comme on l'avoüe) de pures probabilitez; c'eſt-à-dire, que ſur un fondement, d'une fort petite aſſiette je poſe un Edifice monſtrueux, & d'une énorme peſanteur. En m'attachant à l'Ecriture, il ne ſera pas neceſſaire que je faſſe rien de ſi contrai-

re

re à la droite Raiſon, & au Bon Sens.

LXV. EN m'attachant à votre Egliſe, je ne ſuis bon ſerviteur de J. C., & bon ſujet du Roi, que ſous le bon plaiſir du Pape. Je dois être toûjours diſpoſé à me ſouſtraire à l'obéiſſance que je dois à mon Roi, quand le Pape le déclarera Hérétique, & me défendra de lui obéir; toûjours diſpoſé *à prendre la Vertu pour le Vice, & le Vice pour la Vertu, quand il plaira au Pape d'en ordonner ainſi.* Il eſt vrai, que vous ſoutenez la derniere de ces choſes impoſſible; mais vous n'ignorez pas que la premiere eſt chez vous une grande queſtion; & il n'eſt pas à propos que la fidélité que je dois à Dieu & au Roi, porte ſur un Fondement douteux. Quoi qu'il en ſoit, il faut que vous accordiez, que ſi, par une ſuppoſition impoſſible, les Commandemens du Pape ſe trouvoient contraires, aux Loix de J. C., ceux de votre Religion devroient plûtôt ſe reſoudre, à obéir aux Commandemens du Pape, qu'aux Loix de J. C. En m'attachant à l'Ecriture, je puis, je dois obéir à mon Souverain, ſoit-il Tyran, ſoit-il Hérétique, dans toutes les choſes légitimes; & quand, je ne dis pas le Pape, mais *un Ange du Ciel, m'enſeigneroit quelque choſe de contraire à l'Evangile de J. C.; je puis, je dois même lui dire Anathême.*

LXVI. EN m'attachant à l'Ecriture, je croirai une Religion, qui toute contraire qu'elle eſt à la chair & au ſang, a prévalu, & s'eſt répanduë en très-peu de tems par tout le monde, ſans s'aider de la Puiſ-

ſance mondaine, de l'induſtrie humaine, de la Politique; même malgré l'oppoſition de toute la Grandeur, & de toute la Politique mondaine. Au lieu qu'il n'eſt que trop viſible que votre Egliſe ne s'eſt acquis, & ne conſerve ſon autorité ſur les conſciences, qu'en contrefaiſant de faux Miracles; qu'en forgeant de fauſſes Hiſtoires, qe'en ſuppoſant de faux Ecrits; qu'en corrompant les anciens Monumens, & en y effaçant tout ce qui vous étoit tant ſoit peu contraire, par des Guerres; par des Perſécutions; par des Maſſacres; par des Trahiſons; par des Rebellions; en un mot, par toutes ſortes de moyens charnels, ou violens, ou frauduleux.

LXVII. EN m'attachant à l'Ecriture, je croirai une Religion, qui fut prêchée & profeſſée par des hommes qui ne pûrent avoir aucune vuë mondaine en la prêchant & en la profeſſant; qui ne pûrent ſe propoſer ni les Richeſſes, ni les Honneurs, ni les Plaiſirs du monde; qui dûrent s'attendre au contraire, à tous les maux, que le Monde étoit capable de leur faire. D'autre part, il eſt d'une évidence palpable, que le Chef de votre Egliſe, ce prétendu Succeſſeur des Apôtres, ce Guide de la Foi, fait de votre Religion, l'Inſtrument de ſon Ambition, & tâche à parvenir, ſous ce prétexte, *directement ou indirectement, à la Monarchie du Monde.* De plus il faut ne point avoir d'yeux pour ne pas voir, que la plûpart des Doctrines, que vous avez ajoûtées à l'Ecriture, contribuent, de maniere ou d'autre, à l'honneur, & au profit

profit temporel de ceux qui les enſeignent.

LXVIII. EN ne m'attachant qu'à l'Ecriture ſeule, j'embraſſerai une Religion d'une ſimplicité admirable; une Religion, qui conſiſte, en quelque façon, tout entiere à ſervir Dieu en Eſprit & en Vérité; Au lieu que votre Egliſe & votre Doctrine eſt chargée d'une infinité de ſuperſtitions, & de cérémonies, foibles, pueriles, ridicules, inſipides; & toute remplie de cette *Juſtice* pour laquelle *J. C. jugera le Monde.*

LXIX. EN m'attachant à l'Ecriture, je croirai ce que la Tradition Univerſelle, & perpétuelle m'enſeigne avoir été ſcellé & confirmé, par une infinité d'œuvres merveilleuſes & ſurnaturelles de Dieu: au lieu qu'il n'y a jamais eu le moindre Miracle de fait pour la confirmation de l'Autorité de votre Egliſe, & de ſon infaillibilité. Et s'il s'eſt jamais fait quelque choſe d'étrange, qui paroiſſe atteſter quelque partie de votre Doctrine; cela ne prouve rien, ſinon la Vérité de l'Ecriture, qui a prédit qu'*il ſe feroit des ſignes & des prodiges pour confirmer la fauſſe Doctrine afin que ceux qui n'aiment pas la Vérité s'abandonnent à l'Erreur.* Car j'avouë qu'il ne me paroît pas étrange que Dieu permette que Dieu faſſe de vrais Miracles, qui ſoient une occaſion d'erreur, à ceux-mêmes, qui en ont tant forgé pour ſéduire le monde.

LXX. SI je ſuis l'Ecriture, je ne dois pas me promettre d'être ſauvé, ſans un aban-

bandon, & une mortification actuelle de tous mes Vices; & ſans une pratique ſérieuſe de toutes les Vertus Chrétiennes: Mais votre Egliſe élargit, & rend tout autrement aiſé, le chemin du Ciel; & quoi que je continuë toute ma vie dans l'habitude du crime, & ſans la pratique d'aucune Vertu, elle ne laiſſe pas de m'aſſurer que je puis entrer dans le Ciel; par une porte de derriere, ſavoir, par un acte d'attrition; à l'heure de la mort, s'il eſt joint avec la Confeſſion; ou par un acte de contrition, ſans la Confeſſion.

LXXI. LES Préceptes de Pieté & d'Humilité, d'Innocence & de Patience, de Libéralité, de Frugalité, de Temperance, de Juſtice, de Douceur, de Force, de Conſtance & de Gravité, de Mépris du monde, d'Amour de Dieu, & d'Amour du Prochain, en un mot de toutes les Vertus, que l'Ecriture nous donne, ſont tout-à-fait admirables, & il y va pour nous de la damnation éternelle d'y contrevenir. Le précis s'en trouve, en quelque ſorte, dans le Sermon de notre Seigneur ſur la Montagne, rapporté dans les V. VI. & VII. Chapitres de St. *Matthieu*; & ſi les hommes s'y conformoient, ils ne pourroient que ramener la félicité ſur la terre. La bonté de ces Préceptes toute ſeule ſuffiroit, pour convaincre, tout homme ſage, & de probité, que cette Religion, plûtôt qu'aucune autre, vient de Dieu, la ſource de toute Bonté. Afin que tous généralement, s'y conformaſſent, J. C. les a tous ratifiez à la fin de ce Sermon, par cette *Sanction*

uni-

univerſelle: *Tous ceux qui me diſent Seigneur, Seigneur, n'entreront pas dans le Royaume des Cieux; mais ceux-là* ſeulement, *qui font la volonté de mon Pére qui eſt dans le Ciel.* Et encore: *Mais il en ſera de celui qui entend ces inſtructions, que je viens de vous donner, & qui ne les met point en pratique, comme d'un homme inſenſé qui a bâti ſa maiſon ſur le ſable, la pluye eſt tombée, les rivieres ſe ſont débordées, les vents ont ſoufflé, & ſont venus fondre ſur cette maiſon, elle eſt tombée, & la ruine en a été grande.* Mais votre Egliſe, ſans avoir égard à cela, énerve, & en quelque maniere, annulle & abroge pluſieurs de ces Preceptes; quand elle enſeigne, que ce ne ſont pas des Loix données pour tous les Chrétiens, mais des Conſeils de perfection, & des œuvres de ſurérogation; quand elle enſeigne, que c'eſt bien fait de les obſerver; mais que ce n'eſt pas péché que de ne les obſerver pas; quand elle enſeigne, qu'ils ne ſont que pour ceux, qui tendent aux premieres places du Ciel, & qui, comme les deux fils de Zebédée, aſpirent à s'aſſeoir à la droite, ou à la gauche de J. C.: mais que ſi quelqu'un veut bien ſe contenter d'aller au Ciel purement & ſimplement, d'être, pour ainſi dire, Portier dans la Maiſon de Dieu, ſur tout s'il conſent, à paſſer, chemin faiſant, par le Purgatoire; il peut en être quitte à meilleur marché. D'où je concluds que la Religion de votre Egliſe, n'eſt ni ſi ſainte, ni ſi bonne que la Doctrine de J. C. enſeignée dans l'Ecriture; & qu'il n'eſt pas, par conſéquent, ſi

pro-

probable qu'elle vienne de la ſource de la Sainteté & de la Bonté.

LXXII. EN prenant votre Egliſe pour mon Guide, je ferois comme un homme, qui, quand il s'agit, de choiſir un chemin, ou de juger des couleurs, s'en rapporteroit à une troupe d'aveugles. Car tout homme qui ne conſidére point, eſt aveugle, dans les choſes qu'il ne conſidére point. Or qu'eſt votre Egliſe, qu'un aſſemblage d'hommes inconſidérez, qui ſe ſavent bon gré de leur multitude; &, qui tous enſemble, ou par pure pareſſe, ne veulent pas ſe donner la peine d'examiner ſérieuſement leur Religion, comme ſi le Ciel n'en valoit pas la peine; ou, par ſuperſtition, craignent les ſuites de cet examen, & veulent s'éviter du trouble, des ſcrupules, de l'inquietude; & qui par cette raiſon ne le font jamais? S'ils le font c'eſt avec négligence, d'une maniere hypocrite, par maniere d'acquit, plûtôt pour la ſatisfaction des autres, que pour la leur propre: mais toûjours, ſans desintéreſſement, ſans liberté de jugement, ſans reſolution de douter de ſa Vérité, ſi, après l'examen, ils en trouvent les Principes douteux; ou de l'abandonner, s'ils leur paroiſſent évidemment faux. Je ſuis convaincu par ma propre expérience, qu'en ce que je viens de dire, je ne vous fais pas la moindre injure; & tout le monde en ſera convaincu comme moi, ſi on veut ſe ſouvenir, que, *de douter de quelque point de votre Doctrine*, c'eſt chez vous un péché mortel. En effet, comme il n'y a perſonne,

qui

qui ne doive être fortement reſolu, de ne jamais commettre de péché mortel; il s'enſuit qu'il n'y a perſonne, qui doive ſe donner la liberté d'examiner les fondemens de ſa Religion; de crainte qu'il ne lui arrivât de douter de ſa Vérité. Ou bien, s'il ſe la donne, il doit préalablement former la reſolution, de ne point douter quelque fortes raiſons qu'il en ait, & de ſe tenir ferme dans ſa Croyance, quand il faudroit faire pour cela les dernieres violences à la Raiſon. S'il eſt donc vrai, que c'eſt-là l'état où ſont généralement tous ceux que vous regardez comme bons Catholiques; qui peut nier que vous ne ſoyiez une Societé d'hommes, qui craignent de connoître le bien, de peur d'être obligez de le faire? Une Societé d'hommes qui ont des yeux pour voir, mais qui ne veulent pas voir; qui *n'aiment pas la Vérité*, qui ne ſe connoit que par un examen desintéreſſé; & qui par cette raiſon méritent, *que Dieu leur envoye efficace d'erreur; qui aiment mieux les tenèbres que la lumiere?* En un mot qui peut nier, que vous ne ſoyiez *des aveugles qui conduiſez d'autres aveugles?* Et quelle Prudence y a-t-il, je vous prie, à ſe livrer à de tels Guides? J. C. lui-même nous l'apprend dans ces paroles: *Si un aveugle en conduit un autre, ils tomberont tous les deux dans la foſſe.*

LXXIII. IL ne reſte de cette Section, que quelques paſſages de St. *Auguſtin*; & quelques expreſſions de *Luther*, par où ce dernier reconnoit, qu'il y a dans le Papiſme

me pluſieurs bonnes choſes. A l'égard des premiers, je les ai déja examinez, & retorqué contre vous l'Argument, que vous en avez tiré. Pour les expreſſions de *Luther*, je vous ai dit, n'aguéres, que nous ne prenons point de particuliers, pour nos Guides; & que nous n'avons pas grand égard à ce que *Luther* dit, pour, ou contre l'Egliſe Romaine; mais ſeulement à ce qu'il prouve. C'étoit un homme d'un eſprit véhément, & qui aſſez ſouvent ne ſe contentoit pas de faire ce qu'il avoit reſolu, mais faiſoit plus. Si quelqu'un entreprenoit de juſtifier tout ce qu'il a dit, ſur tout dans la chaleur de la diſpute, je croi qu'il ſe tailleroit bien de la beſogne. Néanmoins, pour ce qu'il dit ici, quoi qu'il y ait un peu d'excès dans les exemples qu'il cite, ne laiſſe pas d'être vrai en général; Nous reconnoiſſons comme lui; qu'*il y a beaucoup de bonnes choſes dans le Papiſme*; mais en même tems nous ſoutenons qu'il y en a beaucoup de mauvaiſes; & nous ne croyons pas que nous puiſſions prudemment, ni rejetter le bon avec le mauvais, ni retenir le mauvais avec le bon. Au contraire il nous paroît que la ſouveraine Sageſſe eſt de *ſéparer le précieux du vil, & le bon du mauvais, de mettre le bon en reſerve, dans des vaiſſeaux, & de jetter dehors le mauvais: d'éprouver toutes choſes, & de retenir ce qui eſt bon.*

LXXIV. VOTRE derniere Objection contre la Foi des Proteſtans, eſt; que *manquant de certitude & de prudence, elle*

ne

ne ſauroit, par conſéquent, avoir la quatriême condition de la Foi, qui eſt d'être ſurnaturelle. Car, comme elle n'eſt qu'une perſuaſion humaine, elle ne peut être ſurnaturelle dans ſon eſſence; & comme elle eſt imprudente & téméraire, elle ne peut proceder d'une motion Divine; & par conſéquent, elle n'eſt pas non plus ſurnaturelle dans ſon principe. REPONSE. Ce petit raiſonnement porte tout entier ſur ce qui précéde, & doit tomber conſéquemment avec ce qui précéde. J'ai prouvé que la Foi des Proteſtans étoit auſſi certaine & auſſi prudente que celle des Papiſtes; ainſi ſi cela ſuffit, pour rendre leur Foi ſurnaturelle; je ne voi pas pourquoi la nôtre ne le ſeroit pas tout auſſi bien que la vôtre. Je voudrois bien auſſi que vous m'appriſſiez ſurquoi fondé vous pouvez nous aſſurer, que votre Foi n'eſt pas votre perſuaſion, ou votre opinion, (car vous les confondez) que la Doctrine de votre Egliſe eſt vraie? Si vous accordez que votre Foi eſt votre perſuaſion; comment ſe peut-il faire, que par rapport à ſon *ſujet* elle ne ſoit pas une perſuaſion humaine? Je voudrois bien ſavoir auſſi où eſt le ſens, de prétendre que votre perſuaſion eſt ſurnaturelle, non ſeulement eu égard à ſon objet & à ſa cauſe; mais encore de ſa nature & de ſon eſſence? Enfin quand vous dites que notre Foi *étant imprudente, elle ne peut procéder d'une motion Divine.* Certainement, par la même raiſon, tous ceux qui croyent votre Religion, ſans ſavoir pour-

pourquoi (& il y en a des millions parmi vous) doivent être deſtituez de la Foi ſurnaturelle; ſinon, ſans contredit rien n'empêche que la Foi imprudente des Proteſtans ne puiſſe auſſi bien procéder d'une motion Divine, que la Foi imprudente des Papiſtes.

LXXV. APRE'S avoir ainſi examiné & peſé toutes vos raiſons; & après les avoir trouvées auſſi légéres que la Vanité même; n'ai-je pas raiſon de renverſer votre concluſion, & de vous dire: Puiſque vous n'avez nullement prouvé, que, quiconque erre contre quelque Point de Foi que ce ſoit, perde toute Foi Divine; ni que toute erreur, touchant les Points que les différens Partis regardent comme matieres de Foi, ſoit un péché énorme: il ne s'enſuit point du tout, que de deux hommes qui ont des ſentimens oppoſez touchant la Religion, il n'y ait que l'un ou l'autre qui puiſſe être ſauvé. Ce n'eſt pas que je nie que la Sentence de St. *Chryſoſtome*, par où vous concluez ce Chapitre, ne puiſſe être vraie dans un bon ſens; car ſouvent par la Foi, on n'entend que *la Doctrine néceſſaire pour le ſalut*, excluſivement de tout le reſte; or de dire, qu'on puiſſe ſe ſauver, lorſqu'on manque de la moindre choſe néceſſaire pour le ſalut, il y a de la contradiction. De plus, de ne pas croire tous les Points néceſſaires, ou de n'en croire aucun, c'eſt tout un par rapport au ſalut; par conſéquent on peut bien dire que celui qui ne les croit pas tous, détruit l'E-

van-

vangile de J. C.; parce qu'il le rend inutile pour la fin, à laquelle il eſt deſtiné, ſavoir le ſalut des ames. Mais je ne voi pas pourquoi tous les différens de Religion, ſeroient ſur des *matieres de Foi*, en prenant ce terme, dans le ſens de rigueur, que nous venons d'expliquer.

LA

LA CHARITE'
REVENDIQUÉE.

CHAPITRE VII.

Qu'eu égard à la Charité, que chacun ſe doit à ſoi-même, les Proteſtans ſont en état de péché, tout autant de tems qu'ils demeurent ſéparez de l'Egliſe Romaine.

I. QU'IL y ait un ordre dans la Vertu Théologale de la *Charité*, ſelon lequel, nous ſommes obligez de préférer certains Objets à d'autres; c'eſt une Vérité enſeignée unanimement par tous les Théologiens, & énoncée dans ces paroles de l'Ecriture : *Ordinavit* (a) *in me Caritatem.* La raiſon en eſt, que la Bonté infinie de Dieu, qui eſt l'*Objet formel*, ou le *Motif de la Charité*, pour lequel on aime toutes les autres choſes, eſt différemment participée par différens Objets; & par conſéquent, l'Amour que nous leur portons, pour l'amour de Dieu, doit être inégal à proportion. Dans la Vertu de *la Foi*, le cas eſt tout autre; parce que tous les Objets, ou Points que nous croyons, participent également à la Véracité Divine, ou de la Révélation, par laquelle nous croyons également toutes les choſes qui nous ſont propoſées comme révélées. Car il eſt impoſſible que Dieu révéle une fauſſeté, en quelque ma-

(a) Cant. II. 4.

matiere que ce ſoit petite ou grande. C'eſt auſſi ſur ce Fondement que nous avons dit ſi ſouvent, que la moindre erreur contre la *Foi* eſt injurieuſe à Dieu, & deſtructive du ſalut.

II. CET ordre de la Charité peut être conſideré, par rapport à Dieu, à notre propre Ame, à celle de notre Prochain, à notre propre Vie, ou à nos propres Biens, à la Vie, ou aux Biens du Prochain. Dieu doit être aimé par deſſus toutes choſes, ſoit *objectivement* (comme parlent les Théologiens) c'eſt à dire, que nous devons ſouhaiter & déſirer à Dieu un bien plus grand, plus noble, plus parfait, qu'à aucune Créature; en un mot tout ce qu'il eſt, & tout ce qu'il a; une Nature infinie, indépendante, immenſe &c.; ſoit *appreciativement*, c'eſt à dire, qu'il n'y a point de Bien que nous ne devions conſentir à perdre, plûtôt qu'à l'offenſer, & à l'abandonner. Dans les autres objets de la Charité, dont j'ai parlé, voici l'ordre qn'on doit garder. Nous pouvons, mais nous n'y ſommes pas obligez, préférer la vie, & les biens de notre Prochain, aux nôtres propres. Nous ſommes obligez de préférer l'Ame de notre Prochain à nos biens temporels, & à notre vie, s'il arrive qu'il ſoit réduit à une extrême néceſſité ſpirituelle, & que nous puiſſions l'aſſiſter, ſuivant cette Sentence de St. *Jean*; *En ceci* (a) *nous avons connu la Charité de Dieu; c'eſt qu'il a donné ſa vie pour nous; & nous devons auſſi donner notre vie pour nos fréres.* St. *Auguſtin* dit auſſi, *qu'un Chrétien ne fera nulle difficulté de perdre ſa vie* (b) *temporelle, pour ſauver la vie éternelle de ſon Prochain.* En effet nous devons préférer le bien *ſpirituel* de notre propre Ame, au bien ſpirituel & temporel de notre Prochain; parce que, comme la Charité,

(a) 1 Jean III. 16.

(b) De Mendac. c. 6.

rité, de ſa propre nature, incline celui en qui elle reſide, à aimer Dieu, & à lui demeurer uni: auſſi l'incline t-elle, à ſe procurer à ſoi-même plûtôt qu'aux autres, les choſes qui contribuent à ſon Union avec Dieu. De là il s'enſuit, que dans les choſes néceſſaires à ſalut, perſonne ne doit, dans aucun cas, ni pour quelque conſideration que ce ſoit, préférer le bien ſpirituel, de quelque perſonne particuliere que ce puiſſe être, ni même du monde entier, au ſalut de ſon Ame, ſuivant ces paroles de J. C.; *Que* (a) *ſert-il à l'homme de gagner tout le monde, s'il perd ſa propre Ame?* Ainſi, pour appliquer ceci à notre ſujet, ce ſeroit renverſer l'ordre de la Charité, ou pécher contre la Charité, entant qu'elle ſe rapporte à nous-mêmes, & que les Théologiens appellent ſous ce reſpect *Charitas propria*, que de ſe hazarder, ou à omettre quelques moyens néceſſaires à ſalut, ou à commettre quelque choſe qui y répugnât, pour quelque conſidération que ce pût être. Par conſéquent, ſi en vivant ſéparez d'avec l'Egliſe de Rome, nous nous mettons au hazard, ou de manquer de quelque choſe de néceſſaire pour le ſalut, ou de faire quelque action, qui y ſoit contraire; nous commettons un péché énorme contre la Vertu de la *Charité*, entant qu'elle nous regarde nous-mêmes; & nous ne pouvons, à moins que nous ne nous en repentions, eſpérer d'être ſauvez.

(a) *Matth.* XIX. 17.

III. MAINTENANT il y a de deux ſortes de choſes néceſſaires à Salut, ſelon la Doctrine des Théologiens. Il y en a, diſent-ils, de néceſſaires à ſalut, *neceſſitate præcepti*, néceſſaires ſeulement parce qu'elles ſont commandées; *Si vous* (b) *voulez entrer dans la Vie gardez les Commandemens.* Dans les choſes de cette eſpèce, comme l'ignorance probable de

(b) *Matth.* XIX. 17.

de la Loi, ou des Commandemens excuſe de péché celui qui ne les obſerve pas, auſſi leur inobſervation, en cas d'ignorance, n'exclud pas du ſalut. Il y en a d'autres qu'on dit être néceſſaires à ſalut, *neceſſitate Medii*, *Finis*, ou *Salutis*; parce qu'elles ſont établies de Dieu, comme des moyens, pour arriver au ſalut; de telle maniere, qu'il y auroit de la *préſomption* à *eſpérer* de pouvoir ſe ſauver ſans elles. On dit communément des premieres qu'elles ſont néceſſaires, parce qu'elles ſont commandées; & des ſecondes, qu'elles ſont commandées parce qu'elles ſont néceſſaires; c'eſt à dire, que quand il n'y auroit point, touchant ces choſes-là, de Précepte particulier; cependant, dès qu'on ſuppoſe qu'elles ont été établies, comme moyens néceſſaires à ſalut; on eſt par cela même obligé de ſe les procurer, en vertu de ce Précepte univerſel de la Charité, qui oblige chaque particulier à ſe procurer le ſalut de ſa propre ame. C'eſt de cette maniere que *la Foi divine & infaillible* eſt néceſſaire à ſalut; comme auſſi la Pénitence pour chaque péché mortel; &, ſelon la Doctrine des Catholiques, le Baptême *in re*, c'eſt à dire, *actuel*, pour les Enfans; & pour les adultes *in voto*, c'eſt à dire, *dans le deſir*, quand ils ne peuvent ſe le procurer actuellement. Et comme le Baptême eſt néceſſaire pour la rémiſſion du péché originel, & des péchez actuels, commis avant qu'on l'ait reçu; auſſi le Sacrement de *la Confeſſion*, ou de *Pénitence* eſt néceſſaire *in re*, ou *in voto*, dans *l'acte*, ou dans *le deſir*, pour la rémiſſion des péchez mortels, commis après le Baptême. Le Miniſtre du Sacrement de Pénitence devant néceſſairement être un véritable Prêtre: il eſt auſſi néceſſaire qu'il y ait dans l'Egliſe de Dieu, une véritable Ordination pour la ré-

rémiſſion des péchez dans ce Sacrement, comme auſſi pour d'autres fins, qui n'ont nul rapport au ſujet dont il s'agit. De là il s'enſuit, qu'il n'y a ni ignorance, ni impoſſibilité, qui puiſſent ſuppléer au défaut des moyens abſolument néceſſaires à ſalut. Si un Pécheur, par exemple, ſortoit de ce monde, ſans ſe repentir de tous ſes péchez mortels; mourût-il ſubitement; vint-il tout-à-coup à perdre l'eſprit; Dans ces cas il ne commettroit pas un nouveau péché en différant ſa Repentance; mais il ne laiſſeroit pas d'être puni éternellement pour les autres péchez qu'il auroit commis, & dont il ne ſe ſeroit jamais repenti. De même ſi un Enfant meurt ſans Baptême; il n'y a point de ſalut pour lui: non qu'il ait commis aucun péché actuel, en ne recevant pas le Baptême; mais à cauſe du péché originel, qui n'eſt pas remis, faute du moyen établi de Dieu pour cet effet. Je ne doute pas que tous, ou la plûpart des Proteſtans (autant que je le puis ſavoir) ne reçoivent cette Doctrine comme vraie à l'égard des Enfans des Infidèles: au moins ſai-je bien que non ſeulement les *Luthériens*, mais encore d'autres Proteſtans, comme Mr *Bilſon*, & d'autres, la tiennent pour vraie, même à l'égard des Enfans des Fidèles. Et, ſi les Proteſtans en général différent des Catholiques dans ce point-là, on ne peut nier, que ce *Diſſentiment* ne ſoit un Point très-*Fondamental*. J'en dis autant du Sacrement de Pénitence, dont ils nient la néceſſité, ſoit dans l'acte, ſoit dans le déſir; ce qui eſt auſſi une Erreur Fondamentale; parce qu'elle concerne, comme je l'ai dit, une choſe néceſſaire à ſalut. Par la même raiſon, ſi leur Prêtriſe & leur Ordination eſt douteuſe, comme elle l'eſt certainement, ils courent riſque de manquer

quer d'un moyen, ſans quoi on ne ſauroit être ſauvé. Et cette rigidité ne doit ſembler ni étrange ni injuſte ; car Dieu ayant de ſa pure grace & ſans aucun mérite de notre part, 1. deſtiné l'homme à une Félicité ſurnaturelle & éternelle, & enſuite, après notre chute en Adam, formé le deſſein de nous remettre en état d'arriver à cette Fin ; ſi c'eſt ſon bon plaiſir, d'attacher l'acquiſition de cette Fin, à certains moyens, qui paroiſſent les plus propres à ſa ſageſſe ; qui peut lui dire : Pourquoi le fais-tu ? ou qui peut *eſperer* d'arriver à cette *Fin*, autrement que par ces *moyens* ? Rendons graces à ſa divine Majeſté, de ce qu'il n'a pas dédaigné, de nous deſtiner, viles Créatures que nous ſommes, à une Fin ſi ſublime, même en nous aſſujettiſſant à des moyens.

IV. DE la différence dont nous venons de parler, il s'en enſuit une autre : c'eſt que généralement parlant, dans les choſes néceſſaires ſeulement, parce qu'elles ſont commandées, il ſuffit, pour éviter de pécher, de ſe conduire prudemment, & ſuivant une Opinion probable péſée murement, & approuvée par des hommes vertueux, ſages, & ſavans. On n'eſt pas pas non plus toujours obligé de prendre le parti le plus rigide, le plus ſévére & le plus ſûr, pourvû que celui qu'on prend ſoit fondé ſur des raiſons, qui puiſſent le faire juger probable, quoi que le contraire ait auſſi ſes probabilitez. Car dans les affaires humaines, on ne doit pas s'attendre à avoir toûjours de la certitude & de l'évidence. Mais quand il s'agit non d'éviter préciſément le péché, mais de ſe procurer de plus quelque choſe, ſans quoi on ne ſauroit être ſauvé ; je ſuis obligé par la *Loi*, & l'*Ordre* de la *Charité* de me procurer la plus grande certitude morale, qu'il

eſt poſſible, & je ne dois pas ſuivre la premiere Opinion probable, mais l'Opinion la plus ſûre; parce que ſi ma *probabilité* ſe trouvoit fauſſe, il eſt non ſeulement *probable*, mais *certain*, que je manquerois de me ſauver. Bien plus, en ce cas je commets un nouveau péché contre la *Charité* que je me dois à moi-même, & qui m'oblige à ne pas expoſer mon Ame au hazard de la perdition éternelle, lors qu'il eſt en mon pouvoir, avec l'aſſiſtance de la Grace de Dieu, d'aſſurer mon ſalut. C'eſt ſur ce même fondement, qu'encore que quelques Théologiens ſoient d'opinion, que ce n'eſt pas un péché d'uſer dans les Sacremens d'une *Matiere*, ou d'une *Forme* ſeulement probable, ſi on n'a ſimplement égard qu'à la Revérence, & au Reſpect du aux Sacremens, entant qu'ils appartiennent à la vertu *morale & infuſe* de la Religion; ſi néanmoins ce ſont des Sacremens, dont l'invalidité puiſſe mettre en danger le ſalut de celui qui les reçoit; en ce cas tous s'accordent à dire, que c'eſt un grand péché de ſe ſervir d'une *Matiere*, ou d'une *Forme* douteuſe ou ſeulement probable quand on peut s'en procurer une certaine. Par la même raiſon, quand il ne ſeroit pas certain que le Proteſtantiſme, dont on ne ſe repent point détruiſît le ſalut (au lieu que nous avons prouvé que le contraire eſt certain;) il ſuffit que cela ſoit probable; & qu'il y ait une autre voye plus ſûre, pour aller au Ciel, pour être obligé par la Loi de la Charité, à entrer dans cette voye-là.

V. MAINTENANT, que les Proteſtans ayent raiſon de douter, au moins, de leur état; cela s'enſuit de ce que nous avons dit, & prouvé, touchant l'Infaillibilité Univerſelle de l'Egliſe; & le Droit qu'elle a de déci-

der

der les Controverſes ; & d'exiger que tous les Chrétiens ſe ſoumettent à ſon Jugement, (comme il y a des Proteſtans mêmes qui en conviennent) ce qu'ils ne peuvent refuſer de faire ſans commettre un grand péché. Cela s'enſuit auſſi de ce que nous avons dit touchant *l'Unité*, *l'Univerſalité*, la *Viſibilité* de l'Egliſe, & la *Succeſſion* des Perſonnes & de la Doctrine; touchant les Conditions de la Foi divine, la *Certitude*, l'*Obſcurité*, la *Prudence*, la *Surnaturalité*; Conditions qui manquent à la Foi des Proteſtans ; touchant la Diſtinction des Points de Foi en Fondamentaux & Non-fondamentaux, que nous avons réfutée, & dont la réfutation prouve que les Hérétiques qui différent entre eux, en quelque Point, ne ſauroient avoir une même Foi, ni compoſer une même Egliſe ; touchant le Schiſme, l'Héréſie, la Perſonne de ceux qui ſe révoltérent les premiers contre l'Egliſe de Rome, leurs Motifs; touchant la nature de la Foi, qui eſt détruite par la moindre erreur; & il eſt certain qu'il faut de néceſſité que quelques-uns ſoient dans l'erreur, & deſtituez de vraie Foi; de plus, comme tous prétendent avoir une égale certitude, il eſt clair, qu'ils n'en ont ni les uns ni les autres aucune; mais qu'ils manquent de la vraie Foi, qui eſt un moyen *abſolument néceſſaire* pour le ſalut. De plus comme je l'ai déjà dit, dès qu'on accorde, que toute erreur dans les Points Fondamentaux eſt damnable, & qu'ils ignorent quels Points ſont en particulier Fondamentaux, il s'enſuit que nul d'eux, ne ſait ſi lui-même ou ſes Freres n'ont point d'erreur damnable : étant indubitable que parmi tant de gens qui different de ſentimens, il y en a quelques-uns qui errent. De ce même principe ; qu'ils ne ſauroient déter-

miner quels Points ſont Fondamentaux, je concluds, qu'ils ne peuvent pas être ſûrs, ſi les différens qu'ils ont entre eux, ne roulent pas ſur des Points Fondamentaux; ni par conſéquent s'ils ſont d'accord entre eux ſur la ſubſtance de la Foi, & ſur l'Eſperance du ſalut. J'oublie de dire, qu'ils n'ont point de Sacrement de Pénitence, inſtitué pour la Remiſſion des péchez, ou du moins qu'ils ſont obligez d'avouer qu'ils ne le croyent pas néceſſaire & cependant vos propres Freres, les Centuriateurs, (a) par exemple, reconnoiſſent que du temps de *Cyprien* & de *Tertullien*, la *Confeſſion privée* même des péchez de penſées, *étoit en uſage*; & qu'alors elle étoit *commandée, & jugée néceſſaire.* J'en dis autant de votre Ordination, qui eſt au moins fort douteuſe, & conſéquemment tout ce qui en depend.

(a) *Cent. 3 Cap. 6. Col. 127.*

VI. D'AUTRE part, pour vous convaincre, que l'Egliſe Romaine eſt la voye la plus ſûre pour aller au Ciel, ſans répéter ce que j'ai déja dit en différentes occaſions, il me ſuffira de vous faire ſouvenir, que ſi l'Egliſe Romaine n'étoit pas la vraie Egliſe, il n'y avoit point ſur la terre de vraie Egliſe. Cela eſt ſi évident que les Proteſtans eux-mêmes avouent, que durant plus de mille ans l'Egliſe Romaine étoit en poſſeſſion du Monde entier comme nous l'avons fait voir, par leurs propres Auteurs: (b) d'où il s'enſuit que ſi notre Egliſe n'eſt pas la vraie Egliſe, vous ne ſauriez prétendre, que la vôtre ait eu une *Viſibilité perpetuelle*: au lieu que la nôtre ne depend point de la vôtre, puiſqu'elle exiſtoit avant elle. Ici, je vous prie de conſidérer, en tremblant, que tous les Catholiques Romains, ſans exception, c'eſt-à-dire ces mêmes hommes, que vous ne ſauriez croire engagez dans aucune erreur damnable, ſans détruire votre propre Egliſe,

(b) *Voyez Chap. 5. §. 9.*

Eglise, & sans ruiner l'espérance que vous avez, d'être un jour sauvez: je vous prie, dis-je, de considérer, qu'ils croyent tous unanimement, & déclarent hautement que le *Protestantisme dont on ne se repent point, est destructif du salut* : & dites-moi, comme devant Dieu qui doit vous juger, s'il n'y a pas beaucoup plus de sureté à vivre & à mourir, dans cette Eglise, que vous-mêmes êtes forcez d'avouer, *qui n'est pas retranchée de l'Esperance du salut*, (ce sont vos termes) que de demeurer dans une Eglise, que cette Eglise, reconnue sans contredit, pour une vraie Eglise, croit fermement, & déclare hautement hors d'état de salut. Je conclus donc que par l'obligation la plus étroite de la Charité, que vous vous devez à vous-même, vous devez mettre votre Ame en lieu de sureté, en rentrant dans cette Eglise, d'où vos Péres sortirent par le Schisme, de crainte que vous ne trouviez, mais trop tard, cette parole du St. Esprit vérifiée à votre égard : *Celui qui aime le danger*, (a) *y périra*.

(a) *Eccl.* III. 27.

VII. CONTRE cet Argument ; qu'il y a plus de sureté dans l'Eglise Romaine, fondé sur vos propres *Concessions*, vous faites une Objection, qui se trouvera à la fin faire contre vous-même. Elle est prise des paroles des *Donatistes*, qui parloient aux Catholiques de cette maniere ; *Vous même recevez notre Baptême, nos Sacremens, notre Foi* (ici vous inserez une Explication de votre façon en ajoûtant *pour la meilleure partie*, comme si la moindre erreur en matiere de Foi, ne détruisoit pas toute la Foi ;) *Mais il n'en est pas de même de nous, nous ne recevons ni votre Baptême ni vos Sacremens ; & nous disons qu'il n'y a ni Eglise, ni salut chez vous ; donc il y a bien plus de sureté pour vous, de vous joindre à nous.*

VIII. AVEC votre permiſſion notre Argument n'eſt pas, comme vous le dites, pour le ſimple peuple ſeulement; il eſt pour tous ceux qui ont quelque ſoin de leur Ame & de leur ſalut: Il n'eſt pas non plus fondé ſur le *Jugement de Charité* que vous faites de nous (ce ſont vos termes); mais ſur la neceſſité inévitable où vous êtes ou de ſauver notre Egliſe, ou de damner la vôtre; parce que juſqu'à *Luther*, votre Egliſe n'aura point exiſté, ſi on ne ſuppoſe pas que la nôtre étoit la vraie Egliſe de Jeſus-Chriſt, Et puiſque vous appellez cet Argument un *Charme*, prenez garde que vous ne ſoyez du nombre de ceux dont parle David, *qui n'écoutent point la voix de l'Enchanteur quelque expert qu'il ſoit à charmer*. Mais pour venir au point dont il s'agit: les Catholiques n'accorderent jamais aux *Donatiſtes*, qu'ils euſſent une vraie Egliſe, & qu'ils puſſent ſe ſauver: & c'eſt pourquoi, après avoir cité de St. *Auguſtin* les Paroles des Catholiques, que les *Donatiſtes* avoient un vrai Baptême; quand vous citez la replique des *Donatiſtes*, vous ajoûtez: *ni Egliſe ni Salut*; donnant ainſi à l'Argument *cinq termes*; & jugeant bien que ſans cette Addition, il ne faiſoit rien contre nous; car comme je l'ai déjà dit, les Catholiques n'accordérent jamais, qu'il y eût chez les *Donatiſtes* ni vraie Egliſe, ni poſſibilité de ſe ſauver. Et vous-même, quelques pages après, reconnoiſſez, que les Donatiſtes *ſoutenoient une Erreur, qui eu égard à ſa matiere & à ſa nature, étoit, à proprement parler, une Héréſie, contre l'Article du Symbole, dans lequel nous faiſons profeſſion de croire la Ste. Egliſe Catholique*: Et conſequemment, vous ne pouvez leur accorder, comme vous êtes obligé de nous le faire, la poſſibilité de ſe ſauver. Les *Donatiſtes* ne pouvoient

voient donc pas faire contre les Catholiques, le même Argument, que les Catholiques font contre vous; ceux-ci vous refusant le Salut, qne vous leur accordez. Mais au moins, direz-vous, cet Argument, par rapport à la certitude de leur Baptême, ressemble au nôtre, par rapport à la sureté, & à la certitude du Salut; & ainsi les Catholiques auroient dû juger le Baptême des *Donatistes* plus certain que le leur, & souffrir qu'on rebaptizât ceux qui auroient été baptisez par des Hérétiques, ou des Pécheurs, tels que les *Donatistes* croyoient que les Catholiques étoient tous. Je réponds que non, parceque, comme c'est un Point de Foi, que le Baptême conféré par les Hérétiques, avec une *Matiere* & une *Forme* légitimes &c. est valide; de rebaptizer ceux qui auroient été ainsi baptisez, ç'auroit été tout à la fois commettre un Sacrilege; en reïterant un Sacrement qui n'est pas reïterable; & faire profession d'une erreur damnable: ainsi loin qu'il y eût à cela une plus grande sureté; ç'auroit été au contraire, une voye certaine de damnation. Mais vous confessez que dans la Doctrine & la Pratique de l'Eglise Romaine; il n'y a ni Erreur, ni abus damnable; sans quoi votre Eglise ne seroit certainement pas une Eglise. De pratiquer par conséquent ce que nous pratiquons, & de croire ce que nous croyons ne sauroit exclure du Salut, comme auroit fait la Rebaptization. Mais si les *Donatistes* avoient pû dire avec vérité, que dans l'opinion des Catholiques, & la leur propre; leur Baptême étoit bon, & tellement bon que s'il ne l'étoit pas, celui des Catholiques ne pourroit pas l'être; mais que quand celui des Catholiques ne seroit pas bon, le leur ne laisseroit pas de l'être: Et encore; que ce n'étoit pas une

erreur damnable de croire que le Baptême conféré par les Catholiques n'étoit pas bon ; ni un ſacrilege, de réiterer le Baptême conféré par les Catholiques. Si, dis-je, les Donatiſtes avoient pû dire tout cela, avec vérité, ils auroient dit quelque choſe d'à propos. Mais c'eſt-ce qu'ils ne pouvoient dire avec la moindre vraiſemblance ; ainſi leur raiſonnement étoit également vain & impie. Au contraire, c'eſt avec beaucoup de vérité que nous diſons aux Proteſtans ; Vous ne pouvez ne pas confeſſer, qu'il n'y a dans notre Doctrine nulle erreur damnable, & que notre Egliſe eſt ſi certainement une vraie Egliſe ; que ſi elle ne l'étoit, pas vous ne pourriez pas même prétendre avoir une Egliſe. Bien plus, vous accordez que vous ſeriez Schiſmatiques ſi vous retranchiez notre Egliſe du Corps de J. C. & ſi vous l'excluïez de l'Eſperance du Salut. Mais nous, nous ne vous accordons, ni ne pouvons vous accorder que votre Egliſe ſoit une vraie Egliſe, ou qu'on puiſſe s'y ſauver : Donc *il y a bien plus de ſureté pour vous, de vous joindre à nous.* Or je vous demande maintenant, contre qui eſt-ce que cette Objection a le plus de force ?

IX. MAIS je ſuis fort ſurpris, & tout le monde le ſera apparemment auſſi bien que moi, que vous ne répondiez point à l'Argument des *Donatiſtes*, qui eſt tout le même que le nôtre, à ce que vous dites ; mais que vous nous renvoyiez à St. *Auguſtin*, pour y trouver la Reponſe, comme ſi chaque Lecteur avoit auprès de ſoi une Bibliotheque, ou étoit en état d'examiner l'endroit dans St. *Auguſtin.* Vous ne pouviez douter que vos Lecteurs n'euſſent impatience de voir, comment vous repondriez à un Argument, que nous ne ceſſons point de vous faire, & lequel

ſeul,

ſeul, ſi on n'y répond pertinemment, eſt capable de porter quiconque a ſon ſalut à cœur, à prendre la voie la plus ſûre de ſe le procurer, en s'incorporant avec notre Egliſe. Mais on peut aiſément deviner la raiſon de votre ſilence ; c'eſt que la Réponſe que St. *Auguſtin* donne aux *Donatiſtes*, fait directement contre vous, & eſt préciſément la même que celle que je vous ai donnée, ſavoir ; que les Catholiques approuvent le Baptême des *Donatiſtes*, mais qu'ils déteſtent l'Hereſie de la *Rebaptiſation* : & que comme l'Or eſt bon, (c'eſt la ſimilitude, (a) dont St. *Auguſtin* ſe ſert) mais qu'on ne doit pas, pour cela, le chercher dans la Compagnie des Voleurs ; de même le Baptême eſt bon, mais qu'on ne doit pas l'aller chercher dans les Conventicules des *Donatiſtes*. Mais vous nous exemptez d'Héréſie damnable, & nous accordez le Salut, qu'il doit bien être permis d'embraſſer, dans quelque Compagnie qu'il ſe trouve ; ou plûtôt, cette Compagnie doit être embraſſée préférablement à toute autre, dans laquelle on convient de part & d'autre que le ſalut peut ſe trouver. Nous devons donc conclure de là que le plus ſûr pour vous, c'eſt de venir chercher le Salut parmi nous. Avouez que vous aviez vos raiſons, pour ſupprimer la Réponſe de St. *Auguſtin* aux Donatiſtes.

(a) *Cont. Creſc. l. 2. c. 21.*

X. Vous faites un autre Argument en notre faveur, & vous nous faites dire : Si les Proteſtans *croyent la Religion des Catholiques une voye ſure pour aller au Ciel, pourquoi ne la ſuivent-ils pas ?* A cet Argument, qui eſt tout de vous, vous faites une ample réponſe ; que vous confirmez par cette *inſtance* : *Les Jeſuites & les Dominicains ont differens ſentimens touchant la Prédeſtination, & l'immaculée Conception de la Vierge, cependant les Jéſuites croyent les Dominicains*

dans une bonne voye, & ne jugent pas leurs erreurs damnables: Les Dominicains font à l'égard des Jéſuites tout le même Jugement; & cependant ni les uns ni les autres, n'ont d'obligation de ſe ſolliciter reſpectivement d'embraſſer leur Opinion; parce qu'ils reconnoiſſent reſpectivement que leurs erreurs ne ſont pas damnables.

XI. MAIS qui eſt le Catholique qui faſſe la ſage queſtion que vous nous faites faire? Si notre Religion eſt une voie ſûre pour aller au Ciel, pourquoi ne la ſuivez-vous pas? Comme ſi tout ce qui eſt bon devoit de neceſſité être embraſſé de tout le monde! Mais que penſez-vous de l'Argument ſuivant? Notre Religion eſt de votre propre aveu une voye qui conduit au Ciel; Donc vous devez convenir que tout le monde peut la ſuivre? ou du ſuivant: Parmi les différentes Religions ou les voyes contraires d'aller au Ciel, il n'y en a qu'une de ſûre: Mais la nôtre de votre propre aveu eſt une voie ſûre; au lieu que nous ſoutenons qu'il eſt impoſſible d'arriver au Salut par la vôtre: Donc vous *pouvez*, & vous devez même embraſſer la nôtre. C'eſt-là préciſément notre raiſonnement. Et ſi les Dominicains, & les Jeſuites, pouvoient ſe dire les uns aux autres ce que nous vous diſons; alors ils pourroient auſſi fort conſéquemment, *ſe preſſer reciproquement d'embraſſer l'Opinion les uns des autres.* Vous avez encore ici le malheur de vous voir battu de vos propres Armes.

XII. RESTE donc, que par rapport à la *Foi* & à la *Charité*, les Proteſtans ſont obligez de ſe réunir à l'Egliſe Romaine. On en peut dire autant, par rapport à la Vertu Théologale de l'*Eſpérance*, ſans laquelle nul ne peut eſpérer d'être ſauvé; car cette Vertu vous manque encore, ou par excès, & par la *ſé-*

curité, ou par défaut & par le *deseſpoir*. Il en eſt à cet égard comme de votre Foi, qui péche ou par défaut, étant deſtituée *de certitude*, ou par excès, étant accompagnée d'une trop grande *évidence*. Comme auſſi, ſelon les rigides Calviniſtes, elle eſt ou ſi forte, que quand on l'a une fois, il eſt impoſſible de la perdre; ou ſi foible au contraire, ſi exténuée, un ſi parfait rien, qu'on ne peut jamais ſe la procurer. Car la vraie *Eſpérance* Théologale des Chrétiens, tient le milieu entre la *préſomption* & le *deseſpoir*. D'un côté elle nous fait travailler à notre propre ſalut, *avec crainte & tremblement*; & de l'autre elle nous porte à aſſurer notre ſalut par la pratique des bonnes œuvres, comme l'Ecriture nous y exhorte. Mais les Proteſtans au contraire ruinent l'*Eſpérance* par le *Deseſpoir*, en enſeignant que J. C. n'eſt pas mort pour tous; & qu'il y a des hommes, qui n'ont pas une Grace ſuffiſante pour ſe ſauver: ou bien ils la font dégénérer dans une vaine *préſomption*, fondée ſur la perſuaſion chimerique, qu'ils ſont prédeſtinez; ce qui exclud la *crainte* & le *tremblement*. Et comment pourroient-ils rendre leur *Vocation certaine* par de bonnes œuvres, eux qui croyent certainement, qu'antecédemment à toute bonne œuvre, ils ſont juſtifiez, juſtifiez par la Foi ſeule; & par cette même Foi par laquelle ils croyent certainement qu'ils ſont juſtifiez? Il y a des Proteſtans qui croyent cette Doctrine ſi eſſentielle, qu'ils la regardent comme l'*ame de l'Egliſe, la principale ſource du ſalut, le Point de Doctrine, le plus important & le plus capital de tous*, comme je l'ai remarqué, *Chap.* 3. §. 19. Et s'il y en a d'autres qui ſe relâchent aujourdhui de cette rigidité; au moins pouvons-nous dire des autres, qu'ils n'ont pas la Vertu Théologale de

l'Eſ-

l'Eſpérance; ou même, que ni les uns ni les autres, ne ſauroient avoir de vraie Eſpérance, tandis qu'ils eſpérent de ſe ſauver dans la Communion de ceux qui ont des ſentimens, qui ruinent directement la véritable Eſpérance Chrétienne. Pour ce qui regarde la *Foi*, il s'enſuit auſſi, que n'ayant point d'*Unité* dans cette Vertu, à cauſe de leurs *diſſentimens*, dans une Doctrine qui eſt l'*ame de l'Egliſe*, *la principale ſource du ſalut*, *le Point le plus important*, *& le plus capital de tous*; ils ſont deſtituez de cette Vertu même. Or ſi vous n'avez point de vraie *Foi*, vous n'avez point non plus de vraie *Eſpérance*. Que ſi vous dites que la vérité de ce Point-là n'eſt pas de part & d'autre ſi indiviſible, qu'il n'y ait une latitude ſuffiſante, pour embraſſer les deux Pa tis; ſans que le ſalut y ſoit intéreſſé; Je prends occaſion de là de répéter ce que j'ai déja dit, (& cet exemple en eſt une preuve évidente); que vous ne ſauriez convenir entre vous, quels points ſont, ou ne ſont pas, Fondamentaux. Ainſi de quelque côté que vous vous tourniez, vous vous trouverez également preſſez; & il demeure certain, que vous n'avez point de certitude que vous ſoyiez d'accord dans les Points Fondamentaux, ou dans l'Unité & la ſubſtance de la Foi, qui ne ſauroient ſubſiſter où il y a des diſſentimens Fondamentaux. Tout cela bien conſideré, je laiſſe à juger, ſi on doit nous accuſer de *manquer de Charité*, pour dire, que des gens qui manquent de tout ce qu'il y a de moyens les plus néceſſaires au ſalut, des trois Vertus Théologales, la *Foi*, l'*Eſpérance* & la *Charité*, ne ſauroient, en nulle maniere, être ſauvez, ſans Répentance.

XIII. Ici je mets fin à cette premiere Partie, après avoir, à ce qui me ſemble, exécuté

cuté mon premier deſſein (autant que la briéveté du tems, le peu de commoditez que j'aieuës, le manque de Livres, & ſur tout mon peu d'habileté & de talent, ont pû me le permettre) qui étoit de faire voir, qu'*entre des hommes de différentes Religions, il n'y a que ceux de l'un ou de l'autre Parti, qui puiſſent être ſauvez.* Car puiſqu'il doit néceſſairement y avoir un moyen infaillible, pour décider toutes les Controverſes de Religion, & pour propoſer les Véritez révélées de Dieu; & que ce moyen ne peut être autre que l'Egliſe viſible de J. C.; laquelle, quand *Luther* parut, n'étoit autre que l'Egliſe de Rome, & les autres Egliſes, qui étoient d'accord avec elle; que reſte-t-il, ſinon de conclure, que quiconque s'oppoſe à ſes Décrets, ou abandonne ſa Communion, réſiſte à Dieu lui-même dont elle eſt l'Epouſe, & dont elle propoſe la Vérité; & ſe rend par conſéquent coupable de Schiſme & d'Héréſie: ce que *Luther*, ſes adhérens, & généralement tous les Proteſtans, ayant fait, & continuant encore de faire, ce n'eſt pas le défaut de Charité, mais c'eſt l'évidence de la Vérité, qui nous force à déclarer hautement cette Vérité néceſſaire: QUE LE PROTESTANTISME, DONT ON NE SE REPENT POINT, DETRUIT LE SALUT.

RE-

REPONSE

AU SEPTIEME CHAPITRE.

Que les Protestans ne sont point obligez, par la Charité qu'ils se doivent à eux-mêmes, de se réunir à l'Eglise Romaine.

I. LEs quatre premiers Paragraphes de ce Chapitre, sont employez tout entiers à introduire une Vérité, que je ne crois pas qu'il y ait jamais eu, ou qu'il puisse jamais y avoir quelqu'un de bien sensé, qui nie, ou qui revoque en doute; savoir: Qu'*un homme prudent, & qui a de la Charité pour soi-même, doit prendre la voye la plus sûre pour parvenir au salut.*

II. LE 5. & le 6. ne sont, pour ainsi dire, que des renvois à des objections, auxquelles j'ai déja répondu, en leur lieu.

III. LEs 7. 8. 9. 10. & 11. n'ont d'autre fondement que cette fausse prétention, que *nous confessons que l'Eglise Romaine est exempte de toute Erreur damnable.*

IV. DANS le 12. il y a quelque chose qui a l'air de preuve, & qui pourroit tenter quelques Protestans d'abandonner quelques-uns de leurs sentimens; & quelques autres Protestans, de renoncer à la Communion de ceux-là. Mais il n'y a pas l'ombre même de raison, pas un mot ni une syllabe, pour prouver que les Protestans en général sont en état de péché,

tout

tout le tems qu'ils demeurent ſéparez de l'Egliſe Romaine. De plus, quelles que puiſſent être ces preuves, & à quelque uſage qu'on les mette; elles ont tout autant de force, contre les Papiſtes, que contre les Proteſtans; parce qu'il n'y a point de Papiſtes, qui ne croyent la Doctrine de la Prédeſtination, & de l'Election abſoluë, ou qui ne communiquent avec ceux qui la croyent. Or, quoi de plus naturel, pour un homme irrégénéré, & non prévenu d'une Grace ſpeciale de Dieu; que de faire ce raiſonnement pratique? Ou je ſuis élu, ou je ne le ſuis pas: ſi je le ſuis, il n'y a ni crime, ni impieté, qui puiſſe me damner: ſi je ne le ſuis pas, il n'y a ni travail ni induſtrie, qui puiſſe me ſauver. Maintenant je demande, s'il n'eſt pas probable que cette alternative, de même que la Doctrine de certains Proteſtans, aura le mauvais effet, d'éteindre, dans les uns, l'Eſpérance Chrétienne & la Crainte Filiale, & de les jetter dans le deſeſpoir: & de produire dans les autres la préſomption; en un mot, de les engager tous dans une vie libertine & impie. Si vous répondez que non; attendez-vous à vous voir contredit & refuté par des gens de votre propre Religion, & de votre propre Societé; & peut-être qu'à la fin vous goûterez cette Doctrine charitable; que bien qu'on puiſſe s'en prendre aux Opinions des conſéquences abſurdes, qui s'en enſuivent naturellement, on ne doit pourtant pas s'en prendre à ceux qui maintiennent ces Opinions, lorſqu'ils ne voyent pas que ces conſéquences abſurdes

s'en

s'en enſuivent; & qu'en tout cas ils les desavouent & les déteſtent. C'eſt-là toute la réponſe, que je ſerois obligé, en rigueur, de faire à cet Argument; Mais de peur que vous ne croyiez qu'on vous mépriſe, ou que ne vous plaigniez, qu'on élude vos raiſons, je prie mes Lecteurs de me permettre de les faire paſſer, chacune en particulier, par l'examen, de cenſurer celles qui meritent d'être cenſurées, & de répondre à celles qui ſemblent mériter quelque réponſe; après quoi, je ne doute pas que ce que j'ai déja dit en général, ne ſe vérifie dans le particulier.

Réponſe au §. 1.

V. Je dis donc d'abord 1. qu'il étoit inutile de prouver, qu'il y a en toutes choſes un ordre à garder; & combien plus dans la Charité, qui étant une des choſes les plus excellentes, pourroit ſe gâter, par le deſordre? Mais ſi cela avoit beſoin de preuve; Ce texte des Cantiques, *Ordinavit in me Charitatem*, n'étoit pas le plus propre du monde à le démontrer. 2. La raiſon par où vous prétendez prouver, *que nous devons aimer certains Objets plus que d'autres; parce qu'ils participent plus à la Bonté Divine*, eſt tout à fait chimérique, & contraire à ce que vous dites auſſitôt après. Car, ſelon cette Règle, perſonne ne devroit s'aimer plus que le reſte du monde, (ce que vous exigez pourtant qu'on faſſe); à moins qu'on ne ſe perſuadât fauſſement, qu'on participe plus à la Bonté Divine, que tout le reſte du monde enſemble. La vraie raiſon pourquoi on doit aimer une choſe plus qu'une autre; c'eſt

qu'elle eſt meilleure, c'eſt à dire meilleure par rapport à nous, ou parce que Dieu nous le commande; ou parce qu'il le fait lui-même, & qu'il y a obligation pour nous, de conformer notre volonté à celle de Dieu. 3. Il n'eſt pas vrai, que *tous les Objets que nous croyons, participent également au Témoignage, ou à la Révélation Divine*. Car il y en a qui ſont révélez plus clairement; & il y en a d'autres qui le ſont plus obſcurément; par conſéquent, tout ce que vous avez bâti ſur ce beau fondement tombe par terre. Voilà pour le 1. Paragraphe.

VI. DANS ce Paragraphe, il y a pluſieurs Articles dignes de cenſure. 1. Il n'eſt pas vrai que *nous devions ſouhaiter, ou déſirer à Dieu, une Nature infinie, indépendante, immenſe*; car il n'eſt pas poſſible qu'on ſoit obligé de ſouhaiter à quelqu'un ce qu'il a déja, quand on ſait qu'il l'a déja; ni qu'il l'ait perpétuellement, quand on ſait qu'il eſt impoſſible qu'il le perde jamais. Ainſi la *complaiſance*, & la *joye*, & nullement les *ſouhaits* & *le déſir*, ſont en cette occaſion, les propres effets de l'amour. 2. Quand vous dites *que dans les choſes néceſſaires à ſalut, nul ne peut, dans aucun cas, ni pour quelque conſidération que ce ſoit, préférer le bien ſpirituel de tout le Monde entier, au ſalut de ſa propre ame*; il me ſemble, qu'en cela vous condamnez l'un des Actes les plus ſublimes de Charité, de l'un des plus grands Saints qui ait jamais été, je veux dire de St. *Paul, qui ſouhaite d'être anathême, ou ſéparé de J. C., pour l'amour de ſes Fréres.* Réponſe au § 2.

Pour

Pour le Texte que vous citez comme une confirmation de ce que vous avancez : *Que ſert-il à l'homme de gagner tout le monde s'il perd ſa propre ame ?* Il ne fait rien au ſujet ; il n'y a pas de doute, qu'il ne ſert de rien à l'homme d'en uſer de la ſorte ; mais ce n'eſt pas de quoi il eſt queſtion : il s'agit de ſavoir, ſi un homme ne peut pas préférer légitimement à ſon avantage particulier l'intérêt univerſel, ſpirituel, & éternel du Prochain. 3. Quand vous dites, que *c'eſt agir directement contre la Charité que l'on ſe doit à ſoi-même, que de ſe hazarder à omettre quelques moyens néceſſaires à ſalut.* Cela eſt vrai : mais il ne l'eſt pas moins, que c'eſt agir directement contre la même Charité, que de ſe hazarder à omettre quelque choſe, qui peut de maniere ou d'autre contribuer à ſon ſalut ; qui peut de maniere ou d'autre rendre le chemin qui y conduit, plus ſûr, ou moins dangereux. Ainſi quand les Erreurs de l'Egliſe Romaine ne feroient que me retarder tant ſoit peu dans le chemin du ſalut, ou le rendre tant ſoit peu dangereux ; je devrois, par la Charité que je me dois à moi-même, renoncer à ces erreurs, bien que compatibles avec le ſalut. 4. Quand vous inférez, que *ſi en vivant ſéparez d'avec l'Egliſe Romaine, nous nous mettons au hazard de manquer de quelque choſe de néceſſaire pour le ſalut ; nous commettons un péché énorme contre la Vertu de la Charité, entant qu'elle ſe rapporte à nous-mêmes* ; cette conſéquence peut être bonne à l'égard de ceux qui ayant cette opinion de l'Egliſe Romaine, ne laiſ-

ſent pas de vivre ſéparez d'avec elle: Mais la ſuppoſition d'où vous l'inférez eſt certainement fauſſe. Nous ſommes perſuadez que nous pouvons vivre, & mourir hors de l'Egliſe Romaine, ſans nous mettre à un pareil hazard: Bien plus, nous ſommes perſuadez qu'il y a autant de danger à y vivre & à y mourir, qu'à paſſer par deſſus un Gouffre, ce que quelques gens peuvent faire à la vérité ſans le ſavoir, & échapper le danger; quoi qu'il y ait lieu de craindre que de cent il n'y en a peut-être pas un qui n'y périſſe.

VII. LA premiere choſe à quoi je m'arrête c'eſt l'aveu que vous faites; *que dans les choſes, qui ne ſont néceſſaires, que parce qu'elles ſont commandées, l'ignorance probable du Commandement excuſe de péché, & n'exclud pas du ſalut.* A mon avis une des conſéquences de cette Doctrine, eſt, que comme on ne prétend point que la ſoumiſſion à l'Egliſe Romaine ſoit néceſſaire, ſinon parce qu'elle eſt commandée, l'ignorance probable de ce prétendu Commandement, doit excuſer de péché, & ne pas exclure du ſalut. Maintenant ce Commandement n'étant pas formel dans l'Ecriture; & comme il ne s'en déduit, que par des conſéquences, qui ne ſont rien moins que claires & évidentes; & qu'au contraire il y a une infinité de bonnes raiſons, qui ſemblent prouver clairement, qu'il n'y a pas telle choſe que ce Commandement; n'eſt-ce pas manquer de Charité que de ſuppoſer, que notre ignorance, à cet égard, n'eſt pas au moins probable, ſinon, tout conſideré, abſolument invincible? Pour

Réponſe au § 3.

ce

ce qui me regarde, je ſuis bien ſûr que je n'ai rien oublié, pour le découvrir ce commandement, dans l'Ecriture; mais, plus je l'y ai cherché, & moins j'ai réuſſi à l'y trouver: ainſi s'il y eſt, je ſuis certainement fort excuſable; & vous ſeriez fort peu charitable, ſi vous me jugiez à cette occaſion en toute rigueur. 2. Vous dites qu'*outre les choſes qui ſont néceſſaires, parce qu'elles ſont commandées, il y en a d'autres qui ſont commandées parce qu'elles ſont néceſſaires.* Vous mettez de ce nombre *la Foi divine & infaillible, le Baptême en acte pour les Enfans, & dans le déſir, pour les Adultes; & le Sacrement de la Confeſſion, pour quiconque a commis des péchez mortels.* Il me ſemble qu'il y a dans ces paroles, un étrange Paradoxe, ſavoir que la Foi, le Baptême, & la Confeſſion, ne nous ſont pas néceſſaires parce que Dieu les a établies; mais qu'il les a établies, parce qu'elles nous étoient néceſſaires antécedemment à ſon établiſſement. Si cela étoit vrai, il faudroit qu'il y eût outre Dieu, quelque choſe qui les rendît néceſſaires; & qui eût mis Dieu lui-même dans la néceſſité de les établir. De plus en mettant la Foi au rang de ces moyens néceſſaires, vous paroiſſez exclure les Enfans du Salut, car la Foi vient de l'*ouïe;* & ils en ſont incapables. En exigeant que cette Foi ſoit *infaillible & divine*, vous jettez vos Croyans dans des perplexitez infinies; car le moyen qu'ils puiſſent diſcerner, ſi leur Foi eſt divine ou humaine; le moyen qu'ils puiſſent diſcerner, ſi c'eſt par une Foi di-

divine, ou ſimplement humaine, qu'ils croyent l'infaillibilité de votre Egliſe. Si vous avez quelque marque, qui puiſſe leur ſervir à faire ce diſcernement, ayez la bonté de nous dire quelle elle eſt; car peut-être pourra-t-elle auſſi nous ſervir à faire voir que notre Foi eſt divine auſſi bien que la vôtre. Quand vous dites auſſi que *le Baptême en acte eſt néceſſaire pour les Enfans, & en déſir ſeulement pour les Adultes*; je ſuis fort trompé ſi cette derniere clauſe ne détruit le fondement de la premiere. Car ſi le déſir du Baptême peut tenir lieu aux adultes du Baptême même; il faudra dire que ces Paroles de J. C. *Si l'homme ne renaît d'eau &c.*, ne doivent pas s'entendre litteralement, & à la rigueur, du Baptême extérieur; car le deſir du Baptême n'eſt pas le Baptême; & ainſi le fondement de votre Doctrine touchant la néceſſité abſoluë du Baptême, ſera renverſé. En effet ſi votre gloſe va, juſqu'à ſauver les adultes, par un ſimple deſir du Baptême, ſans le Baptême actuel; pourquoi ne va-t-elle pas un peu plus loin? & pourquoi n'accorde-t-elle pas quelque eſpérance de Salut aux Enfans qui meurent ſans Baptême, & à qui il eſt plus impoſſible d'avoir le deſir du Baptême, qu'aux adultes d'avoir le Baptême même? Enfin pour ce qui regarde votre Sacrement de Confeſſion, nous ne reconnoiſſons pas, & nous ne voyons pas qu'il puiſſe être ſi néceſſaire. Certainement *ceux qui confeſſent leurs péchez & qui les abandonnent, trouveront Miſéricorde*, bien que ce ne ſoit qu'à Dieu ſeul, & non aux hommes, qu'ils les confeſſent; au lieu

qu'il eſt ſûr, que ceux qui les confeſſent à Dieu & aux hommes, n'en obtiendront point le pardon, s'ils ne les abandonnent pas efficacement, & dans le temps. 3. Quand vous dites que *ſuppoſé que ces moyens ſoient établis, comme abſolument néceſſaires à Salut, on ne peut pas ne ſe pas croire d'obligation de ſe les procurer.* Il faut encore ſuppoſer que nous ſachions qu'effectivement ils ſont établis comme tels, & qu'il ſoit de plus en notre pouvoir de nous les procurer; autrement, bien que ce ſoit notre malheur de ne pas arriver à cette fin, faute de moyens, ce ne peut jamais être notre faute: & il ne peut jamais y avoir d'obligation pour nous de nous les procurer: car cette Regle de Droit eſt auſſi le dictamen de la droite Raiſon & de l'Equité: *Qu'à l'Impoſſible nul n'eſt tenu.* Nous ne ſaurions être obligez à rien qu'en vertu de quelque Commandement; or il eſt impoſſible que Dieu commande ſerieuſement une choſe qu'il ſait être impoſſible. Car commander ſérieuſement, c'eſt commander à intention d'être obéi; ce qu'il n'eſt pas poſſible qu'il faſſe, s'il ſait que la choſe commandée eſt impoſſible à faire. Enfin quiconque eſt obligé à faire une choſe, & ne la fait pas, commet une faute, cela eſt certain; mais quelle faute eſt-ce que commettent les Enfans, en ne ſe procurant pas le Baptême? Ils ne ſont donc pas obligez de ſe le procurer. 4. *Si les Proteſtans*, dites-vous, *different d'avec vous, ſur la néceſſité du Baptême des Enfans; on ne peut nier que cette différence ne ſoit*

dans un Point Fondamental : ſi vous l'entendez d'un Point qui vous paroit tel ; cela ne ſouffre pas de difficulté ; mais ſi vous l'entendez d'un Point, qui eſt tel dans la vérité ; cela ſe peut nier très-certainement. Preuve de cela ; c'eſt que je le nie : & je ſoutiens, qu'il ne me paroît, en nulle façon, néceſſaire pour le Salut, de maintenir le vrai ſentiment, ou de n'en avoir point d'erroné, ſachant l'état de ces Enfans. Ce qu'il y a de certain, & ce que nous ſommes obligez de croire, c'eſt que Dieu ne leur fera point d'injuſtice ; mais de quelle maniere il les traitera en particulier, c'eſt-ce qui ne nous regarde pas, & c'eſt par conſéquent de quoi nous ne devons pas tant nous inquieter. 5. *Vous dites la même choſe du Sacrement de Pénitence.* Cela eſt vrai, vous le dites ; mais les preuves en ſont au bout de votre plume. Enfin, quand vous dites que cette rigueur ne doit paroître *ni étrange ni injuſte en Dieu : mais que nous devons plûtôt lui rendre graces, de ce qu'il veut bien nous ſauver, même par des moyens.* Je réponds que cela eſt très-vrai, que nous devons bien nous garder de taxer d'injuſtice la volonté de Dieu connue ; mais je ne croi pas qu'il ſoit illicite, ou qu'il y ait de la preſomption, de douter, ſi ce que vous pretendez être la volonté de Dieu, l'eſt bien en effet, & non plutôt votre *préſomption* : Et ſi le cas y echet, nous pouvons en toute ſûreté vous faire ſouvenir de la menace d'Ezéchiel, contre ceux qui diſent *Ainſi dit l'Eternel* ; lors

qu'ils n'ont ni Autorité ni commiſſion certaine de lui, de s'expliquer de la ſorte.

Réponſe au §. 4.

VIII. Vous enſeignez dans ce Paragraphe cette fauſſe & pernicieuſe Doctrine: *Que pour nous procurer le Salut, à nous-mêmes nous ſommes toûjours obligez, ſous peine de péché mortel, de prendre le parti le plus ſûr; mais que pour éviter le péché, nous n'y ſommes pas obligez; mais que nous pouvons ſuivre l'Opinion de quelques Docteurs graves*, encore que le Parti contraire ſoit certainement exempt de péché, & que celui qu'ils conſeillent ſoit douteux. La 1. partie de cette aſſertion, eſt viſiblement fauſſe; car encore que la Prudence, & la Charité que nous nous devons à nous-mêmes, puſſent nous engager à en uſer toûjours de la ſorte; il arrive ſouvent, que ce qui eſt le plus hazardeux pour nous-mêmes, & pour nôtre propre Salut; eſt néanmoins, non ſeulement le plus légitime, mais encore le plus charitable, & le plus généreux. Par exemple, la fuite en temps de perſécution, eſt la voye la moins expoſée à la tentation, & la plus ſûre, pour notre propre ſalut en particulier; cependant, il n'y a, je croi, perſonne, qui oſât condamner d'impiété, un homme qui prendroit la réſolution de ne pas ſe ſervir de ſa liberté à cet égard; & qui pour la plus grande Gloire de Dieu, pour rendre un plus grand ſervice à la vérité, pour confirmer ſes Fréres dans la Foi, aimeroit mieux s'expoſer à la dure & dangereuſe épreuve de la perſécution, que de l'éviter; mettre ſon Ame

me au hazard de la Tentation, dans l'eſperance de la ſurmonter avec la Grace de Dieu, que de perdre l'occaſion de faire un grand bien, & de rendre un ſignalé ſervice à ſes Fréres. Cette premiere partie eſt donc manifeſtement fauſſe ; la ſeconde eſt non ſeulement fauſſe, mais impie ; car vous nous y faites entendre clairement, que dans votre Opinion, la réſolution d'éviter le péché de tout notre pouvoir n'eſt pas un moyen néceſſaire de Salut ; & que nous pouvons même nous réſoudre à ne le pas faire, ſans courir le riſque de nous damner. En quoi vous enſeignez que nous pouvons faire beaucoup plus pour l'amour de nous-mêmes, & en vuë de nous rendre heureux, que pour l'Amour de Dieu. qui contredit ce précepte de J. C. *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton ame, & de toutes tes forces ;* & cette Doctrine : que l'*Amour de Dieu conſiſte à éviter le Péché, & à garder ſes Commandemens.* Vous êtes encore en cela, d'un ſentiment directement contraire à celui de St. *Paul.* Ce grand Apôtre, étoit, ſans contredit, un Docteur grave ; il avoit décidé *qu'il étoit permis de manger des viandes immolées aux Idoles :* cependant, il ne laiſſe pas d'enſeigner, que celui qui ſeroit ſcrupule d'en manger, & qui par cette raiſon s'en abſtiendroit, ne pécheroit pas en cela, & devroit être ſeulement regardé comme un *Frêre infirme* ; au lieu que celui qui en mangeroit avec une conſcience douteuſe (quoi que St. *Paul* jugeât cettte action licite en elle-même) *pé-*

 Les Proteſtans ne ſont point obligez de cheroit, & ſeroit condamné pour cette action-là. Vous vous donnez, j'en conviens, pour de rigides & zélez Défenſeurs de la néceſſité des bonnes Oeuvres ; mais dans le fond vous ne faites que *proférer des menſonges par Hypocriſie.* & quand on y regarde de près, il paroit que pourvû que vous rendiez vous & vos fonctions néceſſaires, vous n'inſiſtez pas beaucoup ſur l'Obéiſſance que l'on doit à Dieu. Il n'y a pour ſ'en convaincre pleinement, qu'à réfléchir d'une part ſur l'obligation indiſpenſable, que l'Ecriture impoſe à tous les Chrétiens, de mortifier generalement toutes leurs habitudes vicieuſes, de ſe convertir, de changer de vie, en un mot d'obeïr pleinement à l'Evangile ; & à ſe ſouvenir de l'autre, qu'un acte d'attrition, lequel joint avec l'Abſolution du Prêtre ſuffit pour le Salut, n'eſt pas la Mortification, qui eſt une Oeuvre difficile, qui demande du temps, & ne ſe peut pas faire en un inſtant. Mais pour le preſent, je n'en veux de preuve que cette Doctrine impie ; qu'il eſt néceſſaire de recevoir, en acte, ſi cela eſt poſſible, ſinon dans le deſir, le Baptême, & l'Abſolution de vous, & cela avec intention ; & qu'il ſuffit néanmoins, pour éviter le péché, de s'en rapporter à la direction d'un homme vain, qui peut ou par foibleſſe ſe tromper ſoi-même, ou par malice, tromper autrui ; & néglige d'ailleurs, la direction certaine de Dieu lui-même & de ſa propre Conſcience. Vous pouvez ſavoir par votre propre experience, beaucoup mieux que je ne pourrois

vous l'apprendre, l'étrange abus qu'on fait tous les jours de cette Doctrine ; néanmoins le peu de temps que j'ai été parmi vous m'a donné lieu d'en connoître quelque choſe ; & voici un exemple dont je ſuis le témoin. J'ai connu un jeune Etudiant à *Douay* à qui un fameux Caſuiſte permit de jurer d'une choſe, comme en ayant une connoiſſance certaine, bien qu'il n'en eût aucune connoiſſance certaine, mais ſeulement une forte préſomption ; & cela par cette raiſon, parce que *c'étoit l'opinion d'un Docteur grave, qu'il pouvoit prêter ce ſerment.* Sur ce même principe, toutes & quantes-fois, que vous aurez un puiſſant parti dans ce Royaume, & une puiſſance ſuffiſante, pour y rétablir votre Religion, vous pouvez pour cela dépoſer, ou tuer le Roi s'il eſt neceſſaire, faire ſauter en l'air le Parlement, & exterminer tous ceux qui ont une Foi différente de la vôtre. Vous le pouvez, quand même dans votre Opinion, ces moyens vous paroîtroient illicites ; parce que Bellarmin, (1) qui paſſe parmi

(1) *Bellar. contr Barclai. Cap. 7. in Cap. 7. in réfutare conatur Barclai. verba illa Renuli.* Veteres illos Imperatores Conſtantium, Valentem, & cæteros, non ideó toleravit Eccleſia, quod legitimè ſucceſſiſſent ; ſed quòd illos ſine Populi detrimento coercere non poterat. *Et miratur hoc idem ſcripſiſſe Bellar. l 5. de Pontif. cap. 7.* Sed, ut magis miretur ſciat hoc idem ſenſiſſe B. Thomam 2. 2. q 2. a. 2. ad 1 ubi dicit Eccleſiam toleraſſe, ut fideles obedirent Juliano Apoſtatæ ; *quià ſui novitate nondum habebant poteſtatem, compeſcendi Principes terrenos. Et poſteà S. Greg. dicit* ; nullum adverſus Juliani perſecutionem, fuiſſe remedium, præter lacrymas ; *quoniam non habebat Eccleſia vires* quibus illius tyrannidi reſiſtere poſſet.

parmi vous, pour un homme d'une vertu approuvée, d'un rare ſavoir, a déclaré que ſon opinion étoit qu'ils étoient licites en diſant: *que le manque de pouvoir, pour ſoutenir leur Révolte, fut la ſeule raiſon, qui empêcha les premiers Chrétiens, de ſe révolter contre les Empereurs Perſécuteurs.* Par la même raiſon, les Sacrificateurs, les Scribes, & les Phariſiens, qui étoient renommez parmi les Juifs, pour leur vertu, leur ſavoir, & leur prudence, ayant décidé, que c'étoit non ſeulement une action permiſe, mais même louable, de perſecuter J. C. & ſes Apôtres; Les Peuples pûrent en toute ſûreté de Conſcience, ſe conformer à l'opinion de leurs Conducteurs; car en cela, ſelon votre Doctrine, ils agirent prudemment, & ne firent que ſuivre un ſentiment, peſé mûrement, & approuvé d'un grand nombre d'hommes qui, à ce qu'il leur ſembloit, étoient diſtinguez, par leur vertu, leur ſavoir; & leur prudence; bien plus qui étoient *aſſis ſur la Chaire de Moïſe*, & de qui il étoit dit, *faites ce qu'ils vous diſent de faire*; ce qui, ſelon vous, doit s'entendre univerſellement, & ſans aucune limitation ni reſtriction. Par la même raiſon, les Payens pouvoient légitimement perſécuter les premiers Chrétiens, parce que *Trajan* & *Pline*, Perſonnages d'une grande vertu, & d'une rare prudence, étoient de cette opinion. Enfin de ce même Principe s'enſuit cette impie & deteſtable maxime, (que vous m'imputez par une horrible Calomnie, bien que je la deteſte & l'abhorre) ſa-

voir ; *qu'on peut ſe ſauver dans toutes les Religions.* Car il eſt bien certain, que la Religion eſt une de ces choſes, qui ne ſont néceſſaires, que parce qu'elles ſont commandées ; car s'il n'y en avoit point, qui fût commandée, ſous peine de damnation ; comment pourroit-ce être une action damnable, de n'en point avoir ? Ce ne ſeroit pas non plus une Action damnable d'être d'une fauſſe Religion, ſi ce n'étoit pas un péché d'en être. Car ce n'eſt pas par un heureux hazard que les hommes ſont ſauvez ; mais uniquement par leur Obéiſſance ; non plus que ce n'eſt pas par leur mauvaiſe fortune qu'ils ſont damnez, mais à cauſe de leurs péchez & de leur deſobéiſſance. Il n'y a que le péché, dont les Gages ſoient la Mort ; & St. Jaques a certainement eu intention de nous apprendre la cauſe totale & complete du péché & de la mort dans ces paroles : *La Convoitiſe, quand elle a conçû enfante le péché, & le péché quand il eſt conſommé, cauſe la mort.* Puis donc que dans ces ſortes de choſes, il ſuffit, ſelon votre Doctrine, afin d'éviter le péché de ſe conduire prudemment, & conformément à une Opinion probable peſée mûrement, & approuvée par des hommes vertueux, habiles, & prudens ; & puiſque les Juifs ont leurs *Gamaliels*, les Payens leurs *Antonins*, & les autres Sectes Chrétiennes, leurs Chefs & leurs Conducteurs, eſtimez du Peuple, qui ne ſait pas mieux, (& cela ſans qu'il y aille de ſa faute) comme des hommes de vertu, de ſavoir & d'une rare ſageſſe : il s'enſuit évidemment,

que d'embrasser leurs differentes Religions, c'est une action de prudence, & selon vous cela suffit, pour les disculper de péché, & par conséquent pour les sauver de la damnation, *car dans les affaires de la vie, & dans les Discours ordinaires, on ne doit pas toûjours s'attendre, à avoir de l'Evidence & de la Certitude.* Je me suis arrêté plus long-temps à réfuter cette Doctrine non seulement parce qu'elle est impie, qu'on en abuse, & qu'on en peut abuser davantage encore; mais parce que la Doctrine contraire, savoir, qu'*il y a obligation, quand il s'agit d'éviter le péché, de prendre toûjours le parti le plus sûr*, est un principe solide, pour réfuter clairement la principale conclusion, que vous prenez à tâche de prouver dans ce Chapitre; & de plus une preuve convainquante, qu'eu égard à la Charité que chacun se doit à soi-même, & à l'Obéissance qui est due à Dieu, les Papistes, que l'Ignorance n'excuse pas, sont en état de péché, tout le temps qu'ils demeurent soumis à l'Eglise Romaine.

IX. CAR si la voye la plus sûre pour éviter le péché, est aussi la plus sûre pour éviter la damnation, il ne sera certainement pas difficile d'inférer de là; que la voye des Protestans est la plus sûre, & celle des Papistes la plus dangereuse. Contentez-vous de fixer votre attention sur les Controverses suivantes; s'il est permis de vénérer les Images, de peindre & de représenter la Trinité; d'invoquer les Anges & les Saints; de réfuser la Coupe aux Laïques; d'adorer le Sacrement; de défendre

à certains Ordres d'Hommes & de Femmes de ſe marier ; de célébrer le Service public, dans une Langue, généralement non entenduë de ceux qui y aſſiſtent : & vous ne pourrez vous empêcher de reconnoître, que dans toutes ces diſputes, le parti que vous prenez eſt le plus dangereux, & que celui que nous prenons eſt le plus ſûr pour éviter le péché. En effet dans tous & chacun de ces Points, ſi ce que nous diſons eſt vrai, il y a de l'impieté à faire ce que vous faites. Au lieu, que ſi ce que vous dites eſt vrai ; nous ne courons aucun riſque ; parce que nous nous abſtenons ſeulement de faire certaines actions, que vous-mêmes ne jugez pas néceſſaires. Nous prétendons, & nous ſommes prêts de prouver par des Principes, dont vous & nous convenons, qu'en toutes ces choſes-là, vous violez des Commandemens formels de Dieu ; & nous vous oppoſons des Textes de l'Ecriture qui peſez mûrement ſuffiroient pour décider toutes ces Queſtions ; mais au moins ne pouvez-vous nier, avec modeſtie, qu'ils ne rendent vos Opinions fort douteuſes. D'autre part, vous ne ſauriez prétendre, & ſi vous le prétendiez vous vous trouveriez dans l'impoſſibilité d'en apporter la moindre preuve ; qu'il y ait la moindre néceſſité de pratiquer aucune de ces choſes ; que ce ſoit une choſe illicite de ne pas vénérer les Images, de ne pas peindre la Trinité ; de ne pas invoquer les Anges & les Saints ; de ne pas donner aux Communians le Sacrement tout entier ; de ne pas adorer

l'Euchariſtie, de ne pas défendre le Mariage ; de ne pas célébrer le Service public dans une Langue non-entendue : Je ſoutiens, dis-je, que vous ne ſauriez produire aucune Loi de Dieu, qui ordonne ces Pratiques, non pas même un ſimple Conſeil Evangelique, qui les autoriſe. Or *où il n'y a point de Loi, il ne peut y avoir de péché ;* car le péché n'eſt autre choſe que la Transgreſſion de la Loi. Il demeure donc prouvé, que ſi votre Egliſe s'abſtenoit de faire ces choſes-là, elle n'encourroit par là nul danger, ni aucun ſoupçon de pécher ; au lieu qu'en les faiſant, elle fait tout autant d'actions, ſinon impies, au moins ſuſpectes & dangereuſes. Je conclus donc ce qu'il faloit conclure, ſavoir, que ſi le parti le plus ſûr pour éviter le péché, eſt auſſi le parti le plus ſûr pour éviter la damnation, comme il l'eſt certainement ; en ce cas, la voye des Proteſtans eſt inconteſtablement la plus ſure, & celle des Papiſtes la plus dangereuſe. Je ſai que vous ne manquerez pas de dire: que votre Egliſe ayant jugé que toutes ces choſes ſont légitimes, *nous ſommes obligez par un précepte divin, ſinon de les faire, au moins de les approuver : qu'au moins c'eſt le Jugement que vous en faites, & qu'ainſi le Parti que nous ſuivons n'eſt pas plus ſûr que celui que vous ſuivez.* A cela je réponds que l'Autorité de votre Egliſe n'eſt pas un principe commun à nous & à vous ; & qu'ainſi vous ne devez pas l'alléguer en diſputant contre nous. Nous aurions tout autant de raiſon de vous objecter notre

nôtre Jugement, que vous, de nous objecter le vôtre. De plus c'eſt préciſement de ce que votre Egliſe a défini ces ſortes de choſes, & de ce qu'elle ordonne, qu'on les approuve comme légitimes, que nous nous plaignons, nous l'accuſons, qu'en cela elle a excédé ſon pouvoir; nous regardons ces définitions-là comme téméraires & dangereuſes, & nous ſoutenons qu'en les faiſant, elle a pris le parti le moins ſûr & a quitté celui qui étoit ſans contredit hors de danger & de ſoupçon de péché; & conſequemment qu'elle s'eſt écartée du chemin qui va droit au Ciel, pour en prendre un qui eſt certainement détourné, & plein de peril. Si l'on vous accuſoit de déſobeir à votre Egliſe, vous auriez raiſon d'en appeller aux Décrets de votre Egliſe même, pour vous juſtifier; mais quand c'eſt à ces Decrets mêmes qu'on s'en prend en les accuſant d'être contraires à la Parole de Dieu; il y a du ridicule, à les alléguer, dans leur propre cauſe. Vous direz, *que votre Egliſe eſt infaillible, & que ſes Decrets ne ſauroient être par conſéquent injuſtes.* REPONSE Mais vous pouvez vous tenir pour dit, que ceux qui accuſent votre Egliſe d'erreur, ne conviendront pas de ſon Infaillibilité: faites-nous voir, en quel endroit il eſt écrit qu'elle eſt infaillible; & voilà la diſpute finie: Mais juſques là, trouvez bon que je tire une Concluſion directement oppoſée à la vôtre; & voici en deux mots mon raiſonnement: Votre Egliſe, dans bon nombre de ces dé-

ciſions, ne prend pas le parti le plus ſûr pour éviter le péché; Donc elle ne prend pas le parti le plus ſûr pour éviter la damnation. Cette conſéquence eſt tout autrement juſte que celle-ci: votre Egliſe eſt infaillible; Donc, encore qu'elle n'enſeigne pas la voye la plus ſûre pour éviter le peché; elle enſeigne la voye la plus certaine pour arriver au ſalut.

X A la fin de cette Section, voici ce que vous dites: *S'il peut paroître, je ne dis pas certain, mais au moins probable, que le Proteſtantiſme dont on ne ſe repent point, détruit le ſalut; & en même tems qu'il y a une voye plus ſûre; il s'enſuit qu'on eſt obligé par la Loi de la Charité de prendre cette voye-là.* Faites-le donc paroître; & je ceſſe dès lors d'exhorter qui que ce ſoit à demeurer Proteſtant; car ſi je le faiſois, je l'exhorterois à agir en fol. Mais après tous vos beaux & longs raiſonnemens, vous en voilà encore à dire: *s'il peut paroître.* D'où il paroît ſuffiſamment, ſans *ſi*, & ſans *&*, que ce que j'ai dit dès le commencement de ce Chapitre eſt vrai, que les quatre premiers Paragraphes, ſont employez tout entiers à introduire une vérité qu'il n'y a jamais eu perſonne bien ſenſé qui ait niée; ſavoir: *Qu'on eſt obligé, ſi on veut agir ſagement, & conformément à la Charité qu'on ſe doit à ſoi-même, de prendre la voye la plus ſûre, pour arriver au ſalut.*

Réponſe au § 5. XI. DANS cette Section, vous alléguez quelques raiſons apparentes; *Les Proteſtans*, dites-vous, *ont raiſon de douter de leur état*,

tat, après ce que vous avez dit de l'Infaillibilité Uniuerſelle de l'Egliſe, du droit qu'elle a de juger des Controverſes, &c. Je réponds que de tout ce que vous avez dit, ils ont raiſon de conclure que vous n'avez rien de bon à dire. Ils auroient tout autant de raiſon de douter que le mouvement fût poſſible, après ce qu'en a dit *Zénon* dans la Phyſique d'*Ariſtote*; qu'ils en ont de douter, après ce que vous avez dit; s'il eſt bien poſſible, que l'Egliſe Romaine erre. Au moins eſt-il bien certain, que le plus foible des Argumens de *Zénon*, eſt beaucoup plus fort que le plus fort des vôtres; & que vous auriez beaucoup plus de peine à y répondre, que je n'en ai trouvé à répondre aux vôtres. Vous jugez à propos d'en répéter deux ou trois dans cette Section; & il y a bien apparence qu'étant auſſi prudent que vous l'êtes, voulant en répéter quelques-uns, vous avez fait choix de ceux qui vous ont paru les meilleurs; ainſi en priant le Lecteur, de vouloir bien juger des autres par ceux-là, cette priere ne peut que vous paroître raiſonnable.

XII. VOICI donc le premier, mis en forme: *La moindre erreur en matiere de Foi, détruit la nature de la Foi: Or il eſt certain, qu'il y a quelques Proteſtans qui errent; Donc ils n'ont pas la ſubſtance de la Foi.* J'ai, ci-devant, réfuté la Majeure de cet Argument, par des raiſons ſans réplique, & empruntées d'un de vos meilleurs Auteurs, qui fait voir clairement que ſon ſentiment, tout étrange qu'il vous paroît, lui eſt commun avec bien d'autres Docteurs de votre Communion. De plus,

ſi le vôtre étoit vrai, il s'en enſuivroit, que vous, ou les *Dominicains* n'auriez pas la ſubſtance de la Foi, parce que vos opinions & les leurs, ne ſont pas moins contraires entre elles, que celles des *Arminiens* & des *Calviniſtes*.

XIII. VOICI votre ſecond Argument; *Puiſque les Proteſtans prétendent tous avoir une égale certitude; c'eſt une preuve évidente, que ni les uns ni les autres n'en ont aucune.* Si cet Argument étoit concluant, celui-ci ne le ſeroit pas moins: Puiſque les Proteſtans & les Papiſtes prétendent les uns & les autres avoir une égale certitude; il eſt évident que ni les uns ni les autres n'en ont aucune. Il en faudroit dire autant de celui-ci: Puiſque tous les Chrétiens prétendent avoir une égale certitude; c'eſt une preuve évidente, qu'ils n'en ont tous aucune. Le ſuivant devroit être auſſi bon & concluant: Puiſque les hommes de toutes les Religions prétendent à une certitude égale, il eſt évident, qu'ils n'ont, tous tant qu'ils ſont, & de quelque Religion qu'ils ſoient, aucune certitude. En vérité, Monſieur, il faut que le faux zèle, & le Diable, vous ayent aveuglé étrangement, ſi vous ne vous êtes pas apperçu, que ces horribles Impietez ſont les conſéquences immédiates de votre Doctrine: & ſi vous vous en êtes apperçu, vous mériteriez une cenſure plus énorme encore. Voilà néanmoins, les preuves, par où vous vous flattez d'avoir démontré que les Proteſtans ont raiſon de douter au moins de leur état par rapport au ſalut. Et j'oſerois

pa-

parier ma vie, qu'il n'y en a aucune, parmi celles que vous avez alléguées, je vous en donne le choix, dont je ne puiſſe faire voir, devant des Juges équitables & desintéreſſez, qu'elle eſt ou étrangere à la queſtion, ou *inconſéquente* & mal déduite, ou enfin appuyée ſur quelque principe faux ou du moins incertain.

XIV. ON peut mettre en un votre troiſiéme & quatriéme Argument: *Les Proteſtans ne ſauroient dire, quels Points ſont, en particulier, fondamentaux; ils ne ſauroient dire par conſéquent, ſi eux ou leurs Fréres n'ont point d'Erreurs Fondamentales, & ſi leurs différens entre eux ne roulent pas ſur des Points Fondamentaux.* J'ai déja fait voir l'*inconſéquence* de cette double concluſion: car, dès que je ſai que l'Ecriture contient tout ce qu'il y a de fondamental (quoi qu'elle contienne, outre cela, pluſieurs autres Points; ce qui eſt cauſe qu'on ne peut pas dire aiſément, & préciſément, leſquels ſont, ou ne ſont pas, Fondamentaux); dès que je ſai cela, dis-je & que je croi l'Ecriture, qui m'empêche d'être aſſuré, que je croi tous les Points Fondamentaux; & que tous ceux qui croyent l'Ecriture auſſi ſincérement que je la croi, ne différent de moi en rien de Fondamental?

XV. VOUS dites à la fin de ce Paragraphe, que *vous oubliez de dire, qu'ils n'ont point de Sacrement de Pénitence inſtitué pour la rémiſſion des Péchez; ou du moins que nous ſommes obligez d'avouer, que nous ne le croyons pas néceſſaire; que cependant*

nos

 Les Proteſtans ne ſont point obligez de nos propres Fréres, les Centuriateurs, reconnoiſſent que du tems de Cyprien, & de Tertullien, la Confeſſion privée même des péchez de penſées étoit en uſage; & qu'alors elle étoit commandée, & jugée néceſſaire: & puis, pour notre Ordination; Elle eſt, dites-vous, fort douteuſe, & conſéquemment, tout ce qui en dépend. REPONSE. *J'oublie* auſſi de répondre que votre Confrére *Rhenanus* reconnoît tout le contraire; & ſoutient que la Confeſſion, cenſée alors néceſſaire, & en uſage, étoit la Confeſſion publique, & en face d'Egliſe; & qu'il n'y avoit pas telle choſe au monde que votre Confeſſion auriculaire. Mais on a pris ſoin de lui fermer la bouche, dans votre *Indice expurgatoire*. 2. Que votre Confrére *Arcudius* reconnoît que du tems de St. *Cyprien* on donnoit l'Euchariſtie aux Enfans, qu'on jugeoit cela néceſſaire, ou du moins utile; & cette pratique ne prouve pas moins: Or je voudrois bien ſavoir ſi vous croyez aujourd'hui votre Egliſe obligée à reprendre cet ancien uſage, & à en faire le même jugement qu'on en faiſoit anciennement. 3. Qu'elle pouvoit être alors commandée, & étant commandée être jugée néceſſaire; ſans être rien de plus qu'une Conſtitution Eccleſiaſtique. Je ne veux pas nier non plus, que ſi l'Egliſe préſente pouvoit & vouloit faire de bons Règlemens, pour prévenir les abus; & que la jugeant utile, elle trouvât bon de l'enjoindre; qu'alors, étant commandée, elle ne fût néceſſaire. 4. Pour ce qui regarde nos Ordinations, outre que j'ai déja prouvé qu'il n'eſt pas poſſible qu'el-

qu'elles ſoient auſſi douteuſes que l'expérience fait voir, qu'elles ſont certainement ſuffiſantes pour amener les hommes à la Foi, & à la Repentance; & conſéquemment au Salut: Et qu'après tout, s'il y avoit quelque défaut ſecret de quelque choſe de néceſſaire, ſans qu'il y allât de notre faute, Dieu ne manqueroit pas d'y ſuppléer.

XVI. ICI vous dites que *vous ne voulez pas répéter ce que vous avez déja dit en différentes occaſions, & qu'il vous ſuffira de nous faire ſouvenir que ſi l'Egliſe Romaine n'étoit pas la vraie Egliſe, il n'y avoit point ſur la terre de vraie Egliſe: ce qui eſt ſi évident que les Proteſtans eux-mêmes avouent &c.* REPONSE. Je ne *répéte pas non plus;* je me contente de vous faire ſouvenir, que vous n'avez rien moins que prouvé, qu'il y eût aucune vraie Egliſe viſible, dans le ſens que vous l'entendez; & que, ſuppoſé qu'il y en eût, elle ne pût être autre que l'Egliſe Romaine. Pour ce qui eſt de l'aveu des Proteſtans, qui vous ſert ici de preuve, il paroît, par ce que vous-même citez d'eux, que par le *Monde entier*, ils n'ont entendu que *la plus grande partie du Monde*; ce qui eſt une figure aſſez ordinaire; & qu'ils n'eurent jamais intention de nier, qu'outre l'Egliſe, qui regnoit, & triomphoit alors dans le Monde, il y avoit une autre Egliſe militante, d'autres Chrétiens, ſuffiſamment viſibles, bien que perſécutez & opprimez. Enfin vous ne prouvez pas ici, non pas même avec l'aide d'un Paralogiſme, que ſi l'Egliſe Romaine étoit

Réponſe au § 6.

toit alors l'Egliſe viſible ; elle devoit être conſéquemment, la ſeule ou la plus ſûre voye pour aller au Ciel ; & cependant, il étoit fort néceſſaire de bien faire voir la connexion de cette conſéquence. Car, autant que j'en puis juger, il n'eſt pas impoſſible qu'elle ne fût alors la ſeule Egliſe viſible, & qu'aujourd'hui, elle ne ſoit un chemin fort dangereux pour conduire au Ciel, ou peut-être qu'elle n'en ſoit en aucune façon le chemin.

XVII. Vous ſuppoſez enſuite fauſſement, que *tous les Catholiques Romains, ſans exception, déclarent hautement, que le Proteſtantiſme, dont on ne ſe repent point, détruit le Salut.* Vous devriez au moins en excepter deux de ma connoiſſance ; l'un c'eſt *vous-même*, & l'autre *François de Ste. Claire*, qui enſeigne *que l'ignorance, & la Repentance, peuvent ſauver de la damnation, un Proteſtant, qui meurt dans ſes Erreurs.* Et c'eſt auſſi là, de votre propre aveu, toute la Charité, que les Proteſtans, qui vous ſont les plus favorables, vous accordent : ainſi vous vous contrariez étrangement vous-même, en ajoûtant que ce ſont-là *les mêmes hommes, que nous ne ſaurions croire engagez dans aucune Erreur damnable, ſans détruire notre propre Egliſe, & ſans ruiner l'eſpérance que nous avons d'être un jour ſauvez.* Au lieu que, comme je l'ai déja dit, fuſſiez-vous Turcs ou Payens, cela n'empêcheroit pas que nous ne puſſions être bons Chrétiens. Il n'eſt pas non plus néceſſaire, pour qu'il y eût une Egliſe perpétuelle avant *Luther*, que vos Er-

Erreurs, même dans ce tems-là, ne fuſſent pas damnables; mais ſeulement, qu'elles ne damnaſſent pas actuellement un petit nombre d'ignorans parmi vous. Le Pathétique, que vous employez ici, eſt donc bien hors de propos; & il étoit bien inutile que vous nous conjuraſſiez de conſiderer ces choſes en tremblant! Nous les avons conſiderées, & *reconſiderées;* nous les avons enviſagées de tous leurs côtez; & nous n'y trouvons ni vérité, ni matiere à faire trembler. Il n'y a que des Enfans & des Fols, qui s'effrayent en voyant un épouvantail, pour les hommes raiſonnables, ils n'y prennent ſeulement pas garde.

XVIII. J'AI pleinement réfuté, au commencement de ce Chapitre, tous les raiſonnemens de ces cinq Paragraphes, en diſant qu'ils portent tous ſur un fondement faux, & ſur la mépriſe affectée, *que nous reconnoiſſons, & ſommes obligez de reconnoître, que l'Egliſe Romaine eſt exempte de toute Erreur damnable.* C'eſt ce qui paroîtra évident ſi l'on conſidere que le 7. & le 8. ne ſont rien que les paroles du Dr. *Potter*; & que dans les *trois autres*, vous répétez la même fauſſeté juſqu'à ſept fois. Prenez la peine de relire votre propre Ecrit, vous verrez que je ne vous en impoſe point; & qu'en plus de cent autres endroits, vous tirez avantage de cette fauſſe imputation. Après quoi ſi vous voulez bien réfléchir, que vous-même inſinuez clairement, que les raiſons du Dr. *Potter*, que vous cenſurez ici, ſeroient bonnes & concluantes, ſi nous ne nous accordions

Réponſe aux § 7. 8. 9. 10. & 11.

pas

pas (comme nous ſommes bien éloignez de faire) cette exemption d'Erreurs damnables ; j'eſpére que vous aurez aſſez de bonne foi pour avouer, que de répondre à ces Paragraphes, c'eſt une vraie ſurerogation en matiere de civilité. Néanmoins, en partie, pour gagner vos bonnes graces, mais ſur tout, pour fermer la bouche à certaines gens qui ne manqueroient pas de dire, que tout ce que je laiſſerois ſans réponſe, renferme un Argument inſoluble ; je m'en tiendrai à ma premiere reſolution, qui eſt de vous ſuivre pied à pied ; & de répondre à tout en particulier, & ponctuellement.

XIX. 1. DONC je réponds à la petite parentheſe, que vous avez renfermée entre les expreſſions du Dr. *Potter* § 5. *que la moindre petite Erreur en matierc de Foi détruit toute la Foi.* Et pour omettre ce qui a été dit auparavant, je réponds ici ce qui convient ; que St. *Auguſtin*, de l'Autorité de qui vous vous faites fort, étoit d'un autre avis : Il crut que les *Donatiſtes* avoient quelque Erreur en matiere de Foi ; mais il ne crut pas qu'ils avoient perdu toute la Foi. On ne peut rien dire de plus formel ſur cela que les paroles que voici : *Vous étes avec nous* (dit-il aux Donatiſtes) *dans le Baptême, dans le Symbole, dans les autres Sacremens.* (*Ep.* 48). Il dit auſſi (*ſuper geſtis cum Emerito*) *Vous m'avez prouvé que vous avez la Foi, prouvez-moi de même que vous avez la Charité.* Les paroles ſuivantes d'*Optat* ſont parallèles à celles-là ; *Entre vous & nous l'Ordre Eccleſiaſti-*

ſiaſtique eſt le même; Nous avons mêmes Leçons, meme Foi, mêmes Sacremens. Où nous pouvons, chemin faiſant, remarquer, que dans l'Opinion de ces Péres, les *Donatiſtes* tout Hérétiques & Schiſmatiques qu'ils étoient, donnoient la vraie Ordination, le vrai Sacrement de Mariage, la vraie Abſolution Sacramentale, la vraie Confirmation, le vrai Sacrement de l'Euchariſtie, la vraie Extrême Onction; ſinon, (& c'eſt dequoi on vous laiſſe le choix) quelques-uns de ces Rites, n'étoient pas cenſez être des Sacremens. A l'égard de l'Ordination, ſoit que St. *Auguſtin* crût qu'elle fût un Sacrement, ou non, il eſt certain, qu'il fut d'opinion, qu'elle demeuroit toute entiere parmi eux; car il le dit en termes exprès, dans ſon Livre contre l'Epitre de *Parmenien.* Or ſi vous pouvez concilier cette Doctrine, avec la Doctrine préſente de l'Egliſe de Rome, *eris mihi magnus Apollo.* Je vous regarderai comme un grand Clerc.

XX. QUAND au commencement de la 8. Section, vous niez, *que l'Argument, pris de notre Conceſſion, que vous pouvez vous ſauver, ſoit ſeulement pour le ſimple peuple*; & que vous dites, qu'*il eſt généralement pour tous.* Je réponds, que quiconque ſe laiſſe prendre à cet Argument, doit être aſſez ſimple, & aſſez peuple pour prendre l'Argument ſuivant, pour un Argument concluant: Il y a quelques ignorans dans l'Egliſe Romaine, qui, de l'aveu des Proteſtans, peuvent s'y ſauver (qui eſt tout ce qu'ils avouent & rien plus); Donc

il

il y a une entiere ſûreté pour moi à être de l'Egliſe Romaine. Celui que ce beau raiſonnement perſuaderoit, devroit auſſi ſe rendre à celui-ci, qui eſt tout auſſi bon & tout auſſi concluant: Il y a des Proteſtans ignorans, qui, de l'aveu des Papiſtes, & de M. K. . . en particulier, peuvent ſe ſauver dans leur Religion; Donc il y a une entiere ſûreté pour moi, à me faire de la Religion Proteſtante. Quand vous dites que cet Argument *eſt fondé ſur la néceſſité inévitable où nous ſommes, ou* de ſauver *votre Egliſe, ou* de damner *la nôtre; parce que, juſqu'à* Luther, *la nôtre n'aura point exiſté, ſi on ne ſuppoſe que la vôtre étoit la vraie Egliſe.* Je réponds que cette cauſe n'en eſt point une; car 1. comme *Luther* n'exiſtoit pas avant *Luther*, & que néanmoins, il ne laiſſa pas d'exiſter quand il exiſta, quoi qu'il n'eût pas exiſté auparavant; de même il n'y a point de répugnance dans les termes, qu'il ne pût y avoir une vraie Egliſe après *Luther*, quand il ſeroit vrai qu'il n'y en eût point eu pluſieurs ſiécles avant lui; comme depuis *Chriſtophle Colomb*, il y a eu des Chrétiens en Amérique quoi qu'il n'y en eût point eu pluſieurs ſiécles auparavant. En effet, vous ne prouvez point du tout, & la choſe n'eſt pas non plus évidente par elle-même, que la génération des Egliſes ſoit univoque; & qu'il n'y ait qu'une Egliſe, qui en puiſſe engendrer une autre. Il n'eſt pas vrai non plus, que l'exiſtence préſente d'une vraie Egliſe, dépende néceſſairement de ſa perpétuité dans tous les ſiécles

eles, non plus que l'exiſtence préſente de quelques Peripatéticiens ou Stoïciens ne dépend pas de l'exiſtence perpétuée des Philoſophes de ces Sectes. Car encore que je ne nie en aucune maniere la Perpétuité de l'Egliſe; je ne voi pourtant rien dans tout votre Livre, qui m'oblige à croire que la vérité de l'Egliſe préſente en dépende; ni rien qui puiſſe empêcher qu'une fauſſe Egliſe, par un effet de la bonne Providence, ne conſerve les moyens de réfuter ſes propres Héréſies, & de ramener les hommes à la Vérité, & de ſuſciter ainſi une vraie Egliſe, j'entends de rendre à la Parole de Dieu le credit & l'autorité qu'elle doit avoir parmi les hommes. C'eſt ainſi que les Juifs conſervent les moyens de convertir les hommes au Chriſtianiſme; les Papiſtes, les moyens de les convertir au Proteſtantiſme; & les Proteſtans (qui ſelon vous ſont une fauſſe Egliſe) conſervent (ſi l'on vous en croit) les moyens de les convertir au Papiſme; & cela, en conſervant la Bible, où vous croyez trouver des preuves, capables de les ramener à votre Religion. 2. Vous ne prouvez point, & ce n'eſt pas non plus une choſe évidente par elle-même, que la Perpétuité de l'Egliſe dépende de la vérité de la vôtre. Car, quoique vous vous donniez de grands airs, comme s'il n'y avoit eu que vous au monde avant *Luther*; tout le monde reconnoit la vanité de cette prétenſion, & qu'il y avoit d'autres Chrétiens que vous, qui auroient pû perpétuer l'Egliſe ſans vous. 3. Enfin vous ne prouvez point, & il n'eſt

pas de ſoi-même évident, que de ce qu'on reconnoit que vous êtes, dans quelque ſens, une vraie Egliſe, on ſoit obligé de vous accorder, qu'on puiſſe s'y ſauver ; à moins que cette poſſibilité ne ſoit reſtrainte, à quelques Membres ignorans, ce qui eſt une *ſynecdoche*, & une figure aſſez ordinaire.

XXI. Vous dites, *que les Catholiques ne convinrent jamais que les Donatiſtes euſſent une vraie Egliſe, ou pûſſent ſe ſauver* ; & moi je réponds, que St. *Auguſtin* convenoit, *que ceux d'entre eux qui cherchoient la Vérité, & qui étoient diſpoſez, quand ils la trouveroient de renoncer à leurs Erreurs, n'étoient pas Hérétiques, & pouvoient par conſéquent ſe ſauver, nonobſtant leurs erreurs.* Et c'eſt-là toute la Charité que les Proteſtans ont pour les Papiſtes.

XXII. Vous dites que le Dr. *Potter*, ayant cité St. *Auguſtin* faiſant dire aux Catholiques, que *les Donatiſtes avoient le vrai Baptême;* quand il vient à citer le même Pére, faiſant répondre les *Donatiſtes*, ajoûte au Texte, ces paroles : *Ni Egliſe, ni ſalut.* Reponse. Vous faites tort au Dr. *Potter*, qui n'a pas prétendu citer les propres paroles, mais ſeulement le ſens de St. *Auguſtin*, qui ſe trouve effectivement complet dans ce Pére, pour l'uſage que le Dr. *Potter* en fait. Voici les paroles de St. *Auguſtin* : *Petilianus dixit, venite ad Eccleſiam populi, & aufugite Traditores ſi perire non vultis.* „ Venez à l'Egliſe où le peuple s'aſſemble, „ & vous éloignez des Traditeurs ſi vous „ ne voulez pas vous perdre ; car, afin

„ que

„ que vous ſachiez que tout coupables „ qu'ils ſont, ils ont bonne opinion de „ notre Foi, voici je rebaptize ceux qu'ils „ ont infectez; mais eux admettent ceux „ que nous avons baptizez „. Ce qui prouve clairement, que *Pétilien* regardoit les *Donatiſtes*, comme l'Egliſe, & excluoit les Catholiques du ſalut. Par conſéquent ces paroles: *ni Egliſe ni ſalut*, ne ſont pas une addition du Dr. *Potter*. Quand vous dites encore, que *les Catholiques ne convinrent jamais qu'il y eut parmi les Donatiſtes, ni vraie Egliſe, ni poſſibilité de ſe ſauver*: Je dis, qu'il paroît, par ce que j'ai cité de St. *Auguſtin*, qu'ils accordoient aux Donatiſtes l'un & l'autre, de même que nous l'accordons aux Papiſtes. Pour ce qui eſt de la conceſſion du Dr. *Potter*, qu'*ils avoient une Erreur, qui de ſa nature, & eu égard à ſa matiere étoit une Héréſie*; Cela prouve ſeulement, qu'ils étoient materiellement Hérétiques, & vous n'ôtez pas à ces ſortes d'Hérétiques l'eſpoir & la poſſibilité du ſalut. De ſorte que, tout conſideré, cet Argument dans la bouche des *Donatiſtes*, avoit beaucoup plus de force contre les Catholiques, qu'il n'en a, dans la bouche des Catholiques contre les Proteſtans; parce que les Proteſtans n'accordent pas plus d'eſpoir de ſalut aux Papiſtes, que les Papiſtes en accordent aux Proteſtans: au lieu que les *Donatiſtes* excluoient abſolument du ſalut tous ceux qui n'étoient pas de leur Parti, qu'ils ne daignoient pas même mettre au rang des Chrétiens; ce qui n'empêchoit pas les Catholiques de

traitter de Fréres, & de juſtifier d'imputation d'Héréſie, ceux d'entre eux, qui étant dans l'erreur : *quærebant cauſâ ſollicitudine Veritatem corrigi parati cum invenerint* ; „ cherchoient avec ſoin la Verité ; „ & qui étoient diſpoſez à l'embraſſer „ quand ils l'auroient trouvée.

XXIII. QUAND vous dites, que l'*Argument des Donatiſtes, pour la Certitude de leur Baptême (que les Catholiques admettoient, au lieu que les Donatiſtes n'admettoient pas celui des Catholiques) n'eſt pas ſi bon que le vôtre, touchant la Certitude de votre Salut, fondé ſur la Conceſſion des Proteſtans ; parce que nous reconnoiſſons qu'il n'y a ni erreur ni abus damnable dans la Doctrine & dans la Pratique de l'Egliſe Romaine.* Je réponds que vous nous en impoſez ; que nous ne reconnoiſſons rien de tel ; & qu'encore que vous répétiez cent fois la même choſe, la répétition ne la rend pas plus vraie. Nous diſons hautement, que vous croyez, & faites profeſſion de croire pluſieurs erreurs damnables, viſiblement contraires à des préceptes formels de J. C. tant cérémoniels que moraux, beaucoup plus viſiblement contraires à ces divins préceptes, & par conſéquent beaucoup plus damnables, que n'étoit la Rebaptiſation des *Donatiſtes*. Ainſi comme c'eſt là toute la diſparité dont vous ayez pû vous aviſer, & que cette diſparité n'a nul fondement ; il s'enſuit, que ce que les Catholiques repondirent fort à propos touchant la Certitude de leur Baptême, nous pouvons auſſi le répondre, mais

avec

avec encore beaucoup plus de raiſon & de force pour la Certitude & la ſûreté de notre Salut.

XXIV. COMME vous ſoutenez, que *ç'auroit été commettre un ſacrilege, & faire profeſſion d'une Héréſie damnable, que de rebaptiſer ceux que les Hérétiques avoient baptiſez*; ayez la bonté de me dire quand cette Doctrine commença à être reçûe dans l'Egliſe. Si elle l'étoit dès le commencement, il faudra dire que *Cyprien*, tout ſaint & Martyr qu'il eſt, ait fait profeſſion d'une Héréſie damnable. Si elle ne l'étoit pas, il faudra dire que votre Egliſe en excommuniant *Firmilien*, & les autres Evêques, ſans en avoir de raiſon ſuffiſante, fit une action Schiſmatique. Vous voyez donc que de quelque côté que vous vous tourniez, il y a de grandes difficultez; prenez quel parti il vous plaira, vous ne ſauriez les reſoudre toutes.

XXV. VOUS continuez à nous imputer dans cette Section, *que nous ne ſaurions nous diſpenſer d'avouer qu'il n'y a nulle erreur damnable dans votre Doctrine; & que votre Egliſe eſt tellement une vraie Egliſe, que ſi elle ne l'étoit pas, nous ne pourrions pas ſeulement prétendre en avoir une.* Je réponds encore, qu'il n'y a dans ce que vous dites ni vérité, ni pudeur; & qu'il eſt bien étrange que vous oſiez nous ſoutenir en face que nous avouons une choſe, que nous nions de toutes nos forces, & en toute occaſion. Pour moi, quand je ſerois à la torture, je ne confeſſerois ni l'une ni l'autre de ces choſes.

XXVI. Vous ajoûtez immédiatement après, que *le Dr.* Potter *accorde, que nous ſerions Schiſmatiques ſi nous retranchions votre Egliſe du Corps de J. C. & ſi nous l'excluïons de la poſſibilité du Salut.* J'ai déja fait voir qu'il n'accorde rien de pareil. Il dit à la vérité; que *de ne l'avoir pas fait, eſt une choſe qui nous juſtifie de l'imputation de Schiſme,* d'où vous inférez par une conſéquence fauſſe & Sophiſtique, *qu'il doit accorder, que ſi nous l'avions fait, nous ſerions Schiſmatiques;* faiſant ainſi croire à votre Lecteur, que ce qui n'eſt dans la vérité qu'une conſéquence que vous tirez mal à propos, eſt une conceſſion formelle du Dr. *Potter.* Car comme tout homme qui n'eſt pas Papiſte, n'eſt pas Jeſuite, & que néanmoins tout Papiſte n'eſt pas pour cela Jéſuite, ou comme tout homme qui ne va pas en Angleterre, ne va pas à Londres, & qu'on peut neanmoins aller en Angleterre ſans aller pour cela à Londres: Enfin comme quiconque n'eſt pas homme n'eſt pas Roi; & qu'il y a néanmoins pluſieurs hommes qui ne ſont pas Rois: de même, il peut être certain, que quiconque ne fait pas cela, c'eſt-à-dire *ne retranche pas de ſa Communion ceux d'avec qui il ſe ſepare*, eſt innocent du crime de Schiſme; & que ceux qui le font (quand il y a pour cela cauſe légitime) peuvent bien auſſi n'en être pas coupables.

XXVI. Vous paroiſſez *ſurpris de ce que le D. Potter n'a pas répondu à l'Argument des Donatiſtes, qu'il dit être le même que le vôtre; & de ce qu'il vous renvoye à*

St.

St. Auguſtin, pour y lire la réponſe qu'il y a faite: comme ſi chaque Lecteur avoit auprès de ſoi une Bibliotheque; ou la capacité d'examiner les endroits mêmes dans St. Auguſtin. Je réponds que ne s'agiſſant que de la parité des Argumens, & nullement de la réponſe à ces mêmes Argumens, il ſuffiſoit au Dr. *Potter*, de faire voir que celui des Donatiſtes, que vous ne conviendriez pas qui fût bon, l'étoit tout autant que le vôtre, & par conſéquent que le vôtre n'étoit pas bon. Or dans cette vue, comme il ne lui ſervoit de rien de ſupprimer la réponſe de S. Auguſtin, auſſi n'étoit-il pas néceſſaire qu'il la produisît; ainſi il a fait plus pour vous qu'il n'étoit obligé en vous renvoyant à St. Auguſtin, pour cette réponſe. Quand vous *dites qu'il avoit ſes raiſons pour la ſupprimer parce qu'elle faiſoit directement contre lui.* Je réponds que cela eſt ſi peu vrai, qu'elle peut ſervir pour ſon deſſein tout auſſi bien, que ſi elle avoit été faite exprès, car comme St. *Auguſtin* dit, *que les Catholiques approuvent la Doctrine des Donatiſtes, mais qu'ils abhorrent l'Héréſie de la Rebaptiſation:* nous diſons de même, que nous approuvons les veritez fondamentales, & ſimplement néceſſaires que vous retenez, & par le moyen deſquelles un petit nombre de bonnes ames peut ſe ſauver parmi vous; mais que nous deteſtons vos ſuperſtitions & vos Héréſies nombreuſes. Et comme il dit, que l'or eſt bon, mais qu'on ne doit pas le chercher dans la compagnie des voleurs; & que le Baptême eſt bon, mais qu'on

ne doit pas le chercher dans les Conventicules des Donatiſtes: nous diſons de même, que les Véritez que vous retenez ſont bonnes, & que nous eſperons qu'elles ſuffiront, pour ſauver ceux d'entre vous qui ſont de bonne foi dans l'ignorance; mais qu'on ne doit pas les chercher dans les Conventicules des Papiſtes, où elles ſe trouvent mêlées avec un grand nombre de ſuperſtitions & d'impietez. Quand vous ajoûtez, *que nous vous exemptons de toute erreur damnable, & vous accordons l'eſpoir du ſalut*, vous heurtez encore contre la même pierre; & ni le Dr. *Potter*, ni aucun autre Proteſtant, n'eſt coupable de ce relâchement; ainſi vous ne ſauriez nier, que cette même réponſe ne puiſſe bien ſervir aux Proteſtans contre le prétendu charme des Papiſtes; comme elle ſervit à St. Auguſtin, contre les *Donatiſtes*: & qu'après tout ce n'étoit pas le Dr. *Potter*, mais vous qui aviez interêt à la ſupprimer.

XXVIII. Le dernier endroit du Livre du Dr. *Potter*, dont il vous a plû de faire mention dans cette premiere Partie du vôtre; eſt un Argument qu'il vous prête, & dans lequel il vous fait parler en ces termes: *Si les Proteſtans croyent la Religion des Papiſtes une voye ſûre pour aller au Ciel, pourquoi ne la ſuivent-ils pas?* Vous n'approuvez pas cet Argument, *parce qu'il peut y avoir pluſieurs bonnes choſes, qu'il n'eſt pourtant pas néceſſaire que tout le monde embraſſe*; auſſi le tournez-vous en ridicule; *il eſt*, dites-vous, *de lui, ce bel Argument!* Vous lui demandez enſuite ce qu'il penſe

de

de ce même Argument tourné de cette maniere : *Notre Religion eſt de votre propre aveu une voye qui conduit au Ciel ; Donc vous devez convenir que tout le monde peut la ſuivre.* Ou bien ainſi : *Parmi les différentes Religions il n'y en a qu'une de ſûre; la vôtre, de notre propre aveu, eſt une voie ſûre, au lieu que vous ſoutenez qu'il eſt impoſſible d'arriver au ſalut par la nôtre ; Donc nous devons embraſſer la vôtre.* REPONSE. J'ai conſulté le Dr. *Potter*, & j'ai à vous dire de ſa part, qu'il penſe paſſablement bien de ces Argumens, mais qu'il a une très-mauvaiſe opinion de celui qui les fait, & qui affirme ſi ſouvent, ſans pudeur, & ſans conſcience, ce qu'il ne peut pas ne pas ſavoir qui eſt viſiblement faux ; & la raiſon du Dr. *Potter* ; c'eſt qu'il eſt ſi éloigné de reconnoître, & de vous avoir donné le moindre lieu de juger qu'il reconnût : *que votre Religion eſt une voie ſûre pour tous ceux qui la ſuivent* ; ſur quoi tout votre raiſonnement roule : que dans l'endroit même, d'où vous avez pris les paroles que vous citez, il déclare formellement : *que ſi elle n'eſt pas certainement damnable, elle eſt extrémement dangereuſe à l'égard de ceux qui la profeſſent, quand ils croyent, ou qu'ils pourroient croire le contraire, s'ils avoient le cœur droit, & non opiniâtrement pervers; mais qu'à nôtre égard, étant convaincus en conſcience, comme nous le ſommes, qu'elle* [*l'Egliſe Romaine*] *erre en pluſieurs choſes, nous ſommes obligez, même ſous peine de damnation, de l'abandonner dans ces erreurs-là.* Et quoi qu'ici vous paroiſſiez affecter

une grande rigidité, & juger, que dans notre Religion on ne peut eſpérer de ſe ſauver; cependant vous avez témoigné ailleurs que vous aviez plus de Charité pour nous, juſques là que vous ſembliez diſputer avec le Dr. *Potter*, à qui ſeroit le plus charitable pour le parti oppoſé, en nous aſſûrant poſitivement que *vous aviez autant de Charité pour les Proteſtans, que le Dr. Potter en a pour vous, lui qui fonde principalement l'eſperance qu'il a de votre ſalut, ſur l'Ignorance &c.* Maintenant j'en appelle au Jugement des Lecteurs équitables, s'il n'eſt pas vrai que le deſaveu que nous faiſons, de vous croire exempts d'erreurs damnables, n'eſt pas tout ſeul, une pleine réfutation de tout ce que vous avancez *dans ces cinq Paragraphes.* Pour vous en particulier, j'avoue que j'ignore quelle échappatoire, quelle défaite, vous pourrez inventer pour vous juſtifier de mauvaiſe foi, d'avoir imputé environ cent fois au Dr. *Potter* de vous accorder ce qu'il ne vous accorda jamais, ce qu'il deſavouë, ce qu'il nie formellement, & ſi ſouvent, que vous-même n'avez pû vous empêcher de le remarquer, & d'en faire mention.

XXIX. La meilleure excuſe qu'on puiſſe faire de ce procédé c'eſt de dire que votre mépriſe vient, de ce que vous avez pris la ſuppoſition d'une Conceſſion, pour une Conceſſion même; une Figure de Rhétorique, qu'on appelle *Conceſſion*, pour une Aſſertion poſitive. Il eſt vrai qu'il parle de vos erreurs en ces termes: *Quand elles ne ſeroient pas damnables en elles-mêmes*

mes pour ceux qui croyent réellement ce qu'ils font profeſſion de croire ; pour nous qui les croyons des erreurs, ſi nous faiſions profeſſion de les croire, elles ſeroient certainement damnables pour nous. Mais dire *Quand vos erreurs ne ſeroient pas damnables, nous ne pouvons pas en faire profeſſion*, n'eſt pas dire qu'elles ne ſoient pas damnables ; c'eſt ſeulement ſuppoſer qu'elles ne le ſoient pas. C'eſt comme ſi vous diſiez : Quand l'Egliſe erreroit dans des Points Non-fondamentaux, vous n'auriez pas raiſon de vous ſéparer d'elle ; ou bien encore : Quand nous errerions, en croyant J. C. réellement préſent, notre erreur nous juſtifieroit d'Idolatrie. C'eſt auſſi comme ſi un Proteſtant vous diſoit : Quand vous ne commettriez point d'Idolatrie en adorant l'Hoſtie, néanmoins dans l'incertitude où vous êtes que le Prêtre ait eu intention de conſacrer, il eſt au moins certain que vous vous expoſez au danger d'en commettre une ; En ce cas je préſume que vous conviendriez que ce ne ſeroit pas agir de bonne foi, que d'interprêter ce dernier exemple, comme un aveu, que vous commettez d'Idolatrie, en adorant le Sacrement, ou les précédens, comme des aveus que vous errez dans des Points Non-fondamentaux, ou en croyant la Préſence réelle. Par la même raiſon, vous n'avez pas dû concevoir que le Dr. *Potter* vous accordât, que vos erreurs ne ſont pas damnables ; tandis qu'il ne dit rien de plus que ceci : *Quand elles ne ſeroient pas damnables, ou ſuppoſé qu'elles ne le fuſſent pas ; cependant*

 Les Proteſtans ne ſont point obligez de dès que ce ſont des erreurs, & que nous les reconnoiſſons pour telles, nous ne pouvons en faire profeſſion, comme de véritez divines. Encore cette mépriſe pourroit-elle être pardonnable, ſi le Dr. *Potter* dans pluſieurs endroits de ſon livre, où il declare ce qu'il penſe touchant la qualité & la malignité de vos erreurs, n'en avoit pas dit aſſez pour vous empêcher de tomber dans cette mépriſe. Mais après qu'il a dit expreſſément *que vôtre Egliſe s'eſt proſtituée à pluſieurs égards, & qu'elle a mérité que J. C. la répudiât, & que les Chrétiens la déteſtaſſent* pag. 11. Après qu'il a dit, qu'*à cauſe de cette multitude d'erreurs, & d'abus qui lui ſont propres, & par où elle différe de nous, nous jugeons une réunion impoſſible: & qu'à notre égard étant convaincus en conſcience de ſes Corruptions, cette réunion ſeroit damnable* pag. 20. Après qu'il a dit *que le Papiſme eſt la Peſte & le Fleau de l'Egliſe* pag. 60. Après qu'il a dit *que nous ne pouvons ni n'oſons participer à ſon ſervice public, qui eſt manifeſtement ſouillé de ſuperſtitions groſſieres*, pag. 68. *Que ceux qui dans les ſiécles paſſez moururent de l'Egliſe Romaine, moururent avec des erreurs criminelles*, pag. 78. *Que ceux qui ont de l'Intelligence, & des moyens de découvrir leurs erreurs & qui négligent de le faire, ne doivent pas ſe flatter de ce qu'on juge charitablement de quelques membres de cette Egliſe, qui ſont dans l'ignorance; ni ſe promettre le ſalut*, pag. 79. Après qu'il a dit *que la Religion Romaine n'eſt pas une voye ſure, mais très-dangereuſe, ſinon certai-*

tainement damnable, à l'égard de ceux qui en font profeſſion, quand ils croyent le contraire, ou qu'ils pourroient le croire, s'ils avoient le cœur droit, & non malicieuſement opiniâtre, pag. 79. Après qu'il a dit, *que votre Egliſe n'eſt que dans un ſens une vraie Egliſe: & qu'il n'y a que pour quelques-uns, que vos erreurs ne ſont pas damnables; mais que pour nous, qui ſommes convaincus en conſcience qu'elle erre en pluſieurs choſes, nous ſommes obligez, ſous peine de damnation, de l'abandonner dans ces erreurs-là.* Après, dis-je, qu'il s'eſt expliqué de la ſorte, ſi clairement & en tant d'endroits, en verité vous n'êtes pas excuſable de lui imputer ce que vous lui imputez, & de bâtir ſur une fauſſeté ſi palpable, non ſeulement les raiſonnemens que vous faites dans ce Chapitre; mais encore dans tout votre livre. Sur tout quand on conſidére que vous-même en plus d'un ou de deux endroits, vous plaignez de ce qu'il cenſure avec tant de ſévérité votre Egliſe & ſes *erreurs*; & que vous tâchez d'en tirer avantage. Dans le 1. §. de votre 1. Chapitre vous citez deux ou trois des endroits que je viens de rapporter, & vous en inferez, que comme vous ſoutenez *que le Proteſtantiſme dont on ne ſe repent point détruit le ſalut*; *le Dr. Potter prononce la même ſentence contre les Catholiques Romains.* Dans le §. 4. du même Chapitre; vous dites *que vous avez pour les Proteſtans tout autant de Charité que le Dr.* Potter *en a pour vous, qu'il ne croit en voie de ſalut, qu'autant que vous*

 Les Proteſtans ne ſont point obligez de êtes dans l'ignorance. Dans le §. 41. du Chap. V. vous dites encore, *qu'il eſt bien étrange que nous vous accuſions de manquer de Charité, parceque vous dites que les Proteſtans ne peuvent être ſauvez; tandis que nous diſons la même choſe de tous les Catholiques ſavans, & que l'Ignorance ne peut excuſer.* C'eſt ainſi que d'une même bouche vous ſoufflez le froid & le chaud; tantôt vous dites, quand vous y trouvez votre compte, que le Dr. *Potter cenſure vos erreurs tout auſſi fortement, que vous cenſurez les nôtres*; ce qui eſt très-vrai; car il n'accorde l'eſpérance du ſalut, qu'à ceux d'entre vous en qui l'Ignorance eſt la cauſe de l'erreur, & en qui une faute volontaire n'eſt pas la cauſe de l'Ignorance : Et puis, auſſi-tôt après quand vous changez de vûe, vous rendez ſes paroles plus douces que l'huile; & vous prétendez, qu'il reconnoît, ſans pouvoir s'en diſpenſer, *que votre Doctrine ne renferme aucune erreur damnable; que votre Egliſe eſt certainement une vraie Egliſe; que la voie, que vous tenez pour aller au Ciel, eſt une voie ſûre.* Et ces prétendues conceſſions vous les exprimez d'une maniere ſimple, abſolue, ſans aucune reſtriction ni limitation; au lieu qu'elles ſont modifiées de telle ſorte dans le Livre du Dr. *Potter*, qu'il n'y a point de Papiſte un peu entendu qui puiſſe ſe promettre à cette occaſion la moindre ſureté & la moindre conſolation. *Nous avouons* (dit-il) *que l'Egliſe Romaine eſt* (*en quelque ſens*) *une vraie Egliſe, & que ſes erreurs* (*à l'égard de quelques perſonnes*) *ne ſont pas dammables; nous croyons*

croyons cette Religion ſûre, c'eſt-à-dire que par la miſéricorde de Dieu elle n'eſt pas damnable, pour ceux qui croyent ce qu'ils profeſſent; mais nous ne la croyons pas ſûre, mais plûtôt très-dangereuſe, ſinon certainement damnable pour ceux qui profeſſent le contraire de ce qu'ils croyent, ou de ce qu'ils pourroient croire, s'ils avoient un bon cœur, & non un cœur pervers, & opiniâtre. Remarquez donc, je vous prie, une bonne fois toutes ces reſtrictions, que vous avez fait ſemblant de ne pas voir *une vraie Egliſe, (dans quelque ſens); non damnable (à l'égard de quelques-uns) une voie ſure, c'eſt-à-dire (non damnable pour quelques perſonnes.* Et comme vous avez pretendu que ces Conceſſions étoient abſolues, au lieu qu'elles ſont formellement reſtraintes; n'a-t-on pas lieu de vous regarder comme un vrai Sophiſte? Vous faites procès au Docteur, à la fin de votre Préface, de ce qu'il employe dans ſon Livre, ces termes ambigus, *en quelque ſorte, dans un ſens, en quelque dégré*; & vous le priez, *s'il juge à propos de vous répliquer, ou de ne plus s'en ſervir du tout ou de ſpécifier en quelle ſorte, dans quel dégré, dans quel ſens, il entend ces ſortes de Phraſes, & de reſtrictions.* Mais la vérité eſt, qu'il ne les a pas laiſſées auſſi ambigues & indéterminées que vous le dîtes. Il vous a dit nettement *dans quel ſens votre Egliſe peut paſſer pour une vraie Egliſe*; ſavoir parce qu'il y a lieu d'eſpérer qu'elle conſerve encore les véritez qui ſont ſimplement, abſolument, & indiſpenſablement néceſſaires pour le ſalut; ce qui peut ſuffire pour ſau-

ver

ver les bonnes ames, qui manquent de moyens néceſſaires pour decouvrir leurs erreurs. C'eſt dans cette Conſtruction charitable qu'on peut regarder votre Egliſe. comme une vraie Egliſe. Il s'en explique de même nettement à l'égard de ceux, *à qui votre Religion peut être une voie ſûre, & que vos erreurs ne damnent probablement pas*; & il vous a dit que c'étoient ceux, *que l'Ignorance pouvoit excuſer*. Ainſi il a bien plus de raiſon de ſe plaindre de vous, d'avoir cité ſes paroles dépouillées des reſtrictions dont il les a modifiées; que vous n'en avez de vous plaindre de lui, d'avoir uſé de ces reſtrictions.

XXX. J'AI fait voir ci-deſſus que les raiſons contenues dans votre 12. §. font tout autant contre vous, que contre les Proteſtans; j'ajoûte ici, 1. Quand vous dites, *que ſelon nos Calviniſtes rigides la Foi eſt, ou ſi forte que quand on l'a une fois, il eſt impoſſible de la perdre; ou ſi foible, ſi exténuée, un ſi parfait rien, qu'on ne peut jamais ſe la procurer*; qu'il n'y a nul ſens dans ce que vous dites-là. Il n'y a jamais eu de Calviniſtes qui ait dit, que la Foi fût ſi foible, & un ſi parfait rien, qu'on ne pût jamais ſe la procurer, ou l'avoir; mais il vous falloit de la matiere pour compléter votre Antitheſe; & vous avez mieux aimé y ſuppléer par des ſons vuides de ſens, que de perdre votre figure.

——— ——— ——— *Crimina raſis.*
Librat in Antithetis, doctas poſuiſſe Figuras
Laudatur. ——— ———

2. Qu'il

2. Qu'il n'y a point de Calviniſte, qui nie la vérité de cette Propoſition, *J. C. eſt mort pour tous*; ni qui faſſe difficulté de ſouſcrire au ſens que vos *Dominicains* lui donnent. Vous ne pouvez pas nier vous-même, ſi vous voulez vous attacher à la Doctrine de votre Societé, que les *Dominicains* auſſi bien que les *Calviniſtes*, n'admettent point la diſtinction de la Grace en ſuffiſante, & en efficace; & qu'ils ne reconnoiſſent de Grace ſuffiſante, que celle qui eſt efficace. 3. Quand vous dites *qu'ils ne ſauroient rendre leur vocation certaine par de bonnes œuvres, eux qui croyent certainement qu'antécédemment à toute bonne œuvre ils ſont juſtifiez, juſtifiez par la foi ſeule; par cette même foi par laquelle ils croyent qu'ils ſont juſtifiez*. Je réponds, qu'il n'y a point de Proteſtans qui ne croyent la Foi, la Repentance, & une Obéiſſance univerſelle, d'une néceſſité abſolue, pour obtenir la Faveur de Dieu, & la Félicité éternelle. Or cela étant une fois accordé, tout le reſte n'eſt qu'une Controverſe de pure ſpéculation, une diſpute de mots, qui ceſſeroit bien tôt, ſi de part & d'autre on n'affectoit pas de ne pas s'entendre. C'eſt comme ſi une aſſemblée de Medecins étoient en Conſultation, & qu'ils convinſſent tous, qu'il y a trois Ingrédiens de néceſſaires & non plus pour rendre à un malade ſa ſanté; cela ſuffiroit au malade pour le diriger pour ſa Guériſon, quand au lieu de s'accorder ſur la vertu ſpécifique de ces differentes drogues, ils auroient, ſur cela, autant de différens ſenti-

ſentimens, qu'ils ſeroient de Medecins conſultans: De même, dès que les Proteſtans ſont tous d'accord que ces trois choſes, la Foi, l'Eſpérance, & la Charité, ſont tellement néceſſaires à ſalut, que quiconque manque de quelqu'une ne ſauroit l'obtenir, & que quiconque les a toutes les trois, ne ſauroit manquer de l'avoir; n'eſt-il pas plus qu'évident qu'ils ſont ſuffiſamment d'accord, pour diriger les hommes dans l'affaire de leur ſalut? Et comme la Charité eſt l'aſſemblage entier de toutes les bonnes œuvres; dès qu'ils enſeignent que la Charité eſt néceſſaire à quiconque veut ſe ſauver; y a-t-il du ſens, & de la vérité à dire; qu'*ils ne ſauroient rendre leur Vocation certaine par de bonnes œuvres?* Ils ſavent tout auſſi bien que vous ce que c'eſt que le ſalut; & ils n'ont pas moins de raiſon que vous de le déſirer; ils croyent auſſi ſincérement, que vous pouvez le faire, que chaque bonne œuvre aura ſa propre recompenſe; & qu'il n'eſt pas poſſible d'obtenir jamais la Vie éternelle, ſans faire de bonnes œuvres: & pourquoi, je vous prie, cette Doctrine ne pourroit-elle pas leur fournir des motifs ſuffiſans, pour qu'ils s'évertuaſſent d'en faire?

XXXI. Vous dites qu'*ils croyent certainement, qu'avant aucune bonne œuvre, ils ſont juſtifiez*; Mais c'eſt-là une pure calomnie; Il n'y a point de Proteſtant, qui n'exige pour la Juſtification, la Rémiſſion des Péchez, & pour la Rémiſſion des Péchez, la Repentance; or je préſume, qu'on ne refuſera pas à la Repentance, le nom de bonne

ne œuvre ; puiſqu'elle eſt en effet, étant bien entenduë, & ſelon le ſens que le terme emporte dans l'Ecriture, une Converſion effective du péché à la Sainteté. Mais quand on ne la prendroit que pour une ſimple douleur, pour les péchez paſſez ; & une ſimple reſolution de s'amander ; elle ſeroit encore dans ce ſens-là, une bonne œuvre. Par conſéquent les Proteſtans, exigeant cette diſpoſition, pour la Rémiſſion des péchez, & la Rémiſſion des péchez pour la Juſtification, on ne ſauroit équitablement leur imputer de croire qu'ils ſont juſtifiez avant toute bonne œuvre.

XXXII. Vous dites, qu'*ils ſe croyent juſtifiez par la Foi ſeule, & cela, par la même Foi par laquelle ils ſe croyent juſtifiez.* Il y en a peut-être quelques-uns dans ce ſentiment ; mais ils croyent en même tems que la Foi qui eſt *ſeule*, & qui n'eſt pas accompagnée d'une Obéiſſance *ſincère* & univerſelle, eſt moins une Foi qu'une préſomption, & ne ſuffit en nulle maniere pour la Juſtification ; qu'encore que la Charité ne ſoit pas imputée à Juſtification, elle ne laiſſe pas d'être requiſe, comme une diſpoſition néceſſaire dans la perſonne qui doit être juſtifiée ; & que, bien qu'à cauſe de ſon imperfection, nul ne puiſſe être juſtifié par elle, il n'y a non plus perſonne qui puiſſe être juſtifié ſans elle. De ſorte que, tout conſideré, on peut dire avec beaucoup de vérité, que la Doctrine de ces Proteſtans, priſe toute enſemble, n'eſt point une Doctrine licentieuſe, &

qui

qui transforme l'Eſpérance en préſomption, & en ſécurité charnelle: quoi qu'il y ait lieu de craindre, que pluſieurs Libertins en ne prenant cette Doctrine qu'à moitié, n'en ayent fait ce méchant uſage. Pour moi, je voudrois qu'il fût ordonné par Autorité publique, que perſonne n'enſeigneroit ni de vive voix, ni par écrit, que la Foi ſeule juſtifie, ſans ajoûter en même tems, que l'Obéiſſance univerſelle eſt néceſſaire à ſalut: & qu'on ne liroit jamais dans l'Egliſe les Chapitres de St. *Paul*, qui traitent de la Juſtification par la Foi, ſans les œuvres de la Loi; ſans qu'on y lût auſſitôt après, pour prevenir le mal entendu, le XIII. Chapitre de l'Epître aux *Corinthiens*, touchant la néceſſité abſoluë de la Charité.

XXXIII. QUAND vous dites qu'*il y a des Proteſtans qui enſeignent expreſſement que le premier de ces Points eſt l'ame de l'Egliſe &c. & que par conſéquent la Vertu Théologale de l'Eſpérance doit leur manquer; & que les autres ne peuvent avoir de vraie Eſpérance, tandis qu'ils eſpérent d'être ſauvez dans la Communion des premiers.* Je réponds, qu'ils ont de grandes & puiſſantes raiſons de croire la Doctrine de la Juſtification par la Foi ſeule, d'une grande importance, ſi elle eſt bien entenduë: je veux dire, qu'ils ont raiſon de croire qu'un des principaux & des plus indiſpenſables devoirs du Chrétien, c'eſt de placer l'eſpérance qu'il a de la Juſtification, & du ſalut, non dans la perfection de ſa propre juſtice (laquelle ſi elle eſt imparfaite ne

peut

peut juſtifier) mais ſeulement dans la Miſéricorde de Dieu, par la ſatisfaction de J. C.; & que nonobſtant cela, ou plûtôt, par cela même, il peut ſe conſerver dans le juſte tempérament qui convient au Chrétien, & qui reſulte d'un heureux mélange de confiance & de crainte. Si on expliquoit cette Doctrine autrement que je ne l'ai expliquée, je n'entreprendrois pas de la juſtifier; Je dirai ſeulement (& je le puis dire avec beaucoup de vérité) que je n'ai jamais connu de Proteſtant, pour *Solifidien* qu'il fût, qu'il ne crût ces Divines Véritez: *Qu'on eſt obligé de rendre ſa Vocation certaine par de bonnes œuvres; qu'on doit travailler à ſon ſalut avec crainte & tremblement; & que tout le tems qu'on manque à s'aquiter de ces devoirs, on ne peut avoir d'eſpoir bien fondé de ſe ſauver*. Je n'ai, dis-je, jamais rencontré de *Solifidien*, qui ne crût ces Véritez Divines, d'une Foi plus ferme, & plus inébranlable, que celle, dont il croyoit qu'il étoit predeſtiné; & qu'il étoit juſtifié, en ſe croyant lui-même juſtifié. Je n'en ai jamais rencontré, qui, s'il eût été réduit à l'alternative, n'eût plûtôt renoncé à cette derniere Doctrine, qu'à la premiere; à cette derniere Doctrine qu'il voit controverſée & combattuë par une multitude d'Argumens d'un grand poids, qu'à la premiere, qui étant conçuë dans les termes formels de l'Ecriture, ne peut être revoquée en doute, par quiconque ſe fait honneur du nom de Chrétien. Il n'y a donc rien qui puiſſe nous empêcher de croire que la pleine certitude & l'attachement

ment qu'ils ont pour la premiere de ces Doctrines ne modifie la perſuaſion où ils ſont de la ſeconde ; & que celle-là (témoin la vie de la plûpart) n'ait plus d'efficace pour donner à leur Eſpérance le tempérament qu'elle doit avoir, & pour leur inſpirer une confiance filiale & modeſte de la faveur de Dieu, fondée ſur l'expérience de ſon Amour, & de ſa crainte ; que celle-ci n'en a pour les enorgueillir, & leur inſpirer la ſecurité & la préſomption. Cette raiſon, jointe à l'expérience, de la vie reglée & religieuſe du grand nombre de ceux qui maintiennent ces Opinions, nous donne lieu de juger charitablement de leur état, & de bien eſpérer de leur eſpérance. Cette même raiſon doit auſſi nous convaincre, qu'au lieu d'offenſer Dieu, il approuvera notre modération, ſi malgré cette diverſité de ſentimens, nous ne laiſſons pas de fraterniſer avec eux, & de nous embraſſer reciproquement dans une même Communion. Nous laiſſons à vous & à votre Egliſe ce zèle aveugle & amer, qui porte à retrancher du Corps de l'Egliſe de bons Chrétiens, & à les proſcrire du Ciel, pour des cauſes triviales, & de peu d'importance. Pour nous, nous ſommes perſuadez qu'un jugement charitable de nos Fréres & de leurs Erreurs, ſe trouvât-il faux, eſt beaucoup plus agréable à Dieu, qu'un jugement vrai, & qui bleſſeroit la Charité : ainſi (ſi nous errons) nous croyons qu'il vaut bien mieux errer du côté le plus doux, & le plus charitable ; retenir dans notre Com-

mu-

munion, ceux qui mériteroient d'en être chaſſez, que d'en chaſſer ceux qui mériteroient d'y être retenus.

XXXIV. ENFIN quand vous dites; *que les Proteſtans différant entre eux ſur l'Article de la Juſtification, on ne peut s'empêcher d'en conclure, que l'Unité dans la Foi leur manque; &, conſéquemment la Foi elle-même; & enfin qu'ils ne ſauroient convenir entre eux quels Points ſont Fondamentaux*: Je réponds à la premiere de ces conſéquences, que vous pourriez en conclure autant touchant *Victor* Evêque de *Rome*, & *Polycrate*; touchant *Etienne* Evêque de *Rome*; & St. *Cyprien*: car il eſt inconteſtablement évident, que ce que les uns crurent néceſſaire à ſalut, ne parût nullement tel aux autres. Mais (& c'eſt ce qu'il faut bien remarquer) les Points de Doctrine, comme toutes les autres choſes, ſont ce qu'ils ſont, & non toûjours ce qu'on les croit être. Un Point néceſſaire ne change point de nature, & ne devient pas non-néceſſaire, pour être crû tel. De même, un Point non-néceſſaire, ne devient pas néceſſaire, par l'opinion de néceſſité qu'on y attache. Les anciens Philoſophes, qui étoient ſi partagez ſur la nature de l'Ame (comme vous pouvez le voir dans *Ariſtote de Animâ*, & dans les *Queſtions Tuſculanes* de *Ciceron*); Les anciens Philoſophes, malgré leurs différens ſentimens à cet égard, avoient néanmoins tous des Ames, & des Ames de même nature. Les Medecins de même, qui diſputent ſi c'eſt le Cœur, ou bien le Cerveau, qui eſt la principale

cipale partie de l'homme, ont tous un cœur, & un cerveau; & ſont ſuffiſamment d'accord ſur ce point-là. Il en eſt de même des Proteſtans. Je veux que quelques-uns d'eux croyent la Doctrine dont il s'agit l'Ame de l'Egliſe, & que les autres n'en ayent pas une ſi haute idée; cela n'empêche pas que ce qui eſt en effet l'Ame de l'Egliſe, ne ſe trouve dans les uns & dans les autres: Et quoi que les uns regardent comme Vérité néceſſaire, ce qui ne paroît aux autres, ni néceſſaire, ni peut-être vrai; Néanmoins, cela n'empêche pas, qu'ils ne puiſſent être les uns & les autres d'accord dans les Véritez qui ſont vraiment & réellement néceſſaires. En un mot il n'y a point d'Argument plus faux & plus ſophiſtique que celui-ci: Ils différent dans des Points qu'ils eſtiment néceſſaires; Donc ils différent dans des Points qui ſont de fait, & dans la vérité néceſſaires.

XXXV. MAINTENANT pour ce qui regarde l'autre conſéquence; qu'*ils ne ſauroient convenir quels Points ſont Fondamentaux*; J'ai dit auparavant, & je l'ai prouvé, qu'il n'eſt pas ſi néceſſaire que vous vous l'imaginez, & que vous le prétendez qu'on ſache certainement ce qui eſt, ou ce qui n'eſt pas Fondamental. Tous ceux qui croyent tout ce qui eſt révélé clairement dans l'Ecriture, croyent tout ce qu'il y a de fondamental, & ont une Unité ſuffiſante en matiere de Foi; encore qu'ils ne puiſſent pas diſtinguer, avec préciſion, entre ce qui eſt fondamental, & ce qui n'eſt que profitable; Je dis plus, encore qu'il

qu'il leur arrivât de prendre, par erreur, quelques Opinions vaines, & peut-être préjudiciables, pour des véritez néceſſaires & fondamentales. J'ai fait voir auſſi, que, ſi les Proteſtans ne ſont pas d'accord (car vous dités trop en diſant qu'ils ne peuvent pas l'être) touchant les Points Fondamentaux; vous ne l'êtes pas non plus, touchant quels Points ſont, ou doivent être cenſez définis, ou non; vous ne l'êtes pas même touchant le ſujet, en qui Dieu a placé cette prétenduë autorité de définir; quelques-uns de vous l'attribuant au Pape lui-même, ſeul & ſans le Concile; d'autres, au Concile ſeul, & détaché du Pape; & d'autres, au Concile & au Pape conjointement; d'autres enfin, la plaçant dans la ſeule acceptation de l'Egliſe Univerſelle préſente: enfin il y en a encore d'autres qui l'attribuent non à l'Egliſe Univerſelle préſente, mais à la ſeule ſucceſſion perpétuelle de l'Egliſe de tous les ſiécles. Parmi des gens ſi diviſez, il eſt évident & inconteſtable, qu'en remontant de dégré en dégré, des derniers juſqu'aux premiers, les uns peuvent être, & ſont en effet obligez de croire définies, & par conſéquent néceſſaires, un grand nombre de choſes, que les autres, reſpectivement, ſuivant leurs propres principes, n'ont point d'obligation de croire telles; & ne peuvent pas même croire telles, ſur un fondement qui ſoit ſûr, ferme, & infaillible.

CONCLUSION.

C'Est ainsi qu'avec l'aide de Dieu, & l'avantage d'une bonne cause, je suis arrivé enfin, par un passage plûtôt ennuieux que dificile, au but que je m'étois propose, & que j'ai fait voir, comme je le suppose, avec une grande évidence, à tous les Lecteurs, desintéressez & libres de préjugez, ce que j'avois entrepris dès le commencement de faire voir, savoir que la premiere Partie de votre Livre n'est d'un bout à l'autre, qu'un tissu de sophismes & de calomnies. Et, bien qu'en composant cette Réponse, je n'aye pas seulement pensé aux Directions qu'il vous a plû de me donner dans le petit Ecrit intitulé: *Avis à N. N.*; Je n'ai pas laissé de trouver, après coup, que je les ai en effet suivies avec autant d'exactitude, que si je les avois toûjours eues sous mes yeux, & qu'elles m'eussent dirigé dans ma Navigation, comme une Carte Marine, & une Bousolle.

Car 1. *je n'ai point suivi une methode qui n'est bonne qu'à détruire* (comme vous parlez) *& je n'ai point formé contre votre Religion des difficultez, qui, bien examinées, tendent à renverser toute sorte de Religion*; mais j'ai prouvé que la Vérité de la Religion Chrétienne, est visiblement indépendante de la Vérité du Papisme: & qu'au contraire, la méthode que vous suivez, & les raisons que vous alléguez, pour la défense

fenſe de votre Religion ; tendent manifeſtement (ſi on les ſuit de près, & de conſéquence en conſéquence) à détruire toute ſorte de Religion ; & à conduire les hommes, comme par la main, à l'Athéiſme, & à l'Impieté. C'eſt de quoi j'ai donné des Démonſtrations oculaires, en divers endroits de mon Livre ; mais en particulier, dans ma Réponſe à l'*Avis à N. N.*

Je ne ſaurois non plus découvrir aucune contrarieté entre les différentes parties de ma Réponſe quoi que j'aie employé, pour faire, s'il étoit poſſible, une pareille découverte, des yeux plus perçans, & plus judicieux que les miens ; ainſi j'eſpére, que ſi la Muſique de mon Livre, eſt d'une compoſition plate, & pour ainſi dire un ſimple plein chant ; vos oreilles pourtant, toutes délicates & critiques qu'elles ſont, n'y trouveront point de desaccords, & de cacophonie. Au lieu que je croi vous avoir trouvé fréquemment en contradiction avec vous-même, rétractant ce que vous aviez poſé ; & quelquefois même, ou des Principes ſur quoi vous aviez bâti, ou des conſéquences importantes que vous aviez tâché d'établir. On en trouvera des preuves inconteſtables, & ſenſibles, *Chap.* 2. §. 5. *Chap.* 3. § 88. *Chap.* 4. § 14. & 24. *Chap.* 5. §. 93. *Chap.* 6. § 6, 7, 12, 17. *Chap.* 7. § 29. & en pluſieurs autres endroits de ma Réponſe.

Et quoi que je ne me ſois pas propoſé de défendre en tout & par tout le Dr. *Potter*, mais ſeulement dans les endroits, où

il défend lui-même la Vérité ; (Comme le Dr. *Potter* ne demandoit pas davantage de moi ; la Loi de Dieu, & des hommes, ne m'obligeoit pas non plus à davantage) ; Néanmoins je ne vois pas que j'aye de raiſon d'embraſſer des ſentimens différens des ſiens, en rien d'important ; ſur tout, en ce qui regarde *l'Infaillibilité de l'Egliſe de Dieu*, que je conviens avec lui qu'elle a dans les Points Fondamentaux ; parce que ſi elle erroit dans ces ſortes de Points, elle ne ſeroit plus l'Egliſe de Dieu : non plus qu'en ce qui regarde la *ſurnaturalité* de la Foi, que je ſai, & que je croi, tout comme vous, *être un Don de Dieu, & que ce n'eſt ni la chair ni le ſang qui nous l'ont révélée ; mais notre Pére qui eſt dans le Ciel.* Mais pour vous, ſi on vous demandoit, ce que vous avez à alléguer pour vous juſtifier, d'avoir abandonné l'Auteur *de la Charité malentendue* dans la principale Queſtion, agitée entre lui & le Dr. *Potter*, ſavoir : ſi *le Proteſtantiſme, dont on ne ſe repent point en particulier, & qu'on n'abandonne point, détruit le ſalut ?* comme je vous en ai convaincu : Je croi que vous répondriez, comme répond *Ulyſſe* dans les *Metamorphoſes*, au reproche qu'on lui faiſoit d'avoir abandonné ſon Ami *Neſtor*, je veux dire que vous ne répondriez rien.

Les Aprobations que j'ai imprimées à la tête de mon Livre, ſuffiront auſſi, j'eſpére, pour prévenir le reproche qu'on pourroit me faire, d'y avoir rien enſeigné *de contraire aux Articles de l'Egliſe Anglicane.*

Pour

Pour ce qui eſt de l'avis que vous me donnez, de prendre garde, *que mes Principes ne détruiſent point la Croyance de diverſes Doctrines, crues unanimement de tous les bons Chrétiens; & même de toutes les véritez, qu'on ne ſauroit prouver par la Raiſon naturelle.* Je proteſte en bonne conſcience, que je ne ſai, ni ne croi, en avoir poſé aucun dans tout mon Livre, qui ſoit incompatible, avec aucune des Doctrines, ou des Véritez révélées dans la Parole de Dieu, quelque improbables, & quelque incompréhenſibles qu'elles ſoient à la Raiſon humaine. Et ſi je croyois qu'il y en eût quelqu'un, je ferois de ce Livre, ce que certains Chrétiens Nouveaux-convertis, firent de ces Livres curieux, dont il eſt parlé au *Livre des Actes des Apôtres*; je le brûlerois de ma propre main.

A l'égard de l'Epître de St. *Jacques*, & des autres Livres, dont quelques-uns douterent anciennement, & qui ſont aujourd'hui reçûs comme Canoniques par l'Egliſe Anglicane; Je ſuis ſi éloigné d'avoir des principes, qui me reduiſent à la néceſſité de nier leur autorité, que je les croi moi-même, & les reçois tous comme Canoniques.

Bien *loin de renverſer l'infaillibilité de l'Ecriture*, mon Livre eſt ſi innocent à cet égard, que l'infaillibilité de l'Ecriture eſt le principal fondement, qui lui ſert d'appui.

Enfin *pour des Argumens qui tendent à prouver l'impoſſibilité de toute Religion & de toute Foi divine, ſurnaturelle & infaillible;*

Eussiez-vous la proprieté de l'Araignée, dans un degré dix fois plus étendu que vous ne l'avez, je vous défierois de succer, de mon Livre, un pareil venin. Mon cœur me justifie pleinement d'une aussi siniſtre intention, & Dieu, qui sonde tous les cœurs, sait que je n'ai eu d'autre vuë, en composant cet Ecrit, que de confirmer le mieux qui me seroit possible, eu égard à la mediocrité de mes Talens, la vérité de la Religion, de notre bon & unique Maître J. C. notre Seigneur, laquelle je suis prêt, par sa Grace, de sceller & de confirmer, non seulement avec des Argumens, mais avec mon sang.

Ce sont-là toutes les Directions qu'il vous a plû de me donner, soit par la crainte que je ne pusse autrement m'en écarter; soit par l'envie de faire croire aux autres, que cela m'arriveroit. Cependant, cela ne m'est arrivé, que je sache, en rien du monde; ce qui me fait espérer, que vous-même trouverez ma réponse à la premiere Partie de votre Livre, passablement satisfaisante.

J'ai fait aussi, bien que ce soit plus que je n'avois entrepris, une réponse exacte & détaillée à votre seconde Partie: Mais, si vous y consentez, je suis résolu à la supprimer, & cela pour plusieurs bonnes & suffisantes raisons.

1. Parce que la discussion des Controverses, qui sont traitées dans la *premiere Partie* (si nous trouvons à propos de la continuer; ce que je ne manquerai pas de faire de ma part, tant que j'aurai de bon-

nes

nes véritez à répliquer) nous donnera, à ce que je croi, assez d'emploi, sans qu'il soit besoin de nous charger encore des disputes moins importantes, traitées dans la *seconde Partie*. Et peut-être rendrons-nous à Dieu & à son Eglise plus de service, en discutant, avec un extrême soin, & une grande exactitude, ce petit nombre de Controverses; qu'en en traitant un plus grand nombre légérement, & par maniere d'acquit.

2. Parce que l'addition d'une *seconde Partie* est visiblement non-nécessaire, soit pour votre dessein, soit pour le mien, n'y ayant ni Protestant ni Papiste, intelligent, qui n'avouë, que, par rapport à la grande Question agitée entre nous, *si les Protestans se peuvent sauver*, dès qu'on répond à la *premiere Partie* de votre Livre, on peut fort bien se dispenser de répondre à la seconde. Comme d'autre part, je reconnois volontiers, que si je n'avois pas répondu à la *premiere*, je ne croirois pas pouvoir répondre à une partie considerable de la *seconde*.

3. Parce que l'addition de la seconde, non seulement n'est pas nécessaire, mais que vous convenez vous-même, en effet, qu'elle ne l'est pas. Car dans le Préambule de votre seconde Partie, vous nous dites: *Que la substance de la Controverse présente se trouve dans la premiere Partie, où vous prétendez aussi avoir répondu aux principaux Argumens du Dr.* Potter: si bien, qu'en répliquant à votre seconde Partie,

je ne ferois guére *autre choſe* que de courir après des ombres.

4. Parce que votre *ſeconde Partie*, aux répétitions & aux renvois près, roule preſque toute entiere, ſur des Diſputes particulieres, que vous avez été fort tenté de laiſſer-là, parce que vous ſoupçonniez, ou que vous affectiez de ſoupçonner, que le Dr. Potter *les avoit inſérées exprès, pour jetter de la poudre aux yeux du Lecteur, & partager ſon attention, afin de l'empêcher de ſentir toute la clarté des raiſons alléguées, pour défendre la Doctrine générale du Livre de la Charité mal-entendue.* Il y a bien de l'apparence, que vous en diriez tout autant de moi, ſi vous en aviez l'occaſion; ainſi je ſuis réſolu une bonne fois, d'avoir pour vous la complaiſance, de me tenir dans les bornes, que vous-même avez preſcrites, & de n'examiner que les Argumens, dans leſquels vous faites conſiſter le principal avantage de votre cauſe, & votre principale force, qui ſont en un mot, comme la chévelûre de votre *Samſon.* Après quoi, ſi ma cauſe demeure victorieuſe (comme je n'en doute point avec l'aide de Dieu) il en reviendra d'autant plus d'honneur à la Vérité, qu'elle aura triomphé, par le moyen d'un ſi foible Défenſeur, d'un *Achille* tel que vous, & cela dans ſes retranchemens les mieux fortifiez.

Quoi que j'aye donc une Réponſe toute prête à votre ſeconde Partie, dans laquelle je fais voir avec aſſez d'évidence que

vous

vous avez éludé les preuves du Dr. *Potter* au lieu d'y répondre; que vous lui avez imputé mal à propos d'avoir mal allégué les Auteurs qu'il cite: que vos raiſonnemens ſont appuyez ſur de faux Principes; que les conſéquences que vous en tirez ſont ſophiſtiques, & mal déduites; en un mot qu'en fait de réponſe, votre ſeconde Partie ne céde en rien à la premiere, & qu'elle en a toutes les mauvaiſes qualitez: Néanmoins, pour les raiſons que je viens de dire, je ſuis réſolu de ne pas profiter de cet avantage; & ſi vous me le permettez, je conſens, ou à la ſupprimer entierement, ou au moins à en différer la publication, juſqu'à ce que je voye les exceptions que vous avez à faire, après un examen de douze mois (car je ſai que vous l'avez euë tout autant de tems entre vos mains) contre celle que j'ai déja publiée; afin que s'il ſe trouve que les principes, ſur quoi j'ai travaillé, ſont faux, je me déſiſte de mon travail; ou que ſi, au contraire, vous n'avez rien à objecter, qui puiſſe en ébranler la ſolidité, je continuë à bâtir deſſus, avec plus de confiance. Je dis ceci dans la ſuppoſition que vous-même goûterez ces raiſons, & que vous ne retracterez pas la propoſition que vous avez faite de réduire à ce point-là, la déciſion de notre Controverſe. Mais ſi vous changiez d'avis, dès que vous m'aurez fait connoître, que vous ne ſeriez pas fâché qu'elle parût, vous aurez contentement; l'envie de vons ſatisfaire prévaudra ſur toutes les autres raiſons, & je

la rendrai publique le plûtôt qu'il ſera poſſible.

Seulement, afin que mon Ouvrage ſoit complet, & que ni vous ni moi ne ſoyions plus obligez d'y revenir, j'ai à vous prier de vous ſouvenir de l'engagement que vous avez pris, *de répondre aux moindres endroits du Livre du Dr. Potter, qui ſont de quelque importance*; & de vous en acquitter en répondant enfin à quelques endroits aſſez importans à mon avis, lesquels, entre votre premiere. & votre ſeconde Partie, comme entre deux ſelles, ſont tombez, pour ainſi dire, à terre; & que vous avez laiſſez ſans réponſe. Ces endroits ſont:

1. Le Diſcours contenu dans les 6. 7. 8. & 9. pages de la premiere Section, par où il prouve briévement à la vérité, mais très-ſolidement, *que les Proteſtans peuvent ſe ſauver, & que l'Egliſe Romaine, ſur tout les Jéſuites, manquent extrêmement de Charité.*

2. Les Autoritez dont il ſe ſert pour juſtifier, que par *l'Egliſe Romaine, les Anciens Péres ont toûjours entendu une Egliſe particuliere*, & jamais l'Egliſe *Catholique.* Il cite à ce ſujet, *Ignace, Ambroiſe, Innocent, Céleſtin, Nicolas* Sect. 1. p. 10. A quoi vous ne répondez point; & vous ne citez pas même une ſeule autorité capable d'affoiblir ſa Remarque.

3. La partie la plus conſidérable & la plus eſſentielle de ſa Réponſe aux Argumens de la *Charité mal-entendue*, fondez ſur *Deuter.* 17. *Nombr.* 16. *Matth.* 28: 20.

Matth.

Matth. 18:17. & en particulier plusieurs Textes formels de l'Ecriture, cottez à la marge de son Livre pag. 25. pour prouver que les Juges de la Synagogue ne furent point infaillibles, (quoi que vous vous serviez de leur prétenduë infaillibilité pour prouver la vôtre, & qu'elle doive être par conséquent plus claire & plus croyable que la vôtre); & qu'étant obligez de juger selon la Loi, ils furent sujets à s'écarter de la Loi. Sect. 2. pag. 23. 24. 25. 26. & 27.

4. Le Discours dans lequel il fait voir que les Priéres pour les morts, usitées dans l'ancienne Eglise, étoient bien différentes, de celles qui sont maintenant d'usage dans l'Eglise Romaine.

5. L'Autorité de trois Anciens, & de plus de vingt Docteurs modernes, de votre propre Eglise, qu'il allégue pour faire voir, que, dans leur opinion, des Payens même, & à plus forte raison des Chrétiens errans (s'ils sont d'ailleurs d'une vie réglée) peuvent être sauvez par les mérites de J. C. & par une Miséricorde extraordinaire de Dieu. Sect. 2. pag. 45.

6. Une grande partie du Discours, dans lequel il prouve que la Communion actuelle & extérieure avec l'Eglise n'est pas d'une nécessité absoluë pour le salut, & que des Chrétiens que l'Eglise refuseroit absolument d'admettre à sa Communion, pourroient se sauver, Sect. 2. pag. 46. 47. 48. & 49.

7. Le Discours touchant l'étenduë de l'Eglise, qui suffit, pour lui faire donner

gain de cauſe dans la principale Controverſe, qu'il a avec vous; car il y prouve, d'une maniere inconteſtable, *que tous ceux-là appartiennent à l'Egliſe qui croyent que* JESUS *eſt le* CHRIST, *le Fils de Dieu, & le Sauveur du monde; & qui ſe ſoumettent de cœur & d'eſprit à ſa Doctrine.* Ses preuves ſont des Textes évidens, & en grand nombre, de l'Ecriture, qui contiennent, en propres termes, la ſubſtance de ſon aſſertion. Sect. 4. pag. 114. 115. 116. 117.

8. Celui, dans lequel il prouve, par un grand nombre d'exemples très-propres, *que des Erreurs groſſieres, & la vraie Foi, ne ſont pas incompatibles dans le même ſujet, & qu'on ne doit pas rendre les hommes reſponſables des conſéquences damnables, de leurs opinions erronées.* Sect. 4. p. 112.

9. Une partie conſidérable du Chapitre, dans lequel il traite *des diſſenſions de l'Egliſe Romaine*, qu'il fait voir, contre les prétenſions *de la Charité mal-entenduë, n'être pas moindres que les nôtres, eu égard à l'importance de la matiere, & dans leſquelles la Charité eſt exceſſivement bleſſée.* *Sect.* 6. p. 188. 189. 190. 191. 193. 194. 195. & 197.

10. Sa Réfutation, & ſa juſte Repréhenſion de la *Doctrine de la Foi implicite, telle qu'elle eſt enſeignée par les Docteurs de votre Egliſe*; & qu'il prouve très-conforme à la Doctrine des Hérétiques & des infidèles, mais évidemment contraire à la Parole de Dieu. *Ibid.* Pag. 201. 202. 203. 204. & 205.

Enfin le Diſcours dans lequel il fait voir,

qu'il

qu'il n'eſt pas permis à l'Egliſe des ſiécles poſterieurs de rien ajoûter à la Foi des Apôtres. Et pluſieurs Argumens, par où il prouve, qu'*au jugement de l'ancienne Egliſe, le Symbole des Apôtres étoit eſtimé un Sommaire ſuffiſant des Points néceſſaires de ſimple Croyance*, avec un grand nombre d'autoritez de grand poids, pour juſtifier la Doctrine de l'Egliſe Anglicane, touchant le Canon de l'Ecriture, ſur tout de l'Ancien Teſtament. *Sect.* 7. pag. 222. 223. 228. 229.

Voilà les endroits du Dr. *Potter*, à l'égard desquels pour des raiſons que vous ſavez mieux que perſonne, il vous a plû d'en uſer, comme firent le Prêtre, & le Levite de l'Evangile, à l'égard du *Samaritain*, qu'ils trouverent le long d'un chemin, couvert de bleſſures; c'eſt-à-dire, que vous vous êtes contenté de jetter les yeux deſſus & de paſſer outre: Mais au moins à preſent que vous en êtes averti, (& afin que ma Réplique à votre ſeconde Partie, ſi vous ſouhaitez qu'elle voye le jour, ne ſoit pas incomplete) je voudrois vous prier de les examiner, & d'y faire quelque ſorte de reponſe, ſi vous ne voulez pas que le Public, prenne votre ſilence, affecté & opiniâtre, pour un aveu formel, que vous n'en avez point de bonne à faire.

F I N.

DISSERTATIONS

De Mr. JEAN HALES

SUR DIVERS SUJETS.

Traduites de l'Anglois.

DISSERTATION I.

Sur le Péché contre le St. Esprit.

PLusieurs Ecrivains ont traité de la nature du péché contre le St. Esprit & semblent tous avoir mieux aimé suivre leurs propres idées, que s'attacher au sens de la Sainte Ecriture. Ils n'ont pas voulu voir que plus ce péché est terrible, plus on doit être circonspect, en le définissant. Il n'en faut point qualifier à la légére un certain crime, ou en accuser une certaine personne. Il faut s'attacher à l'Ecriture, & il ne suffit pas de considerer, comme font quelques-uns, quels sont les péchez les plus mortels & les plus abominables, pour en conclure que ce sont des péchez contre le St. Esprit. Les Docteurs de l'Ecole ont fait cette faute: ils ont établi six différences de ce péché, sans établir leur

V. sur la fin.

sen-

ſentiment ſur aucun paſſage de l'Ecriture. Bellarmin le donne fort liberalement à ceux qu'il lui plait d'appeller Hérétiques. Il ne penſe pas qu'un Proteſtant puiſſe être ſavant & éclairé ſans être coupable de péché contre le St. Eſprit. Les Papiſtes ne ſont pas les ſeuls qui ſe trompent ſur la nature de ce péché. Pluſieurs Théologiens Réformez ſe ſont écartez du ſens de l'Ecriture, & nous en ont donné des définitions ſi embarraſſées, & ſi contraires les unes aux autres que cela n'a ſervi qu'à troubler la conſcience des Chrétiens ſcrupuleux. Pour établir ce que j'avance, je parlerai de ce péché, de ſorte que ce que j'en dirai ſera appuyé, comme je croi, ſur l'Ecriture ſainte; j'en laiſſe le jugement aux Savans avec beaucoup de déférence.

Le blaſphême contre le St. Eſprit conſiſtoit à tenir de mauvais diſcours, ou à calomnier les miracles que faiſoit notre Sauveur: ceux-là en étoient coupables qui étant intérieurement convaincus par les miracles dont ils étoient témoins, qu'ils ne pouvoient ſe faire que par la puiſſance de Dieu, diſoient malicieuſement que c'étoit par celle du Démon.

Dans cette définition il faut remarquer: 1. que je n'appelle pas cela péché contre le St. Eſprit, mais blaſphême: car quoi que tout blaſphême ſoit un péché en général; il faut prendre garde que J. C. donne à ce péché en particulier le nom de blaſphême; & les trois Evangeliſtes s'accordent à ſe ſervir du même terme. On prétend aujourd'hui que l'Ecriture parle

dans

dans ces endroits; & cependant il paroît par St. Matthieu & par St. Marc que le Sauveur avoit occasion de l'appeller ainsi lorsqu'il le comparoit au péché contre le Fils de l'homme; cependant il ne le qualifie que de blasphême, pour nous enseigner, sans doute, que ce péché consiste à maudire & à blasphêmer. Si nous faisons sur cela une attention serieuse, nous apprendrons à être précis, & à nous renfermer au propre terme que le Seigneur nous a prescrit dans les trois Evangelistes. Je n'ai trouvé personne qui ait fait aucune observation sur cette phrase, ou terme dont se servent les Evangelistes en prononçant la terrible Sentence de notre Sauveur contre les blasphêmateurs du St. Esprit. Voyez les Textes où il est parlé de ce blasphême Matth. XII. 31. Marc III. 28. & Luc XII. 10.

2. Ma seconde remarque est que le blasphême consiste à parler mal contre quelqu'un, c'est ainsi que St. Matthieu & St. Luc entendent ce terme, car dans l'Original il signifie, faire tort à la réputation, ou blâmer quelqu'un, c'est du mot Grec Βλασφημέω, que les François & les Anglois ont formé par abbreviation le mot de BLAME.

3. Passant du nom à la chose signifiée nous pourrons observer par la conformité des passages, que lorsque le Sauveur parloit du blasphême contre le St. Esprit cela regardoit les Docteurs de la Loi & les Pharisiens. C'étoit selon St. *Marc*, à cause que les Pharisiens disoient qu'il avoit un

esprit

esprit impur, & qu'il chassoit les Démons par la puissance de *Beelzebuth* &c. Ces calomnies des Pharisiens contre les Miracles operez par le pouvoir du St. Esprit, sont proprement le blasphême contre le St. Esprit. Le but de ces Miracles fait voir combien c'étoit un péché énorme de les diffamer; ils devoient servir à prouver au peuple que J. C. étoit le Messie: cela est visible par les passages de l'Ecriture où il en appelle à ses œuvres Ch. X. de St. Jean vs. 37. 38. XIV. de St. Jean vs. 11. Chap. XI. de St. Matt. vs. 4. Chap. IV. de St. Jean vs. 29. Ces passages & d'autres encore, font voir que l'operation des Miracles étoit l'acte de manifestation la plus glorieuse du pouvoir de Dieu, lequel conduisoit d'abord le simple peuple par le moyen des Sens, au grand mystère de la Foi interieure en Christ son Redempteur.

Ainsi à l'égard de ceux qui étoient témoins oculaires des Miracles qui leur faisoient connoître que J. C. étoit un Docteur envoyé de Dieu, & qui blasphêmoient contre le pouvoir Divin operant ces Miracles; qui disoient qu'ils étoient faits par la puissance du Démon; c'étoit la calomnie la plus maligne & la plus enragée que l'on put inventer. Par-là ils tâchoient entant qu'en eux étoit, de détruire les véritables principes de la Foi & d'étouffer l'Evangile dans ses commencemens: ce qui tendoit à la perte générale des hommes. On a beau dire que les Pharisiens n'étoient point Chrétiens, & qu'ainsi ils n'apostasioient pas de la Foi, ne l'ayant jamais euë.

Ils

Ils n'ignoroient pas, ils étoient même persuadez, que J. C. étoit un Miniſtre envoyé de Dieu : notre Sauveur le leur reproche lui-même Ch. VII. de St. Jean vs. 28. *Vous ſavez d'où je viens, & qui je ſuis.* Ils ne le regardoient point comme Sauveur, mais comme un grand Prophète venu de la part de Dieu, ainſi que les Mahometans le regardent encore aujourd'hui, & comme ils croyoient être ſauvez par le moyen de leur Loi, & que J. C. enſeignoit des choſes qui tendoient à abroger une Loi, pour laquelle ils avoient tant de confiance, & dont ils faiſoient toute leur gloire ; ils étoient ſi envenimez contre ſa Doctrine qu'ils ne croyoient point, qu'ils tenoient de mauvais diſcours contre ſes Miracles qu'ils croyoient, de peur que le peuple les reconnoiſſant pour véritables ne vînt à croire ſa Doctrine.

4. Remarquez qu'il eſt dit que c'eſt le blaſphême contre le St. Eſprit, à cauſe que c'étoit par lui que les Miracles étoient operez. St. Matth. XII. 28. I. aux Corinth. XII. 10.

5. Le Blaſphême contre le Fils de l'homme étoit lorſque les hommes ne regardoient J. C. que comme un ſimple homme, & parloient avec mépris de ſa maniere de vivre ; diſant qu'il aimoit la bonne chere, & beuvoit du vin ; étoit ami des Publicains & des pécheurs. Mais le blaſphême contre le St. Eſprit étoit lorſque ceux qui voyoient les Miracles de J. C. les attribuoient par envie au pouvoir du Démon, dans le temps même qu'ils ſavoient

voient & étoient perſuadez que ces Miracles étoient faits par la puiſſance de Dieu.

6. Les Textes que je viens de citer pris des trois Evangeliſtes, ſont les ſeuls paſſages où il ſoit fait mention du Blaſphême contre le St. Eſprit. Nous ne découvrons point par leur moyen une règle certaine pour en conclure que d'autres que les Docteurs de la Loi & les Phariſiens avec leurs complices ayent commis ce péché. Je n'oſerois avancer que Judas, Julien l'Apoſtat, Simon le Magicien, ou ceux qui lapiderent St. Etienne en ayent été coupables.

7. Les Apôtres n'ont pas fait une ſeule fois mention de ce blaſphême dans leurs Epîtres. Eux qui étoient ſi attentifs, & qui faiſoient des exhortations ſi frequentes qu'on s'abſtînt de toute ſorte de péché, auroient-ils paſſé ce crime ſous ſilence, ſans donner quelque avertiſſement précis qu'on eût à s'en donner de garde? Quoique les Argumens négatifs tirez de l'Ecriture Sainte ne ſoient pas des preuves démonſtratives, le ſilence univerſel des Apôtres peut au moins nous ſervir à conjecturer probablement que le blaſphême contre le St. Eſprit ne pouvoit être commis par aucun de ceux qui avoient embraſſé la Doctrine de J. C. durant ſa vie. A l'égard des Textes du ſixiéme & du dixiéme Chapitre aux Hébreux, & de la premiere Epître de St. Jean Ch. V. vs. 16. que nos Théologiens modernes appliquent au péché contre le St. Eſprit, je ne trouve point que les Anciens Péres les ayent en-

vendus ainſi, à la reſerve du ſeul St. Auguſtin qui donne ce ſens à un des paſſages de St. Jean, en quoi tout le monde convient qu'il s'eſt trompé. Il eſt vrai qu'il y a trois paſſages daus les Epîtres où quoique le blaſphême contre le St. Eſprit ne ſoit pas nommé expreſſement, pluſieurs croyent qu'il y eſt déſigné & ſousentendu. Bellarmin en réfutant l'opinion de St. Auguſtin qui croyoit que l'impénitence finale étoit le péché contre le St. Eſprit, ſoutient que les trois paſſages des Epîtres parlent de ce péché: & cependant ce fameux Cardinal oubliant ce qu'il vient de dire tombe en contradiction, & fait voir que ces trois paſſages ne ſe doivent point entendre de ce péché. Je citerai ces Textes, je rapporterai enſuite l'interprétation qui leur a été donnée ſelon lui par St. Ambroiſe, St. Chryſoſtome, St. Jérôme, & autres Péres.

Le premier eſt aux Hébreux Ch. VI. *Il eſt impoſſible &c.* L'Apôtre parle ici de la répentance qui a précédé le baptême; c'eſt ainſi que St. Chryſoſtome, St. Ambroiſe & d'autres l'expliquent; & c'eſt ce que l'Apôtre exprime en ces termes: *Ceux qui ont été une fois illuminez*, c'eſt-à-dire, *baptizez*, car ſelon le langage des Anciens être *illuminé* ſignifie être *baptizé*: Secondement par ces mots *être renouvellez*, car à proprement parler nous ſommes renouvellez per le Baptême; En troiſiéme lieu par ceux-ci, *crucifient de nouveau le Fils de Dieu*, à cauſe que le Baptême eſt comparé à la mort. Rom. Ch. VI. &

com-

comme Christ a été crucifié une seule fois, nous sommes aussi baptizez une seule fois, & celui qui voudroit être rebaptizé, crucifieroit derechef J. C. J'ajoûterai que dans les versets qui precèdent immédiatement ce Texte, l'Apôtre parle des fondemens de la repentance, & de la Doctrine du Baptême. Dans ce Texte notre nouvelle Traduction a suivi Béze qui s'est écarté de l'Original en mettant la particule conditionelle *si*, au lieu de la conjonction *&*, & ajoûtant la causale *ut*; de sorte qu'au lieu que Béze & nos Traducteurs disent *si prolabantur ut crucifigant*, le Grec & la Vulgate portent παραπεσόντας ἀνασταυροῦντας, *prolapsi sunt crucifigentes*; car le mot n'emporte pas le crime d'Apostasie, il signifie la chute future qui vient d'infirmité, ou de négligence, c'est ainsi que παράπτωμα au VI. des Galates, est traduit par le mot de faute & non par celui d'Apostasie.

Le second Texte est aux Hébreux Ch. X. vs. 26. *Car si nous péchons volontairement après avoir reçu la connoissance de la Vérité, il ne reste plus de sacrifice pour le péché.* Je réponds avec St. *Chrysostome*, St. *Ambroise*, & d'autres Péres, que le sens de ce passage est que nous ne devons point attendre d'autre Christ qui meure pour nous, ou que celui qui est mort une fois revienne au monde pour y mourir encore une fois pour nous.

Le troisiéme Texte est dans la premiere Epître de St. Jean Ch. V. vs. 16. *Il y a un péché à mort: je ne dis point que tu pries pour ce péché-là.* St. *Jérôme* dit, que cela

la ne veut dire autre choſe ſi ce n'eſt que la priére pour un péché mortel, eſt difficilement exaucée, & il ſemble que c'eſt le vrai ſens de ce paſſage: Car St. Jean ayant dit dans le verſet précédent, *Nous ſavons qu'il nous éxauce quoi que nous lui demandions*; de peur que nous ne vinſſions à penſer que cela regarde toute ſorte de demandes, même pour autrui, l'Apôtre ajoûte: *Si quelqu'un voit ſon frére pécher d'un péché qui n'eſt point à mort, il demandera, &c.*: *Il demandera*, cela veut dire, qu'il peut demander avec confiance, parce qu'il obtiendra; mais ſi c'eſt un *péché à mort*, c'eſt-à-dire un grand péché, de ceux qu'on ne pardonne pas ordinairement, mais qui ſont punis de mort; je ne dis pas que vous demandiez grace pour ce péché, c'eſt-à-dire je n'oſerois vous promettre que vous l'obtiendrez facilement; ainſi je ne vous dis pas, de prier pour ce péché, c'eſt-à-dire avec la confiance d'obtenir ce que vous demanderez, parce que ſouvent en pareil cas Dieu n'exauce point les priéres de ſes Saints: comme il le dit lui-même dans Jeremie Ch. VII. vs. 16. Si les explications que je donne des Textes rapportez ci-deſſus ſont juſtes, la définition du péché contre le St. Eſprit ne ſauroit être fondée ſur aucun d'eux: ce péché n'y eſt pas nommé, il n'y eſt pas même donné à entendre. Si au contraire il y a quelque choſe à dire à mes explications qu'on m'en donne de meilleures, de plu, conformes au ſens litteral, au but & à la liaiſon des Textes, & je les recevrai avec

vec joye. C'eſt un préjugé favorable pour l'expoſition du premier paſſage, Héb. VI. de ce qu'un ſavant Théologien ayant allégué ce Texte pour prouver ſa définition du péché contre le St. Eſprit, fait enſuite un aveu contre lui-même, ſavoir, que l'Apôtre dit qu'il n'y a point de ſecond Baptême, dans l'endroit où il parle de la repentance, & qu'il les met enſemble à cauſe de leur rapport & affinité. A l'égard du ſecond Texte aux Hébreux X, je ſuis obligé de dire que ſi St. Paul en cet endroit a voulu parler du péché contre le St. Eſprit, c'eſt le ſeul paſſage dans toute la Bible, qui inſpire le deſeſpoir: car qui eſt l'homme qui ne péche pas volontairement, ce qui eſt ſignifié proprement par le mot ἑκουσίως: Béze le traduit *ultro*, la Vulgate *voluntariè*, ou volontairement, non opiniâtrement, ou avec obſtination. C'eſt une pauvre échapatoire à Calvin de dire comme il fait, que lorſque St. Paul dit: *Si nous péchons volontairement*, il n'entend pas tout péché volontaire; mais ſeulement une reſiſtance à la Vérité pleine de malice. St. Paul n'auroit-il pas pu dire auſſi bien que Calvin: *Si nous péchons avec malice*, au lieu de dire *ſi nous péchons volentairement*. Ce qui me raſſure dans mon ſentiment eſt que ſi l'on conſidere le Texte avec attention on n'y trouvera rien qui ait rapport au péché contre le St. Eſprit, ni à aucune conſéquence deſeſpérante. Le but des verſets précédens fait voir clairement que la penſée de l'Apôtre eſt de faire connoître aux Juifs qu'ils étoient dans

un

un état bien différent de celui où ils vivoient ſous la Loi, parce que lors qu'ils étoient ſous la Loi, ils avoient des ſacrifices tous les jours pour le péché: au lieu que ſous l'Evangile ils n'avoient qu'un ſeul ſacrifice, fait une fois pour toutes. Chaque Prêtre eſt journellement devant l'Autel, pour offrir ſouvent le même ſacrifice: mais le Redempteur après qu'il a offert une ſeule fois le ſacrifice pour toûjours, s'eſt aſſis à la droite de Dieu. Le verſet onziéme du même Chapitre peut ſervir de commentaire au verſet en queſtion, & nous devons remarquer que le Texte ne dit pas, ſi nous péchons avec malice, *il n'y a point de ſacrifice pour le péché*, ç'auroit être ſans doute une ſentence bien rude: mais les mots ſont: *Il ne reſte plus de ſacrifice pour le péché.* C'eſt comme je me flatte une différence conſolante, entre ces deux propoſitions, *il n'y a point de ſacrifice*, ou d'oblation; & celle-ci, *il ne reſte plus de ſacrifice*, ou d'oblation *pour le péché.* De ſotte que ſi nous ne croyons pas cette ſeule oblation ſuffiſante, & que nous cherchions chaque jour un nouveau ſacrifice pour chaque péché nouveau, nous ne devons nous attendre qu'à la rigueur du jugement.

A l'égard du troiſiéme paſſage I. Epitre de St. Jean Ch. V. 16. pluſieurs perſonnes en concluroient qu'il y a *un péché pour lequel nous ne devons point prier*, ſur tout à cauſe qu'il eſt *irremiſſible*; & c'eſt ce péché qu'ils croyent devoir être néceſſairement le péché contre le St. Eſprit dont

St.

St. Jean veut parler. Leur meilleure raiſon eſt que St. Jean ne diſant pas, *nous devons prier*; c'eſt comme s'il diſoit, *nous ne devons pas prier*, ils regardent ſon ſilence comme une défenſe. Leur Grammaire eſt auſſi mauvaiſe que leur Logique: car nous trouvons que St. Etienne pria pour ceux qui le lapidoient, après leur avoir reproché qu'ils réſiſtoient au St. Eſprit. St. Pierre exhorta Simon le Magicien à la repentance, cependant lui & ceux qui lapiderent Etienne ſont crus communément avoir péché contre le St. Eſprit. St. *Ambroiſe* eſt d'une opinion pleine de charité, il croit que le péché contre le St. Eſprit peut obtenir le pardon, au moyen de la repentance; il fonde ſon ſentiment ſur ce que les *Juifs*, qui avoient dit de J. C. qu'il chaſſoit les Démons par *Beelzebuth* ſe convertirent dans la ſuite après le Sermon de St. Pierre, Actes II. St. *Auguſtin* dans une rétractation infére de là que nous ne devons deſeſpérer d'aucun homme, quelque ſcélerat qu'il ſoit tout le tems qu'il eſt en vie, & qu'il eſt utile de prier pour celui dont on ne deſeſpére pas; car quoi qu'il ſoit dit expreſſément que *le Blaſphême contre le St. Eſprit ne ſera point pardonné*, ces expreſſions peuvent recevoir un adouciſſement, ſi nous ne voulons pas accorder le même ſens à ces mots, que tout le monde reconnoit qu'il faut donner aux termes précédens du même verſet, auxquels ceux-ci ſe rapportent. Il y eſt dit en général que *tous les péchez & tous les blaſphêmes ſeront pardonnez*. Cela ne peut pas s'en-

tendre de tous les péchez en tous tems & à l'égard de tous les hommes; car en ce cas-là aucun péché ne ſeroit damnable, excepté le péché contre le St. Eſprit, ce qui eſt très-faux; le ſens doit être, que tous les péchez ſeront pardonnez pour l'ordinaire, & pour la plupart; mais qu'à l'égard du péché contre le St. Eſprit, il ne ſera point pardonné pour l'ordinaire, mais à grand' peine. Ceux même qui ſuivent le ſentiment le plus rigoureux, & qui ſoutiennent que le péché contre le St. Eſprit ne ſera point pardonné, reconnoiſſent que quelquefois dans l'Ecriture Sainte, le terme d'*impoſſibilité* eſt employé pour celui de *difficulté*, & que certaines choſes ſont dites d'une maniere indéfinie à tous qui n'en regardent qu'une partie. Ainſi la difficulté qu'il y a qu'un homme riche entre dans le Royaume des Cieux, nous eſt repréſentée par notre Sauveur ſous la comparaiſon d'une impoſſibilité.

Après avoir examiné ces Textes de l'Ecriture qui parlent expreſſément, ou qu'on croit déſigner le péché contre le St. Eſprit, il me reſte à diſcuter les définitions ordinaires de ce péché qui ſont reçues à préſent. Quelques différences qu'il y ait dans les termes dont les Théologiens ſe ſervent pour définir ce péché, les uns l'entendant d'un abandon entier de la Foi, ou d'une apoſtaſie opiniâtre, ou d'une réſiſtance malicieuſe à la Vérité; On peut dire pourtant que quand ils viennent à expliquer leur penſée la différence de leurs ſen-

ſentimens n'eſt pas grande. Je m'attacherai principalement à la définition de Calvin, à cauſe que le ſentiment de ce grand homme a prévalu parmi la multitude, & à cauſe auſſi qu'il promet une définition juſte, qui l'emportera ſans peine ſur toutes les autres. Il dit dans ſon *Inſtit*. Livre III. Ch. III. § 22. que ceux-là pechent contre le St. Eſprit, *qui Divinæ Veritati* (*cujus fulgore ſic perſtringuntur ut ignorantiam cauſari nequeant*) *tamen deſtinata malitiâ reſiſtunt, in hoc tantum ut reſiſtant.* „ Qui étant „ frappez de l'éclat de la Vérité, de ſorte „ qu'ils ne ſauroient s'excuſer ſur leur „ ignorance, lui reſiſtent pourtant par pu„ re malice, & par le ſeul plaiſir de la „ combattre„. *Arminius* ſe ſert des propres mots de Calvin. La parenthèſe oratoire dont on auroit pu ſe paſſer dans une définition étant miſes en termes communs, on peut entendre par la définition de Calvin, que ceux-là péchent contre le St. Eſprit qui de propos deliberé réſiſtent à la Vérité Divine qui leur eſt connuë, dans le ſeul but de lui réſiſter. En cela Calvin ne définit point le péché, mais ceux qui en ſont coupables; au lieu que ſelon les règles de la Logique, le concret ou compoſé n'admet point de définition, mais *l'abſtrait* ou le précis. Prenons pourtant la définition telle qu'elle eſt, fondée principalement ſur ces trois termes; le premier *la Vérité*, le ſecond *connuë*, le troiſiéme *combattuë*, ou la *réſiſtance* à la Vérité connuë. Ces mots étant généraux,

& indéterminez nous allons les considérer l'un après l'autre

Premierement si par *la Vérité* Calvin entend la Parole de Dieu, ou sa Doctrine entiere revelée dans les Ecritures, alors le sens de ce terme est trop étendu. Les Pharisiens même qui parloient contre le St. Esprit ne combatoient pas toutes les Véritez Divines qui sont dans l'Ecriture. Ils croyoient à la Loi de Moïse & espéroient être sauvez en l'observant: c'étoit pour la défense de cette Loi, comme ils le croyoient, qu'ils blasphêmoient contre le St. Esprit. Ainsi à proprement parler, par la Vérité de Dieu Calvin doit renfermer sa pensée à l'Evangile, ou à la Doctrine de la Foi. La raison en est que lui & les autres le donnent ainsi à entendre en appellant péché contre le St. Esprit la révolte contre la Foi ou l'apostasie.

En second lieu par le mot *connuë*, Calvin doit entendre la croyance, car la Foi vient proprement de la croyance, & non de la connoissance de la Vérité.

En troisiéme lieu, le mot *résistance* doit signifier incrédulité, car si l'on reçoit la Vérité par la croyance, la résistance à la Vérité doit se faire par l'incrédulité. C'est ainsi en effet que Calvin s'explique dans le même Chapitre où il dit qu'il n'y a plus de pardon lorsque la connoissance est jointe à l'incrédulité; *non esse veniæ locum &c.* De sorte que dans cette définition, *résister à la Vérité connuë*, c'est comme si Calvin avoit dit en propres termes qu'un homme peut ne pas croire une chose dans le tems même

même qu'il la croit; ce qu'il n'eſt pas poſſible de faire en même tems; & ſi on ne peut pas le faire en même tems, il n'y a point de réſiſtance. Il peut arriver ſans doute que pour certaines raiſons un homme ſera porté à ne croire plus ce qu'il avoit cru auparavant. Il ne peut ſe faire qu'au même moment, l'Incrédulité prenne la place de la Foi, mais ſucceſſivement, & cela ne peut s'appeller réſiſtance. Toute réſiſtance conſiſte en un combat entre deux choſes au moins; & lorſqu'une choſe ſuccede à l'autre, qu'elles ne ſe trouvent jamais enſemble, il eſt impoſſible qu'elles ſe combattent. J'avouë qu'un homme peut réſiſter à la Vérité, lorſqu'elle n'eſt que Vérité en elle-même, ou qu'elle eſt dans l'entendement d'un autre homme; mais c'eſt une contradiction dans les termes mêmes qu'un homme réſiſte à la Vérité qu'il connoit, ou qu'il croit lui-même. Telle eſt la nature de la Vérité que lorſque l'Entendement la prend pour Vérité, il ne peut lui refuſer ſon conſentement. Aucun homme ne peut obtenir de lui-même de croire ce qu'il voudroit croire, ou dans le tems qu'il le voudroit. Quelquefois un homme ne ſait que croire; ſa foi eſt en ſuſpens, ſon entendement eſt dans l'inquietude, & ne ſait de quel côté ſe tourner. On ne ſauroit appeller réſiſtance à la Vérité, le refus d'admettre une vérité non connue, & dont on doute. On peut dire encore qu'il y a des véritez reconnues comme telles par l'entendement que l'on ne deſire pas comme un bien: car la Vérité eſt d'un

degré plus près de l'ame que le bien. Les Pharisiens regardoient les Miracles de notre Sauveur comme vrais, mais non pas comme bons à cause qu'ils tendoient à deroger à leur Loi qu'ils estimoient une Vérité préférable. C'est pour cette raison même qu'ils blasphêmoient contre une Vérité qu'ils croyoient dans le fond de leur cœur. La vérité des paroles ou du discours n'est autre chose selon l'Ecole que le signe par lequel on exprime la Vérité: la Vérité elle-même est placée dans l'entendement, & non dans le discours. Le Discours lui-même peut affirmer qu'une vérité à laquelle l'Entendement a consenti est fausse: on croit plusieurs choses en effet, que l'on dit que l'on ne croit pas; mais ce refus extérieur de croire n'est point une résistance véritable à la Vérité, elle n'est qu'apparente parce que la résistance véritable doit être à la même place qu'occupe la Vérité. C'est dans l'Entendement que la Vérité est placée. C'est là même que doit être aussi placée la résistance. L'Entendement ne peut résister à la Vérité qu'en refusant de la croire. Si Calvin avoit entendu par le mot de Vérité celle qui est dans les paroles, il auroit approché du sens de l'Ecriture: mais il n'étoit pas assez heureux dans l'expression de son sentiment: ses termes qui plus est, d'*incrédulité*, d'*apostasie*, de *révolte* &c. se rapportent à une apostasie & à une incrédulité réelles & non verbales. Je suis convaincu par cette raison que Calvin prétend que la résistance à la Vérité consiste à ne

pas

pas croire ce que nous croyons, ce qui étant une pure contradiction ſa définition du péché contre le St. Eſprit eſt la définition d'un péché qu'aucun homme ne peut jamais commettre. D'un autre côté en expliquant ſa définition, il en fait un péché de telle nature qu'il n'y a point d'homme vivant qui ne le commette; car ſelon ſa doctrine de la façon que je l'entends, tout péché peut être péché contre le St. Eſprit. Voici ſes mots, *Quorum convicta eſt conſcientia, Dei verbum eſſe quod repudiant & impugnant, impugnare tamen non deſinunt, illi in Spiritum blaſphemare dicuntur.* „ Ceux dont la conſcience eſt con-
„ vaincue que c'eſt la Parole de Dieu
„ qu'ils abandonnent, & qu'ils combattent,
„ qui ne ceſſent pourtant point de la com-
„ battre ſont dits blaſphêmer contre le St.
„ Eſprit „. Qui eſt l'homme qui tous les jours n'abandonne pas en quelque point la Parole de Dieu, & qui ceſſe de la combattre d'une maniere ou d'autre quoi qu'il en ſoit convaincu dans ſa conſcience? Je ſai que Calvin étoit bien éloigné de croire que St. Paul eût commis le péché contre le St. Eſprit, & cependant St. Paul ſemble avoir été convaincu en ſa conſcience que c'étoit la Parole de Dieu qu'il combatoit. Il ne ceſſoit pas même de la combattre, lorſqu'il diſoit qu'il prenoit ſon plaiſir dans la Loi de Dieu, parce qu'une autre Loi faiſant la guerre à la Loi de ſon entendement, le jettoit dans la captivité de la Loi du péché. Je laiſſe à penſer quelles conſéquences dangereuſes peuvent tirer les con-

ſciences tendres & ſcrupuleuſes, de cette propoſition illimitée de Calvin. Je croi qu'on peut lui oppoſer avec juſtice & à ceux qui ſont de ſon ſentiment, qu'ils omettent dans leurs définitions le terme de *blaſphême* dont ſe ſert toûjours notre Sauveur, toutes les fois qu'il parle de ce péché, comme on voit dans les trois Evangeliſtes qui ſont en cela d'un accord parfait. Au lieu du mot de *blaſphême* Calvin a amené le mot de *réſiſtance*, pour déſigner une eſpèce particuliere de ce péché, mais je ne ſaurois dire ſur quelle autorité. Je ne trouve rien d'équivalent dans aucun des paſſages que l'on croit qui regardent ce péché: Je trouve ſeulement qu'il eſt parlé de chute dans l'Epître aux Hébreux Ch. VI. & Calvin ſe ſert de cette expreſſion pour lui faire ſignifier *réſiſtance*: cependant *tomber*, & *réſiſter* ne ſont guéres moins oppoſez que *combatre* & *lâcher le pied*. Le dernier point que je toucherai dans la définition de Calvin eſt l'endroit où il dit que ceux qui péchent contre le St. Eſprit *réſiſtent pour réſiſter ſeulement*, & il dit avec cela qu'ils *réſiſtent par une malice délibérée*. S'il eſt donc vrai qu'ils réſiſtent par malice, leur but eſt de ſatisfaire leur malice. Les Phariſiens qui ſont ici condamnez par notre Sauveur avoient un autre deſſein que de réſiſter ſimplement, la défenſe de la Loi de Moïſe étoit la raiſon pour laquelle ils blaſphêmoient; & non pas qu'ils priſſent aucun plaiſir dans le ſimple acte de réſiſtance.

On trouve trois anciennes opinions touchant

chant le péché contre le St. Eſprit, mais il y a long-tems qu'on les a rejettées: Je ne parlerai que d'une ſeule. *Origéne* croyoit que tous les péchez commis après le Baptême étoient des péchez contre le St. Eſprit: ſa raiſon n'étoit qu'une imagination inſipide de ſon cerveau, ſavoir que Dieu le Pére étoit dans toutes les choſes créées, le Fils ſeulement dans les Créatures raiſonnables; le St. Eſprit dans tous les hommes regénerez. C'eſt pourquoi lorſque les hommes péchent contre la perſonne de la Trinité qui réſide en eux, s'ils ſont Payens ils péchent contre Dieu le Pére ou Dieu le Fils, mais s'ils ſont Chrétiens ils péchent contre la Perſonne du St. Eſprit. Cette opinion eſt fauſſe. Les Hérétiques Novatiens éioient du ſentiment d'Origéne, ils prétendoient qu'il n'y avoit point de remiſſion de péchez pour ceux qui retomboient après le Baptême, croyant que toute chute d'un Chrétien étoit un péché contre le St. Eſprit. Cette opinion eſt fauſſe encore un coup, car de cette façon aucun péché ne ſeroit pardonné aux Chrétiens, au lieu que nous voyons que St. Paul remit les péchez de l'inceſtueux de *Corinthe*.

Ajoûtons que notre Sauveur accuſe les Phariſiens de ce péché eux qui n'étoient point Chrétiens. St. Auguſtin croyoit que l'impénitence finale étoit le péché contre le St. Eſprit: mais l'impénitence finale n'eſt point un blaſphême, c'eſt ſeulement une circonſtance générale qui peut accompagner quelque péché que ce ſoit: outre ce-

la le Sauveur fait entendre que le péché contre le St. Esprit peut être commis pendant le cours de la vie. Les Pharisiens eux-mêmes étoient pleins de vie lorsqu'ils en étoient accusez. *Pierre Lombard* & *Thomas d'Aquin* prenoient les péchez de malice pour des péchez contre le St. Esprit, ils croyoient que les péchez d'infirmité étoient contre Dieu le Pére, & ceux d'ignorance contre le Fils. Cette opinion est encore fausse à cause que le péché contre le St. Esprit est nécessairement un péché de blasphême, au lieu que le péché de malice n'est pas un peché particulier, mais général, & n'est pas toûjours un blasphême.

Voici les six différences que l'Ecole met dans le péché contre le St. Esprit.

1. Porter envie aux graces de nos Fréres. 2. Combattre la Vérité connuë. 3. Le desespoir; 4. L'opiniâtreté; 5. La présomption; 6. L'impénitence finale.

Je me flatte qu'en déterminant en quoi consiste le blasphême contre le St. Esprit; dans l'examen que j'ai fait du sentiment de Calvin, & des nouvelles définitions des autres Docteurs, je n'ai rien avancé de contraire aux Articles de Foi de l'Eglise Anglicane.

DIS-

DISSERTATION II.

*Sur l'*EUCHARISTIE; *& ſur la Queſtion*, ſi l'Egliſe peut errer dans les Points Fondamentaux de la Foi.

MON CHER MONSIEUR,

A la lecture de vos Lettres, & de l'Ecrit qui y étoit joint, rien ne m'a tant touché que de voir des Points de Controverſe auſſi communs que ceux qu'on y examine & traitez d'une maniere ſi ſuperficielle & ſi vulgaire; vous amuſer vous, & tout homme qui ſe pique d'une connoiſſance paſſable dans les matieres controverſées de la Religion Chrétienne. Les Points qui y ſont diſcutez ſont le ſujet de la brochure la plus commune. Vous ſouhaitez d'avoir mon ſentiment ſur les matieres en queſtion, je veux bien vous le donner quoique je craigne de vous ennuyer davantage en vous diſant la vérité, que n'ont fait les Diſputans en vous jettant dans l'erreur. La Vérité toute ſimple quoi que peut-être desagréable à entendre, eſt que dans la plus grande partie de la diſpute les deux Antagoniſtes ſe ſont fort mépris, & ont travaillé inutilement. Afin donc que vous puiſſiez voir de vos propres yeux ce qui en eſt, je partagerai toute votre Diſpute en deux chefs; l'un concernant l'*Euchariſtie*, & l'autre la queſtion *ſi l'Egliſe peut errer ſur les Points Fondamentaux de la Foi.*

La premiere queſtion a deux parties, une Propoſition & une Réponſe. La Propoſition exprime (au moins ſelon l'intention de celui qui l'a faite & qui ſe trompe) la Doctrine des Egliſes Réformées touchant la préſence de J. C. dans l'Euchariſtie. La Réponſe fait la même choſe pour l'Egliſe Romaine ſur le même ſujet. Vous verrez mon impàrtialité en ce que je vais vous découvrir les mépriſes des deux Adverſaires, afin qu'ôtant les nuages de l'Erreur repandus ſur ces matieres, la Vérité en puiſſe paroître avec plus d'éclat.

La premiere erreur qui leur eſt commune, eſt qu'ils ſe fondent beaucoup ſur les termes de la Conſécration, comme on les nomme; qu'ils ſuppoſent qu'en les prononçant quelque choſe ſurvient à cette action qni n'arriveroit pas ſans cela & que ſans ces mots elle ſeroit défectueuſe. Je vous avouë mon ignorance. Je ne vois aucune néceſſité d'en uſer ainſi. Notre Seigneur inſtituant cette ſainte Cérémonie nous ordonne de faire ce qu'il a fait; il ne nous preſcrit rien ſur les mots; & on ne ſauroit faire voir que ni les ſaints Apôtres ni les premiers Chrétiens ayent obſervé une telle coutume. On peut faire voir le contraire probablement en conſultant les anciennes Liturgies. Notre Sauveur à la vérité, ſe ſervit de mots, mais c'étoit pour exprimer ſa penſée & ſon intention: s'il s'étoit contenté de faire la choſe ſans l'exprimer par quelque formulaire verbal, nous n'aurions jamais ſu ce que c'étoit qu'il fit. Mais quelle néceſſité de faire la même choſe à

préſent? Lorſque l'Aſſemblée eſt formée pour rompre le pain, & pour prier, lorſqu'elle voit le pain & le vin ſur la table de la Communion, y a-t-il perſonne qui ne voye ce que cela veut dire, quoi qu'on ne liſe pas le Canon? C'étoit pour donner plus de ſolemnité & de pompe à cette action ſainte qu'on y joignit le Canon, & non pas dans la penſée d'y ajoûter quelque choſe d'eſſentiel. On ne ſauroit inferer de l'Ecriture ou de la Raiſon, que le Sauveur ſe ſervit des paroles pour operer quelque choſe ſur le pain & ſur le vin; & au delà de l'Ecriture & de la Raiſon, je n'ai aucun fondement pour ma croyance ni à l'égard de la ſubſtance, ni à l'égard de la cérémonie. Le principal fondement ſur lequel on appuye la néceſſité du formulaire qu'on ſuit n'eſt qu'une coutume de l'Egliſe, ou ſi l'on veut, une erreur de l'Egliſe.

A l'égard de ce lieu commun de coutume de l'Egliſe, on en abuſe exceſſivement en général: car au lieu que naturellement la néceſſité de la choſe elle-même, devroit autoriſer la pratique de l'Egliſe, je ne ſai par quel artifice les affaires ont tourné de maniere que l'on allégue l'uſage de l'Egliſe pour prouver la néceſſité de la choſe: comme ſi les choſes euſſent tiré leur origine de l'autorité de l'Egliſe, & non de plus haut, comme c'eſt la vérité. Pour ce qui eſt de l'erreur de l'Egliſe ſur laquelle, comme je viens de vous dire, cette formule d'action eſt fondée, elle conſiſte en ce que l'on a pris imprudemment un faux

raiſonnement des Péres pour une maxime religieuſe. St. Ambroiſe, je penſe, eſt celui qui a dit ce que la poſterité n'a que trop généralement reçu avec applaudiſſement, *Accedat verbum ad elementum, & fiat Sacramentum:* par où l'on voudroit nous perſuader contre toute expérience, que pour la formation d'un Sacrement il faut qu'il y ait quelque choſe de dit, & quelque choſe de fait; au lieu que ſans difficulté pour la perfection d'un Sacrement ou d'un ſaint Myſtère, car c'eſt la même choſe, il ſuffit qu'on faſſe une choſe par où une autre eſt ſignifiée, quoi qu'on ne profere aucun mot. Lorſque *Tarquin* ſe promenoit dans ſon Jardin, un Envoyé vint lui demander comment il trouvoit à propos qu'on traitât la Ville des *Gabiens* qu'on venoit de prendre; il ne répondit rien, mais avec ſa baguette il coupa les têtes des pavots les plus élevez; & l'Envoyé comprenant ſa penſée fit couper la tête aux principaux de la Ville. Si l'on avoit fait cela dans les choſes religieuſes, c'auroit été d'abord un Sacrement ou un ſaint Myſtère: *Cum in omnibus Scientiis voces ſignificent res, hoc habet proprium Theologia quod ipſæ res ſignificatæ per voces etiam ſignificent aliquid*, dit Thomas d'*Aquin*. C'eſt ſur la ſeconde ſignification, que toutes les choſes ſpirituelles, & les ſens myſtiques ſont fondez: de ſorte que dans les choſes de la Religion, un Myſtère ou Sacrement eſt formé dès lors qu'une choſe eſt faite & une autre eſt ſignifiée, de même que dans la ſainte Communion, quoi qu'on

ne

re dise rien du tout. Les anciens Sacrifices que les *Juifs* faisoient toutes les semaines, tous les mois, ou tous les ans; leur Pâque, leurs Fêtes des Tabernacles &c. étoient tous des Sacremens: cependant nous ne trouvons point qu'ils eussent aucun formulaire verbal de Consécration dont les Prêtres ou le Peuple se servissent en les célébrant.

Pour recapituler ce que nous avons à dire sur ce Point, l'usage des paroles de la Consécration dans l'Eucharistie a un fondement trop léger pour faire une preuve: car l'action du Sacrement est parfaite, que l'on profére les paroles ou non; & pour dire la vérité, mon avis est qu'il n'y auroit pas grand mal à les omettre. Certainement il en resulteroit un bien en ce que cela feroit évanouïr bientôt une bonne partie de la superstition attachée à ce Sacrement, & appuyée sur une imagination mal fondée de la néceſſité des paroles. Je ne veux pas que vous entendiez par là que je vous prescris, ou que je souhaite que vous ne vous en serviez point. Je ne veux vous faire entendre que deux choſes; la premiere est que l'usage du Canon est une chose indifférente, & la seconde que dans la maniere de faire les Sacremens, les Chrétiens ont pris une trop grande liberté qu'ils ne sauroient justifier. Premierement en forgeant des Sacremens, en plus grand nombre que Dieu n'en a voulu ordonner, comme il paroît visiblement. En second lieu en ajoûtant aux Sacremens instituez de Dieu plusieurs formalitez, & cérémonies

nies de leur ſeule autorité. Ces circonſtances par un long uſage ont fait imaginer aux Chrétiens que c'étoient des choſes eſſentielles aux Sacremens dont elles n'étoient que les acceſſoires, & cela eſt venu de la boutique de ceux qui ont exercé un pouvoir exorbitant dans l'Egliſe. En voilà aſſez pour la premiere erreur.

La ſeconde eſt encore pire, vous voyez que les deux Parties diſputantes conviennent de la préſence réelle du Corps de Chriſt dans l'Euchariſtie quoi qu'ils diffé-rent dans l'explication de cette préſence; & de l'application de Chriſt à celui qui le reçoit. Il eſt certain que l'Antagoniſte Proteſtant eſt allé un peu plus loin que ſon Maître. S'il avoit voulu s'expliquer ſur l'article du Pain & du Vin, & nous dire ce qu'ils deviennent: s'ils demeurent dans leur nature propre ou non, j'aurois mieux approfondi ſa penſée. *Mais* ce qu'il dit que le Pain & le Vin après la Conſécration, ſont véritablement & réellement le Corps de Chriſt, quelque adouciſſement que l'on mette à cette expreſſion, au moyen de cette clauſe que ce *n'eſt pas d'une maniere charnelle mais ſpirituelle:* cette expreſſion, dis-je, ne laiſſe pas d'être trop cruë, & difficile à digerer: elle repréſente le Diſputant, comme un Luthérien pour le moins, ſi ce n'eſt pas pour un ſuppôt de l'Egliſe Romaine. Cette expreſſion, *d'une maniere ſpirituelle*, qui ſemble aſſaiſonner & adoucir la propoſition ne peut lui être que d'un petit ſecours. Dire que la chair de J. C. eſt dans

le

le Pain, mais *non pas d'une maniere charnelle*, c'eſt dire la même abſurdité dont les Théologiens de Rome nous bercent lorsqu'ils diſent en pareille occaſion, que le ſang de J. C. eſt ſacrifié réellement, & repandu dans le Sacrement; & qu'ils ajoûtent en maniere de gloſe, que cela ſe fait *incruentè*, d'une maniere non ſanglante. Ils pourroient nous dire par la même raiſon, s'il leur plaiſoit, que le Corps de Chriſt eſt incorporé dans le Sacrement ſans Corps. La chair non charnelle pourra au premier jour être miſe dans la nouvelle Edition des Bulles. A un autre égard cette clauſe d'adouciſſement, *d'une maniere ſpirituelle*, eſt d'un petit ſecours au Diſputant Réformé, s'il en tire même quelqu'un; car le Catholique Romain ayant trouvé le moyen de placer le Corps de Dieu dans l'Euchariſtie, de ſorte qu'il puiſſe y tenir à ſon aiſe, nous dit qu'il y eſt, comme les Eſprits & les Corps glorifiez que St. Paul appelle *Spirituels*, ſont dans les lieux qu'ils occupent: ainſi lorsque l'un vous dit, le Corps de Chriſt y eſt réellement, mais à la maniere des eſprits; quelle eſt, je vous prie, la différence de ces deux opinions? Vous pourrez voir en paſſant quelle eſtime vous devez faire de votre Antagoniſte Catholique Romain. Ariſtote & le Sens commun avec lui, nous en apprennent beaucoup en nous diſant *que celui qui compare deux corps enſemble doit les connoître tous les deux*. Notre homme a-t-il quelque connoiſſance touchant la ſituation, & l'exiſtence locale des Eſprits & des Corps glo-

glorifiez? S'il eſt ſi heureux que de l'avoir, qu'il ait la bonté de nous apprendre ce qu'elle lui a couté, & nous verrons ſi nous ſommes aſſez riches pour en donner le même prix; *Tertius è Cælo cecidit Cato:* eſt-il un ſecond St. Paul nouvellement deſcendu du Ciel d'où il nous porte cette rare découverte? Je n'ai pas aſſez d'eſprit pour comprendre qu'il ait pu avoir cette connoiſſance d'ailleurs; & s'il ne l'a pas, car apparemment il n'a pas été en ſon pouvoir de monter au Ciel, comment oſe-t-il nous dire que le Corps de J. C. eſt dans le pain comme les Eſprits & les Corps glorifiez ſont aux lieux qu'ils occupent; lui qui ignore quelle eſt la ſituation & la préſence locale des Eſprits & des Corps glorifiez. J'aurois trop mauvaiſe opinion de votre diſcernement, ſi j'allois vous ſuggérer de ne pas vous entêter de ces ſortes de Diſputeurs vains & téméraires qui, *comme dit* l'Apôtre, décident de ce qu'ils n'ont point vû, & par une fauſſe oſtentation de ſavoir abuſent de la crédulité de leurs auditeurs: ils parlent à l'aventure des choſes qu'ils ne connoiſſent point, & dont ils ne ſavent que dire.

Retournons ſur nos pas pour mieux conſiderer la ſeconde Erreur commune à vos deux Antagoniſtes. Je traiterai le Diſputeur Proteſtant le plus favorablement que je pourrai, quoi que je croye qu'il ſe trompe. Je ne connois point de Proteſtant qui enſeigne que le Pain élementaire, après que les paroles de la Conſécration ſont proferées, devient réellement le Corps de Chriſt,

Chriſt, cependant il pourroit avoir été induit à erreur par quelques Ecrits Proteſtans: car en général les Théologiens Réformez donnent une fauſſe idée de cette action ſainte, ſoit à l'égard de ſon eſſence, ſoit à l'égard de ſon uſage.

Premierement à l'égard de l'eſſence, quelques Proteſtans, même les plus diſtinguez, n'héſitent point à dire que les paroles de la Conſécration ne ſont pas un *Trope* tout pur, il s'enſuit delà néceſſairement qu'on doit les prendre litteralement en quelque ſens; ce qui ſuffit pour autoriſer l'erreur de notre Diſputeur Proteſtant. Mais ce qu'ils prêchent touchant la préſence réelle & la participation du Corps de Chriſt dans le Sacrement, ils ne l'expliquent pas en ſuppoſant que le Pain devient le Corps de Dieu: mais qu'avec les élemens du Sacrement il paſſe dans l'ame d'un véritable Communiant, le véritable Corps, & le Sang de Dieu: & cela d'une maniere ſecrete, ineffable & admirable. Delà, comme je crois, ſont venues ces expreſſions dures des Savans des Egliſes Réformées dont les uns ſont morts & les autres encore en vie. Ils oſent aſſurer les Théologiens de Rome que nous reconnoiſſons une préſence réelle de même qu'eux; mais qu'à l'égard de la maniere, *Conſubſtantiation*, *Tranſubſtantiation*, *Subſtantiation*, ou *impanation*, ἐπέχομεν, nous faiſons les Sceptiques & nous ne déterminons rien. Cette imagination outre qu'elle eſt fauſſe, eſt toute nouvelle: on ne ſauroit la trouver dans aucun Livre des Anciens juſqu'au

tems

tems de Martin Bucer. Ce Docteur par une mauvaise honte craignant de se trop écarter de l'Eglise Romaine, enseigna ce que nous venons de rapporter touchant la doctrine de la présence de J. C. dans le Sacrement: son sentiment a passé dans les esprits de Calvin & de Béze dont l'autorité a couvert presque toute la face des Eglises Réformées. C'est une erreur qui, comme je l'ai dit, intereſſe l'essence de cette action sainte, mais il y a à présent beaucoup d'erreurs sur son but & son usage, qui se trouvent dans le Parti Protestant. Par une extravagante fantaisie qu'ils ont là-dessus, ils en abusent dans plusieurs vues qui n'ont jamais été dans l'intention du premier Instituteur, & où il n'a jamais pensé, si l'on peut dire cela de celui qui étoit Dieu & qui savoit toutes choses. Nous faisons de ce Sacrement l'arbitre de nos affaires civiles, & nous l'employons à terminer des différens: pour confirmer ce que nous faisons ou ce que nous disons, nous nous engageons de prendre la Communion sur ce que nous venons d'assurer. Nous enseignons que ce Sacrement confirme notre Foi en Christ, & la vérité est qu'en le recevant nous donnons une marque d'une Foi confirmée: les Chrétiens vont à la sainte Table pour témoigner leur Foi, & non pas pour tâcher de l'obtenir: En effet si un homme forme des doutes sur la Vérité du Christianisme, croyez-vous que ses scrupules s'évanouïront en recevant le Sacrement? Je voudrois que cela fût vrai, nous n'aurions pas tant de Chrétiens qui

nagent dans le doute, & qui reçoivent le Sacrement assez souvent. Nous enseignons que c'est le *viatique* des mourans, *viaticum morientium*, par où nous abusons plusieurs consciences timorées, & de pauvres malades qui y cherchant de la consolation, & n'y en trouvant point, en concluent que la Foi est defectueuse. Je ne dis rien en ceci dont je ne sois bien informé. Combien d'accidens pleins d'indécence n'arrive-t-il pas de cette coûtume de faire participer à ce Sacrement les personnes infirmes ou malades? On en a vu qui ont vomi les Elemens qu'ils venoient de prendre. Ces erreurs, & ces fautes d'ignorance sont venues de quelques usages sans fondement, & où l'on se plaisoit, qui se sont glissez depuis longtems dans l'Eglise, Dieu sait comment, & dont elle n'est pas encore purgée. Je pousserai ma hardiesse jusqu'à vous dire quelle est l'Erreur Fondamentale d'où comme de leur source tous ces abus sont sortis; c'est une notion qui a subsisté longtems dans les Eglises, que dans la Communion il y a des choses que l'on reçoit outre le Pain & le Vin; Mais on n'a pu convenir encore ce que c'étoit: les uns disent que c'est le Corps de Dieu dans lequel le Pain est transsubstantié; quelques autres que c'est le Corps même avec lequel le Pain est consubstantié; d'autres disent que le Pain subsistant toûjours ce qu'il étoit, il sert de vehicule au Corps réel de Dieu qui passe dans l'ame du Communiant d'une maniere secrête & inconnuë; d'autres disent que le Sacrement nous donne

un

un degré de Foi de plus; d'autres prétendent que c'eſt un degré de la Grace Divine, quel qu'il ſoit, qui nous y eſt donnée, dont nous ſerions privez autrement. Toutes ces diverſes notions doivent néceſſairement tomber, n'étant fondées que ſur de foibles conjectures. Pour arrêter donc votre jugement & ſur la choſe elle-même & ſur ſon vrai uſage, je vous prierai de conſiderer attentivement ce petit nombre de propoſitions:

Premierement dans la Communion on ne donne que du Pain & du Vin.

Secondement le Pain & le Vin ſont des ſignes ſans doute, mais non pas de quelque choſe qui y ſoit preſentée; ce ſont des ſignes de quelque choſe qui nous a été donnée depuis longtems; de Jeſus-Chriſt même qui a été donné pour nous ſur la Croix, il y a plus de ſeize cens ans.

Troiſiémement, J. C. n'eſt mangé à la table de la Communion ni dans un ſens ſpirituel, en vertu d'aucune choſe qui s'y faſſe, ni réellement, ni par métaphore, ni litteralement. Il eſt certain que ce que l'on mange, je veux dire le Pain, eſt nommé Chriſt par métaphore: mais ce Pain eſt mangé véritablement & dans le ſens propre & litteral.

Quatriémement, manger ſpirituellement Chriſt, eſt une choſe qui peut ſe faire par tout auſſi bien qu'à la ſainte Table.

En dernier lieu, les fins & les vuës de la Cêne du Seigneur ne ſauroient être en plus grand nombre que celles dont il eſt parlé dans l'Ecriture & il n'y en a que deux:

La

La premiere, la commémoration de la Mort, & de la Paſſion du Fils de Dieu, qu'il a marquée lui-même en inſtituant cette cérémonie.

La ſeconde, le témoignage de notre union avec Chriſt, & de notre communion les uns avec les autres; lequel but nous a été enſeigné par St. Paul.

C'eſt dans ce petit nombre de termes que ſont renfermez toute la Doctrine, & tous les uſages de la Cêne du Seigneur; & quiconque vous mene au delà ne fait que vous égarer: *Quidquid ultra quæritur non intelligitur.* La preuve de ces Propoſitions demanderoit plus d'étendue que les bornes d'une Lettre n'en peuvent renfermer, je vois même que je les ai déja paſſées. Venons à la conſideration de la ſeconde partie de votre Lettre.

Je voudrois bien que vous euſſiez fait dans cette ſeconde partie comme vous avez fait à l'égard de la premiere: c'eſt-à-dire que vous euſſiez marqué non ſeulement la propoſition du Catholique, mais eucore une Réponſe du Proteſtant, par où nous euſſions pu découvrir ſon ſentiment. J'aurois alors, peut-être, pris la même liberté que ci-devant: j'aurois découvert les Erreurs des deux Parties conteſtantes, car je ſoupçonne qu'ils en ont commis tous deux, & qu'ils m'auroient fourni l'occaſion de les relever. Je me contenterai donc de parler nuement de la Queſtion, ſavoir *ſi l'Egliſe peut errer dans les Articles Fondamentaux de la Foi.* Par le mot *Egliſe*, je ne prétends point vetil-

ler

ler comme fait votre Catholique Romain, & l'entendre ſeulement du Parti Proteſtant, comme il ne l'entend que de *la Faction Romaine*. Je parle de toutes les Factions du Chriſtianiſme, de toutes les Aſſemblées qui ſe qualifient du nom de Chrétiennes en quelque endroit du monde qu'elles ſoient repanduës.

Je réponds premierement que tout Chrétien peut errer, s'il le veut; car ſi les hommes pouvoient ne point errer volontairement, il n'y auroit point d'Héréſie: l'Héréſie n'étant autre choſe qu'une Erreur ſoutenuë de propos deliberé. Car ſi nous mettons au nombre des Héréſies les erreurs auxquelles la fragilité humaine eſt ſujette, il s'enſuivra que chaque homme qui a vécu depuis le tems des Apôtres a été Hérétique, n'y ayant jamais eu aucun Chrétien à la reſerve des Apôtres, qui n'ait erré en quelque choſe qui regarde *la* Religion Chrétienne, par addition, omiſſion, ou par quelque fauſſe interpretation. Dieu a voulu que nous euſſions une marque évidente de ce que j'avance; les Ecrits de pluſieurs ſavans Chrétiens depuis le commencement du Chriſtianiſme ſont venus juſqu'à nous, & parmi ces Ecrits à peine y en a-t-il un où l'on ne convienne dans tous les Partis qu'il y a des erreurs: ces erreurs ont été recueillies par des perſonnes qui ſe ſont fait une affaire de les relever. A Dieu ne plaiſe que ce que je dis vous faſſe penſer que je veux vous prévenir contre des perſonnes dont les travaux ont procuré un avantage infini à l'Egliſe.

Si

Si *Ariſtote*, *Alexandre d'Aphrodiſée*, & *Galien*, & les autres excellens hommes que Dieu avoit douez d'une portion extraordinaire de connoiſſances naturelles, ont encore conſervé tout leur crédit auprès des perſonnes raiſonnables & généreuſes depuis tant de générations, quoi qu'en bien des choſes ils ſe ſoient tous écartez de la Vérité, pourquoi nous autres Chrétiens n'aurions-nous pas la même candeur pour ceux qui ont travaillé avant nous à expliquer la Foi Chrétienne? Pourquoi ne les honorerions-nous pas comme nous devons, pour l'amour de leurs Ouvrages malgré tous leurs défauts? Vous me direz à l'égard des particuliers qu'ils peuvent errer & qu'ils errent tous les jours, comme la choſe eſt reconnuë: mais les Chrétiens peuvent-ils errer aſſemblez en foule, formant des Corps d'armée pour la défenſe de la Vérité dans des Synodes, & dans des Conciles ſurtout généraux, leſquels ſont appuyez par l'Evêque de Rome, ſur lequel tout l'Univers tourne ſes regards?

Je réponds que dire que les Conciles ne ſauroient errer, & reconnoître en même tems que les particuliers ſont ſujets à l'erreur, c'eſt une abſurdité qui ſaute aux yeux; c'eſt comme qui diroit que chaque Soldat peut lâcher le pied, mais qu'une Armée entiere ne ſauroit le faire, ſurtout ayant Hannibal à ſa tête, & puiſque l'on reconnoit que tout particulier non ſeulement peut errer, mais qu'il erre en effet, il eſt bien difficile de recueillir des hommes en corps, ce qu'on ne ſauroit avoir d'eux en

particulier. Pour moi j'avouë franchement, que les Conciles & les Synodes non ſeulement peuvent errer, mais qu'ils ont erré en effet; & conſiderant les reſſorts dont on ſe ſert pour les conduire ce ſeroit une grande merveille s'ils n'erroient point. En effet, qui ſont les hommes dont ces Aſſemblées ſont compoſées? Sont-ce les plus ſages, les plus ſavans, les plus vertueux; ceux en la droiture de qui on peut ſe confier? Non certainement: ce ſont les gens élévez en dignité, les plus ambitieux, la plûpart du tems depourvus de ſavoir & de jugement, qui compoſent ces ſortes de Corps: peut-on s'attendre que des gens de cette ſorte ſe détermineront pour la Vérité; eux que Quintilien ſemble dépeindre: *qui ut in vitâ ſic in cauſis ſpes quoque improbas alunt*? Ajoûtons à cela que lorsqu'ils ſont aſſemblez, leur maniere de décider n'eſt pas en peſant les raiſons, *mais* en comptant les ſuffrages, comme ſi c'étoit une choſe naturelle que le plus grand nombre eût néceſſairement les meilleures qualitez; cela ne s'accorde pas avec l'expérience: *Nunquam ita bene agitur cum rebus humanis ut plures ſint meliores.* Il eſt inouï qu'en aucune profeſſiou on ait déterminé la Vérité à la pluralité des voix, ſi l'on excepte celle de la Religion Chrétienne; & je me ſuis ſouvent étonné de ce que la methode qui dans toutes les autres Sciences ne ſauroit appuyer la moindre concluſion, eſt crue ſuffiſante, pour autoriſer les déciſions de la Théologie qui eſt la Reine des Sciences. Je ſai pourtant ce qu'on

qu'on allégue en faveur de cette pratique, & avec votre permiſſion je l'examinerai un peu.

On dit que les Aſſemblées de Chrétiens reçoivent une telle aſſiſtance de Dieu & de ſon Saint Eſprit, que quel que ſoit le caractère des perſonnes qui les compoſent ils ne doivent pas craindre qu'il ſoit poſſible de ſe tromper; & on prétend que c'eſt le vrai moyen de terminer avec autorité les Controverſes les plus conſiderables de la Théologie, lequel moyen ſeroit mépriſable dans les autres Sciences. Cette harmonie du St. Eſprit eſt ſi douce qu'elle a enchanté auſſi le Parti Proteſtant; tout ſe termine chez eux à la fin par le moyen du St. Eſprit, avec cette différence pourtant que ceux de Rome renferment le St. Eſprit dans la perſonne des Evêques, & des Conſeils de Rome, au lieu que les Proteſtans donnent de l'étendue à ſes operations, & le font Directeur des Méditations des particuliers. J'aurois ſans doute mauvaiſe opinion de la Bonté Divine ſi je niois qu'il donne ſon aſſiſtance à tous les hommes pour les garantir du péché dans leurs actions & de l'erreur damnable dans leurs opinions: à plus forte raiſon en aurois-je une idée injurieuſe ſi je diſois qu'il n'aſſiſte pas ſon Egliſe. Cependant cette aſſiſtance peut exiſter réellement, & les hommes peuvent avec cela être ſujets au péché & à l'erreur. St. Paul prêchant aux Gentils leur dit que Dieu étoit au milieu d'eux d'une maniere ſi palpable qu'ils l'auroient pu trouver à tâtons. St. Paul ſavoit bien

avec cela & nous auſſi, de quelle maniere les Gentils ſe comportoient. J. C. a promis ſon aſſiſtance perpétuelle à ſon Egliſe, mais a-t-il laiſſé quelque Prophétie qui porte que l'Egliſe ne s'éloigneroit jamais de lui? Si quelqu'un croit avoir trouvé cette Prophétie il doit nous apprendre où elle eſt. Afin que tout aille comme il faut parmi les hommes, deux choſes doivent y concourir, l'aſſiſtance de Dieu envers les hommes, & l'attachement des hommes à Dieu: ſi l'une de ces choſes manque, il ne ſauroit reſulter beaucoup de bien de l'autre. La premiere ne manque jamais, mais la ſeconde manque ſouvent, de ſorte que la promeſſe de J. C. à ſon Egliſe qu'il ſeroit toûjours avec elle ne conclut aucune ſuppoſition d'Infaillibilité. A l'égard de ce terme, *le Saint Eſprit*, dont on ſe prévaut ſi fort, il importe de le diſtinguer pour faire connoître le danger qu'il y a de confondre des choſes différentes. Ce terme ſignifie la troiſiéme Perſonne de la Sainte Trinité; ou bien le pouvoir merveilleux d'operer des Miracles, le Don des Langues, de guérir les Maladies &c. qui furent donnez aux Apôtres, & aux autres premiers Chrétiens lorſque l'Evangile commença d'être prêché. Mais ces deux ſignifications ne font rien à notre ſujet. Le Saint Eſprit, par rapport à la queſtion que nous diſcutons, ſignifie, ou quelque choſe qui eſt au dedans de nous, ou quelque choſe qui eſt au dehors: hors de nous il ſignifie la Parole écrite contenue dans les Livres des Prophètes, des Apôtres & des Evan-

Evangeliſtes qui ſont nommez le St. Eſprit par une figure de Rhétorique, à cauſe que le St. Eſprit a prononcé ces choſes par leur bouche lorſqu'ils étoient en vie & nous les fait connoître par leurs Ecrits à préſent qu'ils ſont morts. Si vous admettez cette explication, voilà le ſeul Vicaire qui tient la place de J. C. en ſon abſence pour nous diriger tant dans nos actions que dans nos opinions. Celui qui vous dit qu'il y a un autre Eſprit dans l'Egliſe pour diriger vos voies, peut auſſi vous dire qu'il y a un Eſprit familier qui infeſte le cimètiere. Mais afin que cet Eſprit qui parle au dehors de nous nous ſoit utile, *oportet aliquid intus eſſe*, il faut qu'il y ait quelque choſe au dedans de nous que nous appellons auſſi l'Eſprit; & cela veut dire deux choſes, car ou bien il ſignifie une émanation ſecrete, une influence ſurnaturelle de la part de Dieu dans les cœurs des hommes, que l'on ſuppoſe incliner intérieurement, former & diriger les hommes dans leurs voyes & dans leurs volontez; les garantir du peché & de l'erreur; ou bien il ſignifie ce qui eſt en nous qui eſt oppoſé à la chair, & qui nous fait nommer hommes ſpirituels, par où nous ſommes dits *marcher conformément à l'Eſprit*. C'eſt ce que St. Paul entend lorſqu'il nous dit, Epître aux Rom. Ch. VII. *La chair combat contre l'eſprit, & l'eſprit contre la chair, ainſi nous ne faiſons pas le bien que nous voulons.* C'eſt la premiere de ces deux choſes que l'Egliſe ſemble reclamer lorſqu'elle veut terminer les Con-

troverſes en plein Conſeil par la voye des ſuffrages. J'ai peu à dire ſur cela, premierement je ne ſai ſi la choſe eſt ou non. Secondement l'expérience nous montre que cette opinion de l'eſprit en ce ſens-là eſt fort dangereuſe, comme étant prête à appuyer l'impoſture & l'erreur: on le voit aſſez, & cela eſt reconnu également par les Papiſtes & les Proteſtans, en ce que tous deux y prétendent & s'inſultent mutuellement ſur leur prétention. L'Eſprit dans le ſecond ſens eſt celui dont je plaide la cauſe, ce n'eſt autre choſe que la Raiſon éclairée par la Révélation tirée de la Parole écrite. Car lorsque l'Entendement & l'Eſprit ſe conforment & obéiſſent à la Volonté écrite de Dieu, alors on eſt dit proprement avoir l'Eſprit de Dieu, marcher ſelon l'Eſprit & non pas ſelon la chair. C'eſt cet Eſprit ſeul qui nous empêche de nous écarter de la Vérité, étant certain que celui qui a l'Eſprit n'erre point, ou s'il erre c'eſt avec le plus petit danger du monde: ce qui eſt le plus haut point d'infaillibilité auquel les particuliers & les Egliſes puiſſent aſpirer. N'entendez pas, je vous prie, que je nie que le St. Eſprit puiſſe ſe communiquer à quelqu'un d'une maniere ſecrete & ſurnaturelle, comme il avoit coûtume de faire autrefois: mais je ne ſuis certainement pas aſſez pur pour croire que ce bon Eſprit ſe communique à moi de cette maniere. Le S. Eſprit a voulu deſcendre en forme de Colombe, *veniunt ad candida tecta Columbæ. Accipiet nullas ſordida turris aves*: ſeroit-ce pourtant une raiſon pour croire qu'il

qu'il ne ſe communique à perſonne de ce qu'il ne ſe communique point à moi ? C'eſt aſſez que je diſe que la Grace de cette ſacrée influence eſt bornée à ces ames heureuſes dans leſquelles elle ſe trouve, & ne s'étend point à l'Egliſe en général. Si quelque Catholique vous fait des Objections ſur ce que je dis ici, vous pourrez vous ſervir du témoignage de *Thomas d'Aquin* dont voici les paroles. *Innititur Fidei natura Revelationi Apoſtolis & Prophetis factæ, qui Canonicos Libros ſcripſerunt, non autem Revelationi, ſi qua fuit, aliis Doctoribus factæ.*

Cela étant une fois accordé que les Egliſes peuvent errer; il eſt queſtion de ſavoir en ſecond lieu, juſqu'à quel point elles peuvent errer ? Je réponds à l'égard des Egliſes ce que j'ai dit à l'égard des perſonnes; les Egliſes peuvent errer dans les Fondemens de la Foi ſi elles le veulent, parce qu'elles peuvent être Hérétiques: elles peuvent être méchantes, idolatres, & pourquoi non pas Hérétiques ? L'Héréſie eſt-elle pire que l'Idolatrie ? Quand on allégue que les Egliſes ne peuvent point tomber dans l'Héréſie à cauſe de cette promeſſe de notre Sauveur *que les Portes de l'Enfer ne prévaudront point contre l'Egliſe:* on ſe méprend au ſens de ce paſſage. J'ai ſouvent été ſurpris qu'un Texte ſi facile pût être ſi mal interpreté. Pour vous garantir d'erreur à l'avenir au ſujet de ces mots, car on s'en ſert ſouvent pour prouver l'Infaillibilité de l'Egliſe, je tâcherai de vous

en donner le vrai ſens. Πύλαι Ἅιδου, *les portes de l'Enfer*, c'eſt un Hébraïſme: dans l'Hébreu les portes d'une choſe ſont la choſe elle-même, comme les *Portes de Sion* ſignifient Sion elle-même; ainſi les Portes de l'Enfer ſignifient l'Enfer. Ἅιδης, que nous traduiſons Enfer, ne ſignifie en aucun endroit de l'Ecriture l'Héréſie, mais il ſignifie ſouvent la mort ou l'état des morts, & s'applique indifféremment aux bons & aux méchans. Prenons donc le mot dans ce ſens, car quel meilleur fondement avons-nous de la ſignification d'un mot de l'Ecriture, que le ſens général que l'Ecriture elle-même lui donne? Ainſi lors que notre Sauveur dit ces paroles, il ne promet point à l'Egliſe qu'elle perſeverera dans la Vérité, mais il promet à ceux qui perſevereront dans la Vérité, qu'ils ſeront vainqueurs de la Mort & de l'Enfer. Ce que Jeſus-Chriſt dit revient à ceci, que ceux qui perſévereront à être ſiens, quoi qu'ils ſoient mortels la Mort n'aura pourtant point d'empire ſur eux; que le tems viendra que les liens de la Mort ſeront rompus, & qu'à l'exemple de Jeſus-Chriſt qui eſt reſſuſcité, ils reſſuſciteront auſſi pour la Vie éternelle. Quelque uſage donc qu'on faſſe de ce Texte, il eſt toûjours vrai que les Egliſes peuvent errer ſur les Articles Fondamentaux. Cependant pour dire la vérité je ne ſaurois comprendre non ſeulement comment une Egliſe, mais encore un ſimple particulier qui tâche de connoître & de ſuivre la Vérité, peut errer ſur un Article Fondamental: Car puiſqu'il eſt

très-

très-certain que l'Ecriture contient au moins les Articles Fondamentaux de la Foi Chrétienne, comment eſt-il poſſible qu'un homme qui prend ſoin d'étudier l'Ecriture, & qui la croit, puiſſe ignorer un Article de Foi néceſſaire ?

Après cette remarque voyons ſi l'Egliſe Romaine erre dans des Articles Fondamentaux ou non ? Pour répondre à cette queſtion on me permettra de faire cette diſtinction, l'erreur dans les Articles Fondamentaux conſiſte, ou en ce qu'on ignore ou qu'on nie que ce qui eſt fondamental le ſoit, où bien elle conſiſte à tenir pour Article Fondamental ce qui ne l'eſt point. Dans le premier ſens l'Egliſe Romaine recevant, comme elle fait, les Ecritures, ne ſauroit ignorer aucun Article de Foi conſiderable: toute ſon erreur conſiſte en ce qu'elle reçoit & fait recevoir par force aux autres comme Articles Fondamentaux, bien des choſes qui n'intereſſent la Foi en aucune maniere. Il n'eſt pas aiſé de déterminer le danger de ſa conduite là-deſſus, il faudroit ſavoir ſi elle le fait volontairement & de deſſein formé ou non ; ſi elle le fait volontairement, c'eſt aſſurément une grande & damnable préſomption : ſi c'eſt par ignorance, j'ignore juſqu'où vont les thréſors de la Miſéricorde Divine en faveur de ceux qui ne péchent point par malice. Je reviens à la queſtion agitée, je veux dire ſur ce qu'on demande un catalogue des Articles Fondamentaux ; je n'ai beſoin de répondre autre choſe que ce que dit Abraham au mauvais riche qui étoit en Enfer,

ſer, *Habent Moſen & Prophetas*, ils ont Moïſe & les Prophètes, les Apôtres, & les Evangeliſtes, qu'ils les liſent, & qu'ils y cherchent ce qu'ils veulent ſavoir ; car s'ils ne le trouvent point-là, ils ne le trouveront en aucune autre endroit du Monde.

Pour en venir au détail, ſi l'Egliſe Romaine vouloit néceſſairement ſavoir ce qui eſt fondamental, dans notre opinion, & ce qui ne l'eſt pas, la réponſe, autant que j'y prends d'intérêt, ne ſera que celle-ci : qu'elle examine quels ſont les Points dans leſquels nous convenons avec elle, & qu'elle croie, s'il lui plait, que nous avons des raiſons pour les regarder comme Articles Fondamentaux, ſur tout s'ils ſont contenus expreſſément dans l'Ecriture. D'un autre côté, qu'elle obſerve en quels Points nous refuſons de communier avec elle, & qu'elle faſſe compte que *nous ne* les regardons point comme Fondamentaux. Si elle ſouhaite d'avoir une liſte des uns & des autres, elle a aſſez de loiſir, à ce que je croi, pour la faire elle-même.

En dernier lieu, pour ce qui regarde l'accuſation de Rebellion & de Schiſme contre l'autorité de l'Egliſe dont votre Diſputeur Catholique a voulu faire un épouvantail pour vous effrayer, ce n'eſt qu'une mine éventée qui ne ſauroit vous faire de mal. On nous a fait voir ſuffiſamment que l'Egliſe Romaine a falſifié la Vérité Divine en y mêlant pluſieurs inventions de ſon chef ; notre conſcience & ce que nous devons à Dieu nous obligeoient de nous en ſéparer. Toutes les fois que

cette

cette ſainte Vérité eſt attaquée, l'union & la concorde ſont une conſpiration, l'autorité n'eſt qu'une tyrannie, & l'Egliſe n'eſt qu'une foule confuſe. Suppoſons même que nous nous ſommes trompez, & que nous nous ſommes ſéparez par erreur, l'Egliſe étant véritable dans toutes ſes voyes, quoi que nous croyions autrement; tout cela ne ſauroit nous faire beaucoup de mal: car c'eſt le Schiſme volontaire qui peut nous expoſer à quelque danger, mais le Schiſme qui nait d'une fauſſe ſuppoſition & celui qu'on fait pour de bonnes raiſons n'eſt pas fort dangereux en lui-même, ſuppoſé qu'il ait quelque danger.

MONSIEUR,

Je vous envoye plus que je ne croyois, ou plus que vous n'attendiez; moins pourtant que ce que le ſujet exigeoit. Si vous me faites la grace de lire attentivement ce que j'ai écrit avec ſoin, vous trouverez au moins dans les Articles que vous m'avez obligé de traiter, des armes ſuffiſantes pour combattre tous les Diſcours dont les Emiſſaires ſecrets de l'Egliſe Romaine ſe ſervent afin de ſéduire des ames mal affermies. Quelque prix que vous mettiez à ce que j'ai fait, je n'en veux d'autre recompenſe que la continuation de votre amitié.

DISSERTATION III.

Sur le pouvoir des Clefs, & la Confession Auriculaire.

EN commençant à traiter le Point qui concerne la Doctrine des *Clefs* du *Royaume des Cieux*, je ſuivrai pied à pied le Diſcours que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Mais avant que d'entrer dans le détail de cette Diſſertation, je donnerai à connoître autant que je le pourrai en général, ce que nous entendons par cette façon de parler. On voit d'abord qu'elle ne doit pas être priſe à la lettre, & que c'eſt une métaphore. Or il y a quelque choſe de vrai dans la remarque d'Ariſtote que vous avez luë dans vos Claſſes: ce Philoſophe dit que tout ce qui eſt exprimé métaphoriquement eſt obſcur. * *Il ne faut pas douter* en effet que ſi nous pouvions convenir ſur ce que déſigne cette métaphore, la meilleure partie de notre diſpute ne tombât. Le moyen le plus naturel pour en découvrir le ſens eſt de voir quel eſt l'uſage des Clefs dans le ſens propre, & enſuite en quoi elles peuvent aider à nos efforts pour aller au Royaume des Cieux, qui ait quelque rapport de convenance à l'uſage des Clefs. Si nous découvrons une fois cela il n'y a plus de queſtion ſur ce que ſont les *Clefs*.

On n'ignore pas que le ſeul uſage des *Clefs* eſt d'ouvrir & de fermer; de nous ad-

* Πᾶν ἀσαφὲς τὸ κατὰ μεταφορὰν λεγόμενον.

admettre ou de nous exclure de la poſſeſſion de ce que nous cherchons. Or de ce que le *Royaume des Cieux* eſt comparé à une Maiſon de laquelle tous les deſcendans d'Adam ſont exclus naturellement ; tout ce qui nous en ouvre le chemin, tout ce qui écarte les obſtacles qui nous en ferment l'entrée, doit s'entendre ſans difficulté, par ce mot de *Clefs* ; & tous ces moyens ou autres quels qu'ils ſoient qui nous facilitent la poſſeſſion de la Vie éternelle, ont été exprimez dans l'Evaugile de notre Seigneur J. C., qui en a donné pleinement la diſpenſation à ſes bien-heureux Apôtres, afin qu'ils le portaſſent dans tout le Monde : je puis donc, ce me ſemble, poſer pour premier fondement de la queſtion qui eſt entre vous & moi, que les Clefs du Royaume des Cieux ſont la Doctrine de l'Evangile : *Claves Regni Cœlorum ſunt Doctrina Evangelii.*

Mais comme les Clefs ne ſont rien d'elles-mêmes ſans une main qui puiſſe s'en ſervir ; nous devons en ſecond lieu découvrir en quelles mains elles ſont confiées, & dans cette vue, je dis en premier lieu qu'on ne ſauroit nier, que c'eſt la main de Dieu qui ſe ſert de ces Clefs & en applique l'uſage : c'eſt-elle principalement & à proprement parler ; je pourrois dire que c'eſt-elle ſeule, mais je veux bien avoir quelque condeſcendance pour vos ſentimens. Vous ſavez qu'il eſt écrit de Dieu & de J. C. *qu'il a les Clefs, qu'il ouvre & que l'homme ne ferme point, qu'il ferme & que l'homme n'ouvre point.* Cependant

comme il a plû à Dieu de ſe ſervir du miniſtere des hommes pour ſauver les hommes, & les mener au Royaume des Cieux; on peut dire dans un ſens ſubordonné que les Clefs de ce Royaume ont été miſes entre les mains des hommes. Cela doit s'entendre, autant qu'il a plû à la Sageſſe Divine de ne ſe ſervir de ces Clefs pour ouvrir la porte de la Félicité, qu'il n'y eût au préalable quelque acte de la part de l'homme. Comme la Foi en J. C. eſt le Sommaire de la Doctrine de l'Evangile, que la Foi ne vient que de l'ouïe, que l'ouïe ne vient que de la Prédication; & que la Prédication eſt l'acte des hommes ſeulement, Dieu ne ſe ſervant pas des Anges pour ce miniſtere; il eſt manifeſte que ſi cette Prédication ou manifeſtation de la Doctrine de l'Evangile n'étoit pas effectuée, les Clefs ne ſerviroient de rien. Par *la manifeſtation de l'Evangile de Dieu*, j'entends non ſeulement l'operation de la langue, pour expliquer, prier, recommander la Vertu & le reſte; mais auſſi l'adminiſtration des Sacremens, enfin tout ce qu'il eſt néceſſaire d'operer pour la manifeſtation de l'Evangile, ſi tant eſt qu'il faille autre choſe que ce que je viens de dire. De ſorte que je croi pouvoir poſer pour ſecond fondement du point en queſtion, que l'adminiſtration des Clefs entant qu'elle a été confiée aux hommes, eſt la manifeſtation de la Doctrine de l'Evangile, voilà juſqu'où nous pouvons découvrir en général, la nature & l'uſage des Clefs, je paſſe maintenant à vos queſtions.

Vous

Vous demandez premierement en quelle qualité les Apôtres reçurent ce pouvoir; s'ils l'avoient comme Juges, *auctoritativè*, ou comme Envoyez, *declarativè*, ſeulement pour propoſer ou denoncer? Vous vous déclarez pour le premier ſentiment, & vos raiſons ſont les meilleures que vous ayez pû imaginer: je les examinerai en leur lieu. Je dois vous avertir auparavant que votre queſtion eſt defectueuſe, elle doit rouler ſur l'entiere puiſſance des Clefs, & ce que vous en dites ne roule que ſur une partie qui eſt l'abſolution Sacramentelle comme ſi c'étoit là ſeulement que toute la puiſſance des Clefs reſidât: ainſi vous tombez dans le ſophiſme *plurium Interrogationum*. Quand je vous accorderois qu'à cet égard les Apôtres exerçoient leur autorité *judicativè*, je vous ſoutiendrois qu'à tout autre égard ils ne l'exerçoient que *declarativè*. Pour redreſſer donc votre raiſonnement je dois en uſer avec vous comme les Médecins font en certains cas avec leurs malades; avant que de purger les humeurs peccantes, je dois vous preparer auparavant. La puiſſance des Clefs eſt exprimée par les Savans en ces ſix verbes,

1, *Remettre, & retenir.*
2. *Délier, & lier.*
3. *Ouvrir, & fermer.*

D'un côté *Remettre*, *Délier*, *Ouvrir*, qui font la moitié de la puiſſance, conviennent & ſignifient la même choſe; de même que les autres trois, *Retenir*; *Lier*, & *Fermer*, qui expriment l'autre moitié du pouvoir.

Pour

Pour répondre donc à votre queſtion, ſavoir *ſi la puiſſance des Clefs eſt déclaratoire ſeulement*: Je dis en premier lieu qu'à l'égard de cette derniere partie ou moitié des verbes, elle eſt purement déclaratoire. Cela ne peut être autrement, & afin que vous le voyiez par vous-même, je vous prierai de remarquer que le Royaume des Cieux, peut être fermé à tous les hommes, ou ſeulement à quelques-uns d'entre eux. L'excluſion commune eſt l'état de nature où nous ſommes tous envelopez en qualité de deſcendans d'Adam; la ſeconde excluſion eſt celle qui arrive aux Chrétiens qui retombent dans le péché. La premiere excluſion arriva au tems de la chute dans le péché, & nous fut figurée par avance, en ce que le chemin qui menoit à l'Arbre de vie fut fermé. Quelle part peut avoir à cela un Miniſtre de l'Evangile activement ou judiciairement? Tout ce que pouvoient faire les Apôtres en ceci, étoit de découvrir aux hommes leur miſére, ce qui étoit peu connu, & n'avoit été révélé que foiblement avant la mort de notre Sauveur. Il faut donc que vous abandonniez cette partie de votre opinion, vous ſerez même encore obligé d'abandonner l'autre, je veux dire l'excluſion du Ciel, qui eſt caſuelle, & qui vient de la rechute dans le péché. Lorſqu'un homme converti au Chriſtianiſme tombe de tems en tems dans quelque péché mortel, la porte du Ciel lui eſt-elle ouverte juſqu'à ce qu'il tombât entre les mains d'un maudit Prêtre qui ſe ſert de ſa Clef pour la lui fermer?

Il y a une eſpèce de ſerrures trompeuſes qui ont des verroux coulans, je m'y ſuis trouvé attrapé & d'autres avec moi; la porte nous a échapé & nous nous ſommes trouvez fermez dehors lorſque nous nous y attendions le moins. Le Ciel pourroit bien avoir un verrou coulant de même en cas de péché mortel, & ſe fermer ſans qu'on ſe ſerve de clef.

J'ai tort peut-être de badiner ſur une choſe auſſi ſerieuſe, mais ce que j'ai dit en riant ſe réduit à ceci, ou il faut que vous faſſiez le miniſtere de l'Evangile déclaratoire ſeulement, ou bien il s'enſuivra de votre opinion que tout pécheur impénitent qui eſt aſſez heureux pour cacher aux Prêtres ſes rechutes dans le péché, peut ſe flater de trouver à la fin le Ciel ouvert. De cette façon il y a grande apparence que vous aurez beau entaſſer vos interrogatoires, me preſſer ſur le ſens du paſſage de *Ligaveritis & vos*; & me dire, ce que je n'ai jamais ſu, que *ſolvere* & *ligare* ſont des verbes actifs: toute votre activité eſt tombée à cet égard. Il ne vous reſte pour vous appuyer, que de rapporter avec de bonnes preuves les opinions de vos Docteurs qui vous ſont favorables.

Vous voilà donc dechu de la moitié de votre juriſdiction, & quand je n'aurois d'autre *moyen* que celui-ci, je pourrois probablement vous faire dechoir de la moitié reſtante: Car ſi une partie en étant faite dans la même forme, avec les mêmes expreſſions, & le même tour de phraſe, n'emporte autre choſe qu'une déclaration

ou

ou dénonciation, ſur quoi vous fonderiez-vous à croire que l'autre partie qui ſelon toute apparence eſt de la même nature, ſoit quelque choſe de plus? Je dis bien davantage, il eſt naturel que cette partie-ci ſoit encore plûtôt déclaratoire que l'autre: les Politiques nous apprennent que c'eſt une prudence aux Souverains, qui ſouhaitent gagner le cœur & conſerver les affections de leurs Sujets, de ſe reſerver la diſpenſation de toutes les graces & de tous les bienfaits; & de laiſſer à d'autres perſonnes le ſoin de rendre la juſtice, & d'ordonner les châtimens. Il n'y a, Monſieur, aucun Prince auſſi jaloux de l'amour de ſes Sujets que Dieu l'eſt de l'amour du Genre humain. Pourquoi le croirons-nous donc ſi mauvais Politique que de s'être reſervé l'exercice des offices desagréables & ſévéres de *lier*, de *fermer*, & de *retenir*; laiſſant au Prêtre la diſpenſation des offices doux, inſinuans & gracieux de *remettre*, *délier* & *ouvrir*?

Je conſens pourtant d'abandonner cette maniere d'argumenter des Dialecticiens, parce que vous ne voulez vous payer que de raiſons convainquantes. J'attaquerai même cette partie de votre puiſſance d'*ouvrir* & de *remettre* qui eſt l'autre partie de votre juriſdiction; & je vous enleverai de vive force toute l'activité que vous prétendez y avoir. Permettez-moi de vous faire une queſtion, je ſuis en droit de prendre cette liberté parce que vous m'en avez fait pluſieurs vous-même: *La converſion d'un pécheur, eſt-elle un acte des Clefs*

ou

ou ne l'eſt-elle pas? Selon vos principes elle ne l'eſt pas; car vous voulez que le pouvoir des Clefs ſoit judiciaire, & qu'ainſi la converſion d'un infidèle ne leur appartienne point. L'Egliſe de Rome vous fournira un *moyen* pour rendre cet Argument bon. *Ne jugeons-nous pas de ceux qui ſont dedans? A l'égard de ceux qui ſont dehors Dieu les jugera*, dit St. Paul; d'où elle tire cette conſéquence qu'un Infidèle converti qui n'eſt point encore reçu dans l'Egliſe n'eſt point ſujet au pouvoir des Clefs, mais qu'y étant une fois reçu il devient ſujet de l'Egliſe, & paſſe ſous la dépendance du Prêtre lequel peut exercer ſa juriſdiction ſur lui la premiere fois qu'il retombera dans le péché. Que penſez-vous de ce raiſonnement, le goutez-vous? Prenez y garde, il pourroit vous jouer un mauvais tour. La converſion d'un Infidèle eſt ſans contredit un acte qui convient proprement aux Clefs. Car puiſque l'ouverture du Royaume des Cieux eſt reconnue appartenir aux Clefs, & que le Ciel, fermé à l'Infidèle pendant ſon infidélité, lui eſt enſuite ouvert lorsqu'il ſe convertit, comme cela eſt accordé; certainement celui qui l'a converti s'eſt ſervi des Clefs; ou bien il a crocheté la porte, ou s'eſt ſervi de l'herbe *Lunaria*, qui fait tomber, à ce qu'on dit, les ſerrures des portes, & les entraves des Chevaux. Si donc la converſion d'un pécheur eſt un acte des Clefs, & que ſelon le raiſonnement de l'Egliſe Romaine, cet acte ne ſoit point judiciaire, il s'enſuit que tous les actes des Clefs ne

ſont point judiciaires; & ne l'étant point, ils ſont ſeulement déclaratoires: Je ne connois point de milieu entre ces deux choſes.

Mais comme en diſputant contre un homme ſelon ſes principes qui peuvent être faux, & qu'en ſuivant la forme ſyllogiſtique on peut tirer & l'on tire en effet, des conſéquences juſtes de fauſſes premiſſes, par où on laiſſe un homme dans la perſuaſion de ce qu'il ne doit pas croire: ce qui, ſelon Ariſtote, eſt perſuader un homme & ne lui apprendre aucune vérité, πεπείσμενον μὲν ἀφελημένον δὲ ὐ: Je ne veux pas ſeulement vous convaincre, je veux encore réformer votre raiſonnement, & tirer d'ailleurs le peu qui me reſte à dire ſur ce point.

Examinez premierement toute la conduite des Apôtres dans la converſion des *Juifs* & des Gentils: y trouvez-vous *quelque* choſe de ſemblable à l'acte d'une puiſſance judiciaire? Aſſurément ils n'ont jamais exercé rien de ſemblable, ni ne l'ont pû. Il paroît qu'ils ne l'ont point fait par l'exemple de Philippe qui après avoir catechiſé l'Eunuque, voyant qu'il ſouhaitoit d'être baptizé l'admit à l'Egliſe immédiatement après ſa profeſſion de Foi. Il paroît encore qu'ils ne l'ont fait ni ne l'ont pû par l'exemple de St. Pierre & des autres Apôtres, dans les *Actes*, qu'ils n'auroient jamais pû d'eux-mêmes dans un après-midi convertir trois mille perſonnes, s'ils avoient employé cette methode comme il paroît que vous vous l'êtes figuré mal à

pro-

propos. Enfin imaginez-vous toutes les conditions néceſſaires pour conſtituer un pouvoir judiciaire; appliquez-les à la conduite des Apôtres pour ce qui regarde la converſion des Infidèles, & ſi vous en trouvez un ſeul, dites de moi que je vous ai fait tomber dans un piège.

Pour concluſion, puiſque votre *ligaveritis* qui fait une moitié de votre prétenduë Juriſdiction, ne prétend à rien au deſſus d'une déclaration; & que votre *ſolveritis* dans un acte auſſi important que celui de la converſion des Infidèles ne revendique rien au deſſus de cela non plus: quel eſt l'acte de la puiſſance des Clefs où nous puiſſions trouver quelque choſe d'actif & de judiciaire? Je voi ce que vous me direz; il reſte quelque choſe en reſerve, ſur quoi vous eſpérez de vous appuyer, qui eſt la réconciliation des Chrétiens retombez dans le péché. Vous vous imaginez que c'eſt le devoir de tout Chrétien qui péche d'aller trouver un Miniſtre de l'Evangile, dans lequel vous reconnoiſſez le pouvoir d'examiner les péchez qui lui ſont confeſſez: d'en peſer toutes les particularitez, les conjonctures, & les circonſtances; & conformément à un jugement exact, d'en abſoudre le pécheur. Ce Miniſtre le fait au moyen d'une pénitence impoſée, ce que vous nommez *remettre les péchez*; ou en lui interdiſant pendant un tems la participation aux ſaints Myſtères avec les autres Chrétiens Catholiques, ce que vous appellez *retenir les péchez*. Vous ſuppoſez que Dieu fait la même choſe dans

le

le Ciel comme il eſt écrit, *tout ce que vous lierez ſur la terre ſera lié dans le Ciel, & ce que vous délierez ſur la terre ſera délié dans le Ciel.* Or la Pierre ſur laquelle vous tâchez de fonder une imagination ſi bizarre n'eſt autre que les paroles que j'ai tirées de l'Ecriture: vous vous appuyez beaucoup ſur *ligaveritis & vos*, ce qui vous ſera d'une petite reſſource. Si vous n'en tirez aucun ſecours pour cette portion importante du pouvoir des Clefs que je viens de vous expoſer, par quelle analogie croyez-vous pouvoir vous en ſervir à l'égard de ce dernier Article? *Ligare* eſt comme *ſolvere*. Il en eſt de même de la converſion d'un Infidèle comme de la reconciliation d'un pécheur Chrétien, quelque choſe que vous puiſſiez alléguer au contraire. Ou tous les deux ſont *déclaratoires*, ce qui eſt très-poſſible, & néceſſaire en *pluſieurs* cas; ou bien ils ſont *judiciaires*, ce qui en quelques cas eſt impoſſible, & n'eſt néceſſaire en aucun: De ſorte que pour ajuſter l'Ecriture à vos idées vous êtes obligé de la mettre en piéces ſans vous appuyer d'aucune raiſon. Il eſt vrai que vous avez trouvé dans le Texte un plus fort argument contre le pouvoir déclaratoire que je ſoutiens: vous découvrez un *Inſufflavit*, une grande cérémonie ſolemnelle & extraordinaire, d'où vous inférez une choſe d'une plus grande importance qu'un ſimple pouvoir déclaratoire. *Quoi donc? Notre Maître qui étoit ſi grave a-t-il pris la peine de ſouffler ſans deſſein, & à l'exemple des joueurs de Gobelets de faire un rien ſo-*

lem-

Iemmel avec tant d'oſtentation? Dites-moi, je vous prie, de qui ſont ces paroles? J'aurois crû qu'elles étoient de Porphyre ou de Julien, ſi je n'avois pas connu votre caractère, car vous n'avez pas mis votre nom à la ſouſcription de la Lettre. Vous ſavez ſans doute ce qu'a dit Pindare dans un cas à peu près pareil à celui-ci. (1)

Vous n'avez pas, Monſieur, toute l'expérience néceſſaire pour bien juger, ou pour mettre le prix à un acte ſi Divin. J. C. ne *ſouffla* pas pour rien: il ouvrit l'eſprit de ſes Apôtres afin qu'ils puſſent entendre les Ecritures; il leur révéla les myſtères du Meſſie mort & reſſuſcité pour le ſalut du Monde, c'étoient les plus grandes nouvelles qui euſſent jamais été annoncées au Monde, & qui juſqu'alors avoient été cachées. Il leur ordonna d'être les Porteurs de ces bonnes nouvelles; & afin qu'ils s'acquitaſſent de leur emploi avec plus de courage, il les révêtit du don d'Infaillibilité, de ceux de force & de conſtance, avec le pouvoir de faire des choſes merveilleuſes que perſonne ne peut faire ſi Dieu n'eſt avec lui. *Appello conſcientiam tuam*: ces choſes-là ſont-elles des Riens qu'il ſoit permis de tourner en raillerie? Il vous arrive comme aux Etourneaux qui ſe retirent dans les Clochers: ils ne craignent point le bruit des cloches à cauſe qu'ils les entendent journellement. Ces merveilleux Bienfaits du Tout-puiſſant

ont

(1) Ἀ'φίσαλο ἀκέρδεια λέλογχε θαμινὰ κακαγόρως.

ont ſi ſouvent retenti à vos oreilles ; vous en avez entendu parler ſi familierement que cela vous a fait oublier le reſpect qui leur eſt du. Avec tout cela, cet *Inſufflavit*, cette cérémonie n'étoit faite dans aucun autre deſſein que de confirmer un pouvoir déclaratoire. La force & l'intrepidité des Apôtres, leur pouvoir de faire des Miracles, leur Infaillibilité ne ſervoient qu'à appuyer & à fortifier leur pouvoir déclaratoire, par lequel ils parcoururent le Monde, afin d'y manifeſter les bonnes nouvelles de notre ſalut. De ſorte que ceux que Dieu avoit révêtus d'un ſi noble Miniſtère dans l'Evangile, n'étoient que les Inſtrumens dont il ſe ſervoit pour ſa manifeſtation. Ils peuvent fort bien être pris ſi non pour les Clefs, au moins pour les gardes néceſſaires de la ſerrure : au lieu que votre imagination d'un pouvoir actif & judiciaire dans la perſonne du Prêtre concourant avec Dieu, pour la reconciliation des Chrétiens pécheurs, n'eſt ni l'un ni l'autre. On peut le comparer à l'ouvrage d'un ruſé Serrurier qui pour faire mieux valoir, & donner plus de grace à ſon ouvrage ajoûte à la clef des gardes ſuperflues qui ne ſont d'aucun ſervice pour ouvrir la ſerrure.

A l'égard de votre ſeconde queſtion, *ſi l'uſage des Clefs eſt borné aux ſeuls Apôtres*; La réponſe n'eſt point difficile, mais elle peut devenir dangereuſe. Il y a une eſpèce d'hommes dans le monde, (on les appelle *le Clergé*) qui s'approprient les Clefs & qui ſe fâcheroient en apprenant que d'au-

d'autres hommes y forment des prétenſions. Pour revenir à votre queſtion, il faut croire qu'originairement perſonne n'a reçu les Clefs de la propre bouche de notre Seigneur, à la reſerve des ſeuls Apôtres; perſonne n'a pû s'en ſervir avec la même autorité, & ſplendeur que les Apôtres, qui étoient doüez plus que perſonne des Dons néceſſaires pour un ſi grand Miniſtère. Il eſt vrai que vous ſemblez inſinuer que la Miſſion pour prêcher fût communiquée à d'autres, ſavoir aux ſoixante & douze Diſciples, de même qu'aux Apôtres: Mais vous ne pouvez que vous tromper ſi vous concevez que les Clefs de l'Evangile leur ayent été confiées en aucune maniere. Ils ne reçurent point la commiſſion d'annoncer les myſtères de J. C., & ſa crucifixion pour racheter les péchez du Monde, en quoi conſiſtoit l'ouverture du Royaume des Cieux; ils n'en avoient même aucune connoiſſance. L'honneur d'être les premiers Porteurs de ces nouvelles fut ſeulement accordé aux Apôtres, de telle ſorte pourtant qu'il n'étoit pas borné à eux ſeuls. Tout homme qui avoit entendu, & reçu d'eux la lumiere de la Doctrine du Salut, juſqu'au point d'avoir la connoiſſance du chemin de la Vie éternelle, portoit dès lors avec lui les Clefs du Royaume des Cieux qui lui étoient confiées, tant pour ſon uſage que pour celui des autres. Toute perſonne de quelque qualité, ſexe & condition qu'elle ſoit; Clerc ou Laïque à qui il ſe préſente quelque occaſion d'éclairer un autre homme

dans le chemin du Salut, a ces Clefs en ſon pouvoir: non ſeulement pour lui-même, mais pour l'avantage des autres. Si l'humanité naturelle enſeigne à tout homme *Lumen de lumine, erranti comiter monſtrare viam &c.* à donner du feu, & à montrer le chemin à celui qui s'eſt égaré; &c. à combien plus forte raiſon la bonté Chrétienne ne demande-t-elle pas de chacun ſelon ſa capacité, qu'il éclaire ceux qui ſont dans les ténèbres, & qu'il redreſſe les pas de ceux qui ſont dans l'égarement le plus dangereux. Tout homme eſt Prêtre lorsqu'il s'agit de ſauver une ame. A qui ſont addreſſées, je vous prie, ces paroles du Levitique: *Tu ne verras point pécher ton frére, mais tu le reprendras, & tu ſauveras ton frére?* Et ſi la Loi ordonne à un homme qui voit le bétail de ſon ennemi ſe perdre, de le remettre dans le chemin, à combien plus forte raiſon l'oblige-t-elle à faire la même choſe pour l'homme lui-même? Voyez comment le Monde entier concourt à mon opinion? chaque Pére n'inſtruit-il pas ſon fils, chaque Maître ſon domeſtique, chaque homme ſon ami: combien de Laïques de notre tems, & même dans tous les ſiécles, n'ont-ils pas travaillé à la propagation de l'Evangile par leurs Ecrits qu'ils faiſoient pour le bien public? Comme ſi un inſtinct ſecret de la Nature inſpiroit aux hommes d'en uſer ainſi. J'ai honte de m'arrêter ſi longtems ſur une choſe ſi claire: mais comme je vous ai tâté le poux, & que je ſai ce qui vous fait de la peine, je dois pré-

prévenir une objection que je ſai que vous me ferez. Vous concevez que de ce que je viens de dire, il doit reſulter une grande confuſion dans les rangs, & dans les profeſſions: les Laïques monteront dans les Chaires, nous perdrons notre crédit, & cette eſpèce d'adoration que les gens ſimples ont pour nous.

Ne craignez point, Monſieur, que les perſonnes habiles & éclairées du Clergé y perdiſſent rien de leur crédit; cela ne leur feroit que de l'honneur. Celui qui eſt en état de bien faire lui-même approuve volontiers ce qui eſt bien executé par un autre. C'eſt une grande petiteſſe d'eſprit de fonder votre réputation ſur l'ignorance des autres hommes, & de croire faire bien, parce qu'il peut arriver que perſonne ne peut juger combien vous faites mal. Ne ſoyez point fâchez que d'autres ſe joignent à vous pour partager votre emploi. *Je voudrois que tout le peuple du Seigneur prêchât*, & que chacun ſe crût obligé à s'aquiter pour ſa part de ce qu'il doit au bien public; qu'il fît ſon compte que le ſoin des autres ames l'intereſſe comme celui de la ſienne propre. Lorsque les Apôtres trouverent à propos d'ordonner des hommes ſur qui l'on ſe déchargeroit du ſoin de prêcher l'Evangile, ce n'étoit pas leur deſſein d'approprier cet emploi à ces perſonnes ſeulement: mais ſachant que ce qui eſt abandonné au ſoin de tous eſt ce qu'il y a de plus négligé, leur prudence Chrétienne les obligea de deſtiner quelques hommes à la diſpenſation de l'Evan-

gile pour en conſerver la profeſſion juſqu'à la fin du Monde. C'eſt la Sageſſe prévoyante de ceux qui ont pris ſoin de l'avancement des Arts & des Sciences, non ſeulement d'aſſigner des moyens par lesquels une multitude de gens puiſſent étudier, & faire profeſſion des Sciences en leur particulier: mais encore d'établir des Profeſſeurs publics pour enſeigner comme on dit *ex Cathedra*; afin que l'on ſache à qui s'addreſſer dans les doutes qui regardent les Sciences qu'ils profeſſent publiquement; On a crû que c'étoit la meilleure methode pour la conſervation des Sciences. Nous ſommes, Monſieur, les Profeſſeurs publics du Chriſtianiſme: nous parlons *ex Cathedra*, ce que perſonne ne peut faire que ceux qui ſont ordonnez. Quelques progrès que faſſent les Profeſſeurs particuliers du Chriſtianiſme, l'honneur des Profeſſeurs publics dignes des poſtes qu'ils occupent n'en ſauroit recevoir aucune diminution. Je ſuis fâché de m'arrêter ſi longtems ſur une leçon ſi claire & pourtant fâcheuſe à entendre. Je vai me ſoulager & vous auſſi, en faiſant mes réfléxions ſur votre troiſiéme Queſtion.

Vous voulez ſavoir en troiſiéme lieu, *quelle eſt la néceſſité de la Confeſſion*, & *quel eſt l'avantage qu'on en peut tirer*. Vous voulez parler, je croi, de cette Confeſſion que l'on nomme communément & ridiculement Sacramentelle, puis qu'il n'y a rien en elle qui tienne du Sacrement. Si j'étois mieux au fait de votre penſée, & ſi je ſavois plus preciſément de quelle forme de Confeſſion vous vou-

voulez parler, ou de celle qui eſt en uſage dans l'Egliſe Romaine, ou d'une autre plus épurée que quelques perſonnes ont ſemblé déſirer, & qu'elles vouloient il n'y a pas longtems introduire dans l'Egliſe Anglicane, ma réponſe à votre queſtion ſeroit plus preciſe; mais comme vous me propoſez votre queſtion ſur la Confeſſion en général, ma réponſe auſſi ſera générale.

Pour commencer, la Confeſſion des péchez eſt une choſe non ſeulement utile, mais abſolument néceſſaire au ſalut: ſans elle perſonne ne peut voir Dieu. Je croi qu'en cela les Chrétiens ſont tous d'un même ſentiment. La différence capitale conſiſte dans la maniere de la pratiquer, car on demande quelles ſont les parties qui y ſont intéreſſées?

L'Equité naturelle nous apprend qu'il eſt dû une ſatisfaction d'une maniere ou d'autre à toute perſonne qu'on a offenſée injuſtement. La Partie principale lézée dans toute offenſe eſt Dieu, contre l'honneur & l'exprès commandement duquel tout péché eſt commis: c'eſt donc à lui en premier lieu que la ſatisfaction eſt duë, par la ſoumiſſion & par l'aveu de nos fautes, qui ſont les ſeuls moyens de faire notre paix avec Dieu. Il y a pourtant certains péchez commis contre Dieu ſeulement, & d'autres contre Dieu & les hommes tout enſemble. Dans les premiers il ſuffit de ſatisfaire la Juſtice Divine; dans les autres il faut que notre prochain lequel nous avons offenſé reçoive la ſatisfaction qui lui eſt duë pour le tort que nous lui avons

fait: au moins autant qu'il eſt au pouvoir de l'offenſeur. Votre petit Livre de Priéres vous apprendra *que ne pas faire reſtitution quand on le peut, & ne point pardonner à ſes ennemis, cela exclud inévitablement du Royaume des Cieux.* Si la doctrine de la Confeſſion & l'aveu des fautes que nous avons commiſes avoit pû s'établir dans ſa pureté, comme elle vient de Dieu & de la droite Raiſon, qui en ſont les ſources; il ne ſeroit pas néceſſaire d'en dire davantage ſur ce ſujet, que ce que je vous en ai déja dit. Mais je ſai quelle ambition imprudente & démeſurée a troublé le cours du ruiſſeau: & pendant longtems, dans toute l'Egliſe on a ſuivi cette Doctrine, (juſqu'à ce que la Réformation l'ait changée) que pour toutes ſortes de péchez, ſoit contre Dieu, ſoit contre notre prochain, il ne ſauroit y avoir de reconciliation entre l'offenſé & l'offenſeur que par la mediation d'un Prêtre. Mais n'eſt-il pas contre la Raiſon & le Sens commun que vous découvriez vos imperfections ſecretes à un homme qui n'y a aucun interêt, & qui ne ſauroit y remedier? Car il eſt conſtant & reconnu que toutes les Parties intéreſſées dans une offenſe en doivent recevoir la réparation de la part de l'offenſeur en perſonne. Tout homme qui a des remords d'avoir péché, & ſans cela, il ne s'aviſeroit pas d'aller trouver un Confeſſeur; Tout homme, dis-je, qui eſt dans cet état ſait fort bien qu'il n'y a point de péché ſi grand dont il n'obtienne le pardon de la part de Dieu s'il eſt repentant; & qu'il n'y a point

de

de péché ſi petit dont il ne faille demander pardon. On ſait tout cela ſi l'on a bien appris ſon Catechiſme, & quel Prêtre peut nous en apprendre davantage ?

Pline * que vous connoiſſez ſi bien, dit en quelque endroit, que *ſi celui qui eſt piqué d'un Scorpion ſe hâte de l'aller annoncer tout bas à l'oreille d'un Ane il s'en trouvera d'abord ſoulagé.* J'ai toûjours regardé le péché comme un Scorpion, dont la piquure eſt mortelle, mais que pour la guérir ce ſoit un ſouverain remede de l'aller dire tout bas à l'oreille d'un . . . . Prêtre, je le croi tout comme je croi le remede que Pline nous apprend. Les Défenſeurs de cette imagination ne trouvant pas que le bon ſens favoriſe leur ſentiment voudroient bien s'attacher à l'Ecriture ; & le malheur eſt pour eux qu'on n'y trouve aucun Texte précis pour cela ; De ſorte qu'ils ſont obligez de ſe ſervir d'une conſéquence fondée ſur une conjecture. Comme, diſent-ils, on tient pour certain qu'il y a un pouvoir de remettre & de retenir les péchez ; comment ceux qui en ſont révêtus peuvent-ils connoître qu'il eſt à propos de remettre ou de retenir un péché, s'ils ne connoiſſent ce péché ? & par quel moyen autre que celui de la Confeſſion, peuvent-ils le connoître ? Voici ma réponſe.

Nous avons en premier lieu découvert & prouvé que les paroles de l'Ecriture ont un ſens dont on ne ſauroit tirer une pareille conſéquence.

* Hiſt. Nat. Liv. 28. c. 10.

En ſecond lieu, nous avons tâché de prouver que la diſpenſation & application des Clefs du Royaume des Cieux n'eſt autre choſe que le devoir de ſauver les ames, lequel, ſelon l'occaſion, *occaſione oblata*, reſide dans chaque Chrétien. Si cela eſt vrai, comme je le croi de bonne foi, & que le Clergé veuille bien le comprendre, je ne penſe pas qu'ils ſe donnent la peine de nous preſſer ſur ce Texte, quand même nous leur paſſerions le ſens qu'ils y donnent. Car ils ne ſauroient s'empêcher de voir qu'il s'enſuit delà, que vous pouvez vous ſervir de votre Cocher pour Confeſſeur, tout comme du Curé de la Paroiſſe. Dites-moi de bonne foi, ſi vous pouvez, dans quelle bonne intention ce dernier peut-il ſouhaiter de ſavoir le péché d'un autre homme, lui qui n'y a aucun intérêt? Eſt-ce pour lui apprendre que c'eſt un péché? Le pécheur ne l'ignoroit pas, autrement il ne ſe ſeroit jamais addreſſé à un Confeſſeur? Eſt-ce pour lui dire qu'il doit faire Pénitence, reſtituer ce qu'il a pris, prier, faire des aumônes &c.? Le pécheur ſait tout cela, à moins qu'il n'ait reçu une fort mauvaiſe éducation de ſes Paſteurs? Vous me direz comment peut un Medecin traiter une maladie s'il ne la connoit point? Je réponds que ſuppoſé que toutes les maladies du corps n'euſſent qu'un remede, comme cela eſt vrai des maladies ſpirituelles, qu'importeroit que le patient fût malade de la fiévre, de la rougeole ou de la pleuréſie, puis qu'une ſeule medecine guériroit

roit tout cela ? Fort bien, me direz-vous, mais ſi le Médecin ne connoit pas les particularitez de la maladie, comment pourra-t-il juger de la quantité de la doſe : la même maladie ſelon les diverſes circonſtances pouvant exiger *majus aut minus*, le plus ou le moins dans la medecine ? C'eſt la plus petite difficulté qu'on pouvoit faire entre mille, car dans le regime des malades qui ſont travaillez des maladies de l'ame, on ne ſauroit ſe méprendre que d'une ſeule maniere qui eſt d'ordonner un remede trop foible. Donnez-la bien forte, & enſeignez à vos malades qu'il n'y a point de petit péché : vous ne ſauriez jamais vous tromper. L'erreur qu'il peut y avoir eſt dans les maladies de l'ame une erreur ſalutaire, *error ſaluberrimus*. Les remedes qui regardent le corps ne ſont que des remedes, mais les remedes qui regardent l'ame ſont tout enſemble des remedes & un regime que l'on peut ordonner indifféremment à ceux qui ſont malades, & à ceux qui ſont en ſanté. Nous pourrions en excepter la Repentance de laquelle vous pouvez croire hardiment que vous ne ſauriez prendre trop. Quelle raiſon pouvez-vous donc m'alléguer pour ſouhaiter de pénétrer dans le cœur d'un homme, *& ſcire ſecreta domus*, ſavoir ce qui ſe paſſe chez lui, ſi ce n'eſt la ſuite du vers, *inde timeri*, pour vous y faire craindre ? Je ſoupçonne fort que c'eſt cela. La vérité eſt que des coûtumes mal entendues de l'ancienne Egliſe, l'artifice & le crédit du Clergé, la ſimpli-

cité & l'ignorance des Laïques ont produit la chimere dont nous parlons. Il fe peut bien que vous regardez la pratique de l'ancienne Egliſe, & l'Article de l'Excommunication comme des choſes qui favoriſent votre opinion. Quand vous nous les alléguerez (quoi qu'à l'égard de la coûtume de l'Egliſe il n'importe pas beaucoup qu'elle vous ſoit favorable ou à nous) je ne croi pas que vous en tiriez l'avantage que vous vous imaginez. J'avois eu en penſée de faire quelques réfléxions ſur cela, mais je croi que vous attendez de moi une Lettre ſeulement & non pas un Livre. Je m'apperçoi même que j'ai déja paſſé les bornes d'une Lettre. Renvoyons donc, ſi vous le voulez bien, à une autre fois la diſcuſſion des difficultez qui vous reſtent, & de celles qui peuvent vous ſurvenir de nouveau: & laiſſez-moi un peu, je vous prie, reprendre haleine. Je ſuis &c.

De mon Cabinet le 8.
de Mars 1637.

DIS-

IV.

DISCOURS
TOUCHANT
LE SCHISME
ET LES SCHISMATIQUES,

Où l'on découvre en peu de mots la ſource de tous les Schiſmes.

L'*Héréſie* & le *Schiſme*, de la maniere dont on employe ordinairement ces termes, ſont deux épouvantails Théologiques, dont ceux qui ſoutiennent un Parti dans la Religion ſe ſervent pour effrayer les perſonnes qui prenant la voie de l'examen, ſont prêtes à quitter la Religion de ce Parti, ou à la combattre, ſi elles y découvrent des opinions erronées ou ſuſpectes. Plutarque rapporte qu'un Peintre n'ayant pas bien repréſenté un coq chaſſoit tous les coqs & toutes les poules d'alentour, de peur que l'imperfection de ſon ouvrage ne parût davantage comparée avec le naturel. Il en eſt de même de certains hommes qui ayant leurs vuës pour ne vouloir admettre que leurs idées tâchent d'empêcher qu'on les examine, &

qu'on les compare avec celles qui peuvent être plus vraies, de peur que la difformité des leurs n'en paroiſſe davantage. Mais quelque ridicules que ſoient les termes d'*Héréſie* & de *Schiſme* par rapport à l'uſage qu'on en fait, les choſes en elles-mêmes ſont pourtant d'une très-grande conſéquence, l'une choquant la Vérité & l'autre bleſſant la Charité; par conſéquent elles ſont fatales quand elles ne ſont point imaginaires, mais réelles.

Ce n'eſt donc pas une affaire d'une petite importance d'en découvrir la véritable nature, afin d'inſpirer de la crainte à ceux qui en ſont coupables, & au contraire afin de fortifier ceux que l'injuſtice des hommes & la corruption du ſiécle, en a fait accuſer d'une maniere injurieuſe, & injuſte.

Je parlerai du *Schiſme* & non pas de l'Héréſie, à moins que ce ne ſoit par accident, à l'occaſion d'une Erreur générale repanduë dans les Ecrits des Anciens, qui ont ſouvent confondu ces deux choſes. Je dis donc que *Schiſme*, ſelon le ſens litteral du mot, ſignifie *Diviſion*; & il n'y a de diviſion que là où il y a, ou doit avoir de communion. La communion étant donc le fondement de toute Societé Religieuſe ou Civile, celui qui bleſſe cette Societé publique, & la liaiſon d'amitié qui eſt entre les hommes, y cauſant une ſéparation, & une rupture; celui-là eſt coupable de ſédition ou de rebellion, ſi c'eſt dans une Societé Civile; Si la diſpute ſe forme dans une Societé Eccléſiaſtique, alors il eſt coupable de Schiſme. De

ſorte que le Schiſme eſt une Sédition dans l'Egliſe, comme la Sédition eſt un Schiſme dans la Societé Civile. Mais malgré les avantages de la Communion, ou Societé, ſi l'on a égard aux desordres auxquels les hommes ſont ſujets, la diſſention, & la desunion ſont ſouvent néceſſaires. Lorſqu'on veut faire recevoir par force des déciſions fauſſes ou incertaines, au lieu de la Vérité; & qu'on exige de nous des actes extérieurs illégitimes, ou qui fourniſſent de juſtes ſcrupules: en ce cas le conſentement ſeroit une conſpiration contre la Vérité, & pour lors une conteſtation déclarée n'eſt ni Faction, ni Schiſme, mais une fermeté Chrétienne.

Pour mieux découvrir la nature du Schiſme, il faut ajoûter quelque choſe qui en établiſſe la différence & qui le diſtingue de la ſéparation néceſſaire. Lorsque les motifs de la ſéparation que l'on a entrepriſe ne partent d'aucune paſſion ni de l'eſprit de brouillerie, ni de l'ambition, ni de l'avarice ou des autres fauſſes vuës de l'imprudence humaine: qu'elle eſt fondée ſur des raiſons graves & bien peſées, après que l'on a tenté inutilement tous les autres moyens, & que rien n'a pû mettre notre conſcience à couvert, alors la ſéparation eſt légitime & néceſſaire. De ſorte que le Schiſme, ſi nous voulons le définir, n'eſt autre choſe qu'une Séparation ſans néceſſité, de cette Portion de l'Egliſe viſible dont on étoit Membre. Or comme dans les Séditions ou Diſſentions de l'Etat Civil il y a deux choſes qui les accompa-

gnent ordinairement, l'une la création d'un Chef ou Guide pour occuper la place du Général ou du Gouverneur : qui ait le commandement ; l'autre le choix de quelque rendez-vous ou lieu public pour former les Assemblées. Il en est de même dans les dissentions de l'Eglise ; il y a deux accessoires qui servent à rendre le Schisme complet.

Le premier est l'élection d'un Evêque que l'on oppose au précédent ; cela étoit fort fréquent parmi les Anciens, & fut souvent la cause & l'effet du Schisme.

Le second est l'érection d'une nouvelle Eglise ou Oratoire pour contenir l'Assemblée du Parti divisé, car jusqu'à ce que cela soit fait on peut dire que le Schisme n'est pas encore formé.

Dans la derniere fameuse Controverse qui se forma en Hollande *de Prædestinatione & Auxiliis*, tant que les Parties contestantes s'en tinrent aux disputes & aux combats de plume, le Schisme n'étoit pas encore éclos. Mais lorsqu'un des Partis eut nettoyé un vieux Cloître, & que par un beau secret, il en eût fait tout d'un coup une Eglise, y dressant une nouvelle Chaire afin que le Parti séparé y formât ses Assemblées : ce qui n'avoit été auparavant qu'une controverse devint un Schisme formel. Si vous croyez tout ceci, il n'est pas nécessaire que vous en sachiez davantage pour porter votre jugement sur le Schisme & les Schismatiques. Mais comme dans les Anciens, (qui font plus de peur à bien des gens que de mal) on lit plu-

plusieurs choses, on trouve plusieurs Sentences terribles prononcées contre les Schismatiques, nous entrerons un peu plus particulierement dans l'examen des Schismes, comme par maniere d'histoire ; tant pour mieux developer ce que nous n'avons dit qu'en gros, que pour desabuser ceux qui ayant un respect excessif pour l'antiquité se sont laissez épouvanter plus qu'il ne faut de l'accusation de *Schisme*. Ce que les Anciens ont dit en maniere de Censure contre le Schisme en général est vrai : il leur étoit aisé de voir que de rompre imprudemment, & par une simple fantaisie le nœud de l'union d'homme à homme, sur tout parmi les Chrétiens qui plus que tous les autres hommes sont engagez dans des liens d'Amour & de Communion, ce n'étoit pas un crime aisé à pardonner. Rien n'en peut laver un homme qu'une conscience pure & desintéressée. Cependant lorsque les mêmes Anciens viennent à prononcer sur les *Schismes* en particulier, le plus favorablement qu'on puisse juger d'eux est de dire que leurs Sentences sont souvent fort suspectes, soit que cela vienne de leur intérêt propre, ou bien de ce qu'ils ne voyoient pas la vérité des choses : Dieu seul sait ce qui en est. Afin que vous puissiez vous en convaincre nous rangerons tous les Schismes sous deux classes.

Il y a un Schisme dans lequel un des Partis est le *Schismatique* : car là où il y a cause légitime de *Schisme*, ce n'est pas celui qui le sépare, mais celui qui cause la sépa-

ſéparation qui eſt le *Schiſmatique*.

En ſecond lieu il y a un *Schiſme* dans lequel les deux Partis ſont *Schiſmatiques*, car là où il n'y a pas de raiſon légitime de ſéparation on ne ſauroit excuſer aucun des Partis du crime de *Schiſme*.

Vous me demanderez qui ſera le Juge de la néceſſité du Schiſme? C'eſt à la vérité une queſtion qui a été formée pluſieurs fois & à laquelle je croi qu'on n'a jamais ſatisfait: non pas véritablement à cauſe de la profondeur ou de la difficulté de la réponſe, mais à cauſe qu'une ſolution juſte traine après elle des conſéquences fâcheuſes; & un Article de Doctrine qui ne plait que rarement aux ſupérieurs. Ceci vous doit ſuffire pour le préſent. Si vous êtes *animo defæcato*; dégagé de la lie des préjugez, ſi ni la pareſſe ni la crainte, ni l'ambition, ni aucune tentation de cette eſpèce ne vous entraine; car ce ſont là les vrais obſtacles à la ſincerité des réponſes qu'on ne ſauroit produire ſans danger: ſuppoſé donc que vous ne ſoyez pas dans ce cas-là, & que vous ſoyez encore dans le doute & l'irréſolution ſur ce ſujet; je ne puis dire de vous que ce qui fut dit de *Papias* Diſciple de St. Jean: *vous êtes un homme d'un eſprit borné* *, vous n'avez pas toute l'habileté que je vous croyois.

Pour revenir à mon ſujet dont j'ai été détourné par cette queſtion qui eſt venue à la traverſe: afin que vous puiſſiez mieux juger des *Schiſmes* par leurs cauſes, vous trou-

* Ἀνὴρ μικρὸς τὸν νοῦν.

trouverez qu'ils ſe ſont tous fourrés dans l'Egliſe par l'un de ces trois chemins : c'étoit ou une matiere de fait, ou une affaire d'opinion ; ou l'effet de l'ambition. Pour le premier Article j'appelle matiere de fait, lorsque l'on exige que nous faſſions, ce que nous ſavons, ou ce que nous ſoupçonnons fortement être illégitime. Ainſi le *Schiſme* le plus remarquable que nous liſions dans l'Hiſtoire de l'Egliſe rouloit ſur une queſtion de fait. On croyoit ſur une Erreur de fait qu'il étoit néceſſaire de célébrer la Pâque ſelon la règle laiſſée aux Juifs par Moïſe : c'étoit encore pis qu'une Erreur, ſi je puis parler ainſi, car ce n'étoit pas moins qu'un Point de Foi du Judaïſme que l'on introduiſoit par force dans l'Egliſe. Il s'éleva ſur cela une queſtion fort vive, ſi l'on célébreroit la Pâque avec les Juifs le quatorziéme de la Lune, ou bien le Dimanche ſuivant. Cette queſtion toute inutile, & vaine qu'elle étoit, ne laiſſa pas de mettre dans l'Egliſe la plus grande combuſtion qu'on y eût vuë, l'Egliſe de l'Occident ſe ſépara, & refuſa de communier avec celle de l'Orient pendant pluſieurs années. Dans ce trouble viſionaire je ne puis que regarder tout le Monde comme *Schiſmatique*, rien ne pouvoit excuſer les Peuples de ce reproche qu'en diſant, comme la Charité vous le fait ſuppoſer, que chacun des Partis agiſſoit ſelon le dictamen de ſa conſcience. Ce malheur arriva par l'ignorance, je ne veux pas dire la malice, des Conducteurs ; & cela par un juſte jugement de Dieu à cauſe

cauſe que les hommes retenus par leur pareſſe, & par une aveugle obéiſſance, n'examinoient point les choſes qu'on leur enſeignoit, mais comme franches bêtes de ſomme, ils ſe ſoumettoient aux fardeaux que leurs Supérieurs leur impoſoient. Vous pouvez voir en paſſant avec combien peu de ſureté nous nous en rapporterions à l'antiquité pour la deciſion des Points de Foi controverſez, & le peu de ſecours qu'on peut retirer de ſon autorité. Si les principaux Conducteurs & Directeurs de l'Egliſe ont manqué de conduite dans un Article ſi aiſé, & de ſi petite importance, & n'ont point vû la vérité d'une choſe où il leur étoit ſi facile de la découvrir, que c'eſt une merveille qu'elle leur ait échappé: ne manquerions-nous pas nous-mêmes de prudence de croire des perſonnes ſi dépourvuës d'eſprit & de jugement Juges competens des queſtions qui agitent à preſent l'Egliſe? Je vous demande pardon, je ne ſai par quelle tentation cette réflexion m'eſt échappée.

Le Schiſme qui ſuivit celui dont je viens de parler fût auſſi ſur une queſtion de fait: c'eſt celui des Donatiſtes qui étoient perſuadez, au moins le prétendoient-ils ainſi, qu'il étoit illicite de converſer & de participer aux ſaints myſtères avec des hommes ſouillez de quelque péché notoire. St. Auguſtin & d'autres Ecrivains Eccléſiaſtiques, particulariſent ſeulement les *Thurificati*, *& Traditores*, les *Libellatici* & leurs ſemblables, comme ſi l'on devoit ſe ſéparer ſeulement de ceux que l'on découcou-

couvroit être tels; mais il faut par la même raiſon y rapporter tous les pécheurs inſignes. Sur cela Donat enſeignoit que par tout où les bons & les méchans étoient dans la même Aſſemblée il ne pouvoit y avoir d'Egliſe à raiſon de la ſouillure qui s'exhaloit en quelque façon du corps des pécheurs; terniſſoit les gens de bien qui converſoient avec eux & les rendoit impurs. Sur ce fondement en ſe ſéparant de ceux qu'il vouloit regarder comme ſuspects, il publioit que l'Egliſe n'étoit que là où lui & ſes adhérens ſe trouvoient, comme les ſeuls hommes du monde parmi lesquels les méchans ne trouvoient point d'azyle: par conſéquent, l'unique Aſſemblée pure & ſans ſouillure, & ainſi l'unique Egliſe. C'eſt contre ce ſentiment que St. Auguſtin a poſé cet axiome: *Unitatem Eccleſiæ per totum Orbem diſperſæ propter nonnullorum peccata non eſſe deſerendam.* „ Il ne faut „ point rompre l'unité de l'Egliſe univer„ ſelle à cauſe du péché d'une partie de „ ſes Membres “. Ce qui eſt certainement tout le ſommaire de la diſpute de ce Pére contre les *Donatiſtes*. Or il y a une choſe très-digne de remarque dans un endroit de la diſpute qui étoit entre St. *Auguſtin* & les *Donatiſtes*. La Vérité étoit là où elle ſe trouve par un pur hazard, & auroit pû être dans l'autre Parti malgré toutes les raiſons du Parti contraire. Quoi qu'il fût faux dans le fait, que le Parti de *Donat* renfermé en Afrique fût le ſeul Parti Orthodoxe, cela pouvoit pourtant être vrai malgré tout ce que St. Auguſtin allégue

pour

pour le refuter : & au contraire, quoi qu'il fût vrai dans le fait que le Parti des Chrétiens disperſez dans tout l'Orient fût Orthodoxe, cela pouvoit être faux malgré toutes les raiſons que St. Auguſtin apporte pour en confirmer la vérité. Où que ſe trouve la Vérité c'eſt une choſe indifférente, elle peut ſe trouver dans un nombre d'hommes plus ou moins grand ; être dans une Ville, dans un Païs, chez une Nation, chez tous les Peuples, peut-être même qu'elle peut ne ſe trouver chez aucun, ſans que cela préjudicie le moins du monde à la définition qu'on donne de l'Egliſe, & à la Vérité de l'Evangile. Le Septentrion & le Midi, le petit nombre ou le grand, diſperſée en pluſieurs endroits ou renfermée en un ſeul, cela ne fait ni pour ni contre la nature de l'Egliſe.

Or ce *Schiſme*-ci & le précédent ſont tels qu'un homme ſage qui entend les matieres de Controverſe aura compaſſion de voir des hommes ſi diviſez d'une maniere ſi étrange pour des viſions. Le même n'aura aucun doute, ou embarras ſur ce qu'il doit faire, car quoi que dans ce *Schiſme*-ci les Donatiſtes ſoient les Schiſmatiques, & que dans le précédent les deux Partis fuſſent également engagez dans le Schiſme, on peut en ſureté de conſcience ſelon l'occaſion communier avec l'un d'eux, & n'applaudir au Schiſme d'aucun des deux *Partis*. Pourquoi ſeroit-il illicite d'aller à l'Egliſe avec les Donatiſtes, ou de célébrer la Pâque avec les *Quartodecimans* ſi l'occaſion le requéroit, puisque ni la nature

ni

ni la Religion ne nous inſpirent rien de contraire; pourquoi ne pourrai-je pas être préſent & communier dans toutes les *Aſſemblées* religieuſes où il ne ſe paſſe rien que de conforme à la Pieté & à la vraye Devotion? Suppoſez même que ceux à qui l'on a commis le ſoin du Service public fiſſent quelque choſe d'indecent, de ſuſpect, ou d'illégitime, que les vêtemens qu'ils portent fuſſent expoſez à la cenſure, & même dans la vérité ſuperſtitieux; qu'on fit des geſtes d'adoration à l'*Autel*, c'eſt ainſi que l'on veut que nous nommions la table de la Communion? Suppoſez encore que l'*Homiliſte* ou Prédicateur débite une Doctrine de la vérité de laquelle nous ne ſommes pas bien perſuadez, ce qui arrive aſſez ſouvent; devrions-nous pour toutes ces choſes nous ſéparer, à moins que l'on ne voulût nous contraindre perſonnellement d'avoir part à ces choſes que nous croyons illicites? Les Prêtres ſous *Héli* s'étoient ſi mal comportez à l'égard des Sacrifices journaliers que l'Ecriture nous dit qu'ils les rendoient puans, cependant le Peuple ne laiſſoit pas d'aller au Tabernacle, & de porter leurs ſacrifices au Prêtre. Car dans ces Schiſmes qui ne regardent qu'une queſtion de fait, il n'y a de juſte cauſe du refus de la Communion que quand on exige de nous quelque acte illicite ou ſuſpect; alors non ſeulement la Raiſon, mais auſſi la Religion nous dicte cette règle indiſpenſable: *Cautiſſimi cujuſque præceptum quod dubitas ne feceris.* „ Un homme prudent ne doit

„ point

„ point faire ce qu'il ſoupçonne être illi-
„ cite “. Il ſe paſſa un longtems avant qu'il arrivât de *Schiſme* dans l'Egliſe pour ces ſortes de raiſons ; mais dans les derniers tems il y en a eu beaucoup de cette eſpèce. Il n'y eut point de *Schiſme* remarquable dans l'Egliſe ſur des queſtions de fait, & qui fuſſent légitimes, juſqu'au ſecond Concile de Nicée, dans lequel la ſuperſtition propre à gagner les Peuples, & l'ignorance agirent de concert: Je veux dire juſqu'à cette cohue d'Evêques qui établirent le culte des Images. Tous les autres *Schiſmes* de cette eſpèce n'étoient qu'un pur caprice ; mais celui-ci étoit réellement ſérieux & important. Dans celui-ci c'étoit le Concile lui-même qui étoit *le* Parti *Schiſmatique* avec ſes adhérens: car premierement à l'égard de l'uſage des Images dans la Religion, *in Sacris*, tout le monde reconnoît que ce n'eſt *pas une* choſe néceſſaire ; ſecondement *pluſieurs* la regardent comme ſuſpecte ; en troiſiéme lieu pluſieurs la croyent entierement illicite. L'injonction de la pratique d'une telle choſe peut-elle être autre choſe qu'une injuſtice criante ? peut-on regarder le refus de la Communion en pareil cas autrement que comme un devoir indiſpenſable ? C'eſt ici ou dans des occaſions ſemblables que la ſéparation peut expoſer à quelques embarras & à quelque danger perſonnel. C'eſt contre ces tâcheux revers que tout homme de bien doit montrer ſon courage: *pectus bene præparatum ;* car d'ailleurs le *Schiſme* ne peut faire autre mal, ainſi dans

ces

ces circonſtances il eſt aiſé de voir ce qu'on doit penſer & faire.

Examinons un peu à préſent la ſeconde eſpêce de *Schiſme* cauſée par la diverſité des opinions. C'eſt une maladie qui a le plus tourmenté les Chrétiens depuis le commencement, de ne pas ſe contenter de cette meſure de Foi que Dieu & l'Ecriture leur avoient donnée en termes exprès. Un vain deſir d'en ſavoir plus qu'il n'en a été révélé leur a fait entreprendre la diſcuſſion de pluſieurs choſes ſur leſquelles nous n'avons aucune lumiere ni de la Raiſon ni de la Révélation. Ils ne s'en ſont point tenus-là, mais ſe ſervant de l'autorité de l'Egliſe, qui eſt nulle, & de la Tradition, dont la plus grande partie n'eſt que pure fiction, ils ont formé des diviſions abſoluës, & ont impoſé la néceſſité de la créance de ces choſes aux autres. Pour fortifier leur Parti ils ont fait éclater des diviſions, & former des Factions, oppoſant homme à homme, Concile à Concile: juſqu'à ce que la Paix ait abandonné l'Egliſe, de ſorte qu'il a été impoſſible de la rappeller. Delà vinrent ces anciennes Sectes ſi nombreuſes, l'*Arianiſme*, l'*Eutychianiſme*, le *Neſtorianiſme*, le *Photinianiſme*, le *Sabellianiſme*, & pluſieurs autres tant anciennes que modernes. Elles ne ſont toutes que des noms de *Schiſme* & de Faction, quoi que ſelon le langage ordinaire des Péres ce ſoit des *Héréſies*. La raiſon en eſt que l'*Héréſie* eſt un acte de la Volonté & non du Jugement, c'eſt un menſonge & non pas une faute d'ignorance:

rance: car autrement d'où viendroit l'approbation que l'on donne à ces paroles de St. Auguſtin, *Errare poſſum, Hæreticus eſſe nolo.* Il eſt certain que le *Manicheïſme*, le *Valentinianiſme*, le *Marcioniſme* & le *Mahometiſme* ſont des Héréſies, à parler proprement & ſelon la vérité: parce que nous ſavons que leurs Auteurs n'en étoient pas perſuadez: ils les avoient forgées, & ſavoient que ce qu'ils enſeignoient étoit faux: mais qui eſt-ce qui oſera ſoutenir qu'*Arius*, *Neſtorius* & d'autres qui enſeignoient des Doctrines erronées touchant la Trinité ou la Perſonne de notre Seigneur avoient imaginé malicieuſement ce qu'ils enſeignoient, & que leurs erreurs ne venoient pas d'une faute d'ignorance ou d'un faux raiſonnement? juſqu'à ce qu'on nous faſſe voir le contraire, & qu'on nous en donne de bonnes preuves nous ne concevrons de mauvaiſe opinion d'aucun des Partis qu'autant qu'ils le méritent viſiblement; & nous regarderons au pire ces diviſions dans l'Egliſe comme des *Schiſmes* ſur une matiere d'Opinion. Dans ce dernier cas il n'eſt pas bien difficile de découvrir ce que nous avons à faire pourvû que nous ne ſoyons point aveuglez par quelque paſſion ou par un eſprit de Parti. Je ne voi pas que la diverſité d'opinions & la concorde de ceux qui les tiennent, *Opinionum Veritas, & Opinantium Unitas* ſoient incompatibles *, & que des perſonnes de différentes opinions dans la Religion Chrétienne, ne puiſſent entretenir la Com-

* Διάφωνα.

Communion *in Sacris*, & aller à la même Egliſe. Pourquoi n'irai-je pas ſi l'occaſion le requiert, à une Egliſe d'*Ariens*, pourvû qu'il n'y ait rien qui reſſente l'Arianiſme dans leur Liturgie ? S'il pouvoit ſe faire que l'on compoſât les Liturgies & les Formulaires du Service public, de ſorte que l'on n'y mît rien de l'imagination des particuliers; qu'elles ne continſſent que les choſes dont tous les Chrétiens conviennent, les *Schiſmes* cauſez par les Opinions ſe diſſiperoient bientôt. Examinons toutes les Liturgies qui ont été faites juſqu'à préſent, & ôtons-en tout ce qui peut porter du ſcandale à l'un des Partis, n'y laiſſans que ce qui eſt cru par eux tous: il en arrivera que le Service public & l'honneur de Dieu n'en recevront aucun préjudice : au lieu que charger nos Formulaires publics des idées particulieres en quoi nous différons, c'eſt le vrai moyen de perpétuer le Schiſme juſqu'à la fin du Monde. La Priére, la Confeſſion des péchez, l'Action de graces, la lecture & l'expoſition de l'Ecriture, l'adminiſtration des Sacremens, réduites à la maniere la plus ſimple & la plus unie, fourniroient aſſez de matiere pour compoſer une Liturgie, ſans y rien ajoûter qui procede des opinions particulieres; ſans la pompe des Egliſes, des habits, des geſtes preſcrits, des Images, de la Muſique, des Services qui regardent les morts, & pluſieurs autres ſuperfluitez qui ſe ſont introduites dans les Egliſes ſous le nom ſpecieux de bon ordre & de bienſéance. Ce fut en chargeant

les Egliſes & les Liturgies de choſes *inu*tiles que l'on fit naître la ſuperſtition ; & lorſqu'on ſe fit des ſcrupules de conſcience réels ou prétendus, les Schiſmes commencerent d'éclater. Si lès Guides ſpirituels, & les Péres de l'Egliſe avoient été plus reſervez à ſurcharger les Egliſes de ſuperfluitez, & n'avoient pas été d'*une* rigueur exceſſive à renouveller de vieilles coûtumes, ou à en impoſer de nouvelles; l'Egliſe auroit été moins expoſée au Schiſme & à la ſuperſtition. Tout l'*inconvenient* qu'il y auroit eu en cela eſt qu'en ſuivant cette methode ils auroient eu de la condeſcendance pour la foibleſſe de leurs inférieurs, ce que St. Paul n'a jamais refuſé de faire. Mais par tout où des *Opinions* fauſſes ou ſuſpectes deviennent une partie de la Liturgie de l'Egliſe, celui qui s'en ſépare n'eſt point Schiſmatique: parce que c'eſt la même choſe *de profeſſer* des Opinions fauſſes ou ſuſpectes, & de mettre en pratique des actes illicites ou ſuſpects.

La troiſiéme choſe que j'ai regardée comme une cauſe de Schiſme c'eſt l'Ambition, j'entends celle des Evêques. Elle ſe montre ſur tout en deux Articles : l'un concerne la pluralité d'Evêques dans le même Siége Epiſcopal, l'autre regarde la ſupériorité des Evêques en divers Siéges. Ariſtote dit que la néceſſité ne fait commettre que de petites fautes, mais que l'avarice & l'ambition ont toûjours été les méres des grands crimes. L'ambition des Evêques a verifié cela, car rien n'a cauſé

un

un plus grand nombre de *Schiſmes* opiniâtres & ſanglans que cette peſte de la Religion. Les Siéges d'*Alexandrie*, de *Conſtantinople*, d'*Antioche*, & celui de *Rome*, ſur tout ne le font que trop voir ; témoin auſſi l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, dans la plus grande partie de laquelle on ne voit autre choſe que les Factions, & les desordres des Evêques du premier rang. Socrate en juſtifiant ſa maniere d'écrire l'Hiſtoire Eccléſiaſtique où il a entremêlé de temps en temps les actions des Princes Séculiers, & d'autres affaires Politiques, nous apprend qu'il l'a fait pour délaſſer le Lecteur qui autrement riſquoit de ſe dégoûter en ne liſant que les faits des Evêques inquiets & fougueux (1).

Faiſons quelque réfléxion ſur les deux Chefs que je viens de ſpecifier ; le premier dont j'ai parlé eſt la *pluralité d'Evêques* dans un même Siége. L'uſage univerſel de l'Egliſe dès le commencement, au moins depuis l'origine de l'Epiſcopat tel qu'il eſt à préſent, a été d'élire un ſeul Evêque dans un Siége, & l'on a pris tant de ſoin de conſerver l'unité ſur cet article, qu'on ne permettoit pas à un Evêque d'avoir deux Cathedrales dans ſon Diocèſe. Cet uſage nous a procuré un Livre venu depuis peu de France *de Monogamia Epiſcoporum*, fait à l'occaſion de l'E-

(1) Ἐν οἷς καθ' ἑαυτὸν ἐτύγχανον. L'Auteur explique la force de cette expreſſion, mais comme ſa remarque ſuppoſe la connoiſſance du Grec, on n'a pas jugé à propos de la traduire.

l'Evêque de Langres, qui, je ne sai par quelle fantaisie, ne se contentoit pas d'une seule Cathedrale dans son Diocèse. Il vouloit à toute force en avoir deux, ce que l'Auteur de cet Ouvrage regarde comme une espèce de Polygamie spirituelle. Il arrivoit souvent parmi les Anciens, quelquefois à l'occasion de la différence des opinions, quelquefois à cause des différens qui s'élevoient entre ceux qui s'intéressoient à l'élection des Evêques, que l'on nommoit deux Evêques, quelquefois davantage; & les différens Partis tâchant de soutenir leur Evêque faisoient eux-mêmes diverses Eglises, diverses Congrégations, chacun refusant d'aller aux Assemblées des autres; ce qui alloit quelquefois jusqu'à une Excommunication mutuelle. C'est ce que St. *Cyprien* appelle dresser Autel contre Autel, *erigere Altare contra Altare;* c'est à cela qu'il impute la source de tous les desordres de l'Eglise; & si vous le lisez, vous croirez voir qu'il ne pense pas qu'aucun autre desordre que celui-ci puisse être un *Schisme.* Cela peut recevoir quelque excuse: à l'égard de la Religion en elle-même, il n'importe en rien qu'il y ait un Evêque ou plusieurs dans le même Diocèse, & l'on sait que deux Evêques ont occupé en même tems le même Siége. St. Epiphane en comptant les Evêques de Rome met *Pierre* & *Paul* pour le premier; & St. Augustin reconnoit que pendant un tems, il fut Evêque conjointement avec son Prédécesseur: il s'en excuse sur ce qu'il ignoroit qu'un Decret du Concile de Ni-

Nicée l'eût defendu. Avec tout cela comme il eſt plus avantageux à la paix de l'Egliſe qu'il n'y ait qu'un Evêque, cette unité ne favoriſant ni le vice, ni le crime, ceux-là ſe rendent très-coupables qui ſans aucune néceſſité & par un pur caprice violent une paix ſi deſirable.

A l'égard de l'autre Chef, ſavoir de l'*Ambition* des *Prélats* touchant la *Supremacie des Evêques* en divers Siéges, l'un prétendant la ſuperiorité ſur l'autre: comme elle a de tems en tems troublé la paix de l'Egliſe, on peut dire qu'elle en eſt à préſent la ruine totale. L'Orient & l'Occident ſe ſont brouillez d'une maniere irréconciliable par la fureur des deux Patriarches, & outre ce malheur leur ambition eſt fondée ſur un vice contraire à l'humilité Chrétienne ſans laquelle aucun homme ne verra ſon Sauveur: car ceux-là ſe trompent, & abuſent de la crédulité des autres, qui voudroient nous perſuader que ſelon l'inſtitution de J. C. les Evêques ont une ſuperiorité ſur les autres hommes, outre celle d'être honorez & reſpectez: ou qu'un Evêque eſt ſuperieur à un autre au delà de la ſubordination dont on eſt convenu entre les Chrétiens. Nous avons cru celui qui nous a dit qu'*en J. C. il n'y a ni haut ni bas, & qu'à l'égard des marques d'honneur, chaque homme doit être prêt à donner la préférence à un autre ſur ſoi-même.* Cette Sentence tranche toute prétention, à plus forte raiſon toute ſuperiorité à laquelle le Chriſtianiſme ſert de prétexte; à moins qu'on ne s'imagine que ce-

la n'a été dit qu'à des particuliers & à de pauvres gens. La Nature & la Religion s'accordent en ceci qu'aucun homme n'eſt ſoumis par ſa nature à ces idées de l'honneur mondain, *ſecundum, ſub & ſupra*; tout cela ne vient que des conventions & des établiſſemens que les hommes ont fait entre eux. C'eſt pourquoi abuſer ainſi du Chriſtianiſme & en faire l'eſclave de l'ambition, c'eſt un crime pour lequel je n'ai point de terme qui en exprime à mon gré toute l'énormité; & je ne lui donnerai point de nom ordinaire de peur que vous ne le preniez pour un péché ordinaire.

Or à l'égard du *Schiſme* produit par ces deux cauſes, il vous eſt aiſé de voir comment vous devez vous conduire. Vous pouvez ſans rien craindre communier avec tous les Partis ſelon que l'occaſion le requerra. Et en ce cas-ci les *Schiſmatiques* ſont ceux qui ſont à la tête de la *Faction*, avec ceux qui la fomentent. A l'égard des particuliers qui n'y ont aucun intérêt; ils peuvent être les ſpectateurs de ces Diſputes & être tranquilles du côté de leur conſcience, car je ne parle pas du péril de la bourſe ou de la perſonne; ils peuvent, dis-je, regarder cela de la même maniere que le combat des Coqs. Lorſque l'on voit combattre deux Serpens, qui eſt ce qui s'aviſe de ſe mettre en peine lequel ſera le vainqueur? Le meilleur ſouhait qu'on puiſſe faire alors eſt que tous les deux périſſent dans le combat.

A l'égard des Conventicules dont vous ſouhaitez d'avoir une juſte idée, voici ce

que

que je puis vous en dire en général : il eſt évident que toutes les Aſſemblées à part, ſans aucune cauſe légitime de ſéparation ſont appellées de ce nom : de ſorte qu'un Conventicule n'eſt autre choſe qu'une Aſſemblée de Schiſmatiques. Cependant on a quelquefois attaché ce nom à des Aſſemblées pleines d'honnêteté & de pieté ; & cela peut-être non ſans quelque bonne raiſon : car voici l'état des Aſſemblées religieuſes publiques. On a reconnu de tout tems que Dieu demande de nous non ſeulement une devotion intérieure & particuliere, ſelon laquelle les hommes dans le fond de leurs cœurs, enfermez dans leur cabinet ou dans quelque endroit retiré de leur maiſon, font leurs priéres, la confeſſion de leurs péchez, & rendent des actions de graces ; mais qu'il demande encore que tout cela ſe faſſe en public par des Aſſemblées nombreuſes : delà vient qu'on a fondé des Temples publics, des Autels, des Formulaires de Culte ; des tems marquez pour le Service, & le reſte qui eſt requis dans les Aſſemblées publiques. Cependant lorſque la vraie piété regnoit, toutes les Aſſemblées formées par un ſupport mutuel dans la piété & dans la devotion étoient permiſes ſans exception qui que ce fût qui les formât.

Mais lorſqu'on eut reconnu par expérience que les perſonnes mal intentionées ſe ſervoient des Aſſemblées particulieres, religieuſes ou civiles, pour de mauvaiſes fins ; que la Religion s'y changeoit en une impieté palpable & groſſiere, comme il paroit

roit par les *Eleuſinia* des Payens, & leurs *Bacchanales*: & on imputoit aux Aſſemblées des Chrétiens, qui ſe faiſoient en ſecret ſous le gouvernement des Princes Payens, de pareilles abominations, comme les Auteurs Chrétiens eux-mêmes nous l'ont appris. Les Aſſemblées Civiles mêmes fort ſouvent, ſous prétexte de viſites d'amis ou de voiſins, cachoient des conjurations contre le Prince ou la Republique. Par cette raiſon l'Egliſe & l'Etat ſe joignirent & donnerent de concert des ordres pour la forme du Culte; le tems en fut marqué, & l'on établit des endroits pour les Aſſemblées publiques, tant religieuſes que civiles. Toutes les autres Aſſemblées dont l'autorité publique n'avoit aſſigné ni le tems ni le lieu, furent regardées comme des Aſſemblées illégitimes, des tumultes & des émeutes, quand il s'agiſſoit d'affaires civiles; & on les traita de Conventicules, lorſqu'elles concernoient la Religion.

De ſorte qu'il n'eſt permis au Peuple de s'aſſembler pour la priére, pour entendre la Prédication, pour faire des Conférences, & pour aucun autre office religieux que ce ſoit, que de la maniere dont l'autorité publique l'a permis; & nous ne devons pas nous plaindre de cela dans des tems où la vraie Religion eſt autoriſée, car pourquoi voudrions-nous faire en ſecret & d'une maniere qui exciteroit des ſoupçons, ce qu'il nous eſt permis de faire en public? Mais dans le tems que la Religion eſt viſiblement corrompuë & que la véritable

eſt

eſt perſécutée; qu'on ne ſauroit s'aſſembler ſans danger pour ſervir Dieu, alors les Aſſemblées particulieres ſans permiſſion du Magiſtrat, non ſeulement ſont légitimes; elles ſont encore de néceſſité & de devoir. Si cela n'étoit pas, comment pourrions-nous excuſer les premiers Chrétiens qui en faiſoient dans les tems où ils étoient expoſez à la perſécution; comment pourrions-nous nous excuſer nous-mêmes ſous le regne de Marie? Comment même pourroient ſe juſtifier les Catholiques Romains qui ſont parmi nous, de l'accuſation de faire des Conventicules, eux qui s'aſſemblent en ſecret pour leurs exercices religieux, contre l'ordre établi dans l'Egliſe & dans l'Etat? Il eſt certain que toutes les Aſſemblées de Piété dans le tems de perſécution, & de corruption dans la Religion, de quelque façon qu'on les faſſe, ſont véritablement, ou pour mieux dire, uniquement, les Aſſemblées légitimes: au lieu que les Aſſemblées publiques, quoi que faites ſelon la forme preſcrite par la Loi Civile, ſi elles ſont ſouillées par la corruption, & par la ſuperſtition, ne ſont autre choſe que des lieux de tumultes; de véritables Conventicules.

V.

REMARQUES
SUR UN TRAITE' DE
CONTROVERSE
ECRIT PAR UN
CATHOLIQUE ROMAIN.

*Comment on peut connoître l'*EGLISE.

IL n'y a point de marques pour connoître l'Egliſe, à moins que nous ne voulions établir pour marque la profeſſion de la Vérité, qui eſt l'eſſence & la forme de l'Egliſe. Comme l'Egliſe n'a point de marques, auſſi n'eſt-il pas néceſſaire qu'elle en ait: à quoi ſerviroient-elles? Afin que je cherche & que je puiſſe trouver une Aſſemblée pour la diſtinguer? Cela n'eſt d'aucune néceſſité: l'Ecriture dit d'excellentes choſes de l'Egliſe, mais ce n'eſt point pour m'obliger à courir le Monde afin de rencontrer ceux qui en ſont Membres: c'eſt afin que je m'en faſſe Membre moi-même: & c'eſt ce que je fais en embraſ-

braſſant le Chriſtianiſme, & me ſoumettant aux Règles de Foi, & aux devoirs qui nous ſont enſeignez dans l'Evangile, quand même je ne connoîtrois aucune autre perſonne dans le monde qui en fît profeſſion.

Deſcription de l'Egliſe.

L'Egliſe, entant que ce terme emporte une Aſſemblée viſible ſur la terre, n'eſt autre choſe que la Societé de ceux qui font profeſſion du Chriſtianiſme en quelque endroit de la terre qu'ils ſoient diſperſez. La définir par une Monarchie ſoumiſe à un Chef viſible, c'eſt une nouveauté qui s'eſt introduite depuis que les hommes ont commencé à changer le Royaume ſpirituel de Chriſt en une Tyrannie orgueilleuſe & mondaine; c'eſt une choſe qu'on ne trouve ni dans l'Ecriture, ni dans les Ecrits des Anciens. Le Gouvernement, ſoit d'un ſeul, ſoit de pluſieurs, n'eſt qu'un des attributs accidentels de l'Egliſe, ſi tant eſt qu'il en ſoit un. Certainement ce n'eſt pas une de ſes proprietez néceſſaires, & n'entre point du tout dans ſa définition & dans ſon eſſence. Je parle du Gouvernement extérieur, car à l'égard de l'intérieur, par lequel Chriſt regne dans le cœur de ſes élus, & les protège contre leurs ennemis ſpirituels; je n'ai pas beſoin d'en parler, & je ne voi rien qui ſe rapporte à cela dans aucune des remarques de votre Auteur.

Comment J. C. eſt le Chef de l'Egliſe.

A compter depuis le commencement du Monde juſqu'à ſa fin, l'Egliſe eſt une & la même eſſentiellement, quelque différence qu'elle admette ſelon les occaſions dans ſon extérieur, & dans la forme de ſon Culte. L'Egliſe a ſubſiſté dès le commencement du Monde & cette Egliſe étoit Chrétienne; n'y ayant de différence entre les Péres qui ont précédé Jeſus-Chriſt & nous, ſi ce n'eſt en ce qu'ils croyoient & que nous croyons *Jeſus-Chriſt qui eſt venu. Jeſus-Chriſt qui devoit venir*; *J. C. étoit le même hier, il eſt le même aujourd'hui, & ſera le même à jamais.* L'eſſence de l'Egliſe conſiſte dans ſon rapport à Jeſus-Chriſt, & il n'y a jamais eu d'Egliſe qui ne fût à lui. C'eſt pour cela que l'Egliſe Juive étoit proprement & dans la vérité, l'Egliſe Chrétienne, *quoad rem*, tout de même que la nôtre. Or comme cette Egliſe eſt dans tous les tems le Corps de Chriſt, Chriſt en eſt auſſi le Chef. Car il eſt autant impoſſible à l'Egliſe d'être ſans Chef qu'il l'eſt au corps d'être ſans tête. La choſe n'eſt donc pas telle que votre Auteur s'eſt imaginé: Jeſus-Chriſt n'eſt pas venu pour fonder une nouvelle Egliſe, ou pour s'en faire le Chef viſible. La relation que Jeſus-Chriſt a à ſon Egliſe, que nous exprimons en diſant qu'il en eſt le Chef, eſt une & toûjours la même depuis le commencement juſqu'à la fin des ſiécles. Elle ne reçoit aucun changement à

cet

cet égard, parce que la perſonne ſur laquelle cette rélation eſt fondée eſt quelquefois viſible, quelquefois non. Il eſt vrai que le Chef de l'Egliſe s'eſt rendu quelquefois viſible, mais cela étoit contingent & par concomitance. Car Jéſus-Chriſt la ſeconde Perſonne de la Trinité s'étant fait homme pour racheter cette Egliſe, & lui faire connoître le chemin de la Vérité qui y conduit, il arriva que le Chef de l'Egliſe devint viſible. Il ne laiſſa aucun Succeſſeur de cette viſibilité, il n'en laiſſa aucun enſeignement, ni aucun uſage, la choſe ayant été purement accidentelle. Je demande, l'Egliſe avoit-elle un Chef viſible avant Jeſus-Chriſt? Si elle en avoit un, Chriſt n'étoit pas le premier comme nos Docteurs nous l'enſeignent: ſi elle n'en avoit aucun, quelle neceſſité a-t-elle d'un Chef viſible qu'elle n'avoit pas dans ſon commencement? Pour dire la vérité en peu de mots, toutes ces queſtions touchant les marques, la viſibilité, & le Gouvernement de l'Egliſe, ſi on les conſidere par rapport à ſon eſſence, & à ſa nature, ſont vaines & hors de propos: ſi nous conſiderons les motifs des Savans qui les traitent, nous verrons que le tout n'eſt que Faction & eſprit de Parti.

De la Primatie Miniſterielle de St. Pierre dans l'Egliſe.

Il n'y a rien dans l'Ecrit de votre Auteur, touchant l'accroiſſement viſible, où

la ſucceſſion de l'Egliſe en quoi nous différions de ſentiment. A l'égard des preuves de la Suprematie miniſterielle de St. Pierre, la premiere qu'on allégue, qu'il étoit la Pierre de l'Egliſe, n'eſt rien: car St. Pierre étoit la Pierre lorſque Jeſus-Chriſt lui parloit: mais il ne pouvoit être alors le Chef viſible, puiſque Jeſus-Chriſt étoit vivant, & que ſelon la Doctrine de nos Maîtres, Jeſus-Chriſt occupoit lui-même cette place. C'eſt pourquoi St. Pierre dans quelque ſens & de quelque maniere qu'il fût la Pierre, ne pouvoit être le Chef viſible, à moins que nous ne voulions dire que l'Egliſe peut avoir deux Chefs viſibles à la fois.

Secondement, les Clefs du Ciel confiées à St. Pierre, & le commandement de paître les Brebis de Chriſt n'ont d'autre ſignification que le devoir commun à tous les Diſciples, *d'enſeigner toutes les Nations*: ce devoir étant à divers égards exprimé par pluſieurs Métaphores. *Enſeigner* ſignifiant ouvrir le chemin de la Vie, eſt exprimé par les *Clefs*; mais comme il ſignifie auſſi la pâture ſpirituelle qui fortifie l'ame de l'homme, cela eſt exprimé par le mot de *paître*. Cela n'eſt pas inconnu aux Partiſans de l'Egliſe Romaine: ainſi ils cherchent un azyle à leur Opinion dans une circonſtance qui eſt que notre Seigneur parla dans cette occaſion à St. Pierre ſeul, (comme il le faiſoit en effet quelquefois); & ils ſuppoſent que cela renferme quelque grand myſtère: car pourquoi notre Sauveur auroit-il diſtingué St. Pierre des au-

autres Disciples, & lui auroit-il recommandé un devoir commun avec ses Confréres s'il n'y avoit en cela quelque chose d'extraordinaire qui lui convenoit préférablement aux autres ? Ils regardent cette distinction comme une marque de la prééminence que St. Pierre avoit dans sa Charge d'enseigner, & qui établit sa Primatie: ajoûtant pour fortifier ce qu'ils avancent, que les autres Disciples devoient dépendre de lui & en recevoir la Doctrine qu'ils étoient chargez de prêcher. Je réponds, que quand même on accorderoit qu'il y avoit quelque grand mystére dans ce que fit Jesus-Christ, comment prouveroit-on que ce mystère est ce qu'on prétend ? Le Sauveur ne l'ayant point manifesté on peut former là-dessus mille conjectures trompeuses. C'est une grande hardiesse de tirer des conséquences si importantes d'une cause cachée, & de fonder des matieres de si grand poids sur de pures conjectures.

Troisiémement, la priére pour la confirmation de la Foi de St. *Pierre*, d'où pouvoit-elle venir ? La suite & la liaison de l'Histoire montrent qu'elle venoit de la prévision de notre Sauveur sur le danger de la chute de Pierre, dans lequel danger il risquoit de périr si notre Seigneur n'avoit pas fait des priéres extraordinaires pour la confirmation de sa Foi. Le précepte de *confirmer ses fréres* n'est autre chose que le devoir charitable de tout Chrétien qui l'oblige quand il a échapé quelque grand naufrage, d'être attentif à avertir les autres afin qu'ils se garantissent des mal-

malheurs où leur commune fragilité les expoſe.

Ces circonſtances que St. Pierre eſt nommé le premier parmi les Diſciples ; que ce fut lui qui fit le premier Sermon, & le reſte, ſont des fondemens trop foibles pour y édifier la Monarchie Eccléſiaſtique Univerſelle. De ce qu'il fit mourir par ſon diſcours Ananias & Sapphira, on ne voit en cela qu'un pouvoir ſpirituel & non temporel. Mais dire que St. Pierre convoqua le premier Concile dont il eſt parlé dans les *Actes*, c'eſt une circonſtance qui n'eſt point dans le Texte où il eſt dit ſeulement que *les Apôtres & les Anciens s'aſſemblerent*. Il n'y a pas un mot par où l'on voye que St. Pierre les ait convoquez.

Que St. Pierre ait été vingt-cinq ans Evêque de Rome, on ne ſauroit le prouver par les monumens de l'Antiquité, avant St. Jérôme qui fourra cela furtivement dans la Chronique d'Euſebe, n'y ayant rien de ſemblable dans l'Hiſtoire de ce dernier. On peut mettre même en queſtion ſi Pierre a été Evêque de la maniere dont on entend ce terme à préſent. Les Anciens qui font le dénombrement des Evêques de *Rome* juſqu'à leur tems, comme *Euſèbe*, avant lui *Tertullien*, & avant tous les deux *Irenée*, n'ont jamais mis *Pierre* au nombre des Evêques de ce Siége. *Epiphane* dit que Pierre & Paul furent Evêques de Rome conjointement : par où il eſt clair qu'il a pris le mot d'*Evêque* dans un autre ſens qu'on ne le prend aujourd'hui. Dans notre ſiécle, & même en remontant bien plus haut,

haut, deux Evêques ne peuvent pas poſſeder le même Siége. St. Pierre vivoit dans un ſiécle où les aîles des Evêques n'avoient point cru au point où on les voit aujourd'hui.

Réponſe à la Primatie exercée par l'Evêque de Rome.

Premierement, alléguer que pluſieurs Evêques de *Rome* ont ſouffert le Martyre, qu'eſt-ce que cela fait au ſujet en queſtion? Le Martyre eſt-il une preuve de Primatie?

Secondement, que Victor voulut excommunier les Evêques d'Aſie: cela eſt vrai, mais il eſt vrai auſſi qu'il fut diſpenſé de ce ſoin: car les Evêques d'Aſie le reprimenderent aigrement * & Irenée écrivit contre lui ſur cette affaire.

Troiſiémement que les quatre premiers Conciles furent convoquez par les Papes, c'eſt une fauſſeté notoire. A l'égard des deux premiers, les Evêques de Rome ne ſont nommez que comme perſonnes citées: dans les deux derniers il eſt parlé d'eux en qualité de ſupplians de l'Empereur. Nous avons encore les Hiſtoires d'Euſebe, de Socrate, de Ruffin, de Théodoret, de Sozomene; les Actes mêmes des Conciles, au moins quelques-uns, les *Ecrits* & les *Epîtres* de *Leon Evêque de Rome*; & dans tout

* Πληκτικώτερον κατηπτημένων. Ce ſont les mots d'Euſebe.

tout cela il n'eſt pas dit un mot du Pape à la reſerve qu'on en parle comme d'un ſuppliant ; & la Convocation générale des Evêques eſt attribuée à l'Empereur. Prenons pour exemple ſeulement le dernier de ces Conciles ; *Leon* Evêque de Rome ſouhaitoit que certaines choſes qui s'étoient paſſées dans une Aſſemblée de Théologiens à Epheſe fuſſent annullées : il préſenta pour cela une requête à Théodoſe le jeune pour en obtenir la convocation d'un Concile général, ce qui lui fut refuſé. Après la mort de Theodoſe il s'adreſſa à Marcien ſon Succeſſeur, dont il obtint les fins de ſa requête, mais comme Leon avoit demandé que ce Concile fût tenu en Italie, l'Empereur ne voulut pas l'écouter : qui plus eſt, le Pape pour bonnes raiſons avoit ſupplié l'Empereur de renvoyer le jour nommé pour la tenue du Concile ; mais l'Empereur ne voulut pas non plus l'écouter ſur cet article. De ſorte que Leon ne put rien faire ni pour la convocation du Concile, ni pour le lieu où l'on devoit le tenir, ni pour le tems ; comme on le voit par les propres Epîtres de Leon. Si les Papes avoient ſi peu de pouvoir cinq cens ans après Jeſus-Chriſt, que pouvoient-ils faire auparavant, lorſque leurs cornes n'étoient pas encore devenues ſi longues ?

L'allégation des Proteſtans touchant la corruption de l'Egliſe Romaine qu'ils avouent avoir été pure pendant un temps, ne porte pas plus d'atteinte à la promeſſe de Jeſus-Chriſt à ſon Egliſe que *les portes de*

de l'Enfer ne prévaudroient point contre elle; qu'en donne la corruption reconnue des Egliſes d'Aſie du tems de St. Jean, ou des autres Egliſes dans la ſuite.

La concluſion de votre Auteur porte le titre de *Demonſtration*. Voilà un mot qui lui a échapé malheureuſement & qui découvre quelle eſt ſa portée dans l'art de raiſonner. Une raiſon tirée d'une ſi légére marque eſt fort éloignée d'une preuve démonſtrative. Premierement, il eſt faux que tous les antres Siéges Patriarchaux ſoient éteints. Le Siége de Conſtantinople eſt encore ſur pied, & fait voir ſa ſucceſſion d'Evêques depuis St. André juſqu'à aujourd'hui, auſſi clairement que l'Egliſe de Rome la fait voir depuis Saint Pierre. Le Siége d'Alexandrie ſubſiſte encore, & l'Evêque de cette Ville s'appelle Κρίτην τ οἰκουμένης, *Juge de toute la terre*, comme je l'ai vu moi-même dans quelques-unes de ſes Lettres. C'eſt un titre auquel il a autant de droit que l'Evêque de Rome en a d'être Souverain du Monde. Si quelqu'un répond que ces Evêques ſont pauvres, dans la miſere, dans la perſécution, & dans l'affliction: cela ne fait aucune différence à l'égard de Jeſus-Chriſt, en qui il n'y a ni *pauvre* ni *riche*, mais la nouvelle créature. On peut dire encore que leurs affaires ſont en auſſi bon état que l'étoient celles des Evêques de Rome ſous les Empereurs Payens: car alors leur fortune n'étoit pas différente de celle des Evêques en queſtion. Accordons pourtant que le Siége de Rome a plus duré que les autres,

qu'en

qu'en conclura-t-on ? Quelques-uns de ces Siéges doivent avoir ſubſiſté plus longtems que les autres à moins que nous ne ſuppoſions qu'ils ſe ſont détruits tous à la fois. Il ſe peut faire que le Siége de Rome *ne* ſubſiſte ſi longtems que par cette grace que le Cyclope promet à Ulyſſe, * qu'*il ſeroit mangé le dernier.* Quoi qu'il en ſoit, cette preſomption orgueilleuſe reſſemble à celle du mauvais domeſtique dans l'Evangile, *mon Maître tarde à venir*, *tardat Dominus venire*, & il ne faut pas douter que le jour du Seigneur ne ſurprenne celui qui à préſent mange & boit, fait des débauches avec le monde, & bat les autres domeſtiques de ſon Maître.

* Πύματον μὲν ἔγὼν. Dans l'Odyſſée.

LET-

LETTRE

DE Mr. HALES

A Mr. LAUD

ARCHEVEQUE DE CANTORBERY,

Touchant ſon Diſcours ſur le Schiſme.

MYLORD,

J'Ai appris qu'un avorton de ma plume, deſtiné ſeulement pour l'uſage d'un Ami particulier, s'eſt émancipé à courir le monde, & que s'étant égaré, il eſt tombé entre les mains de Votre Grandeur. Je prends la liberté de m'adreſſer à vous à ce ſujet, ſoit pour en faire l'Apologie, ſoit pour m'excuſer, étant réſolu quoi qu'il arrive de demander ou votre approbation, ou votre pardon. Je vous avoue, Mylord, que j'ai été dans une grande ſurpriſe de ce qu'un griffonnage d'un Ecrivain qui fait auſſi peu de figure que moi a pu devenir aſſez conſiderable pour ſcandaliſer qui que ce ſoit. Me voilà réduit à reconnoître la vérité de cette maxime, *Bellum inchoant inertes, fortes finiunt.* Une main foible

ble allume ſouvent un feu que le concours de tout un voiſinage ne ſauroit éteindre. S'il arrivoit quelque incendie d'une ſi légére étincelle, je ſuis tout prêt à y verſer de l'eau moi-même pour empêcher qu'il n'aille plus loin.

Tout ce qui eſt dans mon Ecrit qui ſemble devoir donner du ſcandale, conſiſte ou dans l'*expreſſion* & *dans le tour de la phraſe*, ou bien *dans les penſées*, & *le fond des choſes qui y ſont exprimées*, *& ſur quoi l'on inſiſte*.

Pour le premier Article le Lecteur y trouvera à l'égard du ſtile, des expreſſions quelquefois trop familieres & agreſtes, quelquefois plus d'enjouement qu'il ne falloit, & quelquefois des traits *aigres* & *ſatyriques*. Mon excuſe quant à cet article, ſera de prier votre Grandeur d'avoir égard en premier lieu aux libertez qui échappent dans une Lettre qu'on eſpére qui ne ſera vuë que de celui à qui on l'adreſſe: en ſecond lieu à mon caractère d'eſprit qui eſt d'être ouvert & ſans aucune ruſe: cela rend excuſables cette franchiſe, & cet enjouement exempts de toute malignité, & mauvaiſe intention. En troiſiéme lieu, je vous prie, Mylord, de conſiderer qu'une partie du ſujet que j'avois à traiter étoit, ou me paroiſſoit être ſi peu de choſe, & d'une ſi petite conſéquence que voyant que cela avoit excité tant de troubles & de tumultes dans l'Egliſe, je n'ai pas pu m'empêcher, je l'avoue, de me ſervir de termes d'indignation aſſez forts. Lorſque l'Empereur Auguſte fut prié de dire ce qu'é-

qu'étoit devenue ſa Tragédie d'*Ajax*? il répondit, *incubuit in ſpongiam*: ma réponſe à l'égard des choſes que je viens de rapporter eſt, *incumbant in ſpongiam*, je ſouhaiterois de tout mon cœur, ne pouvant former que des ſouhaits, que ceux entre les mains de qui mon Ecrit eſt malheureuſement tombé me fiſſent la grace de paſſer l'*éponge* ſur tout ce qu'il y a *de digne de blâme*.

Je viens à ce qui regarde les choſes diſcutées dans cet Ecrit: mais avant que j'entre dans le détail, je demande à votre Grandeur, la permiſſion de parler pour moi-même en général. S'il y a des erreurs que j'aye divulguées, comme il peut y en avoir par hazard, ma volonté n'y a aucune part & elles ne viennent que d'une recherche malheureuſe. Le fameux *Galien*, ce grand & digne Medecin, dit de lui-même, *Depuis ma jeuneſſe il m'eſt arrivé d'une maniere merveilleuſe, je ne ſai comment: Si c'eſt par une inſpiration Divine, par un Enthouſiaſme naturel ou ſurnaturel, comme il vous plaira l'appeller; il m'eſt arrivé, dis-je, de mépriſer beaucoup l'opinion de la multitude: mais j'ai recherché extrêmement la Vérité & la Connoiſſance des choſes, perſuadé que c'étoit la meilleure acquiſition que l'homme pût faire.* Je puis m'appliquer avec quelque juſtice les paroles de cet excellent homme. La recherche de la VERITE' a été mon unique ſoin depuis le tems que j'ai compris la force du mot. J'ai abandonné pour l'amour de la VERITE' toutes mes eſpérances, tous

mes

mes amis, tous les desirs que je pouvois former, tout ce qui auroit pû me faire pancher d'un autre côté, & m'empêcher de tendre à ce but. C'est pour l'amour d'*elle* que j'ai employé mon argent, mon crédit, ma jeunesse, mon tems, & tout ce que j'ai au monde; ne voulant pas qu'on fût en droit de m'appliquer la censure de *Tertullien*, *Suo vitio quis quid ignorat, nous nous trompons par notre faute.* Si avec toutes mes dépenses & mes soins, je n'ai pû acquerir que l'Erreur, je puis dire qu'il m'en coute plus d'errer qu'il n'en coute à plusieurs autres de trouver la Vérité: La Vérité elle-même me rendra ce témoignage que si je ne l'ai pas rencontrée, ce n'est point ma faute mais mon malheur.

Je demande pardon à votre Grandeur, de ce que je l'arrête si longtems & peut-être sans nécessité, sur ce qui me regarde personnellement; je la prie de me permettre d'en venir à l'examen des choses mêmes que j'ai discutées dans cet Ecrit. Je dis premierement que de quelque façon que je me sois mécompté dans les parties de mon calcul, je suis très-certain que la substance en gros en est juste, & qu'elle revient uniquement à ce Précepte de l'Apôtre, *autant qu'il est possible conservez la paix avec tous les hommes.* Pour cet effet, après avoir rapporté diverses causes de *Schisme* & les avoir évaluées avec toute l'exactitude & tout le discernement dont je suis capable, j'ai conclu toûjours à l'accommodement & à la conservation de la communion autant que la chose est possible:

ble à la reſerve d'un ſeul cas. Or je ſoutiens qu'il ne ſauroit y avoir grand mal dans les premiſſes de mon argument, puiſque la concluſion n'en eſt qu'une exhortation à la paix.

Un ancien Grammairien expliquant les règles du Théatre avec un peu trop de ſcrupule, croyoit qu'on ne devoit pas nommer une épée dans la Comedie de peur que la pièce ne tînt un peu trop de la Tragédie, *Non poſſe Ferrum nominari in Comœdia ne tranſeat in Tragœdiam.* Le ſujet que j'ai traité m'a fait tomber ſur les mots de diſſenſion, tumulte, & brouillerie: j'eſpére pourtant qu'il n'y aura aucun lieu de craindre, puiſque la derniere ſcène n'étant que la paix, la pièce ne ſauroit être tragique.

J'abuſerois une ſeconde fois de votre patience, Mylord, ſi je touchois à tout ce qui peut n'être pas goûté dans mon Ecrit. Je rangerai ſous deux chefs tout ce qu'on peut m'objecter, ils embraſſeront aiſément tous les petits détails du ſujet. Le premier regarde mon procedé à l'égard de l'*Antiquité*, le ſecond à l'égard de l'*Autorité*. C'eſt contre ces deux choſes qu'on prétend que j'ai failli. A l'égard de l'Antiquité on veut que j'aye été trop aigre dans mes cenſures, & que je me ſois écarté du reſpect qui lui eſt dû. Si je me ſuis trompé en cela, ma faute vient de ce que j'ai crû que les actions étoient le fruit par lequel il falloit juger des hommes. J'ai ainſi jugé des perſonnes par leurs actions,

& non des actions par les perſonnes dont elles partoient. Car j'ai toûjours crû qu'il n'étoit pas naturel de juger des actions par les perſonnes & les tems. De là vient, pour dire la vérité, que n'ayant pas bonne opinion de notre règle pour le tems de la célébration de la Pâque; premierement parce qu'elle eſt empruntée de Moïſe ſans aucune autorité que je ſache. Secondement, parce qu'elle n'eſt d'aucune utilité: car quel avantage en revient-il au Service Divin ou aux hommes en faiſant errer cette Fête d'un jour à un autre; pourquoi ne pas la fixer à un jour connu? Troiſiémement, cette règle eſt obſcure & embaraſſée: il y a peu de gens de Lettres mêmes, qui en ſoient inſtruits; & comme il n'y a rien à mon avis de plus ridicule que des difficultez & des obſcuritez qui ne ſont d'aucun uſage, *difficiles nugæ*; je n'ai pû parler avec modération de ceux qui ſe ſont ſervis de cette occaſion pour troubler & diviſer l'Egliſe: & qui pour maintenir une bagatelle, une ſimple cérémonie, dont la conſervation ne produiſoit aucun bien, ſont tombez dans une erreur qui ſelon eux-mêmes eſt preſque la plus dangereuſe de toutes.

En parlant dans un endroit de l'*autorité de l'Egliſe* j'ai ajoûté bruſquement *qui eſt nulle*; je reconnois que cela m'a échapé par mégarde, & que la propoſition à la prendre en général eſt fauſſe, quoi qu'à l'égard du cas particulier dont je parlois alors, j'oſe dire qu'elle eſt très-vraie.

L'Au-

L'Autorité de l'Egliſe, c'eſt-à-dire celle qui réſide dans les gens d'Egliſe, regarde, ou la juriſdiction dans les cauſes Eccléſiaſtiques, & les matieres de fait, ou la déciſion ſur les points Eccléſiaſtiques, & ſur les opinions ſujettes à conteſtation. A l'égard du premier Article, dans les cauſes Eccléſiaſtiques, ou matieres de fait, les gens d'Egliſe ont dans les affaires de leur reſſort, la même autorité que les autres perſonnes à qui on a confié un pouvoir de Juriſdiction. Les Conſiſtoires des Eccléſiaſtiques, leurs Cours, leurs Reglemens, ſont fondez ſur des autoritez auſſi ſoutenables que les déciſions des autres Tribunaux. Mais lorſqu'il s'agit de déciſions ſur des queſtions Eccléſiaſtiques, ou ſur des matieres de Controverſe, ſi je dis que *l'Autorité de l'Egliſe eſt nulle*, je ne connois perſonne qui puiſſe s'y oppoſer, ſi ce n'eſt l'Egliſe Romaine. Car ce que j'ai dit ne *ſauroit ētre faux* qu'au cas que nous fiſſions l'Egliſe *Juge des Controverſes*; & nous ſoutenons généralement le contraire contre l'Egliſe Romaine. Il eſt clair que c'eſt ſur cela que j'ai avancé ce que j'ai dit; car en commençant à parler du *Schiſme* qui ſe forme au ſujet d'une opinion douteuſe, je me ſuis ſervi un peu crûment de ces mots qui ont été une occaſion de ſcandale. Si j'y avois ajoûté l'aſſaiſonnement néceſſaire, je n'aurois commis aucune erreur. Je me ſuis encore expliqué trop librement ſur l'origine de la ſubordination, *de Origine Dominii*,

& j'ai avancé qu'elle n'étoit fondée ni ſur la *Nature* ni ſur la *Religion*. Je conſens de renvoyer la déciſion de cette queſtion à la venue d'Elie: en attendant, ſoit que ce que j'en ai dit ſoit vrai ou faux, je veux bien prendre l'erreur ſur moi. C'eſt un point de pure ſpeculation ſur lequel nous tombons en étudiant les *Politiques d'Ariſtote*, & qui n'eſt d'aucun uſage dans la vie ordinaire. L'*Autorité* n'eſt pas accoûtumée à diſputer, & elle n'avance guére lorſqu'il faut qu'elle ſe défende par des Argumens dans les Ecôles. La queſtion ſi l'Empire *in Civilibus* ou *in Sacris*, dans l'Etat & dans l'Egliſe eſt un établiſſement arbitraire des hommes, ou s'il deſcend d'un Droit Divin, cette queſtion, dis-je, doit être examinée par ceux qui ont le gouvernement entre leurs mains. A l'égard des autres dont le devoir eſt d'obéir, & de moi ſur tout, qui ſuis très-content de vivre, & de mourir pauvre & ſimple particulier, c'eſt une ſpeculation purement inutile. Notre Sauveur ne forma point de doutes ſur l'autorité d'*Herode*, ou d'*Auguſte*; il reconnut que *Pilate* avoit ſon pouvoir *d'enhaut*, quoi que nous ſachions bien qu'il le tenoit par ſubdelegation de l'Empereur *Tibére*. Que les tîtres d'honneur & d'autorité ſoient diſpenſez comme la Providence de Dieu le trouvera bon; ceux qui aiment la paix & la tranquillité, ne ſe relâcheront point ſur l'obéiſſance qui leur eſt duè. C'eſt mon intention autant que Dieu & ma conſcience n'y formeront aucun obſtacle.

tacle. Je ne voi pas qu'aucun homme en puiſſe exiger davantage. Mais comme l'allégation de la conſcience ne ſonne pas bien auprès de pluſieurs perſonnes, parce que ſouvent on a lieu de ſoupçonner qu'elle ne ſert qu'à couvrir l'*opiniâtreté* & l'*entêtement*: en ce cas c'eſt l'affaire de chaque homme de reconnoître la ſincerité de ſes intentions, & d'agir en conſéquence quel que ſoit le jugement de ſes Superieurs, & qu'en puiſſe être l'événement. Puiſque dans les affaires de la conſcience il eſt ſouvent inévitable de tomber ou entre les mains des hommes ou entre les mains de Dieu; Je laiſſe à chacun à juger lequel eſt le meilleur. Il me ſuffit de dire quant à cela, que c'eſt une choſe terrible de ſe jouer avec ſa conſcience: d'elle dépend aſſurément le ſalut ou la perte d'un homme.

Je ſouhaiterois encore pouvoir ôter une épine du pied à ceux qui parcoureront mon Ecrit. Il y a un endroit où j'ai vivement attaqué l'*Ambition* des *Prélats*: cela fait ſoupçonner à des perſonnes qui ont lu cette petite Pièce avant qu'elle tombât entre les mains de Votre Grandeur, que je nourris dans mon cœur un malin vouloir contre l'Ordre Epiſcopal; & que ſous prétexte de blâmer les Anciens, je donnois ſous main un coup de fouet aux Modernes. Je vous ai expliqué clairement & ſincérement ma penſée, Mylord, au ſujet de l'obéiſſance que je dois à la *Juriſdiction Epiſcopale*, & je me flatte que

vous me faites la juſtice de me croire. De ſorte qu'à cet égard je n'en dirai pas davantage: ſi l'on ſe donne la peine de bien examiner le fond des choſes que j'ai traitées, je ne ſerai plus ſoupçonné d'y avoir voulu rien gliſſer qui regarde le tems préſent. Je parle dans mon Ecrit, des *Schiſmes* qui s'élévent, ou de la pluralité des Evêques dans un Diocèſe, ou de la ſuperiorité des Evêques ſur divers Diocèſes. Ces deux choſes regardent uniquement l'Antiquité, & ne fait rien *à notre* tems. La premiere eſpèce de *Schiſme* venoit de la fougue indocile du Peuple à qui appartenoit la nomination des Evêques: l'autre venoit de quelque choſe (bonne ou mauvaiſe, c'eſt ce que *je ne* ſai pas,) de la part des Princes alors regnans, qui laiſſoient faire aux Evêques ce qu'ils vouloient, quoi qu'il y *en eût* quelques-uns d'entre eux qui *ne valoient* pas mieux que les autres hommes: ces *Princes*, dis-je, n'avoient aucun ſoin de faire obſerver les anciens Canons de l'Egliſe, où l'on avoit règlé les limites, les rangs & les prééminences de tous les Diocèſes, & Provinces. Nous avons éprouvé en cela un changement avantageux: la *nomination* des Evêques qui étoit entre les mains du Peuple a paſſé heureuſement entre les mains du Prince avec le ſoin de la conſervation des bornes des Diocèſes & des anciens tîtres de préſéance. Depuis cet heureux changement arrivé depuis près d'un ſiécle, nous n'avons vû aucun

cun desordre pareil ; & il n'y a pas d'apparence que nous en voyions aucun. Tandis qu'une main Royale aussi bonne, aussi moderée, & aussi bienfaisante tiendra le Timon de l'Etat. Je prie Dieu qu'il le lui conserve à lui, & à ses descendans, jusqu'à la fin des siécles.

VI.

EXPLICATION

En forme de Paraphraſe de

L'EVANGILE

Selon St. MATTHIEU

CHAP. XII.

DIALOGUE entre le MAITRE & le DISCIPLE.

LE DISCIPLE.

JE vous remercie, Monſieur, de la peine que vous avez eu la bonté de prendre pour me faciliter l'intelligence, du but & du deſſein de l'onziéme Chapitre de St. Matthieu. Si je ne craignois de vous être importun, je vous prierois de prendre la même peine pour le Chapitre XII.

LE MAITRE.

Je le veux de tout mon cœur, pourvu que vous me diſiez vos difficultez à meſure qu'elles vous viendront dans l'eſprit. Je pourrois me tromper en vous ex-

expliquant ce que vous ſavez & en manquant de vous expliquer ce que vous ne ſavez pas.

D. Je ſuivrai votre idée & je commencerai par le commencement même du Chapitre. Je vous prie de me dire comment il eſt dit I. *qu'en ce tems-là Jeſus alloit par les bleds avec ſes Diſciples*? puiſque dans le Chapitre précédent il eſt dit *qu'il avoit envoyé tous ſes Diſciples?*

M. Par ces mots, *en ce tems-là*, on ne doit pas entendre preciſément l'inſtant qui ſuivit celui auquel il tint les derniers Diſcours qui viennent d'être rapportez: mais un tems aſſez conſiderable pendant lequel les Diſciples pouvoient être de retour des endroits où ils avoient été envoyez. Il en eſt de même lorſque St. Matthieu après avoir dit que Jeſus habita dans la ville de *Nazareth*, lorſqu'il n'avoit qu'environ deux ans, ajoûte immédiatement après, *en ce tems-là vint Jean Baptiſte*, comme ſi St. Jean avoit paru peu de jours après que Jeſus fut venu demeurer à *Nazareth*: nous ſavons pourtant qu'il ſe paſſa vingt-huit ans entre deux.

D. Je le croi comme vous me le dites, & je paſſe à ce qui m'embarraſſe le plus, c'eſt ce que ce pouvoit être que les Diſciples firent *qu'il n'étoit pas permis de faire le jour du Sabbath.*

M. Comment cela peut-il vous embarraſſer? N'eſt-il pas dit en termes clairs *qu'ils arracherent des épics & les mangerent*, comment ne vous eſt-il pas venu dans l'eſprit que c'étoit-là leur peché?

D. Je vous dirai comment: le Texte parle à mon avis de trois choſes, 1. *qu'ils allerent par les bleds*, 2. *qu'ils arracherent les épics*, 3. *qu'ils les mangerent.* Je ne ſaurois dire ſi c'eſt dans toutes ces actions que conſiſtoit leur péché, ou laquelle de ces trois choſes étoit blâmée, & je vai vous dire les raiſons de mon doute.

Premierement il eſt certain que leur promenade toute ſeule pouvoit avoir été un péché, à cauſe qu'il n'étoit pas permis le jour du Sabbath de ſe promener au delà de l'eſpace de deux cens coudées; & nous ne ſavons pas juſqu'à quel point J. C. & ſes Diſciples excéderent cette meſure: mais ſi c'étoit cela, les Phariſiens auroient blâmé J. C. auſſi bien que ſes Diſciples, parce qu'il eſt apparent qu'il alla auſſi loin qu'eux en ſe promenant.

Secondement, il eſt vrai que ce pouvoit être un péché d'arracher des épics: mais il eſt apparent que non, puiſque la Loi y eſt ſi expreſſe dans le XXIII. Ch. du Deuteronome vs. 25. *Lorſque tu viendras au bled de ton prochain tu pourras arracher des épics avec la main, mais tu ne porteras point la faucille dans la moiſſon de ton prochain.* Pourquoi ce qui eſt légitime en tout autre tems devient-il illégitime le jour du Sabbath, la choſe étant ſi éloignée d'être un travail, ou un ouvrage ſervile? c'eſt ce que je ne ſaurois comprendre.

Troiſiémement, il eſt vrai qu'ils les mangerent, mais je ne puis découvrir quelle faute il y avoit en cela ſi vous ne me l'apprenez.

M. Je

M. Je pourrai peut-être vous en apprendre plus que vous ne penſez. Il eſt vrai que les Interpretes s'accordent en général ſur ce que les Diſciples arracherent des épics le jour du Sabbath, & qu'ils croyent que ce fut ce que les Phariſiens regardent comme illégitime: mais je croi qu'ils ſeroient bien embarraſſez à le prouver. L'uſage & la coûtume des Juifs, ſurtout depuis le tems des Macchabées, étoit de permettre de plus grands travaux que l'action d'arracher un épic: par exemple de combattre défenſivement contre l'ennemi; il étoit permis aux Marchands & aux Voituriers de voyager même le jour du Sabbath, & pluſieurs autres choſes ſemblables. J'aurois plus de penchant à croire que leur péché conſiſtoit en ce qu'ils mangerent: ſuppoſé que les railleries & les accuſations des Poëtes Payens ſur les Jeûnes des Juifs pendant le Sabbath ſoient fondées. Tout bien conſideré, je croi qu'il y a plus à dire à l'égard de ce péché-ci qu'à l'égard de l'autre, & ſi l'on ne s'écarte point de la réponſe que fit J. C. pour juſtifier ſes Diſciples, on ſera fondé à ſe ranger à cette opinion, d'autant que ſi leur prétendu péché avoit été de travailler, ou de faire quelque ouvrage, Jeſus-Chriſt auroit pu appuyer ſa réponſe de l'exemple de *Joſué*, & de pluſieurs autres qui avoient fait de plus grands travaux le jour du Sabbath. Mais ſe fondant ſur l'exemple de David qui mangea ce qu'il étoit défendu de manger, il ſemble comparer les deux actions de manger que la néceſſi-

té rendoit permiſes. Je n'exige pas que vous vous rendiez à ceci comme à une vérité inconteſtable: je veux vous dire ſeulement que l'on peut auſſi bien ſoutenir l'une des opinions que l'autre; cependant ſi vous voulez être sûr de la nature de leur péché, vous n'avez qu'à mettre les deux choſes enſemble: vous ne ſauriez vous tromper de cette maniere.

D. Je vous remercie de votre éclairciſſement, je voudrois que vous m'en donnaſſiez un auſſi bon pour cette autre Objection: notre Sauveur dit dans le troiſiéme verſet de ce Chapitre que *David mangea des Pains de Propoſition & ceux qui étoient avec lui*: & le St. Eſprit dit, I. Livre de Samuel Ch. XXI. vs. 1. où cette hiſtoire eſt rapportée, qu'il n'y avoit aucun homme avec lui: car il y eſt rapporté qu'*Abimelech le Sacrificateur fut effrayé de rencontrer David, & lui dit, d'où vient que tu es ſeul, & pourquoi nul homme n'eſt avec toi?* Comment, à votre avis, pourrai-je concilier cette contradiction?

M. Il faut convenir que les paroles de notre Seigneur dans St. Matthieu ſont trop expreſſes & trop claires pour ſouffrir un autre ſens que celui-ci, qu'il y avoit d'autres hommes avec David. Suppoſé même qu'elles en puſſent admettre un autre, Saint Marc mettroit la queſtion hors de doute: car il dit en propres termes que *David mangea les Pains de Propoſition, & en donna à ceux qui étoient avec lui.* St. Marc Ch. II. vs. 26. Ainſi lorſque le Sacrificateur dit dans Samuel, qu'il n'y avoit per-

perſonne avec lui, il vaut mieux entendre qu'il n'y avoit perſonne qui parut; il ſe peut faire que David fit retirer ſes gens pour un tems juſqu'à ce qu'il eût eu des vivres du Sacrificateur, tant pour lui que pour eux. Voilà ce que je croi de plus plauſible pour lever ce doute.

D. Je le trouve plauſible comme vous: mais avant que je quitte cette hiſtoire de David, je vous prie de me dire comment pût ſe faire ce que dit notre Seigneur, que *David entra dans la Maiſon de Dieu*, au verſet 4. du même Chapitre, dans le tems même que la Maiſon de Dieu n'étoit pas encore bâtie; c'eſt-à-dire lorſqu'il n'y avoit point encore de Temple?

M. Votre objection eſt bonne, & voici ce qu'on y doit répondre. Notre Seigneur appelle le lieu où étoit le Tabernacle, la *Maiſon de Dieu*, lequel enſuite acquit le propre nom de Temple.

D. Cela eſt vraiſemblable. Après cette réponſe touchant David, paſſons, je vous prie, à ce qui regarde les Prêtres dans le 5. verſet, où J. C. dit *qu'aux jours de Sabbath les Sacrificateurs violent le Sabbath dans le Temple, & n'en ſont point coupables.* Qu'eſt-ce que le Sauveur veut dire par là?

M. Dans ces paroles, Jeſus-Chriſt employe en faveur de ſes Diſciples, un argument, qu'on appelle un argument du plus au moins, pour les juſtifier de ce qu'ils arracherent, & mangerent des épics le jour du Sabbath. Parmi les Juifs la Loi du Sabbath étoit interprétée, de ſorte qu'elle

n'empêchoit point les ouvrages qui ſe faiſoient dans le Temple: ainſi c'étoit une eſpèce de règle dans la Loi des *Juifs*, que dans le Temple il n'y avoit point de Sabbath. De ce que la Loi du Sabbath le cedoit aux ouvrages du Temple, notre Seigneur tire un argument de la plus forte raiſon: ce ſont les œuvres d'un Prophète d'un tout autre prix que celles d'un Sacrificateur. Sa réponſe en un mot eſt celle-ci: Les Sacrificateurs en travaillant dans le Temple un jour de Sabbath, ne ſont pas crus profaner le Sabbath, à plus forte raiſon mes Diſciples qui ſont Prophètes ne doivent pas être crus le profaner, en faiſant une choſe qui tient moins du travail que ceux des Sacrificateurs. Il paroîtra que c'eſt-là le but de ſa réponſe, par ce qu'il dit encore au verſet ſixiéme, *Il y a ici quelqu'un qui eſt plus grand que le Temple.* En effet chaque Prophète eſt plus grand que le Temple; je veux dire qu'il n'étoit aſtreint dans aucun cas aux Loix & aux coûtumes du Temple. Il pouvoit ſacrifier hors du Temple toutes les fois qu'il le trouvoit bon, comme il paroît par la conduite d'Elie. On peut objecter que la fonction de Sacrificateur ne pouvoit être remplie ſans le travail de l'oblation, mais que la fonction Prophetique des Diſciples, pouvoit ſe faire le jour du Sabbath ſans arracher des épics & ſans les manger. La réponſe â cela eſt, que notre Sauveur & ſes Diſciples étoient ſi occupez à leur Miniſtère Prophetique que comme en d'autres occaſions *ils oublioient de prendre du pain*;

dans

dans celle-ci, ou ils l'avoient oublié, ou ils n'avoient pas eu le tems de ſe pourvoir la veille du Sabbath, pour avoir de quoi manger le lendemain.

D. Je comprens votre penſée; je vous prie de me démontrer de même la force de la troiſiéme raiſon de J. C. qui ſe trouve dans le verſet ſeptiéme, où il dit, *mais ſi vous ſaviez ce que c'eſt, je veux miſéricorde, & non point ſacrifice, vous n'auriez pas condamné ceux qui ne ſont point coupables.*

M. Voici à quoi revient ſa penſée. Lorſque deux Loix ſemblent ſe contrarier, en ſorte qu'on ne ſauroit les obſerver toutes deux, on doit obſerver celle qui eſt préférable & laiſſer l'autre. La Loi qui nous ordonne *de faire du bien à tous les hommes* & de les aider dans la voye du ſalut, eſt une Loi morale qu'un Chrétien ne doit jamais négliger: elle eſt préférable à celle qui nous défend de *travailler* ou de *manger* le jour du *Sabbath*, qui n'eſt qu'une Loi cérémonielle. J. C. ne pouvoit pas s'appliquer à enſeigner, & ſes Diſciples à preparer, & à diſpoſer l'eſprit du Peuple à recevoir la Doctrine de leur Maître, & en même tems diſpoſer les choſes néceſſaires à l'obſervation du Sabbath; ainſi ſelon l'équité la Loi du Sabbath doit ceder à celle d'inſtruire le monde dans les voyes de la félicité, bien loin de la combattre.

D. Je conçois ce raiſonnement, mais il me ſemble qu'il y a enſuite quelque choſe qui reſſemble à une raiſon & que je ne con-

conçois pas bien, c'eſt dans le verſet ſuivant; *Car le Fils de l'Homme eſt Seigneur même du Sabbath.* Je vous prie de m'enſeigner ce que cela veut dire.

M. Ceux qui en cet endroit, par *le Fils de l'Homme* entendent J. C. ou le Meſſie, ſe trompent: car en donnant cette ſignification à ces mots, la raiſon n'a plus de force. Si J. C. avoit voulu dire ſeulement qu'il étoit le Meſſie, qu'en cette qualité, il étoit Seigneur du Sabbath, & qu'ainſi il pouvoit l'abroger ſelon ſon bon *plaiſir*, de quelle néceſſité étoient les trois raiſons précédentes? Par le *Fils de l'homme* on doit donc entendre tout homme ordinaire, comme il eſt manifeſte par le paſſage de St. Marc Ch. II. vs. 27. *Le Sabbath eſt fait pour l'homme, & non pas l'homme pour le Sabbath.* Outre qu'en ce tems-là J. C. n'avoit point encore prêché & n'avoit pas voulu que ſes Diſciples prêchaſſent qu'il fût le *Meſſie*; Qui plus eſt, un tems conſiderable après ceci, comme vous pouvez voir dans St. Matthieu, Ch. XVI. vs. 20. *il leur commanda expreſſément de ne dire à perſonne qu'il fût Jeſus le Chriſt &c.* Par conſéquent le ſens de ces paroles eſt celui-ci: Que ce qui eſt ordonné en faveur d'une autre choſe doit ceder à la choſe pour laquelle il a été ordonné: or le Sabbath a été ordonné en faveur de l'homme, de chaque homme: donc il lui doit ceder la place; ſavoir, quand une choſe auſſi intéreſſante pour l'homme que ſon ſalut, s'y trouve mêlée. Pour être le Seigneur *du Sabbath*, il faut pouvoir en diſpoſer, le

faire

faire ſervir à ſon propre uſage, & avoir le droit d'en uſer ainſi.

D. Je vous remercie de la peine que vous avez la bonté de prendre pour moi, & comme je n'en veux point abuſer, je ne vous demanderai aucun éclairciſſement touchant l'hiſtoire qui ſuit de l'homme qui avoit une main ſeche: je croi l'entendre ſuffiſamment. Je vous prie ſeulement de me dire ce que vous penſez ſur ce que notre Seigneur l'ayant guéri lui, & pluſieurs autres de leurs maladies, il eſt ajoûté au ſeiziéme verſet de ce Chapitre *qu'il leur défendit avec ménaces de le donner à connoître.*

M. Il eſt aiſé de comprendre que la même cauſe qui l'obligea à s'éloigner & à ſe retirer du milieu d'eux, comme il eſt dit dans les verſets précédens; l'engagea auſſi à recommander le ſecret: c'étoit ſans doute pour ſe mettre à couvert de la violence de ſes ennemis. Ceux qui diſent qu'il en uſa ainſi par un effet de ſa Charité pour ces mêmes Phariſiens qui cherchoient à le faire périr, n'avancent rien que de vraiſemblable: c'eſt ainſi qu'Origene rapporte d'Ariſtote qu'il ſe retira d'Athenes non pour l'amour de lui-même, mais pour l'amour des Atheniens, pour leur ôter l'occaſion de commettre en ſa perſonne un meurtre pareil à celui de Socrate. Juſqu'ici le zèle des Phariſiens, leurs efforts pour conſerver les traditions de leurs Ancêtres, & la Religion de leurs Péres pouvoient paroître excuſables, ainſi J. C. ajoûtant Miracle ſur Miracle dans l'attente de leur ré-

pen-

pentance & de leur amendement, & en même tems, il les empêchoit en ſe cachant, & ſe derobant à leur zèle emporté, de lui faire aucune violence, juſqu'à ce que reſiſtant aux lumieres & au témoignage de leur propre Conſcience, ce que quelques-uns d'entre eux firent bientôt après comme nous l'allons voir, ils euſſent comblé la meſure & ſe fuſſent rendus entierement coupables de ce ſang innocent, qui tomba dans la ſuite ſur leurs têtes. De ſorte que lorſque J. C. défendoit au Peuple de le donner à connoître, il vouloit ſeulement leur défendre de dire où il étoit, afin qu'il pût faire l'œuvre de ſon Pére, avec plus de ſecret & moins d'oppoſition: ce ſens eſt le plus conforme à ce qui ſuit, & qui eſt emprunté du Prophète Eſaïe, verſets 17. 18. 19. 20. & 21.

D. Je ſuis perſuadé de la vérité de ce que vous venez de me dire, mais dans ces mots, tirez d'Eſaïe, il y a quelque choſe que j'ai beaucoup de peine à entendre, c'eſt vers la fin du 20. verſet, où il eſt dit, *juſqu'à ce qu'il ait fait venir en avant le jugement en victoire.* Dites-moi, je vous prie, quel eſt le ſens de ces paroles.

M. Je vai parcourir tout ce qui eſt tiré du Prophète, afin de vous mettre en état d'entendre ce paſſage. Ces paroles d'Eſaïe ſont rapportées par St. Matthieu pour marquer plus fortement, la douceur, l'humilité, & le ſilence avec leſquels le grand ouvrage de notre ſalut devoit être executé. Par ces mots, *je mettrai mon Eſprit ſur lui*, on doit entendre l'eſprit de douceur,

de

de benignité, & d'humilité auquel la Colombe ſervoit d'emblême lorſqu'elle deſcendit ſur Jeſus-Chriſt; & par ces mots, *il annoncera le jugement aux Nations*, on doit entendre la Prédication de la Loi Chrétienne. C'eſt pourquoi ſi vous le remarquez, dans le Chapitre XLII. d'Eſaïe verſet 4. il eſt ajoûté comme une explication du mot *jugement* qui précéde, *& les Iles attendront ſa Loi.* Lorſqu'il viendra pour prêcher cette Loi, ou pour annoncer ce jugement, dit le Prophète, *il ne ſe debatra point & ne criera point*, c'eſt-à-dire, il ne montrera aucun ſigne de colére ou de desordre d'eſprit; & *perſonne n'entendra ſa voix dans les rues*, c'eſt-à-dire, qu'il ne cauſera aucun tumulte ni aucun bruit parmi le peuple. Il n'expoſera point les vices des hommes à la connoiſſance, & à la cenſure du monde; de ceux dont il n'eſpére aucun amendement. *Il ne briſera point le roſeau caſſé*, continuë le Prophete, c'eſt-à-dire, il n'ajoûtera point affliction à l'affligé; *& il n'éteindra point le lumignon qui fume*, c'eſt-à-dire, que là où il appercevra les plus petites étincelles, il s'attendra à y trouver du feu. Il s'accommodera aux foibleſſes & aux infirmitez des hommes, de ſorte qu'il ne les entretiendra pas comme ſi c'étoient des vertus; & il fera tout cela, dit le Prophete, *juſqu'à ce qu'il ait fait venir en avant le jugement en victoire.* Quel que ſoit le ſens de ces mots il eſt clair qu'ils marquent le ſuccès ou les ſuites de cette débonnaireté, de cette douceur, & de cette tranquillité,

dont

dont le Prophete vient de parler. Or, tenant pour accordé, qu'il n'y a rien d'oublié dans ces paroles, comme St. Jérôme le ſoupçonne, je ne vois que deux ſens qu'elles puiſſent recevoir ſelon les deux différentes manieres de prendre le mot de *jugement*. En premier lieu, ſi en cet endroit on entend par *jugement* ce qui eſt entendu par le même mot au dix-huitiéme verſet qui précéde, alors le ſens de ces paroles ſera celui-ci: Il prêchera la Loi Chrétienne avec toute douceur & toute bénignité, malgré l'oppoſition & la malice de ceux qui la combattent, juſqu'à ce que cette Loi ait prévalu & remporté la victoire: c'eſt-à-dire, juſqu'à ce que la plus grande partie du Monde ait embraſſé cette Doctrine; & à ne regarder pas plus loin, ce ſens paroît aſſez convenable. En ſecond lieu, ſi par *jugement* on entend la diſcuſſion, ou le jugement d'une cauſe, auquel ſens ce mot eſt ſouvent pris dans l'Ecriture; alors le ſens de ces paroles reviendra à ceci, Il en uſera avec tant de douceur & de bénignité en agiſſant ſur les eſprits des hommes ſur la terre, que quelque homme que ce ſoit qui s'aſsît ſur le Tribunal pour juger de ſa conduite, ne pourroit que lui donner gain de cauſe, & lui adjuger la victoire. C'eſt dans un cas pareil que le Pſalmiſte dit de Dieu, qu'*il gagne ſa cauſe lorſqu'il eſt jugé*, Pſ. LI. vs. 6. & c'eſt dans le même ſens que Dieu dit de lui-même, *ô hommes de Juda, jugez vous-mêmes, je vous prie, entre ma vigne & moi*, Eſaïe Ch. V. vs. 3. Dans ce jugement Chriſt rem-

remporte la victoire lorſqu'avec toute douceur & toute bénignité, il ſupporte le mauvais naturel & la perverſité du Peuple *Juif*, après qu'il n'a épargné ni tems ni ſoin pour le réformer, s'il avoit voulu l'écouter.

D. J'avouë, Monſieur, que tout ce que vous dites eſt fort raiſonnable, mais il me ſemble qu'on attache un ſens un peu forcé à ces mots de la façon que vous les liſez, *juſqu'à ce qu'il ait fait venir le jugement*; car ſelon le ſens que vous y donnez nous devrions au moins lire ainſi, *juſqu'à ce qu'il ait emporté le jugement avec la victoire, ou en victoire.*

M. Vous avez fort bien jugé, & c'eſt ainſi que nous devrions lire ces paroles, le mot ἐκβάλλειν que nous traduiſons *faire venir*, ſignifiant la même choſe que celui d'ἐκφέρειν, qui veut dire *emporter*. Mais il y a bien d'autres fautes que celle-ci dans la Verſion de notre Teſtament, pour leſquelles vous devez avoir de l'indulgence; & j'eſpére que vous ne trouverez pas mauvais ſi je m'en explique librement avec vous quand je les rencontrerai.

D. Tant s'en faut que je le trouve mauvais, qu'au contraire je vous en prie. Car quoi que j'aie une grande opinion des Savans qui ont traduit le Teſtament, je ne voudrois pas que le reſpect que j'ai pour eux me fût préjudiciable. Mais laiſſez-moi continuer mes objections.

M. Cela n'eſt pas néceſſaire. Je voi ſur quoi porte votre penſée, c'eſt ſur le grand ſcrupule qui effraye les hommes, le péché

contre

contre le Saint Eſprit, dont il eſt parlé dans ce Chapitre, à l'occaſion de la guériſon que fit J. C. de l'homme aveugle & muët, & poſſedé par le Démon, au 22. verſet de ce Chapitre.

D. C'eſt juſtement cela. Je vous prie donc que nous en venions à cette hiſtoire.

M. De tout mon cœur. Vous devez ſavoir premierement, que les Phariſiens n'eurent pas plûtôt vû ce grand Miracle que J. C. venoit de faire, qu'ils dirent *qu'il chaſſoit les Diables par* Beelzebuth *le Prince des Diables*, comme il eſt marqué au 24. verſet de ce Chapitre. Il eſt vrai auſſi que c'étoit un uſage aſſez ordinaire parmi les Sorciers & les Magiciens, comme on le voit dans pluſieurs des anciens Poëtes, quand ils ne pouvoient venir à bout par aucune autre voye des Demons, d'employer le ſecours du grand & principal Démon qu'ils menaçoient de nommer, s'il ne les aidoit à chaſſer les autres Démons ſubalternes qui poſſedoient les hommes. Il eſt fait mention dans Jamblique de la formule avec laquelle ils le menaçoient, & Porphyre dit que ſon nom étoit Serapis. Notre Sauveur refute ſuffiſamment cette calomnie en pluſieurs manieres. Premierement par un axiome commun & connu parmi eux que tout *Royaume diviſé* &c. dont le ſens eſt, que les Démons, étant prudens, comme ils le ſont ſans doute, cherchent plûtôt à ſe maintenir, & à établir leur puiſſance par le moyen de la concorde & de la bonne intelligence,

qu'à

qu'à la diviſer & à l'affoiblir, par la desunion, & par l'eſprit de faction, & qu'ainſi il n'eſt pas vraiſemblable qu'ils ſe brouillent enſemble en ſorte que l'un chaſſe l'autre, comme les Phariſiens vouloient le faire accroire au monde. En ſecond lieu J. C. ſe ſert d'une retorſion par ces paroles, *Si c'eſt par* Beelzebuth *que je jette hors les Diables, par qui vos fils les jettent-ils hors?* verſet 27. Voici la force de ſon argument. L'équité veut que dans un cas ſemblable, on porte le même jugement, lorſque vos Diſciples chaſſent les Diables, ne penſez-vous pas qu'ils le font par un pouvoir Divin? Vous penſeriez donc la même choſe de moi ſi vous jugiez équitablement; mais je penchérois plûtôt à croire que c'eſt ici une *ironie*.

D. J'ai compris en partie le but des deux raiſonnemens précédens, mais je n'entends pas bien celui qui ſuit, *Si je jette hors les Diables par l'Eſprit de Dieu, certes le Royaume de Dieu eſt parvenu à vous.* Dites-moi, je vous prie, premierement ce qui eſt entendu par *le Royaume de Dieu*; ſecondement quelle eſt cette conſéquence, *ſi je jette hors les Diables par l'Eſprit de Dieu, le Royaume de Dieu eſt parvenu à vous.* Je ne voi point comment l'un ſuit de l'autre.

M. Par le Royaume de Dieu on doit entendre le tems de l'arrivée du Meſſie dans le Monde, comme dans Daniel Ch. IV. vs. 29. & Ch. VII. vs. 14. & la conſéquence qui en eſt ici tirée, c'eſt que comme Dieu par pluſieurs operations & par pluſieurs

ſieurs Miracles donna au Peuple d'Iſrael, un ſigne de ſa prochaine délivrance hors d'Egypte, de même les grands Miracles de J. C. étoient deſtinez par lui pour être un ſigne au Monde d'une plus grande délivrance à laquelle il étoit actuellement appliqué. Ainſi lorſqu'ils en voyoient le ſigne ils devoient auſſi s'attendre à l'événement.

D. Je croi que votre conjecture eſt juſte: mais que dites-vous de ce qui ſuit, *Ou comment quelqu'un pourra-t-il entrer dans la maiſon d'un homme fort, & piller ſon bien* &c. Il ſemble que ce ſoit-là un nouvel argument dont J. C. ſe ſert pour ſe défendre contre la calomnie des Phariſiens: mais j'avouë que je ne le comprens pas.

M. Vous l'allez bientôt comprendre, c'eſt en effet un troiſiéme argument de J. C. qui touche le fond de l'affaire, & qui renverſe de fond en comble ce qu'on lui oppoſoit, au lieu que les deux autres raiſonnemens ne pouvoient ſervir qu'à convaincre certains hommes. Il y a eu, dit J. C., des gens qui ont chaſſé les Démons par Beelzebuth, cela peut être: mais cela s'eſt fait ſans qu'un des Démons causât aucun mal ou dommage à l'autre: cela n'eſt pas allé juſqu'à piller leurs biens, à extirper de l'eſprit des hommes aucun de leurs péchez, mais plûtôt pour les augmenter & les fortifier. Ce n'a été qu'une tromperie, & une pure colluſion, au lieu que lorſque je jette hors les Diables, vous voyez que c'eſt dans le deſſein de les piller, de les dépouiller de leur pouvoir; puiſ-

que

que j'inculque dans l'ame des hommes une doctrine qui eſt entierement incompatible avec le vice & la corruption, en quoi conſiſte le pouvoir du Démon, ainſi il vous eſt facile de comprendre que j'agis tout de bon, contre lui: car je le lie, & le dépouille: ce qu'aucun Démon n'a jamais fait, & ne fera jamais à l'égard d'un autre.

D. En voilà aſſez pour ce verſet, paſſons, je vous prie, au ſuivant, *Celui qui n'eſt point avec moi eſt contre moi: & celui qui n'aſſemble point avec moi diſperſe.* Ces paroles ſont, à mon avis, claires en elles-mêmes, mais conſiderées dans leur liaiſon avec ce qui précéde, je ne vois point ce que le Seigneur a voulu dire par-là.

M. J. C. après avoir déclaré qu'il étoit ſi éloigné de chaſſer les Diables par Beelzebuth, qu'il travailloit au contraire à lier Beelzebuth même, & à le dépouiller du pouvoir qu'il exerçoit ſur le cœur des méchans. Il pouſſe encore ſi loin ce qu'il dit de l'inimitié irreconciliable qui eſt entre le Démon & lui, qu'il ne veut admettre en aucun homme aucune ſorte de neutralité à cet égard, declarant que quiconque n'eſt pas ennemi du Démon eſt ennemi de Chriſt; ſelon cette maxime de la guerre, *Medii habentur pro hoſtibus*, „ceux qui ne prennent „ point de parti ſont tenus pour ennemis". Si cela ne ſuffiſoit pas pour démontrer combien J. C. étoit éloigné d'operer ces merveilles par le ſecours de Satan, certainement nulle autre choſe ne le pouvoit faire. Auſſi ayant fait cette déclaration, & com-

prenant qu'il en avoit dit autant qu'aucun homme en peut dire, il ajoute vs. 31. *C'eſt pourquoi je vous dis* &c. c'eſt-à dire, puis qu'il eſt manifeſte par ces raiſons & par ces conſiderations, que tous les ſignes & miracles que je fais, je les opere par le pouvoir de Dieu & non par le ſecours du Démon: conſiderez quel terrible châtiment vous allez attirer ſur vous en me calomniant & me contrediſant, comme vous faites. St. Marc nous fait voir la liaiſon de ce raiſonnement dans le Ch. *III. vs. 30.* où il dit, que c'étoit parce qu'*ils diſoient il a l'eſprit immonde*, & il faut remarquer que J. C. ne parle pas ainſi ſeulement eu égard à la force de leurs argumens, mais parce qu'il connoiſſoit leurs penſées, comme St. Matthieu nous l'apprend dans le 25. verſet de ce Chapitre: c'eſt-à-dire qu'il voyoit clair dans leur intérieur, & qu'il ſavoit qu'ils croyoient véritablement que le miracle qu'il avoit operé, étoit un effet du pouvoir de Dieu. Mais il voyoit auſſi qu'ils étoient capables d'imaginer quelque menſonge que ce fût, & d'employer les calomnies les plus noires contre lui, de propos déliberé, & ſachant que c'étoit des menſonges & des calomnies, plûtôt que de ſouffrir que le peuple renonçât à leur autorité, abandonnât leur chaire pour ſuivre J. C.

D. Je vous remercie, Monſieur, de la peine que vous avez priſe d'applanir mes difficultez, afin que je puiſſe mieux lever mon grand doute; ſur quoi je me flatte d'avoir une légere lueur: je ſouhaiterois avec cela

cela que vous me donnaſſiez un plus grand éclairciſſement.

M. Je le veux ; mais auparavant je ſerois bien aiſe de ſavoir comment vous entendez ces mots du 31. verſet, *Tout péché & tout blaſphême ſera pardonné aux hommes*, parce que ſi vous ſavez quel péché ſera pardonné, vous entendrez mieux ce que je vous dirai, lorſque je vous dirai quel péché ne ſera point pardonné.

D. J'entends que ce ſera tout péché en général, & je comprens que le péché contre le St. Eſprit eſt le ſeul péché qui ne ſera point pardonné.

M. Je craignois bien que vous ne vous trompaſſiez dans ces deux opinions, car en premier lieu il faut conſiderer que J. C. ne parle point de tout péché, mais de ce péché qui de ſa nature eſt blaſphême ou calomnie ; car il y a pluſieurs autres péchez qui ne ſeroient point pardonnez non plus que le péché contre le St. Eſprit. C'eſt pourquoi J. C. ajoute dans le verſet ſuivant, *Si quelqu'un a péché contre le Fils de l'homme*, c'eſt-à-dire, ſi quelqu'un médit ou calomnie un autre homme, *il lui ſera pardonné*, & par ces paroles il explique ce qu'il entend par péché & blaſphême. En ſecond lieu, on doit conſiderer que lors qu'il dit, *tout péché & tout blaſphême ſera pardonné*, il y a un Hébraïſme dans ces paroles, que l'on trouve ſouvent dans l'Ecriture ; comme dans le V. Ch. de St. Matthieu, *le Ciel & la Terre paſſeront, mais mes paroles ne paſſeront point*, c'eſt-à-dire que le Ciel & la Terre paſſeront plû-

tôt que ce que je dis ne paſſera : c'eſt ainſi qu'on lit dans St. Luc ; non pas que le Ciel & la Terre doivent finir un jour, mais que, s'il étoit poſſible, ils paſſeroient plûtôt que ſes paroles. Ainſi le ſens de ces mots eſt ſeulement, que toutes les médiſances & les calomnies ſont des péchez graves, qui ſeront pardonnez difficilement à ceux qui les commettent, mais qu'ils le ſeront plûtôt que la calomnie, laquelle celui qui en eſt coupable reconnoît être une calomnie ; & c'eſt ce que J. C. appelle blaſphême contre le St. Eſprit. C'étoit le cas des Phariſiens qui calomnioient le miracle que notre Sauveur venoit d'operer, diſant que c'étoit par le moyen du Démon, dans le tems même que leur propre conſcience leur aprenoit que cela procedoit de l'Eſprit de Dieu.

D. Ce que vous venez de me dire, Monſieur, eſt ſimple, & facile à entendre; paſſez, je vous prie, au verſet 33. *Ou faites l'arbre bon, & ſon fruit bon*, &c. dit Jeſus-Chriſt.

M. Ces paroles ſont fondées ſur ceci : vous dites, dit J. C. que j'opere par le ſecours du Démon, mais vous ne voulez point voir mes œuvres, à la reſerve de ce miracle qui vous paroît une operation du Démon. Vous voyez que je m'empreſſe à faire du bien, j'exhorte le peuple à la repentance ; je leur montre le chemin du Ciel ; ce ne ſont pas des œuvres que les Démons ayent coûtume de faire : ainſi dites que je fais toutes ces choſes au nom de Beelzebuth, ou reconnoiſſez que je fais mes miracles par la puiſſance de Dieu. Les

hom-

hommes jugent des inclinations de l'ame, par les actions ordinaires ou par les habitudes que l'on contracte dans la vie: comme ils jugent que les arbres ſont bons ou mauvais par les fruits qu'ils produiſent. Vous pouvez juger, dit Jeſus-Chriſt, par vous-mêmes de la vérité de ce que je dis: *car comment pourriez-vous parler bien étant méchans*? dit-il au verſet 34. C'eſt-à-dire, vous ne ſauriez jamais le faire. Un eſprit diſſimulé & gené ſe decele à la fin lui-même d'une maniere ou d'autre, & retourne à ſon naturel: vous pouvez juger par vous-même, que ne diſant & ne faiſant rien que de mauvais, vous devez être méchans: vous devriez par conſéquent juger à mon égard, que ne me voyant rien faire que de bon, il faut que je ſois bon, & que l'eſprit qui opere en moi ſoit bon auſſi.

D. Je comprens tout ceci, & je puis vous épargner la peine de m'expliquer ce qui ſuit qui tend comme je voi au même but: il me ſemble ſeulement que je ſens quelque difficulté ſur le 36. verſet qui défend *toute parole oiſeuſe*; car ſi nous devons rendre compte de toutes celles que nous diſons, Dieu me faſſe miſéricorde, & à pluſieurs milliers d'autres! Faites-moi entendre, je vous prie, toute l'étendue de cette menace de J. C.

M. Quoi que ce ſoit qui ſoit ici entendu par *parole oiſeuſe*, vous devez être aſſuré qui eſt rélatif à celle que les Phariſiens avoient proferée touchant J. C. lors qu'ils avoient dit, qu'il jettoit hors les Diables par Beelzebuth, car J. C. n'a pas encore

achevé ce qu'il a à dire ſur leur imputation calomnieuſe. Mais il continue ſon diſcours ſur le même ſujet juſqu'au 38. verſet du même Chapitre. Conſiderant donc cette *parole oiſeuſe* dans cette rélation, il eſt très-raiſonnable de l'expliquer non de toute parole que l'on profere inutilement, & qui n'aboutit à rien (car ſi cette explication étoit véritable, ce qu'à Dieu ne plaiſe! elle ne ſeroit pas convenable en cet endroit) cela doit donc s'entendre de toute parole qui renferme un menſonge, car par *oiſeux* & *vain* dans la Sainte Ecriture, on entend ſouvent ce qui eſt faux. Ainſi prendre le nom de Dieu en vain dans les Commandemens, c'eſt jurer fauſſement: de ſorte que le deſſein de J.C. par ces paroles, eſt celui-ci, Croyez-vous d'éviter le châtiment dû à l'horrible calomnie que vous avez proferée contre moi, ſachant en votre conſcience qne c'eſt une calomnie? Je vous aſſure que non. Car nul homme qui en aura calomnié un autre fauſſement n'échappera au jour du jugement, quoi qu'il ne connoiſſe pas la fauſſeté de cette calomnie: c'eſt pourquoi vous ſerez encore moins épargnez. Par ce que je viens de dire nous devons apprendre, ſinon à nous abſtenir de toute parole inutile, ce qui, vu la nature & l'éducation de l'homme, eſt preſque impoſſible, du moins à prendre garde de ne pas calomnier les gens non ſeulement lors que nous ſavons que la calomnie eſt fauſſe, ce qui ſans doute eſt un péché extrêmement énorme, mais encore lors que nous n'avons pas de certitude évidente que la

choſe

choſe eſt vraye. Ainſi c'eſt le devoir particulier d'un bon Chrétien de refrener abſolument ſa langue, ſur cet article, parce qu'il eſt rare qu'un homme ſe donne la liberté de repeter les fauſſetez qu'il a ouï dire contre quelqu'un ſans ſouhaiter qu'elles ſoient vraies.

D. Je vous remercie de vos explications: je tâcherai avec l'aide de Dieu d'y conformer ma vie & mes diſcours, car je remarque que c'eſt un péché auquel le monde ne prend pas aſſez garde, quoi qu'il ſoit réellement deſtructif de la charité, ſans laquelle on ne ſauroit être Chrétien. Car pourvu que les hommes évitent de faire ce qui eſt notoirement mauvais, ils ne ſe mettent pas en peine de ce qu'ils diſent des autres. Continuons, je vous prie, à parcourir ce qui ſuit : Que veulent dire les Docteurs de la Loi, & les Phariſiens, lors qu'ils demandent un ſigne à J. C. dans le 38. verſet du même Chapitre, eux qui en avoient tant eu auparavant? Il me ſemble que c'eſt une demande hors de propos.

M. Il y a des Interprêtes qui croyent que ces Docteurs de la Loi & ces Phariſiens n'étoient pas les mêmes qui avoient vû les miracles précédens de J. C. Ils ſe fondent ſur St. Luc Ch. XI. vs. 16. *Les autres pour le tenter lui demandoient un ſigne du Ciel.* Mais ſi on y regarde de près, on trouvera que cette opinion n'eſt pas ſoutenable. La meilleure réponſe qu'on puiſſe donner, eſt qu'ils ne deſiroient pas un ſimple ſigne ou un miracle, tel qu'ils en avoient déja vû. Ils demandoient un ſigne du ciel, comme

dit St. Luc, c'eſt-à-dire que Dieu déclarât par quelque grand prodige que J. C. étoit un Prophete envoyé de ſa part, s'il étoit tel véritablement. Les miracles que J. C. faiſoit ſur la terre ne les ſatisfaiſoient pas; les regardant comme équivoques à l'égard de la cauſe, qui paroît venir de deux puiſſances oppoſées, ou de celle de Dieu, ou de celle du Démon: au lieu qu'ils croyoient que le Démon n'avoit aucun pouvoir au Ciel.

D. Votre raiſon me plaît fort, *mais je* vous prie, qu'eſt-ce qu'entend J. C. par la réponſe qu'il fait à leur demande dans les verſets 39, 40, 41 & 42. j'avouë que je ne l'entends pas parfaitement?

M. Voici le ſens de ſa réponſe, Vous voudriez avoir un ſigne du ciel, & alors vous croiriez en moi. Dieu qui ne laiſſe paſſer aucune occaſion de vous ôter toute excuſe vous a donné des ſignes ſuffiſans ſur la terre, mais il n'eſt pas obligé de ſatisfaire vos fantaiſies, & de vous donner des ſignes où & quand vous en voudriez avoir. Il ſait que ceux que vous avez vûs ſuffiroient pour vous perſuader de croire en moi ſi votre avarice, votre profit, & les poſtes que vous occupez dans l'état preſent des Juifs, ne vous faiſoient rechercher tous les moyens & tous les prétextes imaginables d'entretenir votre incredulité. C'eſt pourquoi ſi les ſignes que j'ai faits ſur la terre ne vous ſervent de rien vous n'en aurez aucun du Ciel; mais ſi vous voulez, vous en aurez un de deſſous la terre, le ſigne du Prophéte *Jonas*, un ſigne qui

qui n'eſt pas pour vous convertir, puis que vous ne vous êtes pas convertis après tant de ſignes & de miracles; mais un ſigne de mon innocence & de votre malice; qui vous porte à me perſécuter, juſqu'à vouloir me faire mourir, pour récompenſe de tout le bien que j'ai fait parmi vous.

D. Par tout ce que vous venez de dire, non ſeulement je comprens le but de la réponſe que Jeſus-Chriſt leur fait, mais encore le deſſein des verſets 41 & 42. où il ſe plaint que malgré tant de ſignes faits parmi eux ils n'avoient jamais voulu croire; au lieu que ceux de Ninive, & la Reine du Midi avoient crû tout ce qui leur avoit été dit par Jonas ou par Salomon, ſans leur avoir vû faire aucun ſigne ni aucun miracle. Mais je vous prie de me dire quelle eſt la liaiſon de ce qui ſuit touchant l'eſprit impur qui eſt ſorti d'un homme dans le 43. verſet: quel eſt le but & le ſens de ce diſcours?

M. Il n'eſt pas ſans vraiſemblance que notre Seigneur J. C. affligé de la perverſité, & de l'incredulité du Peuple Juif, fait une eſpece de revuë de toute la Nation depuis le tems qu'ils furent emmenez la premiere fois captifs en Babylone, juſqu'au tems qu'ils furent entiérement exterminez par Titus. Avant leur captivité ils étoient remplis de toute ſorte de méchanceté, comme il paroît par les Prophétes; pendant leur captivité, ils revinrent un peu à leur devoir, & ce fut en conſideration de cet amandement qu'ils furent ramenez dans leur patrie? Mais après leur retour, peu de tems avant la venuë de notre Seigneur, ils

tomberent dans des vices abominables, & regardez comme tels parmi les Payens mêmes, comme il paroît par l'hiſtoire, & pour mettre le comble à leur iniquité ils ajouterent à leurs déreglemens le mépris de leur propre Meſſie, envoyé au milieu d'eux avec autant de puiſſance, & de douceur tout enſemble qu'aucun homme en eût jamais montré. En punition de quoi Dieu les ayant abandonnez, comme ils l'avoient abandonné lui-même, ils devinrent le plus pervers & le plus vicieux Peuple de la terre, *comme* Joſephe nous apprend qu'ils étoient vers les derniers tems de la Nation. C'eſt cette réflexion ſur leur miſérable état que notre Sauveur ſemble leur inſinuer dans cette eſpece de parabole de l'eſprit immonde qui ſort d'un homme & qui y retourne. Je n'oſerois ſoutenir que J. C. ait eu cela en vûe préciſément, je vous le donne pour une conjecture: mais voici *certainement* ce qu'il a voulu dire, c'eſt que ceux qui ont une fois quitté le train d'une *vie* ſenſuelle & charnelle, s'ils viennent à y retourner, tous les péchez qu'ils commettent de là en avant ſont plus criminels que les précédens: Dieu tirant une juſte vengeance du mépris de ſa grace qu'il leur a offerte, & les abandonnant, à toute ſorte de méchanceté & d'impureté.

D. Je croi que vous avez bien rencontré. Il y a ſeulement quelques termes, & quelques expreſſions dans cette Parabole ou Hiſtoire, comme il vous plaira l'appeller, que je n'entends point; premierement que veut dire, je vous prie, J. C. par *aller par les lieux*

lieux ſecs cherchant du repos, & n'en trouvant point!

M. Les lieux ſecs & ſablonneux ne ſont pas des lieux propres à habiter, & ce ſont ces ſortes de lieux que le Démon habite lors qu'il eſt ſorti d'un homme, qui eſt ſeulement ſuſceptible de vice & de péché, en quoi le Démon prend ſon plaiſir. La penſée de J. C. eſt celle-ci, Que comme un voyageur eſt plus fatigué dans un chemin rude, ſablonneux ou ſec que dans un autre qui traverſe des campagnes couvertes de verdure, unies & agréables; ainſi le Démon n'eſt pas ſi content lors qu'il prend poſſeſſion d'une autre créature, comme lors qu'il entre dans un homme.

D. Cela eſt fort vraiſemblable, mais en même tems d'où vient qu'il prend ſept autres Eſprits plus méchans que lui; pourquoi choiſir ce nombre plutôt qu'un autre?

M. Le nombre de ſept eſt un nombre parfait; ou bien il ſignifie ce qui dans ſon eſpéce eſt parvenu à ſa perfection ſoit en bien ſoit en mal: ainſi St. Jean appelle le St. Eſprit de Dieu, les ſept Eſprits, *Apoc.* Ch. I. vs. 4. Ainſi la femme ſtérile eſt dite avoir enfanté ſept enfans, 1. *Samuel* Ch. II. vs. 5. ce qui emporte qu'elle a été auſſi feconde qu'aucune autre femme puiſſe l'être; ainſi lors que l'eſprit immonde eſt dit prendre ſept autres Eſprits avec lui, cela ne ſignifie autre choſe ſi ce n'eſt que l'homme devient parfaitement méchant lors que cet Eſprit qui étoit ſorti de lui y retourne.

D. J'approuve l'explication que vous donnez à ce mot: je la croi probable, mais

je vous prie, pouvez-vous conjecturer qu'avoient à faire la Ste. Vierge & les Freres de J. C. dont l'Ecriture dit *qu'ils étoient dehors cherchant de parler à lui*, dans le verſet 46. du Chapitre? Vous me regarderez peut-être comme un homme trop curieux, mais ſi les Interprêtes n'ont rien conjecturé là-deſſus je ne vous preſſerai point.

M. Il eſt certain qu'ils ont fait des conjectures ſur cela, & je ne vous les cacherai point. Ils s'imaginent que la Mére de J. C. & ſa parenté ayant eu quelque vent que les Phariſiens conſpiroient pour lui faire du mal ſouhaitoient de lui parler pour le mettre à couvert du danger; cela paroît encore plus probable quand on fait attention à ce que dit St. *Marc* Ch. III. vs. 21. *que ſes proches ſortirent pour ſe ſaiſir de lui: car ils diſoient qu'il étoit hors de ſens.* Ce qu'ils faiſoient, ſelon toute apparence, pour moderer la fureur des Phariſiens & leurs mauvais deſſeins contre lui, en le leur faiſant regarder comme un objet plus digne de pitié que de haine. Il ſemble pourtant que J. C. ne voulut pas les écouter, ni même les reconnoître, comme il paroît par les trois derniers verſets du Chapitre qui ſont ſi clairs & ſi faciles à entendre que je croirois faire tort à votre diſcernement ſi j'entreprenois de vous les expliquer.

FIN.

TA-

TABLE
DES
MATIERES,

Contenues dans l'Ouvrage de

CHILLINGWORTH.

Remarquez que le premier chiffre ſe rapporte au Chapitre & les Chiffres ſuivants aux Sections des Chapitres.

A.

Anglois (Theologiens) juſtifiez du penchant au Papiſme & de leur ignorance dans la Theologie Scholaſtique. pref. 19.

Antiquité alleguée vainement pour autoriſer la doctrine & l'uſage des Catholiques Romains, y ayant pluſieurs erreurs plus anciennes que quelques-uns de leurs dogmes. Ch. 5. 91.

Apôtres ayant prêché la verité ne rendent pas une Egliſe infaillible. c. 2. 148.

Aſſiſtance de J. C. promiſe à l'Egliſe pour la conduire plus loin que les véritez neceſſaires. c. 5. 61, 62.

l'*Atheiſme*, & l'irreligion reſultent aiſément de certains dogmes & uſages de l'Egliſe Romaine. pref. 7, 8.

S. *Auguſtin*. Ce qu'il a dit *Evangelio non crederem &c.* Comment cela ſe doit entendre. C. 2. 54, 97, 98, 99. ſon temoignage contre les Donatiſtes ne conclud rien contre les Proteſtans. C. 2. 163. explication de ſes paroles *qu'il ne faut point diviſer l'unité.* 5. 10.

l'*Auteur* de ce livre juſtifié du ſoupçon d'hereſie pr. 28. ſon motif pour ſe faire Papiſte & ſes reponſes à ceux de ce parti. pr. 42, 43.

TABLE

B.

Bible. Fondement de la Religion des Protestans preferable au Systeme de la Religion Romaine, cette proposition expliquée au long. Ch. 6. depuis §. 56. jusqu'à 72.

C.

Calvinistes, leur doctrine de la Predestination vainement attaquée par les Papistes qui communient avec ceux qui la croyent. 7. 30.

Catalogue des points fondamentaux n'est ni possible ni necessaire. Pref. & Reponse 27. & c. 3. 13, 53. celui des Protestans est aussi bon que celui des Papistes. c. 4. 12. c. 7. 35. faute de ce Catalogue, on n'est pas incertain dans la foi c. 3. 14. Les Papistes sont autant obligez d'en avoir un que les Protestans, cependant ils n'en montrent aucun. C. 3. 53.

Certitude morale, fondement suffisant de la foi 2. 154. Un Protestant peut avoir cette certitude quoique les Protestans divisez en sentimens y pretendent également. C. 7. 13.

Charité. Quelle est celle des Protestans pour les Papistes, & celle des Papistes pour les Protestans. C. 1. 1, 3, 4, 5. Cette vertu devroit regler le jugement qu'on fait de ceux qui errent & qui menent une bonne vie. C. 7. 33. celle des Protestans pour les Papistes ignorans ne doit pas rassurer ceux d'entre eux qui ne veulent point reconnoitre leurs erreurs. 5. 76.

Communion exterieure, peut être abandonnée sans qu'on quitte l'Eglise. C. 5. 32, 45, 47. On peut être Membre de l'Eglise sans lui être uni par la Communion exterieure C. 5. 9.

Concorde dans les erreurs capitales, pire que la contrarieté dans les points controversez. 5. 72.

Conſcience. En certains cas peut juſtifier la ſeparation quoi qu'on l'allegue ſouvent mal à propos 5. 108.

Conſequences des Opinions, on n'en eſt pas toujours reſponſable. C. 1. 12. c. 7. 30.

Contradictions de ceux qui croyent la Tranſubſtantiation. C. 4. 46.

Controverſes. ſur l'Ecriture doivent ſe décider par elles-mêmes 2. 27. Il n'eſt pas toujours neceſſaire de determiner celles ſur la Religion. C. 1. 7, 156. & c. 3. 88. n'eſt pas beſoin en cela d'une ſentence judiciaire ſans appel. 2. 85.

D.

Denis (S.) d'Alexandrie, explication de ce qu'il dit ſur ce qu'il ne faut point diviſer l'Egliſe. 5. 12.

Diverſité de ſentimens parmi les Proteſtans, objection vaine. C. 3. 2, 3, 5, & c. 5. 72. On ne ſauroit les accuſer de diverſité ſur les véritez neceſſaires c. 3. 52. leur diverſité de ſentimens n'eſt pas contraire au ſalut, pr. 22. & c. 1. 10, 13, 17. ſur les faits, ne rendent pas coupables de nier les veritez divines. Pr. & Reponſe. 10.

Doctrine, Ce qui eſt requis pour prouver qu'elle vient de Dieu. Pr. 8. celui qui s'attache à la doctrine de l'Ecriture peut être ſauvé quoi qu'il ignore que c'eſt la parole de Dieu. c. 2. 159. Toute la Doctrine de Dieu a été enſeignée par les Apôtres qui ont denoncé Anathême à ceux qui voudroient introduire de nouvelles doctrines. C. 4. 18.

Donatiſtes. Leur cas different de celui des Proteſtans c. 5. 103. l'Egliſe Romaine eſt coupable de leur erreur en ce qu'elle fait croire aux hommes qu'il n'y a de Chrétiens que ceux qui ſont Catholiques c. 3. 64. Papiſtes reſſem-

reſſemblent aux Donatiſtes plus que les Proteſtans en ce que les premiers pretendent qu'il n'y a point de Salut hors de leur Egliſe. C. 7. 21, 22, 27.

E.

Ecriture. Ses interpretations ont été mal conſervées par la Tradition c. 2. 10. celles que les particuliers en font pour eux ſeuls, ſans obliger les autres de les embraſſer, quelque fauſſes qu'elles ſoient n'expoſent au danger que leurs Auteurs c. 2. 122. l'Egliſe Romaine ſe vante vainement des explications infaillibles qu'elle en donne. C. 2. 93, 94, 95. Comment on peut connoitre qu'elle s'eſt conſervée ſans alteration. C. 2. 55, 56, 57. LesPapiſtes ne la reſpectent point autant qu'ils le doivent c. 2. 1. comment on prouve qu'elle eſt la parole de Dieu C. 4. 53. ſon autorité divine peut être certaine quoi qu'on ne puiſſe pas demontrer qu'elle eſt la parole de Dieu c. 6. 51. certains livres de l'Ecriture ſont à preſent tenus pour Canoniques quoique l'Egliſe Romaine les eût autrefois rejettez. c. 2. 90, 91. Savoir ſi certains livres de *l'Ecriture* reconnus pour Canoniques n'ont pas été enſuite rejettez. c. 3 29. l'Ecriture dans les choſes neceſſaires eſt intelligible aux ſavans & aux ignorans. c. 2. 104, 105, 106. Certains livres de l'Ecriture ont été mis en queſtion par les Peres, de meme que par les Proteſtans. c. 2. 34. Elle eſt d'une grande autorité par les argumens qu'on tire d'elle-même. c. 2. 47. La verité de l'inſpiration de l'Ecriture ne depend pas de l'autorité de l'Egliſe Romaine. Pr. 14. & c. 6. 45. Si l'Ecriture contient toutes les veritez neceſſaires le Papiſme eſt confondu. Pr. 30 Son vrai ſens n'eſt

n'eſt point incertain dans les choſes neceſſaires. c. 2. 84. Une explication determinée des paſſages obſcurs de l'Ecriture n'eſt pas neceſſaire. c. 2. 127, 150. Le ſens des paſſages intelligibles peut être connu par le même moyen dont les Papiſtes ſe ſervent pour connoitre le ſens de ceux qui prouvent l'autorité de l'Egliſe c. 2. 150, 151. Dieu peut donner à l'Egliſe le moyen de connoitre le vrai ſens de l'Ecriture ſans qu'il ſoit néceſſaire qu'elle ait un tel ſens c. 2. 93. Il eſt plus aiſé de connoitre le ſens de l'Ecriture qu'il ne l'eſt à un ignorant dans l'Egliſe Romaine de connoitre quelle eſt la vraye Egliſe, quels ſont ſes decrets & quel en eſt le ſens. c. 2. 107, 108, 109. En quelle langue l'Ecriture n'a point ſouffert d'alteration, & comment on peut s'en aſſurer. c. 2. 55, 56, 57. l'Ecriture a tout ce qu'il faut pour faire une regle parfaite. c. 2, 7. En quel ſens elle eſt regle parfaite de foi. c. 2. 8. Elle n'eſt pas proprement juge des controverſes, mais une regle pour les decider. c. 2, 11, 104, 155. Elle s'eſt plutôt preſervée d'alteration par la providence que par la vigilance de l'Egliſe Romaine. c. 2. 24. Quand on dit que l'Ecriture eſt une regle pour decider les controverſes il faut excepter celles qui la regardent. c. 2. 8, 27, 156. Elle contient les principaux objets de notre foi, l'Ecriture n'en eſt pas un, mais elle eſt le moyen de nous les faire connoitre. C. 2. 32, 159. l'Ecriture doit decider quelques controverſes, autrement celles qui regardent l'Egliſe & les marques à quoi on la reconnoit, ne ſauroient être decidées. C. 2. 3. On l'accuſe fauſſement d'augmenter les controverſes & les diſputes. c. 2. 4. Elle eſt un moyen ſuffiſant pour decouvrir les hereſies. c. 2. 127. lorſqu'on s'en rapporte à elle ce n'eſt pas

s'en rapporter à l'esprit particulier dans le sens que c'est une persuasion qui vient de l'esprit de Dieu. c. 2. 110. Les Protestans qui s'attachent à l'Ecriture conviennent dans la plûpart des choses & leurs differences ne sont point essentielles. C. 4. 49, 50 Les particuliers qui l'expliquent dans un mauvais sens & pour un mauvais dessein s'exposent au danger de se perdre eux seuls c. 2. 122.

Eglise a des moyens suffisans de terminer les controverses. C. 1. 7, 11. l'ordre qui nous est donné de l'écouter ne prouve pas son infaillibilité. C. 3. 41. Une Eglise peut être la veritable, quoiqu'elle reçoive l'Ordination & l'Ecriture d'une Eglise fausse. c. 6. 54. Il n'est pas necessaire d'en trouver une qui s'accorde avec les Protestans dans tous les points. Pr. & Reponse 19. & c. 5. 27. Les Theologiens de l'Eglise Romaine pretendent qu'elle peut faire de nouveaux articles de foi. C. 4. 18. Eglise Apostolique, Guide infaillible par le moyen de ses écrits. C. 3. 69, 80. Si la croyance de l'infaillibilité de l'Eglise Catholique Romaine, en cas que sa doctrine fût vraye, garantiroit de l'Heresie plus que tout le symbole. C. 4. 77, 78, 79, 83. Promesses de J. C. à l'Eglise. C. 5. 61, 62.

Eglise Juive ne se vantoit point du don d'infaillibilité, & il n'est pas necessaire que la Chrétienne ait ce don. c. 2 141.

Erreurs, Comment elles exposent à la damnation. Pr. & Reponse 22. dans quel cas des erreurs damnables ne damnent pas ceux qui les croyent. C. 5. 58, & c. 6. 14. Dans quel cas celles qui ne sont pas damnables peuvent damner ceux qui les croyent. C. 5. 66. Celui qui les abandonne est exempt de reproche c. 5. 103. On peut excuser les erreurs de l'Eglise

l'Eglise Romaine, mais non pas y participer. C. 5. 70. On doit les abandonner quand elles mettent le Salut en danger quoi quelles n'y soient pas absolument contraires. c. 7. 6. Celles des gens de bien doivent être jugées charitablement. c. 7. 33. On peut apprendre de l'Eglise à refuter les erreurs. c. 3. 30. Les Protestans ont quitté légitimement l'Eglise Romaine pour ses erreurs quoi qu'ils errent encore après l'avoir abandonnée. C. 5. 60, 64, 65, 67, 87, 92. On ne doit point adherer aux erreurs d'une Eglise de peur d'abandonner la pure doctrine c. 3. 56. Certaines personnes ayant abandonné les erreurs de l'Eglise Romaine & venant à nier des veritez capitales ne forment point d'argument contre les Protestans. c. 3. 63.

Erreurs. On ne doit pas trouver mauvais qu'un homme les abandonne. c. 5. 103. Quoique l'on pardonne celles de l'Eglise Romaine on ne doit point y participer c. 5. 70. Celles qui exposent seulement le Salut doivent être abandonnées c. 7. 6. La necessité de pratiquer des erreurs connues est une juste cause de separation d'une Eglise. C. 5. 31, 36, 40, 50, 59, 60, 68, 69.

Esprit particulier. Comment on doit entendre cette expression. C. 2. 110. On ne doit point le nommer ainsi lorsque l'on s'en rapporte à l'Ecriture c. 2. 110. Quel est le danger de l'esprit particulier. Pr. 12, 13, & c. 2. 110.

Evangiles. (Les quatre) contiennent tous les points necessaires de Foi. C. 4. 40, 41, 42. 43.

Examen de la Religion, chaque particulier est en droit de le faire pour lui-même c. 2. 11. Il peut opposer son sentiment au jugement public lorsqu'il est autorisé par l'Ecriture. c. 5.

5. 109. l'Examen de la Religion par l'Ecriture doit être exclus par les Papiſtes ſelon leurs principes. C. 2. 3.

F.

Foi. Si elle eſt détruite en niant une verité Divine. Pr. 25. c. 6. 49. c. 7. 19. Objets de la foi, eſſentiels, & occaſionels. C. 4. 3. Certitude de la foi au deſſous du plus haut degré peut plaire à Dieu & ſauver l'homme c. 1. 8. & c. 6. 3, 4, 5. Celle qui eſt au deſſous de la certitude peut vaincre les tentations & les difficultez. c. 6. 5. Il peut y en avoir ſans que l'Egliſe & ſon infaillibilité la produiſent. c. 2. 152. Dans l'Egliſe Romaine l'analyſe de la foi ſe reduit à de ſimples motifs de credibilité. C. 2. 154. Elle ne precede pas l'Ecriture mais ſuit ſon efficace c. 2. 48. Les Proteſtans ont une certitude raiſonnable de leur Foi. C. 2. 152. Celle des Papiſtes ſe reduit à des motifs de credibilité. C. 2, 154.

Fondement de la *Foi* eſt ſuffiſant quoique la certitude n'en ſoit pas infaillible. C. 6. 6, 45.

Fondamentaux (Points) ce que les Proteſtans entendent par là c. 4. 52. En quel ſens l'Egliſe Romaine n'erre pas dans les articles fondamentaux. Pr. 20. On ne ſauroit aſſigner une Egliſe qui ne puiſſe errer ſur les articles fondamentaux c. 3. 55. Dire qu'il y aura toujours une Egliſe qui conſervera la Foi des points fondamentaux, c'eſt dire qu'il y aura toujours une Egliſe. c. 3. 55. Une Egliſe n'eſt pas pure qui retenant les articles fondamentaux y bâtit avec du chaume, & neglige la reforme de ſes erreurs. c. 5, 61. L'ignorance des points *Fondamentaux* ne nous jette pas dans l'incertitude, ſi nous

errons

errons capitalement ou ſi nous differons entre nous ſur les points fondamentaux c. 7. 14. Si en niant l'infaillibilité de l'Egliſe les hommes ſont abandonnez par là à leur eſprit particulier, & quel eſt le mal de cela, Pr. 12, 13, & c. 2. 110.

G.

Guide Infaillible, n'eſt pas neceſſaire pour éviter l'hereſie. C. 2. 127. Egliſe du temps des Apôtres, *Guide* infaillible auquel nous pouvons nous en rapporter. C. 3. 69. l'Egliſe ne ſauroit être guide infaillible dans les points fondamentaux quoi qu'elle y fût infaillible c. 3. 39. On ne ſauroit croire que ſi l'Egliſe Romaine eſt le ſeul *Guide* infaillible l'Ecriture ſainte n'en faſſe une mention expreſſe c. 6. 20.

H.

Hereſie. En quoi elle differe du Schiſme c. 5. 51. Il n'y a point d'hereſies nouvelles non plus que de nouveaux articles de foi. c. 4. 18, 37, 38. Les Peres ne croyoient point que ſe ſeparer de l'Egliſe Romaine fût une hereſie. C. 6. 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 33, 34. Ce n'eſt point une preuve d'hereſie que de n'avoir pas une ſuite non interrompue d'Evêques qui ayent tenu la même doctrine. C. 6. 18, 41. Ce n'eſt point une hereſie aux Proteſtans de ne point recevoir les dogmes que l'Egliſe Romaine leur propoſe comme des veritez divines. C. 6. 11, 12.

TABLE

I.

INdifference des Religions fauſſement attribuée aux Proteſtans. Pref. 3, & Ch. 3. 12.

Infaillibilité. Croire qu'elle appartient à une Egliſe c'eſt s'expoſer à tomber dans l'hereſie. Pr. 10. On ne peut pas mieux s'aſſurer de l'infaillibilité de l'Egliſe que de la fidelité de l'Ecriture c. 2. 25, & c. 3. 27. l'infaillibilité de l'Egliſe n'a pas la même évidence que l'Ecriture c. 3. 30, 31. Elle n'eſt pas prouvée par le paſſage *que les Portes de l'Enfer ne prevaudront point contre elle*. C. 3. 70. Ni de la promeſſe que *l'eſprit nous conduit à toute verité* qui fut faite uniquement aux Apôtres c. 3. 71, 72. Elle n'eſt pas prouvée non plus par le paſſage des *Epheſiens* 4. 11, 12, 13, *Il a donné des Apôtres* &c. *juſqu'à ce que nous ſoyions unis dans la même Foi* &c. c. 3. 79, 80. Infaillibilité dans les points fondamentaux ne nous doit pas engager à croire tout ce que propoſe une Egliſe c. 3. 57. La promeſſe d'infaillibilité eſt conditionelle. C. 3. 75.

Irenée (S.) ce qu'il dit ſur la tradition ne favoriſe point le Papiſme. C. 2, 144, 145, 146. Explication de ce qu'il a dit que la reformation ne peut point dedommager du danger du Schiſme. C. 5. 11.

Juge vivant des Controverſes, n'eſt point neceſſaire. C. 2. 12, 13. Si J. C. avoit voulu établir un tel Juge il auroit nommé celui qu'il auroit établi. C. 2. 23, 69, c. 6. 20. De ce qu'un Juge eſt neceſſaire pour decider les Procès civils, cela ne l'eſt pas dans les controverſes de religion c. 2. *depuis* §. 14, *juſqu'à* 22. *incluſivement*. S'il y avoit un tel Juge il ne ſeroit pas neceſſaire que ce

ce fut l'Egliſe Romaine c. 3. 69. Les Catholiques Romains établiſſent autant de juges ſur la Religion que les Proteſtans. C. 2. 116, 118, 153. De ce qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'il y en eût un on n'en peut rien conclure. C. 2. *depuis* 128, *juſqu'à* 136.

Jugement de diſcernement, doit être accordé à chaque homme pour ſon uſage particulier ſur la Religion. C. 2. 11.

Juſtification. La doctrine des Proteſtans ſur ce point n'eſt pas à tout prendre un dogme qui conduiſe au libertinage c. 7. 30. Lorſque les Proteſtans diſent qu'on eſt juſtifié par la foi ſeulement, ils n'excluent pas les bonnes œuvres des moyens du Salut. C. 7. 30.

L.

Luther. Sa ſeparation de Rome ne reſſemble point à celle des Donatiſtes & pourquoi. C. 5. 33, 101. Lui & ſes Sectateurs ne ſe ſont point ſeparez de l'Egliſe entiere, mais en ait abandonné la partie la plus corrompue. C. 5. 56. Ce n'eſt point une objection contre lui de dire qu'en ſe reformant il s'eſt oppoſé à tout le monde c. 5. 89, 90. Les Proteſtans ne ſont pas plus obligez à juſtifier ſa conduite que les Papiſtes à juſtifier ce qu'ont fait divers Payens. C. 5. 112.

M.

Membre de la vraye Egliſe, on peut l'être ſans être uni dans la communion exterieure. C. 5. 9.

Merite des œuvres, explication de la doctrine des Proteſtans ſur cela. C. 4. 35, 36.

N.

N.

QUels ſont les points *neceſſaires* de la foi ſelon les Proteſtans. C. 4. 4, 11. nous n'en pouvons pas avoir davantage que les Apôtres. C. 4. 67, 70, 71, 72. Les Papiſtes en établiſſent que Dieu n'a jamais ordonnez. C. 7. 7. Ils ſont tous dans le Symbole. C. 4. 75, 76. Les Proteſtans s'acordent ſur les points neceſſaires quoi qu'ils eſtiment trop certains articles de croyance. C. 7. 34.

O.

Obeiſſance aveugle n'eſt point duë aux deciſions de l'Egliſe quoi qu'elle puiſſe regler nôtre pratique extérieure dans les cas douteux. 5. 110.

Opinion probable, peut être ſuivie ſelon les Docteurs de Rome quoi que ce ne ſoit pas le moyen le plus ſûr d'éviter le peché. C. 7. 8.

Optat de Mileve, ce qu'il dit eſt mal appliqué contre les Proteſtans. C. 5. 99, 100.

Ordination. Quoi que les Proteſtans la reçoivent de même que l'Ecriture d'une fauſſe Egliſe, ils ne laiſſent pas de pouvoir être la vraye Egliſe. C. 6. 54.

P.

Papiſtes & *Proteſtans*, leſquels des deux hazardent le plus leur Salut ſur des Probabilitez C. 4. 57. Il leur eſt difficile de donner une preuve ſuffiſante de l'Egliſe. C. 3. 54. Ils n'ont pas pour l'Ecriture tout le reſpect qu'ils doivent parce qu'ils avancent pluſieurs choſes qui lui ſont contraires c. 2. 1. De ce qu'ils ont

ont conſervé la Ste. Ecriture en ſon entier ce n'eſt pas à dire qu'ils la reſpectent. C. 2. 2. Ils croyent convenir dans la doctrine par leur methode ſans y pouvoir réuſſir. C. 3. 3, 4, 5, 6.

Peres de l'Egliſe ont donné leurs ſentimens ſans obliger à les recevoir ſous peine d'anatheme. C. 4. 18.

Perpetuité de l'Egliſe. Ce que nous en devons croire. Pref. & Rep. 18. paſſage à Timothée, *la colomne & le fondement de la vérité*, ſavoir s'il appartient à Timothée ou à l'Egliſe. C. 3. 76. Suppoſé que ces mots regardent l'Egliſe, ſavoir, ſi ce n'eſt pas ſon devoir qu'on lui remontre, & ſi elle ne peut pas errer en le negligeant. C. 3. 77.

Predication & adminiſtration des Sacremens, dans quel ſens ſont les marques inſeparables de l'Egliſe, & comment elles la rendent viſible. C. 5. 19.

Prieres, en joignant nos prieres avec celles de l'Egliſe Romaine nous ſommes obligez d'adherer à ſes pratiques illegitimes. C. 3. 11.

Probabilité, ſelon les Docteurs de Rome peut être ſuivie quoi que ce ne ſoit pas le moyen le plus ſûr pour éviter le peché. C. 7. 8.

Proteſtans, ſont plus aſſurez d'éviter le peché, & les Papiſtes plus expoſez à le commetre, preuves tirées des exemples. C. 7, 9. Ils n'ont point abandonné l'Egliſe quoi qu'ils ayent quitté ſes erreurs. C. 3. 11. Ils ſont ſûrs de la voye du Salut. C. 2. 53. Ils conviennent en plus de choſes qu'ils n'en diſputent en s'attachant à l'Ecriture. C. 4. 49, 50. Ils ont autant de moyens raiſonnables de s'accorder que les Papiſtes. C. 3. 7, 8. s'ils excluent en Schiſmatiques l'Egliſe Romaine de l'eſperance du Salut. C. 5. 38.

TABLE

R.

Raiſon, tout particulier doit s'en ſervir pour juger de l'Ecriture & de l'Egliſe. C 2 111, 112, 113, 118, 120, 122. On ne doit pas dire que de s'en ſervir cela parte d'un eſprit particulier. C. 2. 110. Si les hommes ne ſe rapportent pas à leur *Raiſon*, à quoi ſe rapporteront-ils donc? C 2. 114, 115.

Reformation. Il y en a une qui eſt tellement neceſſaire qu'elle juſtifie la ſeparation d'une Egliſe corrompue, quoi qu'on ne ſoit pas toujours en droit de ſe ſervir de cette raiſon. C. 5. 96. Les malheurs qu'elle a cauſez par accident ne doivent point lui être imputez. C. 5. 92.

Regle. Quelles ſont les proprietez de celle qui eſt parfaite. C. 2. 5, 6, 7. Si celle des Papiſtes pour juger des Articles fondamentaux eſt la plus ſure. C 4. 63.

Religion, Rien ne lui eſt plus oppoſé que la contrainte. C. 5. 96 Celle des Proteſtans qui eſt fondée ſur la Bible, eſt une voye plus ſage & plus ſure que celle de l'Egliſe Romaine. C. 6, *depuis* 56, *juſqu'à* 72. *inclus.*

Repentance, Les Proteſtans l'exigent pour la remiſſion des pechez & la remiſſion des pechez pour la juſtification. C. 7. 31.

Revelation. Une revelation reconnue pour telle peut être rejettée comme non fondamentale. C. 4. 11. Une revelation divine peut être rejettée par une Egliſe ſans qu'elle ceſſe d'être Egliſe, les choſes revelées ne le ſont pas également à tout le monde. Rep. à la Pr. §. 8.

Romaine. (*Egliſe*) Lorſque Luther s'en ſepara n'étoit pas l'Egliſe viſible, C. 5. 26, 27. Telle qu'elle eſt aujourdhui elle a perdu ſon au-

autorité pour nous prescrire les articles de Foi. C. 2. 101. Si on la reconnoit elle ou le Pape pour interprete infaillible des Loix de Christ, elle ne manquera pas de faire les Loix qu'elle voudra. Pr. 10, 11. & c. 2. 1.

S.

SAcremens. Leur legitime administration est douteuse dans l'Eglise Romaine c. 2. *depuis* 63. *jusqu'à* 68. *inclus.*

Salut. En quel sens on peut faire son Salut dans l'Eglise Romaine. Reponse & la Pref. 5, 7. Il est fondé sur de grandes incertitudes dans l'Eglise Romaine. C. 2. *depuis* §. 63 *jusqu'à* 73. *inclus.*

Schismes. Quelle est leur source, & ce qui les entretient c. 4. 17. *Schisme* peut être une division dans l'Eglise de même qu'une separation de cette Eglise. c. 5. 22. On peut n'en être point capable quoiqu'on se separe d'une Eglise pour des erreurs non capitales. Rep. a la Pref. 2. on n'en est pas capable non plus quand on abandonne une Eglise corrompue aux erreurs de laquelle il faudroit participer c. 5. 25. Toute separation de la communion exterieure de l'Eglise n'est pas un Schisme excepté celle qui est sans fondement. C. 5. 30. Ceux-là n'en sont point coupables qui se tiennent encore separez de Rome quand même Luther auroit été Schismatique. C. 5. 4, & c. 6. 14. Les principes de l'Eglise Anglicane qui les tiennent separez de Rome n'excusent point les Schismatiques. C. 5. 71, 74, 80, 81, 85, 86.

Scholastique. Les Théologiens Anglois accusez sans raison de l'ignorer. Pref. §. 19.

Separation est légitime lorsqu'on est obligé à croire des erreurs reconnues, & à observer

des pratiques corrompues. C. 5. 31, 36, 40, 50, 59, 60, 68.

Socinianisme, & autres heresies favorisées par les Ecrivains Papistes qui ont sappé la doctrine de la Trinité. Pr. 17, 18.

Succession d'Evêques qui ont tenu la même doctrine, si elle est interrompue n'est pas une marque d'heresie. C. 6. 38, 41. En quel sens les Peres font la *succession* une marque de la vraye Eglise. C. 6. 40. Les Papistes ne sauroient prouver une succession perpetuelle de ceux qui ont professé leur doctrine. C. 6. 41.

Symbole des Apôtres contient tous les points necessaires à Salut, comment on doit l'entendre. c. 4. 23, 73, 74. Il n'est pas necessaire que le nôtre soit plus allongé que le leur C. 4, 67, 70, 71, 72. Si c'est une chose contraire au symbole de dire qu'une Eglise peut errer. C. 5. 31

T.

Tolerance. L'Eglise peut tolerer bien des choses qu'elle n'approuve pas. C. 3. 47.

Tradition, Elle prouve que les livres de l'Ecriture sont Canoniques, & non pas l'autorité de l'Eglise moderne. C. 2. 25, 53, 90, 92 & c 3. 25. Les explications de l'Ecriture transmises ont été mal conservées par l'Eglise Romaine. C. 2. 10, & c. 3. 46. S'il y a de ces interpretations qui subsistent les Protestans sont prêts à les recevoir encore. C. 2. 88, 89, & c. 3, 46. Les *traditions* distinctes de l'Ecriture dont St. Irenée fait mention ne favorisent point le Papisme. C. 2. 144, 145, 146. Faire trop valoir les *traditions* lors même qu'elles ne s'écartent pas de l'Ecriture, c'est avilir cette derniere qu'on doit regarder com-

comme une regle parfaite. C. 2. 10. Les non écrites seroient reçues par les Protestans s'ils croyoient qu'elles viennent des Apôtres. C. 3. 46.

Traductions. Quoi que celles que nous avons de la Bible soient sujettes à erreur, cela ne rend pas nôtre salut incertain. C. 2. 68, 73. La diversité des traductions peut aussi bien être objectée à l'ancienne Eglise qu'aux Protestans c. 2. 58, 59. La *traduction* vulgate n'est point pure & exempte de defauts. C. 2. 75, 76, 77, 78, 79, 80.

Transubstantiation. Combien il faut croire d'absurditez pour embrasser ce dogme. C. 4, 46.

Trinité. (Doctrine de la) sappée par les Docteurs de Rome. Pr. 17, 18.

V.

Veritez Divines ne sont point contestées par les Protestans quoi qu'ils nient des points crus par l'Eglise. C. 1, 12. Les mêmes ne contestent point ces *Veritez* quoi qu'il leur puisse arriver de nier une verité revelée lorsqu'ils croyent qu'elle ne l'est pas. C. 3, 16. La *verité* possedée par l'Eglise moderne ne depend pas de la visibilité, ou de la perpetuité de l'Eglise. C. 5. 21, & c. 7. 20. Les Apôtres ayant confié la verité à l'Eglise il ne s'ensuit pas qu'elle soit conservée pure & entiere. C. 2. 148. La promesse d'être conduit à toute verité ne regarde pas également les Apôtres & l'Eglise. C. 3. 34. l'Obligation où l'on est de connoitre une verité divine vient de ce que Dieu l'a expressement revelée. C. 3. 19. Si c'est un peché capital de nier une verité que Dieu a revelée. Reponse & Preface. 9.

Violence est entierement opposée à l'esprit de la

la Religion c'eſt injuſtement qu'on en accuſe les Proteſtans. C. 5. 96.

Viſibilité de l'Egliſe, quelle Egliſe étoit viſible du temps de Luther oppoſée à la Romaine. Reponſ. & Pref. 19, & c. 5. 27. Il n'eſt pas neceſſaire qu'il y ait toujours une Egliſe viſible, & infaillible d'un certain nom. C. 5. 27. l'Egliſe viſible ne ceſſe pas quoi qu'elle ceſſe d'être viſible. C. 5. 13, 14, 41. L'Egliſe ne ſauroit être viſible dans le ſens des Catholiques Romains, cependant elle ne peut diſſimuler & fait profeſſion ouverte de ſa Foi. C. 5 18.

Unité de l'Egliſe le meilleur moyen de la conſerver. C. 3 81, c. 4. 13, 17, 40 Pretention d'infaillibilité miſerable moyen de conſerver *l'unité*, lors que la queſtion de l'infaillibilité reſte à vuider. C. 3. 89. *Unité* de communion comment on peut l'avoir. C. 4. 39, 40 *l'unité* de la communion exterieure n'eſt pas neceſſaire pour être membre de l Egliſe univerſelle. C. 5. 9.

Univerſalité de doctrine n'eſt pas une marque qu'elle vienne des Apôtres. C. 3. 44. Le defaut *d'Univerſalité* de lieu ne prouve pas que les Proteſtans ſoient Heretiques & peut être objecté avec la même raiſon contre l'Egliſe Romaine. C. 6. 42, 55,

Vulgate n'eſt ni pure ni exempte de grands defauts. C. 2. 75, 76, 77, 78, 79. 80.

Fin de la Table des Matiéres.

TABLE
DES
DISSERTATIONS
DE
MR. JEAN HALES,
Contenues dans ce Tome III.

DISSERT. I. *Sur le Péché contre le St Esprit.* Pag. 278.

DISSERT. II. *Sur l'*EUCHARISTIE *& sur la Question*, si l'Eglise peut errer dans les Points Fondamentaux de la Foi. 299.

DISSERT. III. *Sur le pouvoir des Clefs & la Confession Auriculaire.* 324.

DISSERT. IV. *Touchant le Schisme & les Schismatiques, où l'on découvre en peu de mots la source de tous les Schismes.* 347.

V. REMARQUES *sur un Traité de Controverse, écrit par un Catholique Romain.* Comment on peut connoître l'Eglise. 370.

LETTRE *de Mr. Hales à l'Archevêque de Cantorbery* (Guill. Laud) *touchant son Discours sur le Schisme.* 381.

VI. EXPLICATION *en forme de Paraphrase du Chap. XII. de l'Evang. selon St.* MATTHIEU. *Dialogue entre le Maître & le Disciple.* 392.

FIN.

TABLE
DES
DISSERTATIONS

BSB Bayerische StaatsBibliothek

MDZ Münchener DigitalisierungsZentrum Digitale Bibliothek

Chillingworth, William,

La Religion protestante

Amsterdam 1730

Polem. 535
urn:nbn:de:bvb:12-bsb10772868-2